

Mission et esprit

I – LES ORIGINES

Le commentaire du n°2 *La fondation de Mission et esprit* s'est achevé à la date du 25 janvier 1612 avec l'entrée de deux grandes supérieures de l'Institut : Claude-Agnès Joly de la Roche et Marie-Aimée de Blonay. En ce mois de janvier 1612 commence la visite des malades. On peut dire que la fondation est alors accomplie, car la communauté atteint sa maturité. C'est pourquoi nous poursuivons l'étude de nos origines avec le point suivant n°3 :

3 – L'inspiration originale

Pourquoi cette fondation ? S^t François de Sales l'a souvent expliqué lui-même :

Ce pasteur clairvoyant poursuivait un but précis en faisant cette fondation, il ne cesse d'y revenir :

1^{ères} lignes du Manuscrit des Constitutions-Juin juillet 1610 : DE LA FIN ET PRÆTENTION POUR LAQUELLE CETTE CONGREGATION EST ERIGEE
Plusieurs femmes et filles ont souvent des grands désirs de servir purement et particulièrement à Notre Seigneur en lui dédiant et consacrant tout leur être et tous les moments de leur vie, lesquelles néanmoins, ou pour l'imbécilité de leur complexion corporelle, ou pour être déjà trop âgées, ou pour avoir des urgentes obligations de revoir à certains temps les choses de leurs maisons, ou enfin pour n'être pas inspirées ni disposées à embrasser un Institut austère, ne peuvent pas entrer en une Religion formelle.

Afin donc que telles âmes pleines de bonnes affections pussent parmi tout cela se retirer du monde, fuir les occasions de péché et s'employer et donner pleinement au saint amour de Dieu, cette bénite Congrégation a été dressée.

Notre s^t Fondateur à Philippe de Quoex 20.07.1610 : *C'est une Congrégation simple, instituée pour les femmes et filles qui, pour leur infirmité corporelle ou pour n'avoir pas l'inspiration d'entreprendre des grandes rigueurs, ne peuvent entrer es religions formées et réformées ; car là elles auront un refuge doux et gracieux, avec la pratique des vertus essentielles de la dévotion.*

Notre s^t Fondateur à M^{sr} de Marquemont 2.02.1616 : *La fin particulière de l'érection de la Congrégation de la Visitation en la ville d'Annecy, fut la retraite des filles infirmes de corps ou pour l'imbécilité de la complexion, ou pour l'âge, et des veuves encore aucunement attachées aux affaires de leurs enfants, ainsi qu'il est dit es règles (art.1) ; comme encore le refuge et retraite des femmes qui demeurent au monde, quand elles désireraient prendre des résolutions et instructions pour mieux et plus saintement vivre en leur maisons et ménages. Car, quand à la visite des malades, elle fut plutôt ajoutée, etc... (voir plus bas, citation de Mission et Esprit)*

XVII p.16-17, Lettre au C^{al} de Marquemont 1615

C'est pour donner à Dieu des filles d'oraison, et des âmes si intérieures, qu'elles soient trouvées dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer, en esprit et en vérité, laissant les grands Ordres, déjà établis dans l'Église, honorer Notre-Seigneur par d'excellents exercices et des vertus éclatantes ; je veux que mes filles n'aient autre prétention que de le glorifier par leur abaissement :

Notre s^{te} Mère II p.186 « *Je me souviens que le C^{al} de Marquemont, ayant demandé un jour à notre glorieux Père quelle intention il avait, en fondant une nouvelle religion de filles, puisque déjà on en comptait un si grand nombre, notre aimable Saint lui répondit promptement : « C'est pour donner à Dieu des filles d'oraison, et des âmes si intérieures, qu'elles soient trouvées dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer, en esprit et en vérité, laissant les grands Ordres, déjà établis dans l'Église, honorer Notre-Seigneur par d'excellents exercices et des vertus éclatantes ; je veux que mes filles n'aient autre prétention que de le glorifier par leur abaissement (Lc 1,46.48) ; que ce petit Institut de la Visitation soit comme un pauvre colombier d'innocentes colombes, dont le soin et l'emploi est de méditer la loi du Seigneur, sans se faire voir ni entendre dans le monde, qu'elles demeurent cachées dans le trou de la pierre, et dans le secret des mesures (Ct 2,14 ; Ps 101,7) pour y donner à leur Bien Aimé vivant et mourant des preuves de la douleur et de l'amour de leurs cœurs (Ct 5,6.8) par leur bas et humble gémissement (Is 38,14 ; 59,11 ; Na 2,8) ».*

Benoît XVI Lettre à la Mère Supérieure d'Annecy et à l'Ordre de la Visitation 17.06.2010 : « En instituant, en 1610, un nouveau modèle de vie consacrée, François de Sales a voulu donner à Dieu des filles d'oraison et des âmes si intérieures qu'elles soient trouvées dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer en esprit et en vérité. **La recherche de la sainteté dans les occupations quotidiennes, fondée sur la douceur et l'humilité, la simplicité et la paix du cœur, en faisant Tout par amour et rien par la force est au cœur de la spiritualité de la Visitation Sainte-Marie.** Cet héritage légué par s^t François de Sales et s^{te} Jeanne-Françoise de Chantal est d'une grande actualité pour le monde contemporain (...) Dans le silence et la vie cachée, témoignez sans cesse combien le don total de soi à l'amour de Dieu peut combler le cœur de la personne humaine. Que la prière et la recherche du visage du Seigneur soient l'âme et le fondement de vos monastères !

Notre s^t Fondateur XIII p.293 Lettre à notre s^{te} Mère 2.07.1607 : *Bénissant Dieu de l'excellence des autres vocations, arrêtez-vous humblement à celle-ci, plus basse et moins digne, mais plus propre à votre suffisance et plus digne de votre petitesse.*

Notre s^t Fondateur XVI p.236 Lettre à M^{me} des Gouffiers 15.10.1614 : Vous faites extrêmement bien de témoigner une très absolue indifférence (pour le projet à Lyon d'une 2nde Visitation), car aussi est-ce le vrai esprit de notre pauvre Visitation, de se tenir fort abjecte et petite, et de ne rien s'estimer sinon en tant qu'il plaira à Dieu de voir son abjection ; et partant, que toutes les autres formes de vivre en Dieu lui soient en estime et en honneur, et, **qu'elle se tienne entre les Congrégations comme les violettes entre les fleurs, basse, petite, de couleur moins éclatante**, et lui suffise que Dieu l'a créée pour son service et afin qu'elle donnât un peu de bonne odeur en l'Église. Si que, tout ce qui est le plus à la gloire de Dieu doit être suivi et aimé et poursuivi : c'est la règle de tous les vrais serviteurs du ciel.

C'est sans doute la plus grande gloire de Dieu qu'il y ait une congrégation de la Visitation au monde, car elle est utile à quelques particuliers effets qui lui sont propres ; c'est pourquoi, ma chère fille, nous la devons aimer. Mais s'il se trouve des personnes plus relevées qui aient aussi des prétentions plus grandes, nous devons les servir et révéler cordialement, quand l'occasion s'en présentera.

Notre s^t Fondateur XIII p.392c Lettre à notre s^{te} Mère 1.11.1604 : Je me **glorifie en mes infirmités**, dit l'Apôtre (2 Co 12,9). Il faut bien garder notre misère, car Dieu la regarde, comme il fit de la Vierge sacrée (Lc 1,48). S'il voit notre bassesse en notre cœur, il nous fera de grandes grâces.

Notre s^t Fondateur IX p.168 Sermon 2.07.1618 : La très sainte Vierge entendant ce que sa cousine disait à sa louange, s'humilia et rendit de tout la gloire à Dieu ; puis confessant **que tout son bonheur procédait de ce qu'Il avait regardé l'humilité de sa servante** (Lc 1,48), elle entonna ce beau cantique Magnificat. (...) Oh mes chères Sœurs, qui avez cette Vierge pour Mère, filles de la Visitation Notre Dame et de s^{te} Élisabeth, que vous devez avoir un grand soin de l'imiter en son humilité et charité, qui sont les principales vertus qui lui firent faire cette visitation. (...) Ce n'est pas assez pour être fille de Notre Dame de se contenter d'être dans les maisons de la Visitation et porter le voile de religieuse. Ce serait faire tort à une telle Mère ; mais il la faut imiter en sa sainteté et en ses vertus. Soyez donc, mes chères Sœurs, bien soigneuses de former votre vie sur la sienne ; soyez douces, humbles, charitables et débonnaires, et magnifiez en cette vie le Seigneur avec elle.

Afin de suivre plus aisément, plus librement et plus avantageusement Notre-Seigneur, oyant la voix de Celui qui les appelle à sa suite, [elles] quittent tout, comme les apôtres, s'attachant seulement au seul soin de plaire à Dieu et de le suivre, ne voulant [pas] que leur cœur soit partagé ni distrait de la variété des choses, mais cherchant simplement, d'un cœur tout uni, l'unité d'un seul et unique amour de Dieu.

Ce passage est tiré de la Préparation à l'oblation pour les Filles de Notre Dame de la Visitation 1613, en voici une longue citation malheureusement encore trop brève tant elle est riche d'enseignement :

XXV p. 422 s. : Les Sœurs que Dieu appellera à l'oblation se doivent représenter que, comme brebis et agneaux, elles doivent être immolées, vouées et sacrifiées à la divine Majesté. Et comme en l'ancienne Loi la victime et hostie, c'est-à-dire l'animal qui devait être immolé, était premièrement écorché, ainsi les Sœurs qui désirent offrir et vouer leurs personnes à Dieu en cette Congrégation doivent écorcher leurs cœurs, se ressouvenant que Notre Seigneur même voulut s'offrir à Dieu son Père pour nous, tout nu et dépouillé sur l'arbre de la croix. (...)

La 1^{ère} méditation pourra être celle de la création, jointe à celle de la fin pour laquelle nous sommes créés. (...)

La 2^{de} méditation pourra être celle du Choix de la vie dévote, en cette sorte : Vous considérerez Notre Seigneur crucifié qui appelle un chacun à sa suite par des raisons admirables et des promesses désirables sur toutes choses. Oyez qu'il crie : Venez à moi, vous tous qui prétendez au ciel, venez à la source de bénédictions, afin que vous soyez consolés ; venez après moi, prenez votre croix et me suivez.

2^{ndement}, vous considérerez que ceux qui suivent Notre Seigneur et qui prêtent l'oreille à sa sainte vocation sont de trois sortes. Car les uns le suivent, mais de fort loin ; ils se retournent devers lui, mais ils ne s'en approchent guère ; et ce sont les chrétiens qui, sans avoir aucun soin de se perfectionner en l'amour de Dieu, se contentent d'éviter la damnation par l'observance de ses commandements. Hélas, qu'ils sont en grand danger de se perdre ! Ils font bien de suivre Notre Seigneur, mais ils sont en grand péril de le suivre de trop loin. Ils sont semblables à st Pierre qui, au jour de la Passion, suivait Notre Seigneur de loin et, sans s'approcher, demeura parmi le reste du monde ; aussi il cuyda [faillit] se perdre.

Les autres passent plus avant, et s'unissent à la Croix de Notre Seigneur et le suivent au plus près qu'ils peuvent ; mais ceux-ci sont de deux façons. Les uns ne laissent pas pour cela les occupations extérieures du monde, entre lesquelles ils ne peuvent éviter plusieurs tracas grandement contraires à leurs bonnes intentions ; de sorte que c'est avec grande peine et perpétuels dangers qu'ils se maintiennent au train de la perfection et de la suite de Notre Seigneur. (...) Mais les autres, **afin de suivre plus aisément, plus librement et plus avantageusement Notre Seigneur, oyant la voix de Celui qui les appelle à sa suite, quittent les richesses et commodités mondains** (qui pour l'ordinaire nous incommode tant au chemin du Ciel), **quittant tout comme les Apôtres, s'attachant seulement au seul soin de plaire à Dieu et de le suivre, ne voulant que leur cœur soit partagé ni distrait de la variété des choses, mais cherchant simplement, d'un cœur tout uni, l'unité d'un seul et unique amour de Dieu.** Ô Dieu, qu'ils sont heureux ! Le monde ne les connaît plus, ni eux ne connaissent plus le monde ; ils disent adieu à toutes choses, pour être sur toutes choses à Dieu. Ils ont deux grands avantages sur les autres : l'un est que, déchargés d'autres occupations, ils s'emploient plus facilement à celle de l'amour divin ; l'autre est qu'ils font un acte non pareil, renonçant tout à coups et si généreusement à toutes choses pour Dieu, qui est une œuvre d'une perfection vive, mâle, généreuse et hardie. Considérant donc le bonheur de ceux-ci et la dignité de leur entreprise, faites élection de cette sorte de suite, pour confirmation de celle que vous avez déjà faite, et, par des élancements affectionnés, renoncez à tout, embrassez cette si excellente résolution, donnez-vous à Dieu pour cela, offrez-lui toute votre vie pour cette suite si parfaite. Oh s'il y avait encore quelque autre façon de suivre de plus près Notre Seigneur, combien serions-nous obligés, par amour, de l'entreprendre et embrasser !

Ainsi se conjugue dans la pensée de notre s^t Fondateur, le détachement absolu de toutes choses (remis en vigueur dans les monastères réformés), pour s'attacher seulement au soin de plaire à Dieu, à la recherche unique de l'Amour divin (si caractéristique de l'esprit salésien).

Notre s^t Fondateur à Marguerite de Savoie-nov. 1613 : *On a érigé à Annecy une Congrégation de Dames très honorables, veuves et jeunes filles, lesquelles, s'étant dégagées des choses du monde, s'adonnent avec une très grande piété et édification au service de Dieu notre Seigneur. Chaque jour elles récitent ensemble au chœur les Heures de la très Sainte Vierge, elles font aussi chaque jour l'oraison mentale, vivent dans l'obéissance sous le gouvernement d'une supérieure qu'elles ont élue, et pratiquent un très rigoureux renoncement aux choses de la terre, à l'instar des monastères les mieux réformés.*

Notre s^t Fondateur *Entretien sur la simplicité* p. 240-241 : *La simplicité n'est autre chose qu'un acte de charité pur qui n'a qu'une seule fin, qui est d'acquérir l'amour de Dieu ; et notre âme est simple lorsque nous n'avons point d'autre prétention en tout ce que nous faisons ou désirons. (...) La simplicité est inséparable de la charité, elle regarde droit à Dieu, sans que jamais elle puisse souffrir aucun mélange de propre intérêt ; Dieu seul y trouve sa retraite.*

Notre s^{te} Mère *Entretien* XXV p.306 : *L'esprit [de l'Institut] est droit, pur et sincère, un esprit qui ne cherche que Dieu, qui tend perpétuellement à l'union divine, qui doit être indépendant de tout pour ne dépendre que de Dieu et de son bon plaisir, qui vit au-dessus de soi-même pour ne vivre qu'en Dieu, qui aime Dieu et le prochain.*

Dans cette petite assemblée, il n'y aura pas de vœux solennels mais une très grande perfection intérieure.

Notre s^t Fondateur à Philippe de Quoex 20.07.1610 : *Après leur noviciat, on les reçoit solennellement, non point aux vœux, car on n'en fait point de solennels, mais à l'établissement ou dédicace, à la forme que b^x C^{ul} Borromée a dressée pour les Ursulines, peu de choses changées. Néanmoins elles font le vœu de chasteté simple, par l'avis du confesseur et de la supérieure. En leur établissement, elles offrent leur âme, leur corps et l'usage de leurs biens à Dieu et à Notre-Dame, pour être le tout employé à son honneur, selon les règles de la Congrégation ; cela se fait par une belle cérémonie.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-24.01.1612-Modèle d'exhortation destinée à des prétendantes avant leur vêtue :

'Vous nous avez demandé d'être reçues entre nous pour y servir Dieu en unité de même esprit et de même volonté ; et, espérant en la Bonté divine que vous vous rendrez bien affectionnées à ce dessein, nous sommes pour vous recevoir ce matin au nombre de nos Sœurs novices, pour, selon l'avancement que vous ferez en la vertu, vous recevoir par après aux oblations, dans le temps que nous aviserons.

'Or entrant céans, sachez que nous ne vous y recevons que pour vous enseigner, par exemple et avertissements, à crucifier votre corps par la mortification de vos sens et appétits de vos passions, humeurs, inclinations et propres volontés, en sorte que tout cela soit désormais sujet à la loi de Dieu et aux règles de cette Congrégation (...). Vous entrerez donc en cette école de notre Congrégation, pour apprendre à bien porter la croix de Notre Seigneur, par abnégation, renoncement de vous-même, résignation de vos volontés, mortification de vos sens. Et moi je vous chérirai cordialement comme votre sœur, mère et servante ; toutes nos Sœurs vous tiendront pour leurs sœurs très aimées et vous aurez ma S^r de Brécharde pour Maîtresse, à laquelle vous obéirez, et suivrez ses avertissements avec l'humilité, sincérité et simplicité que Notre Seigneur requiert en toutes celles qui se rangent en cette Congrégation. Vous vous tromperiez bien si vous pensiez être venue pour avoir plus grand repos qu'au monde, car au contraire, nous ne sommes ici assemblées que pour travailler diligemment à déraciner nos mauvaises inclinations, corriger nos défauts, acquérir les vertus ; mais bienheureux est le travail qui nous donnera le repos éternel'.

Note : Dans ce projet d'exhortation, se trouve tout un idéal de vie religieuse dont les contemporains du s^t Fondateur virent, et de très bonne heure, la haute portée. L'un d'entre eux, bon juge en la matière, Dom Sens de Sainte-Catherine, lui écrivait le 3 février suivant : « Quand je considère votre Congrégation devant Dieu, je la vois aussi haute en amour comme vous l'avez faite profonde en humilité. »

Sur ce point on peut penser au 1^{er} Entretien spirituel avec tout le développement de notre s^t Fondateur sur ce qu'il entend par « dévotion intime, forte et généreuse ».

Notre s^t Fondateur à Mme des Gouffiers fin janvier 1613 : *Puisque vous ne respirez que l'imitation de la croix, de l'obéissance et humilité de notre Sauveur, venez chez nos Sœurs de la Visitation. Mais vous vous représenterez que la maison en laquelle vous venez est une petite congrégation encore mal logée, et en laquelle toutes choses sont basses, humbles et abjectes, hormis la prétention de celles qui y sont, qui n'est rien moins que de parvenir à la perfection de l'amour divin.*

Mère FM de Chaugy I p. 166 : **Le principal soin de notre b^{se} Mère était de fonder ses filles en la vraie vie intérieure** et de l'esprit, à quoi toutes étaient fort attirées, en sorte qu'elles ne cherchaient que mortification, recollection, silence et retraite en Dieu, duquel l'immense bonté gratifiait ces chères âmes de faveurs surnaturelles. Par la grâce divine, plusieurs eurent en fort peu de temps des oraisons d'union très haute (...) Notre b^x Père parlant, dans sa préface du TAD, dit : *ce livre est une partie des communications qu'il a eues avec nos 1^{ères} Mères et Sœurs, et que leur pureté et piété l'a obligé à leur parler des points plus délicats de la spiritualité.*

Notre b^{se} Mère, parlant des grâces de ce commencement de l'Institut, dit un jour : *Voyant ces chères âmes si gratifiées de Dieu, et que cela allait dans l'éclat et donnait de l'admiration, je fus fort excitée à prier Dieu qu'il nous fût dans notre petite, ayant quasi jour et nuit ces paroles dans l'esprit : 'Votre vie est cachée avec Jésus Christ en Dieu', lesquelles notre b^x Père m'avait dit qu'il voulait ajouter au cérémonial de la profession qu'il commençait à dresser. [cf lettre du 28.05.1610 : Ô ma Fille, que j'ai de desirs que nous soyons un jour tout anéantis en nous-mêmes pour vivre tout à Dieu, et que notre vie soit cachée avec Jésus Christ en Dieu (Col 3,3). Oh ! Quand vivrons-nous nous-mêmes, mais non pas nous-mêmes, et quand sera-ce que Jésus-Christ, vivra tout en nous ?]*

Je ruminais ces paroles avec grand sentiment de cœur, et ayant communiqué avec notre b^x Père et par son ordre avec le Père Jacques de Bonivard sj,[1563-1619, ami de nos s^{ts} Fondateurs, on dit qu'il voyait son ange gardien, il avait grande réputation de sainteté] de mes mouvements là-dessus, qui me portaient à faire des instances particulières à Dieu le Père, afin qu'il lui plût cacher notre vie en Lui avec Jésus-Christ, son Fils crucifié ; ils le trouvèrent bon, et dirent tous deux Messes à cette intention.

Je communiai à celle de notre b^x Père, et fis mon action de grâce pendant que le P. de Bonivard disait la sienne ; et comme il communiait, j'eus une certitude intérieure que la très Sainte Trinité avait ouï nos prières, et que sa divine Bonté avait notre requête très agréable, et nous accordait pour ce cher Institut un grand don de vie intérieure, cachée et souffrante amoureusement avec Jésus Christ en croix, et que l'immense libéralité ne retrancherait rien des grâces préparées aux âmes qui lui seraient fidèles dans cette petite Congrégation, mais qu'elles seraient comme les grâces du Fils de Dieu, cachées en Dieu et leur manifestation pour l'éternité ; que si, en quelques âmes, il en paraissait quelque chose, et s'il se faisait quelques merveilles, ce serait en hommage et rapport de la transfiguration et des œuvres miraculeuses de notre Sauveur Jésus.

Ce qui me consola extrêmement en cette vue, c'est que notre b^x Père, le R.P. de Bonivard et moi, eûmes les mêmes sentiments, et conclûmes que Dieu voulait que les filles de cette Congrégation fussent les adoratrices et imitatrices des bassesses de son divin Fils, et de sa vie parfaite, intérieurement toute cachée en Dieu et toute commune devant le monde ».

« ... cette congrégation n'ayant pas beaucoup d'austérités ni des liens si indissolubles comme les religions formelles et congrégations régulières, il faut que la ferveur de la charité et la force d'une très intime résolution suppléent à tout cela et tiennent lieu de lois, de vœux et de juridiction, afin qu'en cette Congrégation soit vérifié le dire de l'Apôtre qui assure que le lien de la charité est le lien de la perfection ».

Ce texte est un extrait des constitutions de 1613, en voici le paragraphe intégral :

Manuscrit des Constitutions de Juillet-Septembre 1613 :

Sur toutes les qualités requises à celles qui entreront, on doit rechercher qu'elles aient une très profonde résolution de mépriser le monde, vivre humblement, doucement et avec une parfaite obéissance ; car cette Congrégation n'ayant pas beaucoup d'austérités ni des liens si indissolubles comme les Religions formelles et Congrégations régulières, il faut que la ferveur de la charité et la force d'une très intime résolution suppléent à tout cela et tiennent lieu de lois, de vœux et de juridiction, afin qu'en cette Congrégation soit vérifié le dire de l'Apôtre qui assure que le lien de la charité est le lien de la perfection.

Avant la formulation ci-dessus, il y avait eu des intuitions préliminaires :

1^{ère} mention du 'lien de perfection' dans cette lettre à notre ste Mère 24.06.1604 : *Encore faut-il que je vous dise, que je n'ai jamais entendu qu'il y eût nulle liaison entre nous qui portât aucune obligation, sinon celle de la charité et vraie amitié chrétienne, de laquelle le lien est appelé par s^t Paul le lien de perfection, et vraiment il l'est aussi, car il est indissoluble et ne reçoit jamais aucun relâchement.*

Manuscrit des Constitutions de Juin-juillet 1610 :

Sur toutes les qualités requises à celles qui entreront, on doit rechercher l'humilité et souplesse de cœur ; car cette Congrégation n'ayant pas beaucoup d'austérités, ni des règles si fortes comme celles des Religions, il faut que la douceur et bonté de cœur suppléent à tout cela et qu'elles servent de murailles, de lois, de vœux et de juridiction.

Souhait Juin 1611 :

*L'humble gloire des Sœurs de la Congrégation. Nous n'avons aucun lien que le lien de la dilection, qui est le lien de perfection, car la dilection est forte comme la mort et le zèle d'amour ferme comme l'enfer. **Comme donc pourrait-on avoir des liens plus forts que le lien de la dilection, qui est le lien de perfection ?** La charité de Jésus-Christ nous presse.*

Les sœurs pourront sortir pour quelques actes de charité dans le proche voisinage.

D'après les citations ci-dessus, on voit que ces actes de charité extérieure ont toujours été prévus dans l'intention de notre b^x Père, non pas comme but principal mais secondaire. Cela est évident puisque la Congrégation devait recevoir des personnes qui étaient elles-mêmes de santé fragile.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-16 août 1607 : *Avant-hier et hier, j'eus une extraordinaire consolation au logis de s^{te} Marthe. Je voulais que s^{te} Marthe, notre chère maîtresse, vînt aux pieds de Notre Seigneur en la place de sa sœur, et que sa sœur allât apprêter le reste du souper ; et ainsi elles eussent partagé et le travail et le repos, comme bonnes sœurs. Je pense que Notre Seigneur eût trouvé cela bon. Mais de vouloir laisser notre Sauveur tout seul, elle avait, ce me semble, tort. Ne voilà pas des pensées étranges de vouloir corriger notre bonne s^{te} Marthe ? Oh ! c'est pour l'affection que je lui porte ; et si je crois que ce qu'elle ne fit pas alors, elle sera bien aise de le faire maintenant en la personne de ses filles, en sorte qu'elles partagent leurs heures, donnant une bonne partie aux œuvres extérieures de charité, et la meilleure partie à l'intérieure de la contemplation.* (Note : Voilà, tel qu'il se présentait à l'esprit du saint, ce qu'on a appelé le 1^{er} plan de la Visitation.)

Notre s^t Fondateur à M. JF Ranzo-6 mai 1610 : *En la prochaine fête de Pentecôte, on doit donner commencement à une Congrégation de dames, de grande vertu et qualité. Elles s'emploieront à plusieurs œuvres de charité en faveur des pauvres et des malades ; c'est à leur service que ces bénites âmes veulent en partie se consacrer, en suivant l'usage d'après lequel, en ces pays ultramontains, ce ministère se pratique ordinairement parmi les femmes. Elles auront une maison où elles vivront ensemble, et un oratoire fort dévot. Or, il dépend de moi de faire dédier cet oratoire et cette maison au saint que je jugerai plus à propos. **Voyant donc que la piété de ces dames les porte vers les pauvres et les malades si chéris de notre b^x [Amédée], j'aimerais bien que cette Maison fût érigée sous son vocable.***

note : malgré le désir du saint, la chapelle de la Galerie ne fut pas dédiée au b^x Amédée.

On perçoit d'après ce texte que les actes de charité dans le proche voisinage correspondaient surtout à l'attrait premier de notre s^{te} Mère et de ses Sœurs. On remarque là encore combien notre b^x Père a fait la Visitation 'sur mesure', il était attentif à la volonté de Dieu manifestée à travers les attraites des Sœurs comme plus tard à travers les circonstances.

Manuscrit des Constitutions-Juin juillet 1610 : DE LA FIN ET PRÉTENTION POUR LAQUELLE CETTE CONGREGATION EST ERIGEE :

Plusieurs femmes et filles ont souvent des grands désirs de servir Notre Seigneur en lui consacrant tout leur être et leur vie, lesquelles néanmoins, ou pour l'imbécilité de leur complexion corporelle (...) ou enfin pour n'être pas inspirées ni disposées à embrasser un Institut austère, ne peuvent pas entrer en une Religion formelle.

Afin donc que telles âmes pleines de bonnes affections pussent parmi tout cela se retirer du monde, et s'employer et donner pleinement au saint amour de Dieu, cette bénite Congrégation a été dressée : laquelle ayant deux principaux exercices, l'un de contemplation et d'oraison, qui se pratique principalement dedans la maison, l'autre du service des pauvres, qui se pratique hors de la maison.

Notre s^t Fondateur à V.Aiazza abbé d'Abondance-3 avril 1611 : *Leur vie est amoureuse, intérieure, paisible et de grande édification. Après leur profession, elles iront servir les malades, Dieu aidant, avec grande humilité.*

Constitutions de Juillet-septembre 1613 art.9 De l'élection de celles qui visiteront les malades XXV p. 229 : *Le 2nd jour de l'an on élira celles qui feront la visitation des malades ; or l'élection se fera de cette façon : La Supérieure et les sœurs étant venues dans le réfectoire ou quelque autre chambre, ayant dit le Veni Creator Spiritus, toutes se mettront à genoux ; la Supérieure s'assiéra, et les autres demeurant à genoux diront : Nous demandons l'obéissance pour aller visiter les malades de Notre Seigneur afin qu'au jour du jugement, il nous puisse dire, selon l'Évangile : 'J'étais malade et vous m'avez visité'. Et la Supérieure dira : 'Ne trouvez-vous pas qu'il est juste que je sois du nombre de celles qui exerceront cette charité, avec la Sœur Assistante et la Sœur Directrice ? Et les filles répondront : 'Nous trouvons juste et raisonnable qu'en tout et partout vous soyez la première à bien faire'.*

Lors la Supérieure dira : 'Allez en paix'. Et retenant avec soi l'Assistante et la Directrice, elles feront le choix des Sœurs qui auront la charge de visiter, en observant de choisir celles qui auront l'esprit mûr, doux, sage, discret, et lesquelles elles reconnaîtront avoir du zèle pour les âmes et pour le bien du prochain.

Mère FM de Chaugy I p. 159 : « Cette digne Mère était toujours des 1^{ères} en ces offices de charité ; on la voyait gracieusement amiable parmi les pauvres. Pour grands que fussent leurs maux, sa charité était encore bien plus grande. Elle allait toujours par la ville, le voile baissé sur le visage, et accompagnée d'une religieuse, ne sortant jamais qu'elles ne fussent deux. (...) C'était une chose d'édification merveilleuse de voir passer cette sainte dame avec une de ses religieuses, portant des potages, bouillons, l'autre des oreillers, couvertures, draps, bref tout ce qui était requis pour le soulagement des pauvres, lesquels elle faisait voir au médecin de la maison qui avait gage pour cela, et suivait son ordonnance autant qu'elle le pouvait (...). Quand notre b^{se} Mère n'y pouvait pas aller, empêchée de quelque maladie ou d'affaires, deux des plus anciennes, après avoir pris sa bénédiction, allaient faire cette charité ».

Note des éditrices 1874 : La visite des malades était une pratique accessoire, et non une des fins de la Congrégation. On remarque que deux Sœurs seulement étant nommées pour faire cette visite durant un mois, le tour de chacune arrivait à peine une fois l'an, de sorte que la Communauté s'employait uniquement aux exercices de la vie intérieure et contemplative.

Mgr Trochu II p. 406 : « Une fois nos Sœurs visiteuses eurent à soigner un pauvre sur lequel elles n'avaient point compté. C'était dans la 2nde moitié de septembre 1613. M^{gr} de Genève, comme il l'avoue lui-même, avait vraiment été malade, et bien malade, mais sans péril (Lettre du 12.09 à M^{me} de la Flèche). Il resta un peu traînant, le mal s'étant porté dans une jambe.

Donc un jour les Sœurs Marie-Jacqueline Favre et Marie-Adrienne Fichet passaient par la rue S^{te}-Claire. Quelqu'un de l'évêché vint à elles et les pria d'aller visiter M^{gr} 'retenu au lit'. Et ce cher Saint leur dit (Année sainte XI, p. 8) : *Mes filles, vous allez panser les pauvres malades ; en voici un qui souffre d'une plaie à la jambe ; lui voudriez-vous bien faire la charité ?* Puis il fit apporter un appareil et déplia la bande. Toutes les deux se mirent en devoir d'obéir ; mais elles étaient à la fois si heureuses et si troublées que leur main tremblait, ce qui causa de vives souffrances à leur Père. 'Il n'en fit rien paraître, se bornant à leur dire, lorsqu'elles eurent fini : *Mes chères filles, quand vous pansez les pauvres, il faut bien assurer votre main pour ne pas trembler, et ne pas tant vous dépêcher ; car lorsqu'on touche trop rudement la chair vive, cela cause de grandes douleurs.*

Cela fut conté à la récréation. S^t Jeanne-Charlotte de Bréchar, infirmière très adroite, en conçut 'un extrême désir d'aller, elle aussi, visiter le s^t prélat et voir si ses remèdes pourraient lui être utiles'. Mais c'était les jours où l'on calomniait la Visitation et son fondateur ; François refusa les soins de l'infirmière, même accompagnée de la Mère de Chantal :

Lettre du 27-28.09.1613 à Sr Jeanne-Charlotte : *Vous me rendriez certes trop aimable le mal de cette jambe, ma très chère fille bien aimée, si à l'occasion d'icelui vous me veniez voir et que vous me traitassiez. Certes, j'aimerais bien ce mal qui, étant si petit, m'apporterait tant de consolation ; je n'en voudrais vraiment jamais guérir à ce compte, non pas même quand ma Mère serait venue et qu'elle vous aurait amenée avec elle.*

Mais, ma très chère fille, comme vous savez, cela ne doit pas être ainsi, car encore que l'innocence de ces cœurs de père et de fille n'aient pas besoin en leur candeur de tant de retenue, si est-ce qu'il faut souffrir celle que l'aigreur des autres cœurs requiert, et que le pauvre père, tout pauvre père qu'il est, demeure sans être visité par ses filles, voire par sa très chère Mère, sinon qu'il ait quelque mal qui puisse, par sa grandeur, mériter ce grand bien.

Ma très chère Mère et ma très chère fille passeront modestement et non guère loin du logis de ce pauvre père et fils, sans y entrer et sans le voir, et iront tout droit servir ces pauvres gens qui ne leurs sont vraiment ni fils ni père, mais qu'elles regardent comme frères et membres de Jésus Christ.

Ainsi, demeurez en paix, ma très chère fille, jusqu'à ce que demain, s'il se peut, je porte cette mauvaise jambe en votre parloir ; car je ne nie point que les yeux de ma très aimée Mère et l'ordonnance de ma très bonne et brave fille ne lui soient salutaires.

Mais cependant, puisque vous ne pouvez panser cette jambe, pensez un peu à ce cœur de votre pauvre et chétif père ; priez bien pour lui qui, réciproquement, vous souhaite mille et mille bénédictions.

Je salue chèrement nos Sœurs. Monsieur Michel est bienheureux d'aller, quand il veut, voir mes filles.

Note : Confesseur de la Communauté, M. Michel Favre se rendait souvent, pour l'exercice de son ministère, à la Visitation.

Un jour nous nous verrons tous ensemble en cette éternelle liberté de l'amour qui n'aura plus de bornes ni de fin, ni d'autres limites que celles de son immensité.

« Car quant à la visite des malades, elle fut plutôt ajoutée comme exercice conforme à la dévotion de celles qui commencèrent cette congrégation et à la qualité du lieu où elles étaient que pour fin principale... »

Manuscrit des Constitutions de Juillet-Septembre 1613-art.7 du retranchement des sorties : *Si la Congrégation s'établissait en quelque grande ville [dans les derniers mois de 1613, on faisait des démarches non seulement de Lyon, mais aussi de Paris] en laquelle les sorties pour visiter les malades particuliers fussent périlleuses, ce serait au Prélat du lieu ou de les retrancher du tout, ou de les limiter pour la visitation seule des hôpitaux et lieux pieux, ou pour la visitation des maisons connues, ainsi qu'il l'estimerait être plus à propos. Et même, s'il y avait des moyens en la Congrégation, on pourrait suppléer par le seul apprêt des viandes nécessaires aux malades, pauvres et souffreteux ; car c'est un des avantages plus désirables des simples Congrégations, qu'elles puissent être employées diversement, selon la variété des lieux, des temps et des circonstances.*

Notre s^t Fondateur à Marguerite de Savoie-nov. 1613 : *Les jeunes ne sortent jamais de la maison (les hommes n'y entrent pas), mais seulement les anciennes et mûres d'âge ; et c'est pour secourir les malades, les femmes surtout. Pour celles-ci, en effet, en cas de pauvreté, il y a beaucoup à pâtir en cette ville, avec seulement un pauvre hôpital qui n'a pas le moyen de leur faire de grandes charités. (...) Votre Altesse Sérénissime est suppliée de daigner accepter et recevoir cette Congrégation sous sa très spéciale protection, afin qu'à l'ombre de son auguste nom et à la faveur de sa charité, elle puisse, avec tranquillité et en toute paix intérieure et extérieure, vaquer aux choses célestes.*

... « Il est vrai que cet exercice fut aimé non seulement parce que de soi-même il est pieux et grandement agréable à Dieu, mais parce que celles qui le pratiquaient n'allaient jamais pour le faire sans revenir meilleures et plus consolées... »

Note OA : La Mère de Chantal écrit à ce sujet dans l'*Histoire de la fondation du Monastère d'Annecy* : « Ces pauvres gens que nous servions se fondaient d'amour et de reconnaissance. Et certes, ils nous donnaient de grandes leçons et nous étions toutes ravies des vertus qu'ils pratiquaient dans leurs misères... L'on n'entendait que des paroles de bénédiction... leurs exemples nous profitaient grandement et nous animaient plus qu'il ne se peut dire à l'amour de Notre Seigneur, à souffrir et faire tout ce qui lui plairait. Cet exercice de charité donna une grande édification et satisfaction à la ville qui admirait la vertu de ces chères âmes ».

... « Et comme telle congrégations peuvent être exercées diversement,

Notre s^t Fondateur à M^{gr} de Marquemont 2.02.1616 : *La Congrégation de la Visitation fut simplement projetée et érigée pour Annecy, sans prévision qu'elle dût être dilatée ailleurs, au moins hors du diocèse de Genève, et se contenta-t-on d'être assuré qu'elle pouvait sainement et légitimement être établie en la sorte qu'elle est. On considéra qu'en la province et ville de Milan il y en avait quantité, toutes presque différentes les unes des autres ; qui faisait foi que ces érections étaient pleinement au pouvoir des Évêques. En cette province de Milan, on voit que chaque Évêque donne des Constitutions à celles qui sont en son diocèse, dissemblables à celles des autres, et même de leur Métropolitain. De sorte qu'il suffit de savoir que telles Congrégations sont en usage en l'Église de Dieu entre les pasteurs les plus réformés et dignes d'imitation, et qu'elles peuvent être établies sous différentes Constitutions, selon que les lieux, les occasions et les fins qu'on prétend le requièrent.*

on trouva bonne et à propos cette charité, qui excitait une odeur de grande suavité parmi ce peuple »

Constitutions de Juillet-septembre 1613 art.9 De l'élection de celles qui visiteront les malades : *Celles qui sortiront le doivent faire de bon cœur, pour exercer la charité selon la volonté de Dieu, et penser que Notre Seigneur, tandis qu'il vécut en ce bas monde, quoiqu'il put guérir les malades sans aller vers eux, voulut néanmoins plusieurs fois les visiter, les toucher, afin de nous donner exemple d'une cordiale affection et d'une sainte douceur envers les infirmes.*

Elles prendront garde de répandre partout où elles passeront et iront l'odeur des bons exemples et des parfums de sainteté es maisons esquelles elles entreront ; et partant, elles se garderont de toutes babilleries et multitudes de paroles, de curiosité des affaires d'autrui et des nouvelles du monde, de toute dissolution tant de paroles que de gestes et actions ; ains auront soin de se tenir en une sainte composition et contenance, et de dire des paroles d'édification, lesquelles elles avanceront sans affectation, mais avec une bonne et simple affection ; non point magistralement et faisant les entendues, mais charitablement et humblement, quand les occasions et propos les y convieront.

Elles ne contrediront jamais les médecins, apothicaires et chirurgiens ; ains avec simplicité serviront les malades en ce qu'elles pourront, secourant les pauvres malades nécessiteux de ce qu'ils auront besoin, selon les commodités de la maison, avec grande charité.

Quant aux hommes, elles ne les visiteront point que pour des maladies graves, et lorsqu'ils commenceront à se remettre, elles cesseront de les visiter, ne laissant pas, en ce qu'elles pourront, de leur procurer du soulagement sans y venir elles-mêmes ; mais quant aux femmes, elles les assisteront tandis qu'elles auront besoin, sans tant de considérations. Néanmoins elles doivent faire leurs visites courtes, spécialement quand il y aura des compagnies séculières, sinon que la charité requit le contraire.

F. Bouchard Ste Jeanne de Chantal p. 210 : « Ces pauvres gens que nous servions fondaient d'amour et de reconnaissance ; et certes ils nous donnaient de grandes leçons, et nous étions toutes ravies des vertus qu'ils pratiquaient dans leur misère, surtout de leur patience et résignation au bon plaisir de Dieu soit pour souffrir, soit pour mourir ».

Et le saint évêque pense aussi à secourir l'indigence spirituelle.

G. Pochat François de Sales et la pauvreté citations éparses : « Dans le diocèse de Genève, la vie souvent misérable du clergé, la lenteur de la restitution de certains biens ecclésiastiques, rendent l'apostolat particulièrement difficile. Dès le début de son ministère en Chablais, il avait constaté que les prêtres du diocèse vivent d'une vie précaire et pour ainsi dire au jour le jour. En 1596 la tentation du découragement le guette et il lance un appel de détresse au nonce apostolique Mgr Riccardi : *J'ai le cœur brisé de me voir hors d'état de satisfaire des paroisses entières qui désirent être rassasiées de la sainte doctrine catholique, faute d'avoir les moyens de leur envoyer à cet effet un nombre suffisant de prédicateurs et de pasteurs.*

La pauvreté matérielle et spirituelle de son diocèse préoccupe l'évêque de Genève. Dans une lettre du 4.10.1605 au P. Possevin s.j. son ancien directeur spirituel à Padoue, il écrit : *Je me vis tout d'un coup Évêque de Genève, avec le devoir de conduire cette barque misérable, toute fracassée et entrouverte.* À la baronne de Chantal le 30.01.1606, il confie en parlant de sa chère Église de Genève : *Ma pauvre femme me fait compassion.*

Il écrit au nonce, au roi de France (pour l'exemption des impôts pour les curés en Bugey), au gouverneur de Savoie, au duc pour la restitution des biens ecclésiastiques.

Quelques moyens salésiens pour faire reculer la pauvreté spirituelle :

- l'implantation de nouvelles congrégations (Barnabites, Oratoriens, Carmes). La Visitation est fondée en vue d'accueillir dans la vie religieuse celles qui, malgré leur pauvreté physique et même intellectuelle, souhaitent se consacrer à Dieu.
- la fondation de la sainte Maison de Thonon (pour accueillir les vocations sacerdotales et les nouveaux convertis au catholicisme) Il s'agit d'un véritable centre de formation spirituelle, pluridisciplinaire, œcuménique, avant l'heure. Mais la pauvreté extrême de la sainte Maison crée la désunion en 1620.
- La réforme de la vie religieuse. L'évêque attache beaucoup d'importance à la qualité de la vie religieuse pour faire reculer la pauvreté spirituelle dans son diocèse ».

« La congrégation devant avoir le service des pauvres en recommandation, et n'y ayant point de pauvreté si grande que celle de l'âme, il sera permis de recevoir en la maison, non seulement pour un jour, mais pour plusieurs jours, ainsi qu'il sera requis, les femmes lesquelles, ou pour se consoler, ou pour se préparer à faire des confessions générales, ou pour s'établir en l'amendement de leurs vies, auront besoin d'un peu de retraite ».

Cette intention du fondateur est déjà notifiée dans les Constitutions datant de Juin-juillet 1610. L'article est repris intégralement dans celles de 1613. Nous avons vu l'accueil des religieuses de S^{te}-Catherine et de M^{me} de S^t-Cergues qui avait rendu visite en janvier 1611 à notre s^{te} Mère soit au parloir soit à l'intérieur, c'était juste après son entretien décisif avec notre st Fondateur et avant sa participation à la Messe dans la chapelle de la Galerie. Étant donné l'exiguïté de la Galerie, il n'y a sans doute pas eu beaucoup de « retraitantes ».

En 1613, Marcelline Bellot qui menait une vie de désordre à Chambéry et Annecy, fit un séjour durant le Carême, pendant lequel elle se comporta bien, mais en sortant de la Visitation, elle retomba dans son inconduite. En 1614, M^{me} des Gouffiers (religieuse l'abbaye du Paraclet) et 3 veuves de Lyon, attirées par l'auteur de l'IVD viennent partager la vie des Sœurs d'Annecy, ce sera le point de départ de la fondation du 2^{ème} monastère.

Lettre de notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – fin juillet 1621 : *L'édification que les maisons donnent tous les jours fait foi de l'intention du Saint-Esprit ; car c'est merveille combien la réputation de la vie dévote s'agrandit par la communication de nos Sœurs, lesquelles je vois aussi profiter tous les jours et devenir plus affectionnées à la pureté et sainteté de vie. Je fus une heure ½ au parloir : je vis trois de nos Sœurs, et je fus fort consolé de voir comme la vraie lumière leur fait voir la vérité des grandes et profondes maximes de la perfection, qui plus qui moins, mais toutes, à mon avis, avancées ; et plusieurs dames étrangères qui les ont vues s'en sont allées les larmes aux yeux et avec des goûts extrêmes.*

Dès le 1^{er} juillet 1610, saint François voulut que sa petite congrégation s'appelât : la Visitation de Notre-Dame ou Religieuse de la Visitation Sainte-Marie, « parce qu'il trouvait dans ce mystère, disait-il, mille particularités spirituelles qui lui donnaient une lumière spéciale de l'esprit qu'il désirait établir dans son Institut »

Selon la note p. 349 du tome XIV, ce texte est tiré de l'ancien manuscrit de l'Année Sainte, et de l'Histoire de la Fondation du 1^{er} monastère d'Annecy.

Lettre de notre s^{te} Mère au Père de la Rivière – janvier 1624 : *Notre b^x Père assurait que la sainte Église, qui avait destiné un jour de chaque semaine pour le culte de la très Sainte Vierge, aurait très agréable de lui dédier entièrement un Ordre à son honneur pour chanter continuellement ses louanges. Mon très cher Père, la conservation de ce cher petit Office est une pièce nécessaire à notre Institut. Certes, ce fut par une inspiration spéciale que ce B^x dédia notre congrégation à Notre Dame, et par révérence et dévotion particulière au mystère de la Visitation, car il avait pensé de nous nommer 'Filles de Sainte-Marthe', et tout à coup, peu de jours avant notre entrée, il me fit entendre avec une grande allégresse que nous serions les 'Filles de Notre-Dame'.*

Mère FM de Chaugy I p. 412 : « Quoiqu'elle (notre s^{te} Mère) eût grande dévotion à cette sainte hôtesse de Notre Seigneur, son cœur sentait un peu de résistance de n'être pas entièrement sous la protection de la très Sainte Vierge ; mais elle n'en dit jamais mot, se tenant si absolument à l'obéissance, qu'elle ne faisait nul état de ses propres pensées ; mais elle pria beaucoup Dieu de découvrir sa volonté là-dessus à notre B^x Père, lequel un matin, lorsqu'elle y pensait le moins, lui vint dire avec un visage tout gai, que Dieu lui avait fait changer d'avis, et que nous nous appellerions les 'Filles de la Visitation'... »

Manuscrit des Constitutions-Juin juillet 1610 : *Cette bénite Congrégation a été dressée : laquelle ayant deux principaux exercices, l'un de contemplation et d'oraison, qui se pratique principalement dedans la maison, l'autre du service des pauvres, qui se pratique hors de la maison, elle a convenablement choisi pour Patronne N.D. de la Visitation, puisqu'en ce mystère la glorieuse Vierge, faisant cet acte solennel de sa charité envers le prochain que d'aller servir sa cousine es travaux de sa grossesse, chanta néanmoins ce cantique si spirituel, si relevé et si contemplatif du saint Magnificat.*

« ... parce que c'était un mystère caché, et qu'il n'était pas célébré solennellement en l'Église comme les autres, qu'au moins il le serait en notre congrégation ».

Mère FM de Chaugy I p. 412 : ... qu'il choisissait ce mystère, parce que c'était un mystère caché, et qu'il n'était pas célébré solennellement en l'Église comme les autres, qu'au moins il le serait en notre Congrégation ; ce qui donna une très grande joie à notre B^{se} Mère, et elle inculqua tellement la dévotion à la Sainte Vierge à nos 1^{ères} Sœurs, et en parlait si souvent aux malades qu'elle allait visiter et servir que par un mouvement commun des petits enfants et du peuple l'on nous nomma les 'Religieuses de Sainte-Marie', nom qui nous est toujours demeuré depuis.

« Les sœurs diront à l'ordinaire le petit Office de Notre-Dame, vu que cet Ordre ayant été institué particulièrement pour la retraite des infirmes et à l'honneur de la bienheureuse Mère de Dieu Notre-Dame, cet Office leur est plus sortable que le grand ». XXV p. 139 Directoire ».

Lettre de notre s^t Fondateur à s^t Robert Bellarmin cardinal – 10 juillet 1616 – pour la transformation de la Visitation en Ordre religieux : ... Le 1^{er} point, c'est de n'être pas obligées à l'Office des clercs, à savoir au grand Office, mais seulement au petit Office de la B^{se} Vierge. Et voici le motif de ce désir : ces Congrégations (Annecy et Lyon) admettent fort souvent des personnes déjà d'un certain âge, qui ne pourraient qu'à grand peine s'habituer au grand Office avec toutes ses rubriques. En outre, ce petit Office de la Sainte Vierge est par elles récité avec une scrupuleuse observance des tons, accents et pauses, ce qu'elles ne pourraient absolument pas s'il leur fallait réciter un Office plus long. Cela est d'autant plus digne d'être pris en considération, que, de toutes les femmes du monde entier, il n'est est point qui prononcent le latin aussi défectueusement que les françaises, à qui il serait vraiment impossible, dans une telle variété d'Offices, de Leçons et de Psaumes, d'observer exactement les lois de l'accentuation et de la prononciation. C'est en effet une grande pitié que la prononciation que l'on entend dans la plupart des monastères de femmes, et dont l'étrangeté va jusqu'à exciter le rire chez des auditeurs d'ailleurs bien disposés, et la moquerie, sinon le scandale, chez les demi-savants et les hérétiques.

Lettre de notre s^t Fondateur – 25 avril 1617 : Nous désirerions que cette Congrégation ne fut obligée qu'au petit Office, afin qu'elle continuât à le chanter avec la gravité, distinction, tranquillité et, pour le dire en un mot, avec la sainteté que ces âmes le prononcent maintenant.

Lettre de notre s^t Fondateur début janv.1618 à Dom Juste Guérin (chargé de traiter à Rome à partir de la 2^{nde} quinzaine de janvier) : L'affaire des Dames de la Visitation à Rome consiste en ce point : qu'il plaise à Sa Sainteté leur permettre de n'être point obligées à dire le grand Office pour les raisons suivantes : 1^o mauvaise prononciation des françaises ; 2^o faiblesse de santé ; 3^o Il y a exemple à Paris, où les Sœurs de Sainte-Ursule, Religieuses des trois vœux solennels, ne disent que le petit Office (il s'était passé pour les Ursulines à Paris quelque chose d'analogue à ce qui arriva pour la Visitation... Les partisans de la clôture triomphèrent. La Bulle de Paul V arriva en septembre 1612 ; elle érigeait les Ursulines de Paris en Ordre religieux sous la Règle S^t Augustin, avec les vœux solennels, et permettait de remplacer habituellement le Bréviaire par le petit Office de la Sainte Vierge) ; 4^o Les Sœurs de la Visitation font plusieurs exercices spirituels qu'elles ne pourraient pas faire en disant le grand Office.

Lettre de notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – février 1618 : ... Je vous veux dire, mon très cher Père, que si vous écrivez au Père dom Juste (Juste Guérin, il était à Rome chargé d'obtenir l'approbation des Règles de la Visitation, en particulier le privilège du petit Office. St François de Sales les lui écrit de Grenoble, 5-10.03.1618), vous le priez de faire considérer surtout la fin de notre Institut, car si l'on nous donne ce grand Office, les femmes et filles âgées et de débile vue, comment l'apprendront-elles ? N'y a-t-il pas céans des sœurs qui sont venues seulement pour cela ? Et ne faut-il pas que ceux qui tiennent le gouvernail de la Sainte Église aient soin de pourvoir de bergeries, aussi bien pour les agneaux que pour les brebis, et que l'on ait soin des malades aussi bien que des saines ? Certes, si l'on considère mûrement comme il faut ce point ici, et que la charité se doit exercer également sur les âmes qui ont des corps faibles comme sur celles qui ont des corps robustes, il sera impossible de rien rayer. Enfin, mon très cher Père, inculquez au Père que surtout il fasse comprendre la fin de cet Institut et que les moyens marqués pour y parvenir sont uniques. Je vous parle sans loisir de penser ce que je vous dis, mais vous m'entendez prou. Que si nous eussions pu écrire au Père dom Juste, nous l'eussions fait, et longuement. Il est nuit. Bonsoir, mon très cher Père, tout uniquement bon.

Lettre de notre s^t Fondateur à Dom Juste Guérin – 5-10 mars 1618 : Si vous voyez qu'on ne les puisse pas obtenir tous trois (les 3 articles : petit Office, veuves ayant encore à faire dans le monde, retraitantes), qu'au moins on tienne bon en la poursuite de celui du petit Office ; car le grand Office dissiperait et le lustre et la fin de cette Congrégation. (...) Plutôt que de mettre le grand Office en cette Congrégation, j'aimerais mieux accepter le parti que M^{sr} de Lyon propose : à savoir que cette Congrégation demeurât en titre de simple Congrégation, avec les vœux simples, et qu'il plut néanmoins à Sa Sainteté de déclarer nuls les mariages que les Sœurs (ce que Dieu ne veuille jamais permettre) voudraient contracter après avoir fait les vœux simples. (...) Enfin cet article du petit Office est si important, que pour l'obtenir il faut se soumettre à toutes sortes d'autres rigueurs.

Lettre de notre s^t Fondateur à Dom Juste Guérin – 16 avril 1618 : Quant à la demande que fait le bon seigneur duquel vous m'écrivez, sur l'occupation des Sœurs de la Visitation en cas qu'elles ne disent le grand Office, il y a deux raisons. La 1^{ère}, que les Sœurs disant le petit Office gravement et avec pauses, elles y emploient autant de temps comme la plupart des autres Religieuses, sinon que les unes le disent avec plus d'édification et meilleur prononciation que les autres. (...) En somme, ce petit office est la vie de la dévotion en la Visitation. La 2^{ème} est qu'en la Visitation il n'y a pas un seul moment qui ne soit employé très utilement en prières, examen de conscience, lecture spirituelle et autres exercices.

Je m'assure que le Saint Siège favorisera cette œuvre qui n'est ni contre les lois, ni contre l'état religieux, et qui lui acquiert beaucoup de maisons d'obéissance en un temps et en un royaume où il en a tant perdu. (...) La seule considération de la plus grande gloire de Dieu me donne ce désir et l'utilité de plusieurs âmes capables de servir beaucoup sa divine Majesté en cette Congrégation, avec la seule charge du petit Office. Ne sera-ce pas une chose

digne du Christianisme qu'il ait des lieux où retirer ces pauvres filles qui ont le cœur fort, et les yeux ou la complexion faible ?

Le Bref du 23.04.1618 du Pape Paul V autorisera le privilège de chanter le petit office de la Sainte Vierge au lieu du Bréviaire romain. Le privilège ne sera que pour 7 ans en ce commencement puis une prolongation de 10 ans dont notre st Fondateur fait mention dans sa lettre du 24.08.1621. Urbain VIII par Bref du 9.07.1626 le confirma à perpétuité.

Selon le génie qui est le sien, de quitter résolument les sentiers battus pour viser à l'essentiel, saint François de Sales tente une expérience semblable à celle qui lui a fait publier l'Introduction à la vie dévote. Après avoir assuré qu'une vie profondément chrétienne est à la portée de tous, il ouvre les portes d'une authentique vie religieuse à toute âme appelée de Dieu :

Notre st Fondateur a le « génie » de « viser à l'essentiel ». **Il a compris que l'amour de Dieu et du prochain est l'essentiel de toute la Loi, le résumé de l'Évangile.** Il a toujours tendu à la sainteté : enfant, étudiant, gentilhomme.

Devenu un saint pasteur, **il a su reconnaître des saints autour de lui** : en 1602 M^{me} Acarie et ceux qui l'entourent, dans l'oraison funèbre du duc de Mercœur à Notre-Dame de Paris il fait l'éloge d'un honnête homme dévot : on peut être un homme du monde et un homme de Dieu. À Annecy, il a converti à la vie intérieure la présidente Favre, puis toute la famille (René de la Valbonne, Claude de Vaugelas et Jacqueline). En 1607 il prend dans ses *sacrés filets*, M^{me} de Charmoisy, il conduit sa maman dans la voie de la sainteté. Il faut aussi compter les trois frères de Quoex : l'avocat, le prieur de Talloires et Philippe qui fera une sainte mort.

Voici un extrait de l'*Année sainte* : « On ne saurait croire le contentement de ce fidèle Pasteur parmi ces brebis cachées entre les rochers : il se faisait raconter les histoires de leur piété, de leur vie pure et retirée, et même il se donnait la peine d'en prendre des mémoires de sa propre main ou de les faire écrire. Il les nommait aussi saintes que simples, et quelquefois il en écrivait à Monthelon à notre v^{ble} Mère de Chantal. Il lui disait qu'il se plaisait à ces petites histoires villageoises par ce que c'était véritablement voir, avec Moïse, le Seigneur dans le buisson ardent que de voir les effets de la divine grâce dans ces âmes simples. Voici une lettre à la Baronne de Chantal de juillet-août 1606 : *Je vis des merveilles en ces lieux-là : les vallées étaient pleines de maisons, et les monts tout pleins de glace jusqu'au fond. Les petites veuves, les petites villageoises, comme basse vallées sont si fertiles, et les évêques si hautement élevés en l'Église de Dieu sont tout glacés !*

Et une autre lettre d'août-septembre 1606 : *Je vous enverrai bientôt le recueil de la vie d'une sainte villageoise de mon diocèse* (Pernette Boutey + 9.06.1606), *mariée, et qui, en 48 ans de vie, a donné toutes les marques d'une vie parfaite dans l'intérieur et dans l'extérieur ; car elle a été une Monique dans son ménage et une Madeleine dans l'oraison. Ah, ma Fille, à qui tient-il que nous ne soyons saints parmi tant d'exemples domestiques et étrangers, en la ville et aux champs ? Tout nous prêche en faveur de la sainteté, et nous n'y allons que fort lentement.(...) Que faisons-nous ? Les ignorants et les grossiers se lèvent, et, se levant devant nous, ils ravissent les cieus.*

Le « génie » de notre s^t Fondateur c'était son sens de l'essentiel, une aspiration à la sainteté en toute sa vie, et en tant que pasteur dans celle des autres, tous les autres sans exception. L'Église a reconnu en lui cette grâce particulière. Voici ce qu'en écrivait s^t Paul VI dans sa lettre apostolique *Joyau de la Savoie* publiée en 1967 pour le 4^{ème} centenaire de la naissance de s^t François de Sales : « Le récent concile œcuménique a nettement établi et déclaré hautement souhaitable que l'ensemble des fidèles, y compris les laïcs, tendent de tout leur cœur à la sainteté de vie, puisque le don surnaturel de la grâce les en rend capables. Cette sainteté de nature multiforme, le s^t Évêque de Genève la propose sous le nom et la qualité de la dévotion. L'amour de Dieu, quand il est parvenu jusqu'au degré de perfection auquel il ne nous fait pas seulement bien faire, mais nous fait opérer soigneusement, fréquemment et promptement, alors il s'appelle dévotion. C'est à la pratique fructueuse de la dévotion que st François de Sales exhortera, stimulera par son zèle les chrétiens de tous sexes, de tous âges, de toutes conditions de fortune et de culture. La sainteté n'est le privilège ni d'une catégorie ni d'une autre, mais une invitation pressante adressée à tous ceux qui s'honorent du nom du nom de chrétiens : *Mon ami, monte plus haut* (Lc 14,10). »

Comme pour les *Controverses*, c'est avec sa plume et celles de copistes que notre st Fondateur va pouvoir atteindre le plus grand nombre possible d'âmes :

Mgr Trochu II p. 261 : « Depuis des années, sans qu'il y pensât vraiment, M^{sr} de Genève préparait le plus beau et le plus populaire de ses livres. Aux petits et aux grands il dispense les trésors de sa sainteté et de son expérience. D'un regard sûr, il discerne les âmes capables de perfection ; présentes, il leur distribue généreusement ses conseils ; éloignées, il les dirige par ses lettres. 'Ces âmes réclamaient de lui la paix intérieure et la force de vivre, rien de plus, c'est-à-dire tout' (H. Bordeaux). Que de réponses cela suppose ! Si diverses sont les âmes, si nuancées dans leurs aspirations, leurs épreuves, leurs faiblesses ! Cependant des obligations semblables les rapprochent : soumission à un règlement de vie, prière, méditation, réception des sacrements, pratique des vertus... Or, de petits 'traités de matière spirituelle' que de pieuses amies se communiqueraient mutuellement pouvaient les instruire de leurs communs devoirs, en évitant à M^{sr} de Genève une infinité de lettres. Ainsi fut fait. *Je vous envoie*, écrit-il à M^{me} de Chantal le 3 mai 1604, *un écrit touchant la perfection de la vie de tous les chrétiens. Je l'ai dressé non pour vous, mais pour plusieurs autres ; néanmoins vous verrez en quoi vous le pourrez faire valoir...* C'est d'un traité de ce genre, rédigé pour M^{me} de Charmoisy, que va éclore l'*Introduction à la vie dévote* ».

Ce livre parut pour la 1^{ère} fois en 1608 mais fut réédité avec beaucoup d'améliorations en 1609. Ce livre eut un succès prodigieux.

OA-III Préface de l'édition de 1893 : « L'IVD venait combattre un préjugé invinciblement ancré dans l'esprit d'un grand nombre de directeurs spirituels, qui ne concevaient pas de perfection en dehors du cloître ou, tout au moins, en dehors d'une vie purement contemplative dans le monde. Le grand art de l'Évêque de Genève consiste à unir et combiner, de la manière la plus parfaite, la vie de Marthe avec celle de Marie. Tout en démontrant que la perfection est une, qu'elle aura toujours pour fondement essentiel les conseils évangéliques, le Saint rappelle que, pour la majorité des chrétiens, l'esprit de ces conseils

suffit. La consécration épiscopale ou la profession religieuse élève l'âme à l'état de perfection ; mais la perfection même est compatible avec toutes sortes de vocations et professions. Toute la doctrine du Saint est basée sur ce mot de l'Écriture Sainte : *Dieu regarde le cœur*. En effet, Philothée peut, sans renoncer à la perfection, être 'réellement riche' ; les personnes mariées, sanctifier leurs devoirs d'état, mais à la condition de n'y pas engager leur 'affection'. Quant à la 1^{ère} des vertus religieuses, l'obéissance, elle peut être portée presque aussi loin dans le monde que dans le cloître. Enfin, pour les personnes séculières, le s^t Docteur substitue aux vœux, de 'fortes et puissantes résolutions' qui doivent former, pour ainsi dire, la solide charpente de leur édifice spirituel. Ce rapprochement entre la vie religieuse et la vie dévote n'est pas moins remarquable lorsque st François de Sales traite des vertus : *La seule charité, dit-il, nous met en la perfection ; mais l'obéissance, la chasteté et la pauvreté sont les trois grands moyens pour l'acquérir*. Elles constituent les trois branches de la croix spirituelle.

Pour rester dans la ligne de l'article de *Mission et Esprit* qui fait le **lien entre l'IVD et la Visitation**, notons ce texte reproduit par le Père Lajeunie, c'est le témoignage d'un moderne, Dom Bède Camm. « Il était anglican et avait environ 16 ans quand il lut l'IVD : 'Ce fut une révélation pour moi et cette lecture changea toute ma vie. Pour la 1^{ère} fois j'entendais parler de l'amour personnel de Dieu pour mon âme, pour la 1^{ère} fois j'apprenais la science de la piété. St François de Sales m'apprit à méditer. Jusque-là ma religion avait été plus démonstrative que profondément enracinée, plus formaliste qu'intérieure. Je commençais à comprendre ce qu'est la vie spirituelle et à éprouver le désir de me consacrer à Dieu' ».

De la vie dévote à la vie consacrée, le passage se fit pour beaucoup. Rappelons-nous les circonstances de la fondation de notre monastère. C'est parmi les Philothées de Nantes, M^{me} des Rochers et les demoiselles Hardouin, que va naître le souhait de fonder une maison peuplée de filles de l'auteur de ce livre, bien sûr il y avait aussi l'admiration sans bornes de l'évêque Mgr Philippe de Cospéan (qui avait connu notre s^t Fondateur à Paris en 1619 et qui était devenu évêque de Nantes en 1621).

Nous étudions au postulat ce livre de l'IVD. Nous le lisons traditionnellement chaque année au réfectoire durant le temps de nos retraites qui sont faites en vue du renouvellement de nos vœux. Pourquoi cela ? Pour consolider les fondements de la vie spirituelle : Jésus Christ. Notre s^{te} Mère a ces paroles qui donnent à réfléchir :

Notre s^{te} Mère III p. 496 : *Il y a peu de monastères qui n'aient quelque grand exemple de vertu, mais la plupart des sujets sont faibles, et n'ont rien de grand, ni d'élevé. La source de ce mal est que l'on devient religieuse sans être véritablement chrétienne. On connaît son Instituteur, ses Constitutions, et l'on connaît peu Jésus Christ et son Évangile. On a commencé par le toit, et non par le fondement, et l'on s'est hâté d'offrir au divin Maître ce qu'il a proposé que comme un conseil, sans se mettre en peine de lui rendre ce qu'il exige comme une dette.*

Pour la pratique de la vie religieuse, le « génie » de notre b^x Père est de viser là aussi à « l'essentiel », on le voit dans les Entretiens, dans lesquels on le voit former les 1^{ères} Visitandines sur la base solide de l'amour divin épanoui sur une abnégation totale de l'amour propre. Il fonde la Visitation sur la pratique des vertus essentielles de la dévotion. Il n'y a donc qu'un pas de la 'dévotion' à la 'Religion'.

Notre s^t Fondateur à Philippe de Quoex 20.07.1610 : *C'est une Congrégation simple, instituée pour les femmes et filles qui, pour leur infirmité corporelle ou pour n'avoir pas l'inspiration d'entreprendre des grandes rigueurs, ne peuvent entrer es religions formées et réformés ; car là elles auront un refuge doux et gracieux, avec la pratique des vertus essentielles de la dévotion.*

Notre st Fondateur s'applique dans ses Constitutions et dans les Entretiens à faire pratiquer ces vertus essentielles.

P. Lajeunie II p. 252 : « La spiritualité des *Entretiens spirituels* ne diffère pas essentiellement de la spiritualité de l'*Introduction à la vie dévote*. Qu'est la visitandine à l'origine de l'institution : une femme 'dévote' vivant en communauté, sans vœux solennels. Après un an de noviciat on la reçoit *solennellement, non point aux vœux, car on n'en fait point de solennels mais à l'établissement ou dédicace* : c'est donc, pour le fond, l'équivalent de la *protestation solennelle*.

Elle fait néanmoins le vœu de chasteté simple, mais privé. Comme dans la *protestation solennelle*, elle offre son âme et son corps au service de Dieu, mais en plus l'usage de ses biens, à Dieu et à Notre Dame, pour être le tout employé à son honneur, selon les Règles de la Congrégation. Elle dit les Heures de Notre-Dame et fait une heure d'oraison le matin et le soir, elle a une police de travail, silence, obéissance, humilité, et dénuement de propriété extrêmement stricte. L'idéal de Philothée est ici porté à sa perfection extrême.

On a fait à cette spiritualité de la ponctualité, le reproche de manquer de grandeur : cette austérité méticuleuse s'épuise sur des riens, elle détourne de l'initiative, du risque, de l'héroïsme. Quelle erreur ! Le P. Lajeunie passe en revue les vertus de la Visitation : faire mourir sa volonté dans la volonté de Dieu, égalité d'esprit, humilité et simplicité, douceur et condescendance.

Il ajoute ceci : Lui-même grand ami des pauvres, il voulait que Philothée se fasse plus pauvre que les pauvres en les servant de ses propres mains. Il n'est pas étonnant qu'il ait inscrit sur les Constitutions primitives, selon son 1^{er} dessein : *Cette Congrégation a deux principaux exercices : l'un de contemplation et oraison ; l'autre du service des pauvres et malades.*

Ce fut vraiment de « génie » de notre st Fondateur de discerner ainsi « l'essentiel » qui est la perfection de l'Amour divin aussi bien dans la vie chrétienne que dans la vie religieuse.

La Visitation Sainte-Marie p. 11 : « Dieu mit d'abord dans le cœur du s^t fondateur une douleur profonde au spectacle qu'offraient alors bon nombre d'Ordres religieux. Si des Ordres autrefois si florissants n'avaient pas trouvé dans leurs austérités une assez puissante protection contre les passions, n'était-il pas à propos de mettre davantage en relief ce qui est le nerf de la vie religieuse : la mortification au sens général du mot ? Ne serait-il pas salutaire de rappeler et au besoin de prouver que, pour être pleinement à Dieu, s'il faut mortifier les sens extérieurs, il faut encore plus mortifier les passions intérieures. Un Institut qui aurait pour fin principale de crucifier la volonté par un assujettissement continu, le jugement par la soumission intérieure à la conduite de l'obéissance, l'orgueil et l'amour propre sous ses mille formes par l'amour de ce qui humilie à l'intérieur et à l'extérieur, cet Institut ne donnerait-il pas à Dieu des âmes qui ne vivraient en vérité que pour lui par le sacrifice d'elles-mêmes, ce qui est au fond le grand but de toute vie religieuse ? »

« *Plusieurs filles et femmes, divinement inspirées, aspirent bien souvent à la vie religieuse, qui toutefois, ou par (faiblesse) de leur complexion naturelle, ou pour être déjà affaiblies par l'âge, ou enfin pour n'être pas attirées à la pratique des austérités et rigueurs extérieures, ne peuvent pas entrer ès religions esquelles on est obligé à des grandes pénitences corporelles...* »

La Visitation Sainte-Marie p. 12 : « Une certaine classe de personnes vivant dans le monde avaient attiré l'attention du charitable Evêque. Des âmes généreuses qui désiraient extrêmement se retirer de la presse de ce siècle pour vivre tout à Dieu, ne pouvaient néanmoins le faire faute d'avoir un corps assez fort ou un âge assez vigoureux pour embrasser les austérités alors en usage dans les cloîtres. Contraintes de demeurer dans le monde, en quoi elles sont, dit-il, dignes de grande compassion, la poursuite qu'elles voudraient faire d'une plus grande sainteté demeurant ou empêchée ou retardée par le manquement de la santé. Or toute la sainteté réside dans le cœur : les plus dures austérités ne seraient-elles pas vaines sans l'humilité, l'obéissance, la pureté d'intention ? Pour arriver à l'observation parfaite du grand commandement qui résume la loi et les prophètes, il n'est pas besoin d'avoir beaucoup de forces physiques, mais de consacrer fervemment à Dieu celles que l'on a. Les différents fondateurs d'Ordres, sans doute, avaient compris cette vérité avant l'Evêque de Genève : elle était enfermée dans leurs règles ; aucun cependant ne l'avait concrétisée, en quelque sorte, dans une congrégation où la mortification intérieure suppléât d'après les constitutions mêmes aux grandes pénitences corporelles ».

P. Lajeunie II p. 252 : « Le 1^{er} but du fondateur était bien d'offrir une retraite à des femmes qui, ne pouvant supporter les grandes austérités des ordres réformés, auraient le courage d'embrasser toutes les croix du cœur. Il n'écarte donc pas les borgnes, les boiteuses du corps, mais bien les boiteuses de l'âme ».

... « *Afin donc que telles âmes eussent désormais quelque assurée retraite en ces contrées de deçà, cette congrégation est érigée en sorte que nulle grande âpreté ne puisse divertir les faibles et infirmes de s'y ranger, pour y vaquer à la perfection du divin amour* ». XXV p. 51-52 : Constitutions

Notre st Fondateur-Constitutions 1618 De la fin pour laquelle cette congrégation est instituée p.51-52 (suite du texte ci-dessus) : ... *En suite de quoi on pourra, 1^o, recevoir les veuves également comme les filles, pourvu que si elles ont des enfants elles en soient déchargées, et qu'elles aient suffisamment pourvu à leurs affaires (...)*

On pourra 2^o, recevoir celles qui pour leur âge ou quelque imbécilité corporelle ne peuvent avoir accès aux Monastères austères, pourvu qu'elles aient l'esprit sain et bien disposé à vivre en une profonde humilité, obéissance, simplicité, douceur et résignation. Néanmoins on excepte celles qui seraient atteintes de quelque mal contagieux, ou qui auraient des infirmités si pressantes qu'elles fussent incapables de suivre la règle et les exercices ordinaires de la congrégation.

3^o, celles qui seront de bonne et forte complexion y seront reçues comme appelées de Dieu au soulagement des infirmes ; et tout ainsi que les faibles jouiront du fruit de la santé des robustes, les robustes jouiront réciproquement du mérite de la patience des imbéciles. Et afin que tant les unes que les autres puissent toujours avoir accès à cette congrégation, la supérieure prendra soigneusement garde à ce qu'on n'y introduise aucunes austérités corporelles, outre celles qui y sont maintenant.

P. Lajeunie II p. 252 : « Faibles de corps, ces femmes doivent donc **tendre à l'amour fort** ; leur but en quittant le monde doit être de *s'unir parfaitement à Dieu, mortifiant leurs sens extérieurs et encore plus leurs passions intérieures pour rappeler toutes leurs forces au service de l'Époux céleste, par une chasteté pure, une pauvreté dépouillée de toutes choses et par une obéissance établie en une parfaite abnégation de sa propre volonté* ».

Notre st Fondateur Entretien de la générosité p.92 : *Les Filles de la Visitation sont toutes appelées à une grande perfection, leur entreprise est la plus haute et la plus relevée que l'on saurait penser ; d'autant qu'elles n'ont pas seulement prétention de s'unir à la volonté de Dieu, comme doivent avoir tous les chrétiens, mais de plus elles prétendent de s'unir à ses désirs, voire même à ses intentions, je dis avant qu'elles soient presque signifiées ; et s'il se pouvait penser quelque chose de plus parfait que de se conformer à la volonté de Dieu, à ses désirs et à ses intentions elles l'entreprendraient puisqu'elles ont une vocation qui les oblige à cela.*

La Visitation Sainte-Marie p. 85 : « *Pourquoi pensez-vous, mes filles, dit le st Fondateur, que Dieu vous a mises au monde, et surtout appelées à la sainte religion, sinon afin que vous y soyez des hosties d'holocauste à sa divine Majesté et des victimes qui se consomment chaque jour en son saint amour ? Ce qui vous oblige à détruire en vous tout ce qui s'oppose à la perfection et à l'union avec Dieu, surtout l'amour propre, la propre volonté, la recherche de l'honneur, la satisfaction des sens. Il faut donc vivre en mourant et mourir en vivant...* C'est à cette fin que tendent les constitutions et le directoire. Les Constitutions multiplient les occasions de mort à soi-même dans de nombreux détails pratiques. Le Directoire complète une formation spirituelle où domine toujours la tendance à mortifier les mouvements personnels pour maintenir l'âme dans une continuelle dépendance de Dieu et par une constante douceur sous sa main paternelle reconnue en toute peine ; puis, peu à peu, par une participation de plus en plus intime aux dispositions du Sauveur.

La simple observance dans un esprit d'amour et d'humilité, d'une règle qui ne comporte aucune œuvre extérieure (étude de la science sacrée, culture des arts religieux, pompe des cérémonies du culte, toutes ces choses faites pour porter à Dieu) est le seul moyen qui soit donné aux filles de la Visitation pour tendre à leur fin : vivre uniquement à Dieu. Cette absence de toute occupation propre à soutenir l'intérêt naturel, est caractéristique à la Visitation. Ainsi cette très sensible austérité intérieure supplée aux grandes austérités extérieures. *En vain vient-on à la Visitation si l'on y prétend y trouver autre chose que la vie cachée et humble de la croix* (notre s^{te} Mère I p. 475). *La vie des vraies filles de cet Institut doit être une mort journalière pour vivre en ce monde à l'évangélique et leurs offices de s'abîmer en Dieu et perdre dans cet océan de bonté tout ce qui leur est propre pour faire et souffrir tout ce qu'il plaira à l'amour* (notre s^{te} Mère I p. 358). »

« Deux choses sont requises pour donner sa voix comme il convient à telles personnes : la 1^{ère}, que ce soit à des personnes bien appelées de Dieu ; la 2^{nde}, qu'elles aient les conditions requises pour notre manière de vivre... Donc la bonne vocation n'est autre chose qu'une volonté ferme et constante qu'a la personne appelée de vouloir servir Dieu en la manière et au lieu auquel sa divine Majesté l'appelle ».

Notre s^t Fondateur Entretien des voix p.373 : *Le motif que l'on doit avoir pour donner sa voix consiste en deux points. Le 1^{er} est qu'il faut que ce soit à des personnes bien appelées de Dieu ; le 2nd, qu'elles aient les conditions requises pour votre manière de vie. (...)*

C'est une chose grande et bien difficile que de reconnaître une bonne vocation ; néanmoins, c'est la 1^{ère} chose qui est requise pour donner sa voix, de savoir si cette fille proposée est bien appelée et si sa vocation est bonne. Il est vrai que c'est une chose de grande importance et bien difficile ; néanmoins elle ne l'est pas tant que nous soyons entièrement frustrés des moyens de reconnaître quand une vocation est bonne. Or entre plusieurs que je pourrais alléguer, je dirai celui-ci comme le meilleur de tous : que la bonne vocation n'est autre chose qu'une volonté ferme et constante qu'a la personne appelée de vouloir servir Dieu en la manière et au lieu auquel sa divine Majesté l'appelle.

Quand Dieu appelle pour être religieux ou religieuse, il leur promet même temps de leur donner les moyens requis pour être parfaits en cette vocation.

Pour recevoir une fille au Noviciat il ne faut savoir sinon si elle a une bonne volonté de vivre en une grande soumission, se servant des moyens qui lui sont donnés pour se perfectionner.

Pour la réception à la profession, on y doit observer trois choses : la 1^{ère}, que les filles aient le cœur bien disposé pour vivre en une entière souplesse et soumission. La 2^{ème}, qu'elles aient l'esprit bon, j'entends un esprit médiocre, ni trop grand ni trop petit. Ces esprits-là s'adonnent aux vertus solides, ils sont traitables et l'on n'a pas beaucoup de peine à les conduire, car facilement ils comprennent combien c'est une chose bonne de se laisser gouverner. La 3^{ème} chose qu'il faut observer, c'est si cette fille a bien travaillé pendant l'année de son Noviciat ; si elle a bien profité des médecines qu'on lui a données, si elle a fait valoir les résolutions qu'elle fit en entrant en son Noviciat, de changer ses mauvaises humeurs et inclinations, car l'année du Noviciat lui a été donnée pour cela. Que si l'on voit qu'elle persévère fidèlement en sa bonne résolution, que sa volonté demeure ferme pour continuer à se vouloir amender, et que l'on ait remarqué qu'elle se soit appliquée à se réformer et se former selon la règle et que cette volonté lui dure toujours, voire de vouloir mieux faire, cela est un très bon signe et une bonne condition pour lui donner sa voix.

Le Père de Villars s.j. exprime ainsi son approbation au Fondateur :

Père Jean de Villars : Le Père Jean de Villars, né à Lyon le 20 janvier 1560, était entré dans la Compagnie de Jésus le 8 septembre 1577. Il mourut dans sa ville natale le 23 avril 1626. Bien qu'il fût doué de grands talents pour la chaire, ses supérieurs l'occupèrent de préférence à la direction des collèges. Il était en 1604 recteur du collège de Dijon. Ses vertus, sa prudence, son expérience des voies intérieures lui acquirent l'amitié de s^t François de Sales et la confiance de plusieurs personnes de haute piété. La Baronne de Chantal entre autres le choisit pour confesseur, et c'est même à sa persuasion qu'elle se rangea définitivement sous la conduite du s^t Évêque. (Note OA)

« Il me semble, Monseigneur, que cette congrégation manquait encore à l'Église, et que Dieu vous ait suscité en nos jours pour l'ériger. Certainement, Notre Seigneur a visité son peuple, et faut croire que la bénédiction de commencement s'étendra avec une amplification nombreuse : car, que manquait-il aux faibles, que cette médiocrité ? que fallait-il aux veuves, que cette douceur ? que pouvaient désirer les robustes et ferventes, que cette mortification ? » XV p. 388-389

Du Père Jean de Villars s.j. à notre s^t Fondateur -24 juillet 1611 : « Il m'a semblé, depuis que votre naissante Congrégation est commencée, que je l'ai vue comme une Jérusalem nouvellement descendante du ciel. (...) Bénite soit la pierre, béni soit l'ouvrier, et béni soit éternellement l'Architecte céleste qui, dans son idée éternelle, avait fait le projet de cet édifice. Il me semble, Monseigneur, que cette Congrégation manquait encore à l'Église, et que Dieu vous ait suscité en nos jours pour l'ériger. Certainement, Notre Seigneur a visité son peuple, et faut croire que la bénédiction de commencement s'étendra avec une amplification nombreuse : car, que manquait-il aux faibles, que cette médiocrité ? Que fallait-il aux veuves, que cette douceur ? Que pouvaient désirer les robustes et ferventes, que cette mortification ? Vous avez, mon très cher Seigneur, dressé un temple de Salomon en ce siècle, voilà les 3 étages : que reste-t-il à ces âmes bienheureuses destinées à l'habitation d'iceluy, que d'entrer dans le Sancta sanctorum (le Saint des saints) de l'éternelle félicité. »

Du Père Ignace Armand s.j. à notre s^t Fondateur –Mère de Chaugy I p.145 : « L'on dit que vous dresserez un hôpital plutôt qu'une assemblée dévote, mais qui ne rirait avec vous, mon très honoré Seigneur, des folles cervelles des enfants du monde ? Je ne puis m'empêcher de dire avec le Sauveur : *Génération perverse, à quoi vous comparerai-je ? A ces enfants qui disent : nous avons chanté, et vous n'avez pas dansé ; nous avons fait des complaints et vous ne vous êtes pas lamentés. Jean est venu ne buvant ni ne mangeant, vous dites qu'il a un démon. Le Fils de l'homme est venu buvant et mangeant, et vous dites qu'il est un ami des pécheurs.*

Il est venu plusieurs religieuses menant une vie fort austère, qui les oblige à ne point recevoir de filles infirmes et de petite complexion ; le monde se plaint de ce qu'elles ne veulent que les saines et robuste et les taxe d'une indiscreète rigueur.

Vous avez, Monseigneur, commencé à ériger un séminaire de spéciales imitatrices la bénignité du Verbe incarné, qui ne rejetait personne, vous avez trouvé le secret en votre Visitation, qui n'est point trop douce pour les fortes, ni trop âpre pour les faibles. Les enfants du monde censurent cela, et disent que l'on dresse un hôpital ou une vie trop molle. Cerveaux vides des maximes du crucifix, qui ne savent pas ce que coûte à la nature l'effet de cette parole : mourir à soi pour vivre à Dieu, renoncer à soi-même pour porter sa croix.

Souffrez, Mgr, que je dise une imagination que je faisais dernièrement : il m'était avis, considérant la lettre que vous avez daigné écrire à notre Père de Villars, que, dressant ce refuge aux imbéciles, vous dites comme Notre Seigneur disait au

regard des petits enfants : Laissez venir à moi ces faibles, ces infirmes et malades, car à telles appartient le Royaume des cieux.

Hélas, qui aurait pitié d'une vierge, laquelle ayant sa lampe ardente en main, pleine de bonne huile, ne peut néanmoins entrer dans un cloître, pour célébrer les noces de l'Agneau, faute d'avoir les épaules assez fortes pour porter une robe de poils de chameau, comme du grand Baptiste, ni l'estomac assez robuste pour jeûner la moitié de l'année, et ne digérer que des racines ?

Je crois que vos chères filles seront les vraies épouses de Jésus ; car il se vêtit non point de robe délicate, cela étant pour les cours des rois de la terre, mais d'une robe sans couture, pour nous signifier qu'elle ne blessait pas. Le Seigneur vivait chez ste Marthe, et ne refusait pas d'aller au festin.

Votre compagnie s'élève pour imiter la vie cachée, la vie contemplative, et la vie bénigne de Jésus. L'on trouve dans votre dessein, la pauvreté et les mortifications de Bethléem, et les raisonnables commodités de Nazareth, la solitude du désert, et la douce conversation de Béthanie

L'on voit dans le visage de votre excellente 1^{ère} fille, M^{me} de Chantal, qu'elle suit vraiment le Sauveur pauvre, doux, bénin, cordial, caché, retiré, priant, conversant, aimant la solitude, servant au prochain, bref, glorifié au Thabor, crucifié au Calvaire. ».

Aperçu historique sur la période concernée par cet article 3 de « L'inspiration originale » 1612-1615

Avec l'article « 1-Les Fondateurs » nous avons couvert la période de 1604 à mai 1610 ; puis « 2-La fondation » s'est étendue de fin mai 1610 à janvier 1612. Dans cet article « 3-L'inspiration originale », on peut placer la période de février 1612 à décembre 1615.

Durant cette période, nous verrons que la Visitation s'enracine, se développe et va pénétrer en France. Le s^t Fondateur travaille beaucoup autour de son petit Institut. Mais cette paix intérieure n'est pas sans épreuves notamment de santé pour notre s^{te} Mère. À l'extérieur il se rencontre des contradictions mais aussi des approbations. En date du 3.02.1612, voici une lettre de Dom Sens de Sainte-Catherine, religieux de la Congrégation des Feuillants (Cisterciens réformés) :

« Quand je considère votre Congrégation devant Dieu, je la vois aussi haute en amour comme vous l'avez faite profonde en humilité, et j'espère que bientôt la France, jalouse du bien de nos montagnes, voudra partager ce bonheur avec elles ; j'espère que comme les plaines sont plus propres à s'étendre que les monts et vallées, que dès que vous aurez fait quelques Maisons en nos quartiers, ce sera jeter M^{me} de Chantal comme un grain dans ces plaines, qui rapportera au centuple. Dieu me rende digne de voir nos terresensemencées de cette bonne semence, et je prie Dieu de lui donner l'arrosoir d'en haut, par les bénédictions, et l'arrosoir d'en bas, par les bons accueils que cette Congrégation mérite recevoir partout, quand ce ne serait qu'à la considération de son fondateur et de sa fondatrice ».

Mais voici d'abord notre b^x Père souffrant, mais on va lui appliquer un remède souverain : la confiance de notre s^{te} Mère et de nos 1^{ères} Sœurs et la relique de s^{te} Apolline :

Ancien manuscrit de l'Année Sainte : « Le 9^{ème} jour de février 1612, s^t François de Sales étant atteint d'une grande douleur de dents, notre v^{ble} Mère lui envoya un linge qui avait touché les reliques de s^{te} Apollonie (Apolline), et le pria de l'appliquer sur sa joue malade, pendant que toute la communauté allait prier pour obtenir sa guérison. Sur le soir de ce même jour, le B^x lui renvoya le linge avec le présent billet : »

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère : *Voilà votre sacré remède que je puis dire m'avoir été souverain, puisque Dieu a agi avec moi selon votre foi, votre espérance et votre charité, et je dois confesser que je ne croyais pas pouvoir dire Messe aujourd'hui à cause de la grande enflure de ma joue et du dedans de ma bouche, mais, m'étant appuyé sur mon prie-Dieu et ayant posé la relique sur ma joue, j'ai dit : 'Mon Dieu, qu'il me soit fait comme mes filles le désirent, si c'est votre sainte volonté' ; et tout aussitôt, mon mal a cessé (...) Oh vive Dieu, ma fille, il est admirable en ses saintes et en ses saints. Il a voulu que ce mal me soit venu aujourd'hui pour nous faire honorer son épouse Apollonie et pour nous donner une preuve sensible de la communion des saints.*

Plus grave est une nouvelle maladie de notre s^{te} Mère, qui devait attiser la médisance. On murmurait contre notre s^t Fondateur et son petit Institut :

M^{gr} Trochu II p. 384 : 'Mgr n'avait-il pas mieux à faire que de conduire des femmes à la piété ? Beaux débuts, beau feu de paille ! Et puis qu'y avait-il donc, à la Galerie, de si extraordinaire. Décidément, le réformateur sévère des autres couvents, quand il se mêlait de fonder à son tour, se montrait d'une indulgence !... D'ailleurs, était-ce bien un couvent que cette Galerie ? N'était-ce pas plutôt un hôpital ? Tranquillisez-vous, concluaient les mieux informés, la supérieure elle-même est d'une santé trop délicate. Dès qu'elle sera morte, les parents reprendront leurs filles. Et dans ce temps-là, tout le monde partagera notre avis : à savoir que Sa Seigneurie Révérendissime eût beaucoup mieux fait de laisser chacun chez soi'. Toutes ces critiques sont détaillées dans les Annales du 1^{er} monastère d'Annecy »

Vers la mi-février de 1612, notre s^{te} Mère fut de nouveau malade, elle parut bientôt près de sa fin.

Note OA XV p. 168 d'après *Mémoires* Mère MM de Chaugy : « Le S^t prit prétexte de la violente maladie de la Fondatrice pour faire revenir le médecin protestant de Genève (D^r Marc Offredi) qui avait de bonnes dispositions pour la guérison de son âme, sans l'un de ses fils (Paul, docteur en médecine et membre du conseil de Genève) qui le tint si fort de près, qu'il fut cause de sa perte. Marc Offredi avait soigné M^{me} de Boisy ».

Notre s^t Fondateur à Philippe de Quœx à Thonon 24.02.1612 : *Monsieur mon très cher confrère et parfait ami. C'est par le retour de ce pauvre médecin, qui n'a su guérir notre Mère et que je n'ai su guérir, que je vous fais ce mot. Ah, faut-il*

qu'un fils empêche de vivre l'âme du père de son corps ? Notre bonne malade donnerait de bon cœur sa vie pour la santé spirituelle de son médecin, et moi, pauvre, chétif pasteur, que ne donnerais-je pas pour le salut de cette déplorable brebis ! Vive Dieu, devant lequel je vis et je parle : je voudrais donner ma peau pour le vêtir, mon sang pour oindre ses plaies et ma vie temporelle pour l'ôter de l'éternelle mort. (...) Je recommande à vos prières ce pauvre médecin malade ; dites trois Messes à cette intention, afin qu'il puisse guérir notre Mère et que nous le puissions guérir. Elle est bien malade, cette bonne Mère, et mon esprit, un peu en peine sur sa maladie. Je dis un peu, et c'est beaucoup. Je sais néanmoins que si le souverain Architecte de cette nouvelle Congrégation veut arracher du fondement la pierre fondamentale qu'il y a jetée, pour la mettre dans la sainte Jérusalem, il sait ce qu'il veut faire du reste de l'édifice. Dans cette vue, je demeure en paix.

M^{gr} Trochu II p. 410 : « Ces sentiments d'amoureuse résignation étaient également ceux de la s^{te} malade. Un jour qu'il l'était venu voir, il crut qu'elle allait cette fois succomber. Il lui dit (Annales) d'un visage tranquille et recueilli : *Peut-être, ma Fille, que Dieu veut se contenter de notre essai et du désir que nous avons eu de lui ériger cette petite congrégation, comme il se contenta de la volonté qu'eut Abraham de lui sacrifier son fils. Si cela est et qu'il lui plaise que nous nous en retournions en chemin, sa volonté soit faite ! - Oui, mon très cher Seigneur,* répondit notre unique Mère, *sa volonté soit faite au temps et en l'éternité !*

Au retour d'une de ses visites à la mourante, M^{gr} eut à dîner son frère Louis, qui lui dit : 'La maison de la Galerie va recevoir un grand échec si la pauvre Mère vient à trépasser, car les autres non plus ne sont guère fortes'. *Notre Seigneur est un bon Maître,* répliqua-t-il paisiblement ; *il est en son pouvoir de faire de belles besognes avec de misérables outils. »*

Notre s^t Fondateur à JP de Bonivard s.j. 26.02.1612 : *Je vous demande une neuvaine pour la santé de notre M^{me} de Chantal. Il y a 10 ou 12 jours que sa grave maladie me fait faire mon oraison sur la 3^{ème} pétition du Pater : Fiat voluntas tua. Je suis tout soumis à cette volonté divine. S'il lui plaît de prendre cette Mère, je la lui offre ; s'il lui plaît de nous la laisser, son saint Nom soit béni ! S'il lui plaît que notre ouvrage se fasse, il nous en laissera la matière ; sinon, il la serrera dans son cabinet éternel.*

Il faut que je vous avoue, mon cher Père, selon les lois de notre inviolable dilection, que la conduite de Dieu sur tous ses desseins me tient en admiration, mais avec certaine espérance intime qu'il mène sur le bord de la mort pour vivifier ; je dis plus, qu'il tue pour ressusciter. Je fais finir toute mes pensées par Fiat voluntas tua...

Note : « L'espoir secret du b^x Fondateur ne fut pas déçu ; sa dévotion pour le grand archevêque de Milan lui ayant inspiré quelques jours après, de donner des reliques à la vénérée malade, presque agonisante, celle-ci se trouva instantanément guérie. En reconnaissance, François de Sales fit le vœu d'aller visiter le tombeau de s^t Charles Borromée ».

M^{gr} Trochu II p. 410 : « La Mère de Chaugy raconte : la malade 'fit un grand soupir que l'on croyait être le dernier ; mais, ouvrant les yeux, elle dit à notre b^x Père : *Mon Père, je ne mourrai pas. - Non, ma fille, vous vivrez éternellement, par la divine miséricorde. - J'entends que je suis guérie et me porte fort bien, grâce à Dieu et à son bon saint.*

Vraisemblablement, Mgr reconnu, avec les médecins, que l'insalubrité de la Galerie était pour quelque chose dans les malaises, parfois graves, éprouvés par les Visitandines et qu'il fallait chercher pour elles un autre logis.

Après 20 mois d'existence le petit monastère de la Galerie abritait en comptant la tourière Anne-Jacqueline Coste onze Visitandines : notre s^{te} Mère, S^s MJ Favre, JC de Brécard, CF Roget, PM de Châtel, MM Milletot, MA Fichet, CM Thiolier, CA Joly de la Roche et MA de Blonay. La maison de la Galerie pouvait abriter tout juste 12 personnes. Notre s^{te} Mère, qui occupait la chambre d'en haut dans l'angle donnant sur le lac et la montagne, devait la partager avec S^s MJ Favre et PM de Châtel ; de même S^t JC de Brécard logeait avec les S^s MA Fichet et MA de Blonay, et leur cellule servait encore de salle du noviciat. De plus la demeure était insalubre et trop éloignée du centre d'Annecy.

M^{gr} Trochu II p. 411 : « Or, près des murailles de la ville, sur le port du lac, la maison d'un avocat au conseil de Genevois, maître Nicollin, se trouvait à prendre ; elle aussi, sans doute était de proportions insuffisantes, mais on pourrait l'agrandir. Dès le 14.06.1612 fut signé le contrat de vente.

Dans une lettre de notre s^{te} Mère du 5.08.1612, elle dit que *maintenant, grâce à Notre Seigneur, nous avons entièrement payé la maison.*

Cette maison était proche du couvent des dominicains. Une lettre de notre s^t Fondateur de ce début d'année 1612 nous montre déjà quelque susceptibilité de la part de ces voisins :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère : *Le Père Jacques vous ira voir demain, ma chère Mère, pour prendre résolution finale. Il ne goûte aucunement qu'on fasse l'oratoire en la grande tour, ainsi qu'il vous dira plus amplement.* Le P. Jacques mourut le 18.05.1612, son successeur immédiat sera plus favorable à la Visitation mais après lui les relations deviendront très tendues.

Tandis que le Père de Bonivard s.j. est à Annecy, notre s^t Fondateur prêche le Carême à Chambéry du 7 mars au 25 avril. Il retrouvait donc l'auditoire distingué que sa simple éloquence, 6 ans plus tôt avait su conquérir (c'est lors de ce 1^{er} Carême prêché à Chambéry en 1606 que le grand crucifix était devenu tout rayonnant, c'était le vendredi saint 24 mars en l'église Saint-Dominique. Ce crucifix est aujourd'hui à la Visitation de Marclaz).

Nous avons dans le tome VIII des OA qui contient les sermons autographes le sermon du Mercredi des Cendres 7 mars (Souviens-toi que tu es poussière, le souvenir de la mort), le plan du sermon du 19 mars (comparaisons entre Joseph le patriarche et st Joseph), celui du lundi (sur le péché et le respect de la Maison de Dieu) et du vendredi (sur la prière) de la 4^{ème} semaine de Carême 2 avril et enfin pour l'exposition de la sainte Croix vendredi saint 20 avril.

M^{gr} Trochu II p. 552 : « Il semble bien que ce Carême fit écho à l'Introduction à la Vie dévote, cela dut plaire singulièrement aux auditeurs instruits de la Sainte-Chapelle de Chambéry, qui déjà avaient dévoré le livre. Les auditeurs se pressèrent de toutes parts non seulement pour ouïr ses prédications mais encore au confessionnal. On disait communément que les prédications de notre s^t Fondateur étaient miraculeuses car on se demandait comment il trouvait une minute pour s'y préparer. Il confesse, reçoit des visites, préside de pieuses réunions à la Sainte-Chapelle, à Sainte-Claire, chez les Pères

Jésuites, chez les Pénitents noirs. Il assiste les agonisants, il console les prisonniers détenus dans les cachots du souverain Sénat ; il fait libérer de ses chaînes un malheureux qui, peu de mois auparavant, vomissait les plus crapuleuses injures contre la Visitation naissante. Il confère les ordres sacrés en 4 occasions.

Parmi tant d'occupations, il ne perd pas de vue sa petite Visitation. Voici une lettre qui nous enseigne comment traiter notre cœur dans les sécheresses :

Notre s^t Fondateur à s^t Marie-Jacqueline Favre 10.03.1612 : *Nous parlons ici de vous si souvent (sa famille était à Chambéry depuis 1610) et avec tant de plaisir, ma chère fille, que vous ne devez pas avoir soin de nous en rafraîchir la mémoire. (...) Dites-moi, le pauvre cœur bien aimé comme se porte-t-il ? N'est-il pas toujours vaillant et vigilant pour s'empêcher des surprises de la tristesse ? Je le vous recommande au nom de Notre Seigneur, ne le tourmentez point, je dis même quand bien il aurait fait quelque petit détour ; mais reprenez-le doucement et le ramenez en son chemin. Car il est bon, ce chétif petit cœur de ma grande fille ; et pourvu qu'elle le traite bien, qu'elle demeure un peu soigneusement en attention sur lui, que souvent elle l'encourage par des petites oraisons jaculatoires, par des petites conférences de ses bons souhaits avec notre Mère et avec moi, par des petites bonnes cogitations faites sur ce sujet en diverses occasions, vous verrez, ma chère fille, que ce cœur deviendra un vrai cœur selon le Cœur de Dieu. Seigneur Jésus, c'est pour cela que deux fois le jour je vous fais prière particulière.*

Vivez joyeuse, ma chère fille ; Dieu vous aime et vous fera la grâce que vous l'aimerez (Sr MJ Favre n'avait aucun sentiment d'amour de Dieu) : c'est le souverain bonheur de l'âme pour cette vie.

La belle-sœur (M^{me} de la Valbonne qui avait épousé René Favre en 1611, grande amie de la Visitation) est une perle ; le frère est bienheureux de l'avoir trouvée et prise avait qu'elle eût connu notre petite Congrégation, car autrement elle eût été votre sœur, mais non pas votre belle-sœur. Dieu la conduira pourtant en ce chemin auquel il l'a mise, a quelque bon point de vraie perfection, puisqu'elle en a tant de désir.

À Chambéry vers le 20 mars notre s^t Fondateur eut une entrevue avec M^{sr} Anastase Germonio archevêque de Tarentaise. Celui-ci, après avoir entendu notre st Fondateur, lui demanda un écrit qu'il envoya au C^{al} Borghèse afin de le transmettre au Pape Paul V. Un jésuite espagnol Mariana avait publié en 1599 un livre dans lequel il enseignait que le peuple est la source de l'autorité qui le gouverne, qu'il est donc au-dessus des princes. Si donc un prince préjudicie à sa patrie, il doit être averti par des assemblées ; s'il persiste la nation le déclare déchu de son trône, la nation peut le faire périr, ce pouvoir appartient même à tout citoyen. L'assassinat d'Henri IV en 1610 réveilla les colères contre Mariana et contre les jésuites. Le livre de Mariana fut brûlé sur l'ordre du Parlement sur le parvis de Notre-Dame en juin 1610. Il y eut brouille entre la Sorbonne et les Jésuites. Notre s^t Fondateur dans sa réponse à M^{sr} Germonio appelle à l'union et à la bonne intelligence entre la Sorbonne et les Jésuites *afin que, réunissant deux bœufs sous un même joug, on pût travailler dans le champ sacré d'une manière plus efficace*, ce serait un grand moyen d'affaiblir le protestantisme. *Il faudrait témoigner à tous avec quelle affection le Pape souhaite la vraie et sincère obéissance envers la couronne de France.* Il aurait fallu que le Pape Paul lança une sorte de campagne spirituelle, une décentration et une conversion des forces vers un grand but apostolique : l'unité religieuse de la France, mais ce grand appel du souverain pontife de ne fit pas entendre.

Cette querelle se doubla d'une autre : le pouvoir temporel du Pape. Le C^{al} Bellarmine soutenait la thèse du pouvoir indirect du Pape sur les choses temporelles, conférant au Pape le droit de déposer les princes apostats et hérétiques. L'ouvrage fut prohibé par le Parlement de Paris en 1610. La tension entre la cour de Rome et celle de la Reine Marie de Médicis fut alors extrême. S^t François de Sales déplorait qu'en cet âge où il y avait tant d'ennemis au dehors, on fasse des querelles entre catholiques. Bénigne Milletot, conseiller au Parlement de Dijon (père de S^t Marie-Marguerite) avait envoyé son livre à notre s^t Fondateur qui ne l'avait pas approuvé car il était tout pénétré d'esprit gallican ; cet ouvrage fut mis à l'Index en 1611. Pour notre s^t Fondateur, le silence était la meilleure réponse, car le danger de ces polémiques était évident : les uns élevant le pouvoir du Pape sur les rois, les autres accusant le Pape d'abus. Il ne pouvait en résulter qu'une volonté des princes à vouloir gouverner sans aucune dépendance.

Notre s^t Fondateur propose donc dans son écrit à M^{sr} Germonio : *le Pape est très souverain pasteur et père spirituel, le roi est très souverain prince et seigneur temporel. L'autorité de l'un n'est point contraire à l'autre, aussi elles s'entreportent l'une l'autre.* On voit combien, dans la pensée de ce temps, pour ceux - et ils étaient nombreux - qui croyaient encore à la chrétienté, ce langage était fait pour apaiser les esprits. Notre s^t Fondateur ne prône pas la séparation du temporel et du spirituel au point de reléguer la religion dans la sphère purement privée comme on le voit aujourd'hui. On pourrait dire que pour lui, il n'y a ni confusion ni séparation entre le spirituel et le temporel. C'est-à-dire que l'Église tout en respectant l'autorité politique doit posséder la liberté de dénoncer les injustices sociales spécialement envers les plus faibles, les entraves à la liberté religieuse ou à la paix. Parce que la dignité de l'homme est au-dessus de l'économie et de la politique, l'autorité du Pape est non seulement religieuse mais spirituelle.

À Paris le langage pacifiant de notre s^t Fondateur eut une heureuse influence et le débat s'apaisa. Mais la tempête se réveilla quand le Pape Paul V demanda au jésuite Suarez un écrit contre Jacques I^{er} d'Angleterre, ce livre fut brûlé sur les marches du Palais de justice à Paris en 1614. Le Pape protesta fortement. Le débat continua de troubler les esprits. La tendance irénique de notre s^t Fondateur ne fut pas suivie (voir P. Lajeunie II p. 148s).

Tout cela est contenu dans la lettre à M^{sr} Germonio du 20 mars 1612 et dans celle adressée dans le même temps à M^{me} Brûlart épouse du président du Parlement de Bourgogne qui avait sans doute besoin, en raison de son rang et de ses relations, d'être renseignée sur la controverse qui agitaient les esprits.

Parmi ces questions graves et délicates ainsi que ses continuelles prédications, notre b^x Père salue notre s^{te} Mère le jour de l'Annonciation :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 25.03.1612 : *Quoique extrêmement occupé, comment pourrais-je m'empêcher de saluer ma chère fille, au jour de la plus heureuse salutation qui fut jamais faite ? Je supplie cette glorieuse Vierge qui fut aujourd'hui saluée, qu'elle nous impètre quelque part à la très sacrée consolation qu'elle reçoit. Mais Dieu vous*

bénisse, vous remplisse de grâce ; Dieu soit avec nous, ma très chère fille, grâce à Notre Seigneur, lequel nous fait la faveur de nous employer ici et là, à son très saint service ; car c'est à cela que je suis occupé en diverses sortes, de manière que le cœur de ma chère fille, comme le mien, en sera bien aise. Salut à toutes nos filles très chèrement.

Entre deux lettres au duc de Savoie l'une du 26.03 en faveur d'un prisonnier innocent et l'autre du 28 pour transmettre au duc la demande d'un gentilhomme qu'il a assisté à son agonie afin que le duc reçoive son petit neveu en sa protection. Au milieu de tant de sollicitations, il répond à une grande lettre de notre s^{te} Mère qui lui faisait part de son insensibilité spirituelle. Admirez la sainteté de notre Fondateur qui lui permet d'être tout à chacun, et recueillons cet enseignement sur l'insensibilité spirituelle, la vraie, celle des saints et non celle des tièdes :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 28.03.1612 : *Venons à l'exercice intérieur duquel vous m'écrivez. Ce n'est autre chose qu'une vraie insensibilité qui vous prive de la jouissance, non seulement des consolations et inspirations, mais aussi de la foi, espérance et charité. Vous les avez pourtant et en fort bon état, mais vous n'en jouissez pas, comme un enfant qui a un tuteur qui le prive du maniement de tous ses biens. (...)*

Hélas, ma très chère Fille, que nous sommes heureux d'être ainsi serrés et tenus de court par ce céleste Tuteur ! Ce que nous devons faire, c'est d'adorer l'aimable providence de Dieu, et puis nous jeter entre ses bras et dedans son giron. Non, Seigneur, je ne veux point davantage de jouissance de ma foi, de mon espérance, de ma charité, que de pouvoir dire en vérité, quoique sans goût et sentiment, que je mourrais plutôt que de les quitter. Hélas ! Seigneur, si tel est votre bon plaisir que je n'aie nul plaisir de la pratique des vertus que votre grâce m'a conférées, j'acquiesce de toute ma volonté, quoique contre les sentiments de ma volonté.

C'est le haut point de la sainte résignation de se contenter des actes nus, secs et insensibles, exercés par la seule volonté supérieure. (...)

Enfin, ce Sauveur veut que nous soyons si parfaitement siens, que rien ne nous reste, pour nous abandonner entièrement à la merci de sa providence, sans réserve.

Or, demeurons donc ainsi, ma très chère Fille, parmi ces ténèbres de la Passion. Je dis bien parmi ces ténèbres, car je vous laisse à penser : Notre Dame et s^t Jean étant au pied de la Croix, emmi les admirables et épouvantables ténèbres qui se firent, ils n'oyaient plus Notre Seigneur, ils ne le voyaient plus et n'avaient nul sentiment que d'amertume et de détresse, et bien qu'ils eussent la foi, elle était aussi en ténèbres, car il fallait qu'ils participassent à la déréliction du Sauveur. Que nous sommes heureux d'être esclaves de ce grand Dieu qui, pour nous, se rendit esclave !

Mais voilà l'heure du sermon. À Dieu, ma très chère Mère, ma Fille en ce Sauveur. Vive sa divine Bonté ! J'ai une ardeur incomparable pour l'avancement de notre cœur, pour lequel je résigne tous mes autres contentements entre les mains de sa souveraine et paternelle providence.

Bonsoir, derechef, ma très chère Fille. Jésus, le doux Jésus, Cœur unique de notre cœur, nous bénisse de son saint amour. Amen.

Notre s^t Fondateur aux S^{ts} d'Annecy 1.04.1612 : *Serait-il possible que mon esprit n'oublîât jamais les chers enfants de ses entrailles (Is 59,15) ? Non, mes très chères Filles, ma chère joie et ma couronne, vous le savez bien, je m'en assure ; et vos cœurs vous auront bien répondu pour moi que si je ne vous ai pas écrit jusqu'à présent, ce n'est sinon parce que, écrivant à notre très unique et bonne Mère, je savais bien que je ne vous écrivais pas moins qu'à elle, par cette douce et salutaire union que vos âmes ont avec la sienne ; et encore, parce que le saint amour que nous nous portons réciproquement, est écrit, ce me semble, en si grosses lettres dans nos cœurs, qu'on y peut bien lire presque nos pensées de Nécyc jusqu'ici.*

Je suis avec un peu plus de monde que quand je suis en notre séjour ordinaire auprès de vous ; et plus j'en vois de ce misérable monde, plus il m'est à contrecœur, et ne crois pas que j'y pusse vivre, si le service de quelques bonnes âmes en l'avancement de leur salut ne me donnait de l'allègement.

Mon Dieu, mes chères Filles, que je trouve bien plus heureuses les abeilles, qui ne sortent de leur ruche que pour la cueillette du miel, et ne sont associées que pour le composer, et n'ont point d'empressement que pour cela, et dont l'empressement est ordonné, et qui ne font dans leurs maisons et monastères sinon le ménage odorant du miel et de la cire ! Qu'elles sont bien plus heureuses que ces guêpes et mouches libertines, qui, courant plus volontiers aux choses immondes qu'aux honnêtes, semblent ne vivre que pour importuner le reste des animaux et leur donner de la peine, en se donnant à elles-mêmes une perpétuelle inquiétude et inutile empressement. Elles vont partout furetant, suçant et picorant tandis que leur été et leur automne dure, et l'hiver arrivé, elles se trouvent sans retraite, sans munition et sans vie ; où nos chastes abeilles, qui n'ont pour objet de leur vue, de leur odorat, de leur goût, que la beauté, la suavité et la douceur des fleurs, outre la noblesse de leur exercice, ont une fort aimable retraite, une munition agréable et une vie contente parmi l'amas de leur travail passé.

Et ces âmes amoureuses du Sauveur, qui le suivent en notre Évangile (Jn 6,1-15) jusque sur le haut du désert, y font un plus délicieux festin sur l'herbe et les fleurs, que ne firent jamais ceux qui jouissaient de l'appareil somptueux d'Assuérus (Est 1,3-8).

Vivez joyeuses, mes très chères Filles, entre vos saintes occupations. Quand l'air sera nubileux, entre les sécheresses et aridités, travaillez au-dedans de votre cœur par la pratique de la sainte humilité et abjection ; quand il sera beau, clair et serein, allez, faites vos spirituelles saillies sur les collines de Calvaire, d'Olivet (=des Oliviers), de Sion et de Thabor, et, de la montagne déserte où Notre Seigneur repaît sa chère troupe aujourd'hui, volez jusqu'au sommet de la montagne éternelle du ciel et voyez les immortelles délices qui y sont préparées pour vos cœurs.

Qu'ils sont heureux ces cœurs bien-aimés de mes filles, d'avoir quitté quelques années de la fausse liberté du monde, pour jouir éternellement de ce désirable esclavage auquel nulle liberté n'est ôtée que celle qui nous empêche d'être vraiment libres ! Dieu vous bénisse, mes chères Filles, et vous fasse de plus en plus avancer en l'amour de sa divine éternité, en laquelle nous espérons de jouir de l'infinité de ses faveurs pour cette petite, mais vraie fidélité, qu'en si peu de chose, comme est cette vie présente, nous voulons observer moyennant sa grâce. La dilection du Père, du Fils et du Saint-Esprit soit à jamais au milieu de vos cœurs, et que les mamelles de Notre Dame soient pour toujours notre refuge.

Dieu m'a favorisé d'avoir pu écrire tout d'une haleine, quoique presque sans haleiner, ces quatre petits mots à mes très chères filles, qui, mises ensemble, comme fleurs en un bouquet, sont délices à la Mère de la Fleur de Jessé et la fleur des mères. Hé Seigneur, que ce soit en odeur de suavité. Amen.

Notre s^t Fondateur tient le synode annuel, qui était une assemblée de tous les curés (500 personnes au total) sur 3 journées (conférences, échanges, résolutions des cas, études par 4 commissions). L'évêque donnait tous ses soins au synode annuel qui commençait le mardi de la 2^{ème} semaine de Pâques et s'achevait le jeudi. De telles assemblées donnaient une forte impulsion à la réforme du clergé. Les prêtres voyaient l'exemple que leur donnait leur s^t Évêque dans sa manière de prêcher et de célébrer.

M^{gr} Trochu II p. 560 : « Le synode de 1612, qui s'ouvrait le mardi 8 mai, fut marqué par une communication d'extrême importance : François y promulgua le *Rituel des Sacrements selon le rit romain* (400 pages). Chacun des prêtres ayant charge d'âmes serait tenu de se procurer dans les 2 mois un exemplaire de ce rituel. De la sorte, sans tarder, il y aurait dans le diocèse une unification des cérémonies : *Ainsi tous, non seulement d'une même foi, mais d'une seule et même bouche, d'une seule et même façon, nous bénirons le Seigneur Dieu, dans les églises et suivant le précepte de l'Apôtre, tout se fera parmi nous bienséance et avec ordre* (fin de la préface).

À peine clôturé le synode notre s^t Fondateur témoigne sa charitable attention à notre s^{te} Mère de nouveau souffrante.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 10.05.1612 : *Cependant, ma très chère Mère, reposez un peu bien, mangez un peu de choses bonnes et ne mettez pas du tout tant d'eau au vin ; car je vois que ces faiblesses proviennent d'abattement d'estomac et de froideur de tête (...) Dieu vous bénisse, ma très chère Mère, et vous comble de son très saint et pur amour. Vivez joyeuse, avec Notre Seigneur vivant et régnant en notre cœur.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 27.05.1612 : *Comme vous portez-vous, je vous prie, ce matin ? Car hier vous fûtes toute lasse et attachée de notre fièvre et je puis bien mieux dire de notre fièvre que ma S^r Milletot de notre tête (elle abusait du pluriel en usage à la Visitation). Hélas, mon cœur vous donne mille fois le bonjour, aimant uniquement le vôtre comme soi-même. Je fis hier votre ordonnance envers Messieurs de la Ville que, sans mentir, nous obligent tout plein en l'estime et l'amour qu'ils témoignent à notre Maison.*

Note : La Visitation demandait un échange de maisons pour agrandir le terrain du futur Monastère. Cet échange fut accordé par le Conseil municipal le 28 mai.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur mai 1612 : *Ne voilà pas un bien brave rochet, mon très cher Seigneur ? C'est encore de la toile de nos bonnes sœurs de la Fléchère, mais nous l'avons fait, nous. (...) Nous nous portons prou bravement ce matin, ayant très bien dormi, nonobstant l'accablement que nous avons à soir. Bonjour, mon très unique Père très cher. Le doux Jésus remplisse notre cœur de son très pur amour.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 31.05.1612 : *Je vous donne la joie de quoi notre Sauveur est monté au ciel, où il vit et règne, et veut qu'un jour nous vivions et régnions avec lui. Oh quel triomphe au ciel et quelle douceur en la terre ! Que nos cœurs soient où est leur trésor, et que nous vivions au ciel, puisque notre vie est au ciel.*

Que ce ciel est beau, maintenant que le Sauveur y sert de soleil et la poitrine d'icelui, d'une source d'amour de laquelle les bienheureux boivent à souhait ! Chacun se va regarder là dedans et y voit son nom écrit d'un caractère d'amour, que le seul amour peut lire que le seul amour a gravé.

Ah, ma Fille, les nôtres n'y seront-ils pas ? Oui ils y seront, sans doute ; car bien que notre cœur n'a pas l'amour, il a néanmoins le désir de l'amour et le commencement de l'amour. Et le sacré nom de Jésus n'est-il pas écrit en nos cœurs ? Il m'est avis que rien ne le saurait effacer. Il faut donc espérer que le nôtre sera écrit réciproquement en celui de Dieu. Quel contentement quand nous verrons ces divins caractères marqués de notre bonheur éternel !

Voici l'arrivée d'une prétendante, notre s^t Fondateur dans une lettre à sa sœur M^{me} de Cornillon du 17.06.1612 dit : *Voici que demain il faut que j'aille être l'aumônier de nos Sœurs de la Visitation pour la réception d'une fille de Dijon de fort bonne famille et de très bonne mine, qui y est arrivée ce matin avec sa mère. C'est un acquêt que M. de Millet et mes filles ont fait en leur voyage.*

Note : Il n'a pas été possible de découvrir le personnage que le S^t désigne sous le nom de M. de Millet. Le voyage est celui que la Mère de Chantal et S^r MJ Favre ont fait en Bourgogne en 1611. La fille de Dijon est S^r Marie-Marthe Legros.

OA XV p. 233 : « Le 18.06.1612, la Mère de Chantal écrivait à M. Legros à Dijon : *Nous avons reçu votre chère fille avec beaucoup de satisfaction... Demeurez en repos de cette chère petite âme, car elle a trouvé ici un père et une mère d'affection...*

Sœur Marie-Marthe Legros (1586-1651)

Elle reçut l'habit le 21.09.1612, fit son oblation le 29.09.1613, et accompagna les S^{rs} qui sortirent d'Annecy avec la S^{te}, le 22.10.1618 pour faire la fondation de Bourges. Elle prit part à celle du monastère de Poitiers (6.11.1633), et c'est là qu'elle mourut le 25.06.1651.

Notre s^{te} Mère à s^t MM Legros août 1622 : *Votre grande lettre l'a singulièrement consolée, ma très chère fille, de voir votre candeur à découvrir votre pauvre cœur. j'espère, ma fille, que Dieu qui vous a donné la lumière de tous vos manquements vous donnera la force et la grâce de n'y plus retomber. Je vous souhaite souverainement la pratique exactement amoureuse de nos saintes Règles, et que vous cheminiez devant avec grande simplicité, ne chargeant votre esprit d'aucun soin, ni désir, ni prétention de chose quelconque. Laissez-vous sans réserve entre les mains de Dieu et de l'obéissance, sans jamais plus faire des réflexions. Mais ma très chère fille, faites bien cela, et soyez aussi patiente sous votre ancienne croix. Aimez cette abjection et vous tenez fidèle...*

Notre s^{te} Mère à s^t MM Legros avant septembre 1623 : *Véritablement, je suis consolée de la candeur avec laquelle vous me rendez votre compte. Or, je vois que, par la grâce de Dieu, le désir de vivre toute à Dieu est toujours votre grand désir, et certes, ma très chère fille, il faut faire en sorte qu'il soit aussi l'unique, et prendre pour votre exercice*

cordial ce sacré document que notre bx Père nous a laissé par testament, et avec lequel il a conclu et fini tous les enseignements qu'il nous a donnés. Quand cela sera, ma fille, cette diversité de sentiments, de penser tantôt que nous sommes inutiles, un peu après que nous sommes capables des grandes charges se passeront, et nous demeurerons humblement contentes de tout ce que Dieu voudra de nous, en quoi gît notre souverain bien. Conservez précieusement ce bon sentiment que vous eûtes en priant notre b^x Père, car il le mérite.

Abrégé de sa vie : « L'on voyait en elle, en l'âge de 65 ans, avec un corps bien cassé, un esprit fervent qui ne respirait que Dieu, qui ne parlait presque que de lui dans les récréations, qui était exacte au silence et à l'obéissance comme une novice ». S^t Marie-Marthe exerça « les charges d'assistante, surveillante, portière, sacristine et infirmière avec beaucoup de charité et de support ».

Dans la lettre suivante pour la fête de notre s^{te} Mère, on devine l'une des mille particularités spirituelles que notre s^t Fondateur voyait dans le mystère de la Visitation : l'amour de Jésus et de Marie gravé sur le cœur (comme sur notre blason !).

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 24.06.1612 : *Voyez-vous une rose, ma très chère Fille ? Elle représente le glorieux s^t Jean, duquel la vermeille charité est plus éclatante que la rose, à laquelle encore il ressemble parce que, comme elle, il a vécu emmi les épines de beaucoup de mortifications.*

Mais pensez comme ce grand homme avait gravé au milieu de son cœur la Sainte Vierge et son Enfant depuis le jour de la Visitation, auquel il ressentit, le 1^{er} des mortels, combien la Mère de cet Enfant et l'Enfant de cette Mère étaient aimables. Hors de cette Mère et de cet Enfant, rien ne doit occuper le cœur de ma Fille et de son père. Qu'à jamais ce glorieux et divin Jésus vive et règne en nos esprits, entre les bras de sa Sainte Mère, comme en son trône florissant !

Et voilà donc, ma très chère Fille, un bouquet spirituel où vous voyez deux lys dans une rose, l'un qui est né dans l'autre, et qui tous deux bénissent, de l'odeur de leur suavité et de la perfection de leur beauté, la rose des cœurs qui, par une parfaite mortification poignante, vivent nus, dépouillés et quittes de toute autre chose pour eux. Qui nous fera la grâce que nous savourions bien le miel que cette Mère abeille fait au milieu de cette fleur aimable ?

La petite communauté se prépare à quitter la Galerie, notre s^{te} Mère organise le futur monastère, comme nous le voyons dans cette lettre de notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère : *M^{me} de Chantal vous salue très cordialement, étant un peu embesognée pour faire accommoder la nouvelle maison* (achetée en juin, la communauté s'y transférera le 31.10).

Dans une lettre du 10.06.1612 notre s^t Fondateur écrit à un ami religieux Feuillant : *Je désire grandement de pouvoir tirer de la presse de mes inutiles occupations quelque petite besogne de dévotion.* Une autre lettre du 17.07, cette fois au Père Nicolas Polliens, précise encore : *Je travaille après le livret que vous souhaitez, et serez des premiers à qui j'en dédierai une copie, si jamais Dieu me le fait voir au jour.* Il s'agit du **Traité de l'Amour de Dieu**. Peut-être y a-t-il un écho de ce cher travail dans une lettre à notre s^{te} Mère qui pourrait être datée de mars 1612 durant le Carême prêché à Chambéry, ce texte est comme le 1^{er} jet d'une page célèbre du TAD (livre VI chap.11) :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 1612-OA XV p.321 : *Se tenir en la présence de Dieu et se mettre en la présence de Dieu, ce sont, à mon avis, deux choses ; car pour s'y mettre, il faut révoquer son âme de tout autre objet et la rendre attentive à cette présence actuellement, ainsi que je dis dans le livre (IVD Partie II, chap.2). Mais après qu'on s'y est mis, on s'y tient toujours, tandis que, ou par l'entendement ou par la volonté, on fait des actes envers Dieu, soit le regardant, ou regardant quelque autre chose pour l'amour de lui ; ou ne regardant rien, mais lui parlant ; ou ne le regardant ni parlant à lui, mais simplement demeurant où il nous a mis, comme une statue dans sa niche. Et quand, à cette simple demeure, se joint quelque sentiment que nous sommes à Dieu et qu'il est notre Tout, nous en devons bien rendre grâces à sa Bonté.*

Si une statue que l'on aurait mise en une niche au milieu d'une salle, avait du discours et qu'on lui demandât : Pourquoi es-tu là ? Parce, dirait-elle, que le statuaire mon maître m'a mise ici. Pourquoi ne te remues-tu point ? Parce qu'il veut que j'y demeure immobile. De quoi sers-tu là ? Quel profit te revient-il d'être ainsi ? Ce n'est pas pour mon service que j'y suis, c'est pour servir et obéir à la volonté de mon maître. Mais tu ne le vois pas. Non, dirait-elle, mais il me voit et prend plaisir que je sois où il m'a mise. Mais ne voudrais-tu pas bien avoir du mouvement pour aller plus près de lui ? Non pas, sinon qu'il me le commandât. Ne désires-tu donc rien ? Non, car je suis où mon maître m'a mise, et son gré est l'unique contentement de mon être.

Mon Dieu, chère fille, que c'est une bonne oraison et que c'est une bonne façon de se tenir en la présence de Dieu, que de se tenir en sa volonté et en son bon plaisir ! Il m'est avis que Madeleine était une statue en sa niche, quand, sans dire mot, sans se remuer, et peut-être sans le regarder, elle écoutait ce que Notre Seigneur disait, assise à ses pieds. Quand il parlait, elle écoutait ; quand il entrelassait de parler, elle cessait d'écouter, et cependant elle était toujours là. Un petit enfant qui est sur le sein de sa mère dormante, est vraiment en sa bonne et désirable place, bien qu'elle ne lui dise mot, ni lui à elle.

Préface du Tome IV des Œuvres complètes : « Nous voyons s^t François de Sales occupé à la composition de son chef-d'œuvre avant même d'avoir groupé les matériaux de l'Introduction à la Vie dévote. Ce n'était pas une suite de déductions abstraites qu'il projetait, mais un livre plein de chaleur et de mouvement ; c'est la Vie de la sainte Charité qu'il voulait écrire. Le Traité est annoncé sous cette forme métaphorique dans une lettre à M^{me} de Chantal en date du 11.02.1607 : *Afin que vous sachiez tout ce que je fais, quand je puis avoir quelque quart d'heure de relais, j'écris une vie admirable d'une sainte de laquelle vous n'avez encore point ouï parlé, et je vous prie de ne point aussi en dire mot ; mais c'est une besogne de longue haleine et que je n'eusse pas osé entreprendre si quelques uns de mes plus confidents ne m'y eussent poussé... Mais comme je vous dis, je désire que cela ne se sache point qu'elle ne soit entièrement faite, et je ne fais que de la commencer. C'est pour me récréer, et filer, aussi bien que vous, ma quenouille.*

Plus tard, le 15.02.1609, notre s^t Fondateur écrit une lettre à M^{sr} Pierre de Villars, archevêque de Vienne, qui avait donné son approbation à la publication de l'Introduction à la Vie dévote en 1608. Voici un extrait : *Et puisque vous m'exhortez de*

continuer à mettre par écrit ce que Dieu me donnera pour l'édification de son Église, je vous dirai librement et avec confiance mes intentions pour ce regard. Tout me manque, sans doute, pour l'entreprise des œuvres de grand volume et de longue haleine ; car vraiment je n'ai nulle suffisance d'esprit pour ce regard. Il n'y a peut-être Évêque à cent lieues autour de moi qui ait un si grand embrouillement d'affaires que j'ai ; je suis en un lieu où je ne puis avoir ni livres ni communications propres pour tels effets. Pour cela, laissant aux grands ouvriers les grands desseins, j'ai conçu certains petits ouvrages moins laborieux, et néanmoins assez propres à la condition de ma vie, non seulement vouée mais consacrée au service du prochain pour la gloire de Dieu. Je vous représenterai brièvement les arguments.

Je médite donc un livre de l'Amour de Dieu, non point pour en traiter spéculativement, mais pour en montrer la pratique en l'observation des commandements de la 1^{ère} Table. Celui-ci sera suivi d'un autre, qui montrera la pratique du même amour divin en l'observation des commandements de la 2^{nde} Table ; et tous deux pourront être réduits en un volume juste et maniable.

« Le 5.02.1610, nouvelle et intéressante allusion au cher travail : *Avec grande dévotion, mande notre S^t à M^{me} de Chantal, je vais mettre la main au livre de l'Amour de Dieu, et m'essayerai d'en écrire autant sur mon cœur comme je ferai sur le papier.*

Deux ans et plus vont s'écouler sans qu'on trouve aucune mention de ce projet dans la correspondance de l'Évêque de Genève ; mais, pendant ce laps de temps, un événement se préparait, événement dont l'influence allait être décisive non seulement pour l'achèvement de l'ouvrage, mais encore pour en déterminer la nuance spéciale, le caractère distinctif. Cet événement fut l'établissement de la Visitation et la formation des 1^{ères} religieuses qui devaient en faire partie. Notre S^t avoue que les entretiens, les prières, les sollicitations de ses filles entrèrent pour beaucoup dans la composition du Traité : *Et c'est une bonne partie de ce que je te communique maintenant*, dit au lecteur dans sa Préface, *que je dois à cette bénite assemblée*. Plus loin il ajoute : *Il y a voirement longtemps que j'avais projeté d'écrire de l'amour sacré, mais ce projet n'était point comparable à ce que cette occasion m'a fait produire*. Les instances affectueuses par lesquelles les Filles de la Visitation, et en particulier leur Fondatrice, pressaient le s^t Prélat de poursuivre la rédaction de son livre ne constituent pas la moindre part de leur collaboration à ce précieux travail.

Pour être à même d'apprécier un livre, il importe de connaître les sources auxquels l'écrivain a puisées. Le Cal Pie a dit de s^t François de Sales : 'La Sainte Écriture est plus que la règle de ses pensées... elle en est devenue la substance'. Ce magnifique éloge s'applique principalement au Traité de l'Amour de Dieu, qui peut être considéré comme un véritable commentaire du Cantique des Cantiques. L'exposition du dogme, les arguments qu'il en tire, reposent principalement sur les Épîtres de s^t Paul.

L'auteur recourt au langage de l'Église dans la liturgie ou encore par les déclarations du Concile de Trente. Viennent ensuite les Pères et les théologiens, mais aussi s^t François d'Assise, s^{te} Thérèse d'Avila etc.

Toutefois ce n'était pas seulement dans les ouvrages de ses devanciers, c'était dans le livre vivant des consciences dont il avait la direction que notre S^t devait étudier les manifestations de la charité divine. La Providence avait groupé sous sa conduite une foule d'âmes choisies, parmi lesquelles ses chères Filles de la Visitation tenaient le 1^{er} rang, s^{te} Jeanne de Chantal d'abord mais aussi ses 1^{ères} compagnes car 'l'immense bonté de Dieu, dit la Mère de Chaugy, gratifiait ces chères âmes de faveurs toutes surnaturelles'.

Mais si notre Saint, comme il l'avoue lui-même, a beaucoup étudié l'action de la grâce dans les âmes de ses filles, c'est à une école plus intime et non moins sûre, qu'il apprit davantage encore. Telle était la conviction de tous ceux qui l'ont connu. *Il a décrit si hautement tous les degrés de l'oraison et contemplation*, dit s^{te} Jeanne de Chantal, *qu'il est aisé à juger combien éminemment il avait reçu le don d'oraison*. Le Père de Quoex dira au Procès : 'qu'il n'écrivit rien qu'il n'eût reçu du Saint-Esprit et mille fois goûté et expérimenté' ».

D'après un texte inséré dans le procès de canonisation, il est dit que François de Sales rédigeant le livre VII du TAD écrit à notre s^{te} Mère : *Bénissez Dieu du loisir qu'il me donne ces deux jours pour faire un peu d'oraison extraordinaire ; car vraiment sa Bonté a répandu dans mon esprit tant de lumières et dans mon pauvre cœur tant d'affection pour écrire en notre cher livre du saint amour, que je ne sais où je prendrai des paroles pour exprimer ce que j'ai conçu, si le même Dieu qui m'a fait concevoir ne me fait enfanter*.

Il faut considérer l'année 1614 comme l'époque centrale de la composition du Traité de l'Amour de Dieu.

En 1612, du 14.07 au 1^{er}.08 notre s^t Fondateur est au pays de Gex où il devait prendre possession de plusieurs églises, mais son unique cœur avec notre s^{te} Mère est à Annecy. La Cathédrale de Genève était sous le patronage de S^t-Pierre-aux-liens, fêté le 1^{er} août. Encore quelques enseignements à prendre pour nous :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 1.08.1612 : *Notre grand s^t Pierre, réveillé de son sommeil par l'Ange, vous donne le bonjour, ma très chère Mère. Combien de douceurs en l'histoire de cette délivrance (Ac 12,3-11) ! car son âme en est tellement saisie qu'il ne sait s'il songe ou s'il ne songe pas. Que puisse notre Ange toucher aujourd'hui notre flanc, nous donner le réveil de l'attention amoureuse à Dieu, nous délivrer de tous les liens de l'amour propre et nous consacrer à jamais à ce céleste amour, afin que nous puissions dire : 'Maintenant je sais, que Dieu a envoyé son Ange et m'a délivré'.*

Hélas ! qu'il fut heureux, notre cher s^t Pierre, car ce fut par mignardise d'amour que Notre Seigneur lui demanda si souvent : Pierre, m'aimes-tu ? Non point qu'il en doutât, mais pour le grand plaisir qu'il prend à nous souvent ouïr dire et redire et protester que nous l'aimons. Ma chère Mère, n'aimons-nous pas le doux Sauveur ? Ah, il sait bien que si nous ne l'aimons, pour le moins désirons-nous de l'aimer. Or si nous l'aimons, paissons ses brebis et ses agneaux : c'est là, la marque de l'amour fidèle.

Mais de quoi faut-il repaître ces chères brebiettes ? De l'amour même, car, ou elles ne vivent pas, ou elles vivent d'amour : entre leur mort et l'amour, il n'y a point d'entre deux. Il faut mourir ou aimer, car qui n'aime dit s^t Jean, il demeure en la mort (1 Jn 3,14).

Mais savez-vous une jolie pensée ? Notre Seigneur va dire à son cher s^t Pierre : 'Quand tu étais jeune, tu mettais ta ceinture et allais où tu voulais ; mais quand tu seras vieux, tu étendras ta main, et un autre te ceindra et te mènera

où tu ne veux pas'. Les jeunes apprentis en l'amour de Dieu se ceignent eux-mêmes : ils prennent les mortifications comme bon leur semble, ils choisissent leur pénitence, résignation (renoncement) et dévotion et font leur propre volonté parmi celle de Dieu ; mais les vieux maîtres au métier se laissent lier et ceindre par autrui et se soumettent au joug qu'on leur impose, et vont par les chemins qu'ils ne voudraient pas selon leur inclination. Il est vrai qu'ils tendent la main ; car, malgré la résistance de leurs inclinations, ils se laissent gouverner volontairement contre leur volonté, et disent qu'il vaut mieux obéir que faire des offrandes : et voilà comme ils glorifient Dieu, crucifiant non seulement leur chair mais leur esprit.

Vraiment hier, tandis que l'on chantait : 'Vive le Roi des Apôtres ! Venez et adorez-Le !' j'ai eu un si doux et amiable sentiment que rien plus, et soudain je désirais qu'il s'épanchât sur tout notre cœur.

Ô Dieu, notre Sauveur nous soit à jamais toute chose. Tenez le cœur en haut, dans le sein amoureux de la divine Bonté et Providence, car c'est le lieu de son repos (Ps 131,14). **C'est Lui qui m'a rendu tout vôtre, et vous toute mienne, afin que nous fussions plus purement, parfaitement et uniquement siens.** Ainsi soit-il.

Encore de beaux souhaits pour la Visitation en la solennité de l'Assomption :

Notre s^t Fondateur à notre s^c Mère 15.08.1612 : *Hé, que belle est cette Aube du jour éternel, laquelle montant devers le ciel, va, ce semble, de plus en plus croissant es bénédictiones de son incomparable gloire (Ct 6,10) ! Qu'à jamais les odeurs d'éternelles suavités éparses sur les cœurs de ses dévots, remplissent celui de ma très chère Mère comme mon cœur propre, et que notre chère petite Congrégation, toute vouée à la louange de son Fils et des mamelles sacrées qui l'ont allaité, jouisse des bénédictiones préparées aux âmes qui l'honorent.*

Hier au soir, j'eus un sentiment fort particulier du bien que l'on a d'être enfant, quoiqu'indigne, de cette glorieuse Mère, Étoile de la mer, 'belle comme la lune, élue (brillante) comme le soleil' (Ct 6,10). Ô mon Dieu, ma très chère Mère, j'ai eu une spéciale consolation de voir comme elle donna une belle robe d'une blancheur non pareille à son serviteur s^t Ildefonse, Évêque de Tolède ; car pourquoy n'en donnera-t-elle pas une à notre cher cœur ? Voyez vous, je retourne toujours à mes brebis.

Entreprenons des grandes choses sous la faveur de cette Mère, car si nous sommes un peu tendres en son amour, elle n'a garde de nous laisser sans l'effet que nous prétendons. Oh Dieu, quand je me ressouviens qu'au Cantique (2,5), elle dit : 'Entourez-moi de pommes', je voudrais volontiers lui donner notre cœur, car, quelle autre pomme peut désirer de moi cette belle Fruitière ?

Tous les 7 ans avait lieu un pèlerinage au sanctuaire de Notre Dame de Liesse à Annecy du 6 au 8 septembre. Notre s^t Fondateur présida solennellement ce Jubilé comme il l'avait fait en 1605. Les 'grands Pardons' ont duré jusqu'en 1787 en ce dernier il y eut 10000 communions. Dans le tome XV des OA p. 400 on trouve le procès verbal des délibérations du conseil municipal au sujet de ce grand pardon.

En ce même mois de septembre eut lieu la prise d'habit de S^r Marie-Avoye Humbert le 11, de S^r Marie-Marthe Legros le 21, et de S^r Anne-Marie Rosset le 27.

Sœur Marie- Avoye Humbert (1587-1657)

Elle était originaire de Dijon où son père était conseiller-maître à la Chambre des Comptes. Elle fit son oblation le 25.01.1614. Elle a été retardée à son oblation, notre st Fondateur écrit en septembre 1613 : *pendant ce retardement (prétextes matériels), on tâchera de donner aide à son esprit pour le mieux disposer.*

Au jour du départ pour la fondation de Moulins le 22.07.1616 notre s^t Fondateur donna à chacune des 4 sœurs un papier pour leur instruction particulière : *À ma très chère fille, ma S^r Marie-Avoye Humbert. Ne vous troublez nullement pour ces imaginations et pensées étranges ou terribles qui vous arrivent, car, selon la véritable connaissance que j'ai de votre cœur, je vous assure devant Notre Seigneur que vous n'en pouvez encourir aucun péché. Et pour vous affermir en cette créance, à la fin de votre Exercice du matin, désavouez par une courte et simple aversion toutes sortes de pensées qui sont contraires à l'amour céleste, comme disant : Je renonce à toutes cogitations qui ne sont pas pour vous, ô mon Dieu ; je les désavoue et rejette à jamais.*

Puis, lorsqu'elles vous attaqueront, vous n'aurez rien à dire, sinon parfois : Ô Seigneur, je les ai rejetées, vous le savez. Quelquefois vous baiserez votre croix, ou ferez quelque autre signe que vous confirmez votre désaveu. Et ne vous fâchez point, ne vous tourmentez point, puisque tout cela non seulement ne vous sépare point de Notre Seigneur, mais vous donne sujet de vous unir de plus en plus à sa miséricorde.

Allez donc doucement et suavement en paix, servir Dieu et Notre Dame où vous êtes appelées par leur volonté, et la grâce et consolation du Saint-Esprit soit à jamais avec vous. Amen.

Notre s^c Mère à S^r MA Humbert 15.02.1617 : *Au nom de notre doux Sauveur, je vous conjure et vous prie de cheminer en esprit d'humilité et de simplicité, ne vous amusant point à considérer la Mère (JC de Brécharde) ni beaucoup ce qui se passe en vous-même. Mais rendez-vous attentive à faire et observer soigneusement les conseils que votre bonne Mère vous donne, lui tenant votre cœur ouvert et obéissant ; car je sais que ses conseils et sa direction vous a été toujours très utiles, et vous le savez. Prenez donc, je vous prie, un nouveau courage pour avancer votre âme au service de Dieu ; ne vous attristez point pour vos chutes, mais relevez-vous-en promptement sans changer pour cela d'humeur ; car ici (Annecy), pour vous en dire un mot, l'on n'ose plus témoigner ses répugnances. Faites de même, ma très chère fille, et ne vivez désormais que d'obéissance, et votre chère âme sera en paix.*

Notre s^c Mère à S^r MA Humbert mai 1625 : *Demeurez en paix au lieu où Dieu vous a mise, jusqu'à ce qu'il plaise à sa Bonté de vous mettre ailleurs. Laissons à ce souverain Père le soin de nous-mêmes et l'emploi de nos jours, et nous employons fidèlement à observer ses volontés, qui nous sont signifiées par notre Institut et par nos supérieurs. Vivez paisible avec vos sœurs et joyeusement. Vous faites fort bien de vous peu regarder et de parler peu de vous ; faites de même envers vos sœurs...*

Notre s^c Mère à Mère M.C. de Bressand à Moulins 25.10.1625 dernière qui mentionne S^r MA Humbert : *Ma s^r Marie-Avoye est très bonne fille, il la faut supporter et gagner son cœur par cordialité et amour ; donnez-lui quelque petite charge.*

L'abrégé de sa vie dit qu'elle fut un miroir d'observance. La Mère de Chantal avait accoutumé de dire que si nos règles et coutumes étaient perdues on les referait facilement en considérant sa conduite. Elle persévéra toute sa vie dans cette exactitude, malgré des épreuves intérieures très pénibles, et mourut le 22.12.1657, au Monastère de Moulins qu'elle n'avait pas quitté depuis 1616.

Sœur Anne-Marie Rosset (23.04.1593-21.05.1667)

OA XIV p. 230 : « Le 24.08.1604, François de Sales, accompagné de sa mère et de sa sœur Jeanne, avait rencontré à St-Claude la baronne de Chantal, M^{me} Brûlart et sa sœur Rose Bourgeois abbesse du Puits-d'Orbe. Les pieux pèlerins, durant leur séjour, logèrent sous le même toit, tout proche de l'église de St-Claude, chez un très honnête bourgeois, apothicaire et échevin de la ville, nommé Henri Rosset, dont l'épouse, une très vertueuse femme, se nommait Jacqueline Michaud. Ils avaient une fille, Anne, alors âgée de 11 ans, qui illustrera plus tard par la beauté de sa vie contemplative, les origines de l'Institut ».

Le 27.09.1612, elle reçut l'habit, et fit profession le 29.09.1613. Humilité profonde, silence rigoureux, obéissance aveugle, telles furent les caractéristiques de cette 13^{ème} Religieuse de la Visitation.

OA XIX p. 34 : « Une simplicité parfaite et une exacte docilité à la grâce l'élevèrent rapidement à ces hauteurs de contemplation qui ravissaient le Fondateur lui-même. Mais les héroïques vertus de cette âme, plus encore que ses extases la rendirent chère aux Fondateurs.

Mgr Trochu II p.416 : « Un jour, au sortir du réfectoire, on perçoit le cri : au feu ! puis le tocsin. Une petite maison attenante à la Sainte Source est en flammes. Les professes se hâtent d'y aller avec des récipients pleins d'eau ; tandis que, du noviciat, où l'on ne se rend pas bien compte de ce qui se passe, on envoie la S^r Rosset demander à la Mère supérieure ce qu'il faut faire. La messagère s'en revient tranquillement, les bras croisés dans les manches. 'C'est, apprend-elle à ses compagnes, le feu qui brûle la maison qui nous joint, et notre Mère commande que chacune aille porter de l'eau'. Aussitôt dit, aussitôt fait. Les novices se jettent sur tous les ustensiles disponibles et partent ; S^r Anne-Marie cherche et ne trouve rien ; mais n'a-t-elle pas sa tasse au réfectoire ? La remplissant à la fontaine, elle fait autant de tours que les autres vers le foyer de l'incendie. 'Par bonheur, ma Sœur, vous étiez là avec votre tasse ; sans quoi !...' Tel fut le propos qui accueillît la jeune novice à la récréation qui suivit. 'Mais, répondit-elle candidement, je n'ai pensé qu'à faire l'obéissance et j'ai porté de l'eau selon le vase que j'ai pu trouver'.

Et celle qui avait des réparties ingénues trouvait avec non moins de facilité des paroles sublimes : 'Où iriez-vous si l'on vous permettait quelque pèlerinage ?' demandait un jour aux Sœurs, par manière de récréation, la s^{te} Mère de Chantal. – À Rome, répondait l'une d'elles ; à Lorette... à la ste Baume...' reprenaient les autres. La s^r Rosset se taisait. 'Et vous, S^r Anne-Marie ? interrogea la Mère. – Pour moi, ma Mère, le grand voyage que je désire, ce serait de sortir de moi-même pour aller à Jésus-Christ'. Et ce disant, un ravissement la saisit ; il fallut l'emporter comme morte dans sa cellule. M^{sr} de Genève qui avait, on le sait, des loisirs si mesurés, prenait le temps toutefois de noter les opérations de la grâce dans l'âme de la petite S^r Anne-Marie Rosset ».

La Visitation Sainte-Marie p. 49 : « Elle parut dans une communauté si fervente, comme un séraphin. C'était une âme humble, douce, cachée et crucifiée. Elle atteignit un rare degré de vertu et d'union à Dieu. Elle fut si favorisée de son divin Époux qu'on la tient pour un des précurseurs de la privilégiée de Paray ». Nous y reviendrons dans le paragraphe qui fera la conclusion de cette présentation de sa vie.

OA Introduction au TAD p. LV : « 'L'immense bonté de Dieu gratifiait ces chères âmes de faveurs toutes surnaturelles' (M. FM de Chaugy). La vie de la Mère Anne-Marie Rosset surtout était une suite ininterrompue d'opérations surnaturelles de l'ordre le plus élevé. Parlant de cette religieuse, Bossuet (*Instruction sur les états d'oraison*) ne craint pas d'appeler son état intérieur une participation anticipée à l'état des Bienheureux ; la Mère de Chaugy écrivait d'elle : 'Nous savons que notre s^t Fondateur l'a eue en vue en la composition de plusieurs chapitres de son 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} livre de l'Amour de Dieu, ce grand directeur des âmes ayant eu un soin très particulier d'examiner et de régler la conduite intérieure de cette chère fille, et de l'éprouver avant de l'approuver' ».

Notre s^{te} Mère à S^r AM Rosset de Lyon 1615-Lettre n°29 : *C'est pour vous mortifier, ma petite fille, que vous ne m'avez point écrit, et moi, c'est pour me consoler que je vous fais ce petit salut à l'intime de votre cœur où je crois que Jésus repose, et je l'y adore de toute mon âme. Faites-lui la soumission pour moi, qui vous désire toute pure et toute sainte, et saluez souvent sa sainte Mère, ma très honorée Dame, de ma part. Bonjour, ma très chère bien aimée fille. Vivez toute en Dieu, pour Dieu et de Dieu, qui seul règne à jamais dans nos âmes. Amen.*

OA XIX p. 34 : Assistante-commise pendant l'absence de la Mère de Chantal en 1618 (pour la fondation de Grenoble), S^r Anne-Marie quitte la Savoie cette même année pour la fondation de Bourges où elle est élue supérieure.

Recueil de ce que notre s^t Fondateur vers le 15.10.1618 a dit à Mère AM Rosset avant son départ d'Annecy pour la fondation de Bourges XXVI p.329 : *M^{sr} m'a dit que les armes qu'il faut emporter pour aller en quelque fondation ne sont autre que la sainte humilité, de laquelle vertu il m'a dit qu'il me fallait être couverte ; car l'humilité est toute généreuse, et nous fait entreprendre avec un courage invincible tout ce qui regarde le service de Dieu et l'agrandissement de sa gloire. Et moins nous sentons de capacité en nous pour ce faire, d'autant plus nous nous devons serrer et attacher à Notre Seigneur, nous confiant et appuyant totalement en lui seul, en son assistance et en sa grâce, laquelle sa Bonté ne manquera de nous donner pour nous acquitter de notre devoir selon sa sainte volonté, si nous sommes remplies d'humilité et de défiance de nous-mêmes ; car il est tout assuré que nous ne pouvons chose quelconque de nous-mêmes, mais c'est la vérité qu'en Dieu toutes choses nous seront possible.*

Nous ne sommes pas économe ni supérieure des talents et dons que Dieu a mis en nous, mais seulement dépensière, pour les distribuer aux autres, portant l'esprit de la Visitation partout afin de le répandre au prochain ; tâchant de polir, purifier et former les esprits de celles que Notre Seigneur nous commettra, qui se trouveront fort divers, esquels il faudra que nous exercions une grande douceur, simplicité, support et patience pour les voir cheminer le petit pas et toujours commettre des imperfections ; inculquant en ces âmes-là la vraie humilité, générosité, douceur et charité, qui est le vrai esprit de nos règles, afin que, par ce moyen, elles parviennent à la perfection de l'amour sacré et à l'union de leurs âmes avec sa divine Majesté, qui est la fin pour laquelle Elle les a appelées à la religion.

Les fondateurs constatant que cette grande contemplative était peu propre à manier les choses temporelles, et sûrs de sa vertu, ils adjointèrent S^r Françoise-Gabrielle Bally, ne lui laissant que le soin du spirituel.

Notre s^{te} Mère à Mère AM Rosset de Paris avril 1619-Lettre n°221 : *Voilà notre bonne s^r FG Bally (prof. Annecy 6.08.1615, envoyée à Moulins en 1616, elle succèdera à Mère AM Rosset en 1622), que nous avons fait aller auprès de vous pour porter la charge de toutes les affaires. Je vous prie, ma chère amie, de vous en reposer sur elle et de lui en laisser tout le soin et toute la conduite, je dis même de traiter au parloir avec les personnes du dehors. Il suffira que vous signiez et approuviez ce qu'elle fera : laissez-lui en donc le soin et vous tenez dans votre recueillement (...) Ne soyez point fâchée contre vos infirmités corporelles qui vous ôtent le moyen de travailler beaucoup, mais, au contraire, aimez-les, puisque c'est le vouloir de Dieu, et bénissez cette éternelle Bonté qui, par ce moyen, vous rend plus libre pour jouir de sa sainte présence et vaquer à l'intérieur et profit spirituel de vous et de vos filles, ce qui est le principal.*

Mais cette ½ mesure ne fut pas suffisante :

Lettre de notre s^t Fondateur sur le chemin de retour vers Annecy à notre s^{te} Mère, octobre 1619 : ... *À Bourges, je trouvai la pauvre supérieure entre les mortifications continuelles qu'on lui fait sur ce qu'elle n'est pas habile aux choses du monde et trop facile à la réception des filles et à la conduite des sœurs. La pauvre est, nonobstant cela, toute douce et amiable.*

Lettre de notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère, novembre 1619 : ... *J'ai reçu une consolation inexplicable de voir à Bourges la chère petite troupe de nos filles, si désireuses de la pure perfection de l'amour divin et si amoureuses de l'exacte observance de leurs règles, qu'il y a lieu d'espérer que cette maison sera bénite de Dieu et en bénédiction à la congrégation.*

Mais, à vous dire vrai, j'ai trouvé la pauvre petite Mère Rosset si affaiblie de corps et si déchuë, que je crois qu'il la faut retirer de dessous le fardeau. Cette pure colombe est bien plus propre à demeurer avec son Bien Aimé dans le trou de la mesure (Ct 2,14) d'une cellule, qu'à converser avec les hommes. Chacun admire sa vertu et bien peu goûtent sa conduite. Ô ma Mère, il ne se faut pas étonner de cela : toutes les âmes n'ont pas la grâce de joindre l'actif au passif, et de passer, sans préjudice intérieur, de l'un à l'autre.

C'est lors de cette étape à Bourges que fut remis au jugement de notre b^x Père, le cas de S^r Anne-Marie Tillier dont il est parlé dans le 15^{ème} entretien (p.301). Notre s^{te} Mère et Mère Anne-Marie Rosset estimaient cette novice, mais la communauté s'arrêtait sur un défaut corporel de la jeune sœur. Grâce à notre s^t Fondateur S^r AM Tillier fut reçue. Selon l'histoire manuscrite de la fondation de Bourges, S^r Anne-Marie Tillier fut guérie par l'intercession de notre b^x Père 'd'une fâcheuse incommodité' dans la nuit de Pâques après sa mort (16.04.1623).

En avril 1622, avant la fin de son triennat, Mère Anne-Marie Rosset fut déposée, notre s^{te} Mère passant par Bourges, à son retour de Paris, la délivra de sa charge et l'emmena en Bourgogne. Notre s^{te} Mère avec S^r AM Rosset séjourna à Alonne chez Françoise de Toulonjon. Elles y attendraient les Sœurs qui allaient venir pour la fondation du monastère de Dijon (Mère MJ Favre en sera supérieure, S^r AM Rosset assistante et directrice). Dans la chapelle du château d'Alonne, S^r AM Rosset 'eut un ravissement durant lequel elle fut 2 heures tout absorbée en Dieu et élevée au-dessus de terre. M^{me} de Toulonjon fut témoin de ce fait, et elle envoya quérir tout son monde pour voir la sœur dans son extase' (*Les deux filles de s^{te} Chantal* p.262).

Lettre de notre s^{te} Mère de Nevers n°449-5.04.1622 : *Ce qui s'est fait à Bourges, il le fallait pour la gloire de Dieu car, si bien il est vrai que la pauvre petite sœur Anne-Marie soit une âme vraiment bonne et sainte si n'a-t-elle pas pour cela les talents de gouverner, de quoi la maison se ressentait.*

Dans la réforme de l'Abbaye des Bernardines de Tart qu'on lui confia en 1624, Dieu permit encore, malgré le succès, que son genre de vertu ne satisfît pas tout le monde. Elle revint à Annecy, où elle fut assistante.

Lettre de notre s^{te} Mère de Chambéry à S^r AM Rosset n°733-novembre 1624 : *Il faut aller avec grande franchise et cordialité avec M^{gr} (JF de Sales) et se garder de lui donner sujet de mécontentement. Je sais bien que l'on ne le fera pas ; mais je veux dire que l'on fasse ce que l'on pourra pour le satisfaire.*

Lettre de notre s^{te} Mère à Sr AM Rosset n°859-4.12.1625 : *Vous avez grand sujet de bénir Dieu et de vous tenir très humble, abandonnée à sa bonté, puisqu'il vous a donné un état intérieur si assuré, si désirable, et tout à fait à mon gré. Persévérez ainsi, ne vivant que de l'amoureuse confiance en Dieu, et de l'accomplissement de sa sainte volonté, sans autre chose que la simple observance. Oh, que cet état est précieux ; Dieu vous le continue ! Il le fera d'autant plus que vous n'y faites pas fondement, ains en Lui seul et en la pratique des solides vertus.*

En 1629, nous retrouvons Mère Anne-Marie Rosset à la tête de la communauté de Crémieu, d'après les lettres de notre s^{te} Mère on perçoit des problèmes dans la communauté : entretiens trop fréquents entre le Père spirituel et une sœur, manquements à l'obéissance de la part des sœurs, il y eut la peste dans la ville et la communauté se réfugia à la campagne durant 6 mois en 1631. Mère Anne-Marie Rosset ne sera pas réélue *étant fort sourde et infirme* (Lettre 1545 de notre s^{te} Mère), et reviendra définitivement à Annecy (1632).

Lettre de notre s^{te} Mère à Mère A. Arnauld, décembre 1637 : *Nous avons une sœur (Sr AM Rosset) céans qu'il y a bien 24 ans qui chemine dans une voie de si grand dénuement que jamais elle n'a ni lumières ni pensées sur aucun mystère ni sur choses quelconques. (...) Elle est si fidèle en cet exercice qu'elle est toujours là, ou du moins, rarement et courtement est-elle distraite, que sitôt qu'elle s'en aperçoit elle se remet là. (...) C'est une âme totalement fidèle à la suite du bien et exacte à la moindre plus petite observance.*

Revenue à Annecy, S^r Anne-Marie Rosset servit pendant 35 ans de modèle aux nouvelles venues et se montra 'la digne fille du s^t Fondateur, et une des plus exactes religieuses de tout l'Ordre de la Visitation'. Elle réalisa, dans sa longue carrière, ce que s^t François de Sales avait prédit à son sujet, *une véritable épouse de Jésus Christ qui fit en toutes ses actions la perfection de sa profession.*

Mgr Trochu II p.395 : « S^r Anne-Marie Rosset, que Bossuet proclamera 'un prodige de grâce et de sainteté' fut, au dire de la Mère FM de Chaugy (*Vie de Sœur Anne-Marie Rosset*, man.), 'la 1^{ère} fille de la Visitation à qui le divin Maître découvrit les trésors et abîmes de son Cœur adorable'. C'était en 1614. Un jour après Vêpres, Sr Anne-Marie entra dans l'oratoire du noviciat, 'voulant faire un acte d'adoration et baiser les pieds d'un crucifix'. Elle venait de vénérer ainsi une des plaies du Sauveur, quand 'il lui sembla que ce crucifix se baissait de lui-même, et elle se trouva la bouche collée sur la plaie du Côté de Notre Seigneur, avec un tel élèvement de son propre cœur dans le Cœur de Dieu qu'elle tomba en défaillance et dans un ravissement les plus élevés qu'elle ait eus de sa vie. S^r JC de Bréchar, maîtresse des novices, l'envoya chercher ; 'mais, la trouvant dans cet heureux état, on la laissa jouir de son bonheur' Ce crucifix était celui que notre s^{te} Mère avait apporté et devant lequel elle avait gravé le nom de Jésus sur sa poitrine au début de l'été 1605.

Et voici ce que s^r Anne-Marie Rosset écrit ensuite par obéissance : « Il me serait impossible d'exprimer ce qui se passa en moi dans cet emportement que la grâce fit de mon cœur et de mon esprit au Cœur de mon Jésus. Il me semblait que ce Cœur divin disait au mien, chétif : 'Nous ne nous séparerons jamais ; nous nous aimerons éternellement Cœur à cœur. Je te reçois pour ma fille et pour mon épouse, et aurai toujours soin de toi'. Ces divines paroles m'embrasèrent si fort, que je ne sais comment je ne mourus pas sur-le-champ. »

En vérité Annecy annonce et prépare Paray-le-Monial, et François de Sales fut le confident, le témoin immédiat de ces merveilleux commencements »

Nous nous sommes arrêtées pour mieux connaître S^r Marie-Avoye Humbert , S^r Marie-Marthe Legros, et S^r Anne-Marie Rosset qui reçurent l'habit en septembre 1612. Nous reprenons à cette date la chronologie des événements.

La maison achetée le 14 juin précédent est prête tout au moins pour ce commencement, mais il n'y a pas de chapelle, les Sœurs doivent aller à l'église de Saint-Dominique toute proche.

Mgr Trochu II p.412 : « Le déménagement s'effectua le mardi 30 octobre à 4 heures de l'après-midi et ne manqua pas de pittoresque. Tandis que les meubles, transportés à travers le verger, étaient embarqués sur le lac, les Visitandines, d'après le récit charmant de la Mère de Chauzy, quittaient la Galerie et descendaient vers la ville, 'précédées de M. Michel Favre, deux à deux, prétendantes, novices, professes, chacune en leur rang, en forme de procession'. Elles étaient au nombre de 16, en comptant Anne-Jacqueline Coste la tourière. (notre s^{te} Mère, les S^{rs} MJ Favre, JC de Bréchar, CF Roget, PM de Châtel, MM Milletot, MA Fichet, CM Thiollier, professes ; CA Joly de la Roche, MA de Blonay, MM Legros, MA Humbert, AM Rosset, novices ; MA Thiollier prétendante ; la 16^{ème} pourrait être S^r Anne-Françoise Chardon qui prit l'habit le 29.11.12). Sur la rive droite du Thiou, les cisterciennes de Sainte-Catherine – qui, au grand déplaisir de Mgr, ne gardaient plus, depuis longtemps, la clôture – attendaient le cortège. 'Elles embrassèrent toutes nos chères Sœurs et les introduisirent dans leur nouveau séjour'. L'histoire nommera cette 2^{ème} maison des Visitandines le 1^{er} monastère, et la communauté d'Annecy qu'elle abrite, restera la Sainte Source. La maison de la Galerie redeviendra propriété de l'Ordre au moment de la fondation, tout près, de la 2^{nde} Visitation d'Annecy établie le 11.06.1634. La Galerie devenue bien national en 1793, sera transformée en pressoir. De 1855 jusqu'à ces dernières années elle abritait les Sœurs de St-Joseph. Le 2nd monastère sera supprimé à la Révolution, le 1^{er} sera rétabli rue Royale le 2.07.1824, mais sera exproprié par la ville en 1911, la communauté s'est transférée alors sur les pentes du Mont Semnoz.

Un curieux souvenir est resté de cette date du 30.10.1612 où s'effectua l'installation au 1^{er} Monastère. La Mère de Chantal avait permis aux Sœurs 'de faire ce jour-là ce qu'elles voudraient' : en plein déménagement, en effet, où se réunir ? Mais le soir, une fois rassemblées autour de leur supérieure, 'elles la supplièrent à mains jointes de ne leur plus donner cette licence, l'assurant que jamais jour ne leur fut si long que celui où elles se sentaient la bride sur le col, leur étant avis qu'elles étaient hors de leur centre. Plainte que cette unique Mère eut si agréable, que jamais depuis cette permission n'est donnée céans'.

Toutefois, la Sainte Source n'était pas encore un monastère : il y manquait un cloître, une église, un jardin assez vaste. Que de démarches et de dépenses il faudra faire pour arrondir le petit domaine : il s'agissait d'acquérir une parcelle du clos des Pères dominicains, une maison qui appartenait au prieuré de Talloires, l'hôtel de l'avocat Barfelly... Grâce au duc de Nemours, grâce surtout à la duchesse de Mantoue, fille de Charles-Emmanuel, qui avait accepté d'être la protectrice de l'Institut nouveau-né, François, tenace, arrivera à ses fins. Ayant conçu le plan d'un monastère complet, avec toutes ses dépendances, le 18.09.1614, il aura la joie d'en bénir la 1^{ère} pierre ».

Sœur Marie-Antoine Thiollier (1580-1648)

Sœur de Claude-Marie, elle prit l'habit le 21 novembre 1612 et fit profession le 25 janvier 1614. Elle fut la 1^{ère} de l'Institut reçue comme S^r domestique. Elle accompagna les fondatrices de Grenoble (4 avril 1618) et mourut dans ce monastère 30 ans plus tard le 11 décembre au rang des S^{rs} associées. 'Fidèle à la pratique de toutes les vertus, elle en était un vrai modèle, surtout en celles d'humilité, simplicité, support du prochain et abnégation de soi-même' (*Livre du Couvent* 1^{er} Monastère d'Annecy).

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-novembre 1612: *Je supplie mon Dieu de remplir votre âme de tout soi-même et de ses chères bénédictions, surtout de celle de l'amour très pur de Jésus. Mais, afin que l'on ne vous donne l'alarme, je vous dirai moi-même que ce matin je me suis trouvée fort mal ; après dîner, il m'a pris des tremblements, je suis demeurée comme morte ; mais à présent je me trouve fort bien, Dieu merci ! N'en soyez point en peine. (...) Je sens une extrême consolation quand je sais que vous travaillez après ce divin ouvrage de l'Amour divin, après lequel je soupire, mais d'une ardeur véhémente. Hé, mon Dieu ! Quand sera-ce que nous nous en verrons tout abîmés ?*

Notre s^t Fondateur à la P^{de} Favre 18.11.1612 : *Nos bonnes dames de la Visitation font extrêmement bien, et quand leur logement sera du tout accommodé, elles seront très bien où elles sont maintenant. Votre fille chemine fort dévotement et se porte très bien. La bonne Mère de Chantal est presque guérie et a aujourd'hui été à la Sainte Messe.*

Note : Nul doute que l'intrépide fondatrice, après avoir pris le souci du déménagement, n'ait voulu prendre sa part de travail parmi les tracas de l'installation.

La bonne Thiollier (S^r Marie-Antoine), sera, à mon avis, fort consolée en cette Congrégation, laquelle se trouvera composée, mercredi prochain (21.11), de 16 bonnes filles, laissant à part celles qui sont reçues et qui ne peuvent encore venir. Désormais on sera en peine à refuser, et néanmoins il le faudra faire, si ce n'est pour quelque personne qui puisse rendre quelque extraordinaire service à Notre Seigneur. Et quant aux moyens, rien n'y abonde et rien n'y manque ; Dieu a soin de ses servantes et Notre Dame les pourvoit.

Notre s^t Fondateur à M^{me} d'Escrilles (future S^r Marie-Madeleine de Mouxy) 18.11.1612 : *Notre bonne M^{me} de Chantal se porte beaucoup mieux. Mercredi nous logerons le Saint-Sacrement en l'oratoire de la Visitation, de quoi toutes ces bonnes filles sont grandement en fête.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-20.11.1612 : *Dites-moi donc, mais dites en conscience, ma très chère, comme vous vous portez du tracas que vous fîtes hier parmi cette nouvelle maison. À peu que je me fus scandalisé, ou au moins fâché ; car, quelle apparence, au sortir de tant de faiblesses, s'aller travailler et rompre parmi cette fabrique ?*

Néanmoins, j'attends de savoir comme cet exercice vous sera réussi, car selon cela, ou je me courroucerai en qualité de père, ou je dissimulerai la faute en qualité de fils. Et cependant, vous savez bien que vous ne devez pas jeûner aujourd'hui, car notre glorieuse Reine et Maîtresse a besoin de ce peu de forces qui vous restent pour d'autres services qu'elle veut désormais tirer de vous. Or sus, bonjour ma très chère Mère ; demeurez non seulement en paix, mais en repos. Dieu soit à jamais l'unique prétention de notre cœur.

Voici comment 4 ans plus tard, notre s^{te} Mère parle de son attitude dans la maladie à cette époque, il semble bien que voulant donner à ses filles le bon exemple de la générosité dans la souffrance, elle ait excédé en la matière :

Notre s^{te} Mère à Mère Marie-Jacqueline 16.10.1616 : *Hélas ! mon neveu nous dit que vous alliez vous rendant fort malade. Cela nous tient fort en peine, car enfin la force et santé corporelle nous est nécessaire à nous autres. Ne vous rendez pas obstinée comme j'ai fait autrefois. Pour l'amour de Dieu, laissez-vous gouverner, vous ne sauriez faire un meilleur service à Notre Seigneur ni de meilleure édification à vos filles. Souvenez-vous du trouble que j'ai donné pour cela et faites comme maintenant je fais, par la grâce de Dieu, qui m'a enfin fait connaître ma faute. Recevez fort simplement tout ce que l'on voudra, je vous en conjure, ma très chère fille, et ne faites pas le contraire sous quelque prétexte que ce soit.*

Le 29 novembre 1612, S^e Anne-Françoise Chardon reçut l'habit :

Sœur Anne-Françoise Chardon (1591-1647)

Elle était fille d'Antoine Chardon, syndic de La Roche. Elle fit profession à la Visitation le 25 janvier 1614. Deux ans plus tard, le 24 juillet, S^e Anne-Françoise fut envoyée au couvent de Lyon, elle prit part à la fondation de Montferrand en 1620 et de Metz en 1633. Elle fut envoyée à Pont-à-Mousson en 1636.

Notre s^{te} Mère à Mère Claude-Marie d'Auvaine à Pont à Mousson n°2090-15.04.1638 : *Pour ce qui est de votre élection, je vous assure, ma très chère fille, qu'il est bon de se contenter de ce que l'on peut avoir chez soi, si la nécessité ne contraint de chercher ailleurs. Surtout, je ne vois rien à craindre pour votre maison puisque vous y demeurerez ; car outre que ma S^e A.F. (Anne-Françoise Chardon) est vertueuse, je m'assure qu'elle ne fera rien sans votre avis si elle est élue.*

Elle gouverna ce monastère de 1638 à 1641, et fut élue en 1642 supérieure de celui de Metz, où elle mourut. D'après la Mère de Chaugy, S^e Anne-Françoise Chardon avait 'de très bons talents pour exercer toutes les charges' et donna partout 'une très grande satisfaction et édification' (*Livre du Couvent du 1^{er} Monastère d'Annecy*).

De nouveau, revenons à Annecy en novembre 1612 :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-30.11.1612 : *Je vous assure, ma très chère Mère, ma fille, que je voudrais bien porter en mon corps et en mon cœur toutes les peines que vous aurez parmi vos remèdes ; mais ne pouvant ainsi vous en décharger, embrassez saintement ces petites mortifications, recevez ces abjections en esprit de résignation, et, s'il se peut, d'indifférence. Accommodez votre imagination à la raison, votre naturel à l'entendement, et aimez cette volonté de Dieu en ces sujets d'eux-mêmes désagréables, comme si elle était en des sujets les plus agréables. Vous ne recevez pas vos remèdes par votre élection ni par sensualité ; c'est donc par obéissance et par raison : y a-t-il rien de si agréable au Sauveur. (...) Ma très chère Mère, mon cœur salue le vôtre filialement et plus que filialement, au-dessus de toute comparaison. Soyez une petite brebis, une petite colombe, toute simple, douce et aimable, et sans réplique ni retour. Dieu vous bénisse, ma très chère Mère ; qu'à jamais notre cœur soit en lui et à lui. N'occupez pas votre esprit es affaires, et recevez humblement et aimablement les petits traitements que votre infirmité requiert. Vive Jésus et Marie ! Je suis celui que ce même Jésus a rendu vôtre.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-9.12.1612 : *J'ai bien vu au sermon notre bien aimée fille Françoise, mais je n'ai pas osé lui demander comme ma très chère Mère se portait ; car il y avait trop de gens qui m'eussent oui, et eussent été en peine de curiosité pour savoir qu'elle était cette très chère Mère (notre s^t Fondateur l'appelle de ce nom désormais), autre que Dieu et ses anges et ses saints, et notre cœur, ne sachant combien l'affection qui me rend père, fils et **une même âme avec vous**, est suffisante et plus que suffisante pour cela. Je donne donc la charge à ce petit billet de vous demander de votre santé, et à notre chère petite fille de vous redire quelque chose du sermon, lequel j'ai fait hardiment et passionnément. Et entre autres choses, ayant différé hier de parler de mon sacre, à cause qu'aujourd'hui (le 9 tombait un dimanche) j'aurais plus de gens, j'ai dit qu'il y avait **dix ans que j'avais été consacré, c'est-à-dire que Dieu m'avait ôté à moi-même pour me prendre à lui et puis me donner au peuple** ; c'est-à-dire qu'il m'avait converti de ce que j'étais pour moi en ce que je fusse pour eux. Mais pour ce qui nous regarde, vous savez que **Dieu m'a ôté à moi-même, non pas pour me donner à vous, mais pour me rendre vous-même. Ainsi puisse-t-il advenir, qu'ôtés à nous-mêmes, nous soyons convertis en Lui-même par la souveraine perfection de son saint amour.***

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1611 ou 1612-fragment : *J'oubliai hier de vous reprendre de quoi vous ne receviez pas en simplicité la Parole de Dieu, ains aviez des aversions qui vous la rendaient moins suave des uns que des autres. Oh, l'humilité et douceur de l'amour de l'Époux fait demeurer les épouses humblement et doucement attentives à recevoir sa sainte Parole.*
Vive Jésus, ma très chère Mère, en tout ce que nous sommes, selon l'unité qu'il a fait en nous.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1611 ou 1612-fragment : *Que j'ai de consolation en cette incomparable unité que la main de Dieu a faite, et que nul autre ne pouvait faire ! Plaise à cette suprême Puissance nous en donner une éternelle jouissance !*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1612 ou 1613 : *Consacrons nos travaux à Jésus, attendons son retour en patience ; vivons à lui, pour lui, et non pour ses suavités. Nous n'avons rien qui ne soit tout à Dieu. Que nous doit-il chaloir si nous sentons ou ne sentons pas l'amour ? Puisque nous ne sommes pas plus assurés de l'avoir en le sentant qu'en ne le sentant pas, et que la plus grande assurance consiste en cet entier, et pur, et irrévocable abandonnement de nous-*

mêmes entre les bras de sa divine Majesté, sans réserve de consolation ou désolation, afin que, d'un cœur tout écorché, mort et maté, il reçoive l'odeur agréable d'un saint holocauste, et afin que nos Sœurs travaillées trouvent chez nous un cœur compatissant et un support suave et amoureux.

Ne veuillez pas penser si vous avez des sentiments, ni pourquoi vous n'en avez point. Allez franchement et tout à la bonne foi avec Notre-Seigneur.

*Oui, ma chère fille, il faut conserver l'assurance que Dieu nous conservera et conduira, bien que les sentiments soient passés ; mais une assurance fort humble et soumise. **La grande, très absolue et indubitable vérité de notre sainte, très uniquement unique unité peut être attaquée, mais non jamais ébranlée.***

Ô Dieu, qui êtes la seule affection de toutes nos affections, tenez, voilà notre unique cœur que nous vous donnons. Conservez, bénissez et fortifiez nos affections et ces résolutions inviolables, afin qu'à jamais, en cette unité très sainte en laquelle vous l'avez mis, il vous bénisse éternellement.

Un souhait pour Noël 1612 de notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur : *Plaise à la très Sainte Vierge, de prendre notre cœur pour son berceau ! Oh Dieu, mon très cher Père, le suave et précieux trésor !*

Voici deux lettres qui vont nécessiter des notes explicatives pour nous aider à mieux connaître toutes les épreuves traversées par notre s^t Fondateur autour de l'année 1613, mais aussi les projets d'avenir pour la Visitation qui se dessinent :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-entre mai 1612 et février 1613 : *Dieu vous comble de son saint amour, ma très chère fille, ma Mère. Hier Mme la Présidente me dit que **M. Berthelot**¹ vous voulait aller voir avec elle, et je crois que ce sera aujourd'hui. Or, ainsi qu'elle me parla, il a tout plein de bonne volonté pour notre Congrégation ; c'est pourquoi il le faut recevoir avec un accueil saintement et dévotement agréable, et lui témoigner que déjà la Congrégation a beaucoup d'obligation à M. de Nemours, à cause de la bonne volonté qu'il a eu, tant pour ce que vous achèteriez de son fief, que pour le four ; et que puisqu'il a plu à Dieu de donner commencement à cette petite Congrégation dans sa ville principale, vous voulez avoir spéciale dévotion pour son salut et prospérité, et le tenir comme spécial protecteur. Qu'il se pourra qu'une plusieurs occasions vous ayez besoin de ses faveurs, et que vous priiez ledit sieur Berthelot de vous y vouloir assister de sa charité et intercession. Que la Congrégation s'essayera de faire en sorte que personne n'aura du repentir de l'avoir aidée ; et semblables petites choses.*

Ledit sieur Berthelot est un jeune homme fort éveillé ; mais il ne faut pas laisser de le traiter dévotement et de l'entretenir selon le loisir que vous en aurez. Il dit que lui-même contribuera, si M. de la Bretonnière se peut résoudre de faire notre chapelle.

*Bonjour, ma très chère fille ; pour ce jourd'hui je n'irai pas vers vous, voulant laisser le loisir à cette autre visite. Dites-moi si vous vîtes hier **M^{me} de Miribel**² ; je pense l'aller voir aujourd'hui.*

Note 1 : *Berthelot*, dont les origines ne nous sont pas connues, avait remplacé, et peut-être supplanté M. de Charmoisy auprès du duc de Nemours. (M. de Charmoisy après avoir servi pendant près de 15 ans le duc de Nemours cessait de lui plaire. Celui-ci mal conseillé, trouvait que le gentilhomme avait trop d'indépendance, qu'il avait plus d'affection au duc de Savoie qu'à lui-même et qu'il faisait avant tout le service de Charles-Emmanuel). Berthelot par ses flatteries et ses intrigues tâchait de conquérir le crédit que son prédécesseur devait à sa probité chevaleresque et à sa haute valeur morale. François de Sales avait compris qu'un tel personnage devait être ménagé et qu'il était à propos de répondre à ses avances par un accueil 'dévotement agréable'. Hélas ! ce protecteur empressé allait bientôt lui causer de douloureuses alarmes. Ses airs de dominateur et ses prétentions insolentes avaient blessé la fierté des gentilshommes annéciens : Charles de la Tour (prêtre depuis 1608, abbé commendataire de Talloires et depuis 1611 archidiacre de la cathédrale) voulut s'en faire le justicier. Le mercredi des Cendres, 20.02.1613, Berthelot fut assailli de quelques bastonnades, tandis qu'il traversait de nuit le bois de Sonnaz.

On pouvait s'attendre à de dures représailles. Elles ne tardèrent pas : de la Tour fut consigné dans sa maison, et M. de Charmoisy interné dans son château de Marclaz sous l'inculpation d'avoir été l'inspirateur du guet-apens. Les soupçons et le ressentiment du duc de Nemours n'épargnèrent ni les frères du Saint (surtout Janus de Sales ami de Charles de la Tour), ni le Saint lui-même ; cette aventure et les incidents qui la suivirent lui valurent des tracasseries sans nombre.

Notre s^t Fondateur encourut les ressentiments du duc de Nemours non seulement par la proximité de ses frères avec Charles de la Tour (qui, rappelons-le était prêtre et abbé commendataire de Talloire) mais aussi parce qu'il ne fit pas comparaître celui-ci devant le tribunal ecclésiastique. Mais notre s^t Fondateur en donne la raison dans sa lettre au duc de Savoie Charles-Emmanuel du 4.03.1613 : *la grandeur du respect que je dois à Votre Altesse me suggéra de ne point entreprendre de justice sur la personne dudit sieur Abbé, puisqu'il était ambassadeur ordinaire de Votre Altesse et n'était ici que de passage... Maintenant Votre Altesse pourra voir les informations prises à charges et décharges dudit sieur Abbé, que ce porteur a en main, et me donner sur cela ses commandements, auxquels j'obéirai.*

Ce fut un beau tapage. Les partisans du bastonné firent à l'évêque 'toutes sortes d'affronts et déplaisir, allant la nuit à des heures indues, heurtant à sa porte et y faisant mille insolences ; même ils s'accostèrent d'un jeune ecclésiastique qui avait été domestique 5 ou 6 années de ce B^x et le menèrent en leur compagnie les soirs à faire telles indécentes actions'.

(Ce « jeune ecclésiastique » est sans doute Denys de Granier, neveu du prédécesseur de notre s^t Fondateur, prêtre en 1611 ; il perdit la foi, apostasia en Angleterre en 1620, reentra dans l'Église catholique en 1628, admis à l'Académie Française en 1635, extorqua une somme considérable au 2nd monastère de la Visitation de Paris et s'enfuit, reconnu coupable, il est exclu de l'Académie en 1636 ; dès lors on perd sa trace). Ils vinrent même une fois à la porte de l'évêché, leurs épées et pistolets au poing pour se saisir 'd'un gentilhomme allié' de l'évêque qui se trouvait en son logis (peut-être Janus de Sales). M^{sr} sans s'émouvoir, commanda seulement de bien 'serrer' les portes et de laisser la bourraque passer : *après une si grande tempête, il fallait espérer, disait-il, le beau temps.*

Notre s^t Fondateur écrit dans une lettre du 11.04.1613 : *Tout notre carême s'est passé en cette pauvre petite ville à nous défendre presque tous des calomnies qu'on jetait indifféremment sur le tiers et le quart, à raison de ces misérables bastonnades.* Notre s^t Fondateur fut obligé de faire bien des démarches qui ne prirent fin qu'avec la mise en liberté de M. de Charmoisy (en octobre suivant). Berthelot fut tué aux environs de Frangy dans la nuit du 3.09.1615. Les lettres de 1613 mentionnent par des allusions très nombreuses, les faits ici résumés.

Note 2 : *M^{me} de Miribel* : « Travaillée d'une paralysie quasi universelle... » 'Hélas !' disait-elle à un ami du Saint, 'que me servent mes biens, puisque je suis privée de la consolation que les pauvres reçoivent d'être visités par Mme de Chantal ?' À la suite d'instances réitérées, le s^t Fondateur permit que la Mère de Chantal et ses filles « visitassent celle qui, dans l'abondance

des biens, se trouvait si destituée des joies de l'esprit ». Après les avoir vues : 'Il me semble', dit-elle, 'que Notre Seigneur est venu à moi avec ses servantes'. Le lendemain de son décès (en février 1613), 'on vint dire que c'était aux religieuses de la Visitation de la faire enterrer, puisqu'elle avait fait son testament en leur faveur'. Notre s^t Fondateur se doutait bien des difficultés qui allaient advenir puisqu'il écrit à notre s^{te} Mère vers le 16 février 1613 : *Soudain que vous aurez nouvelles que le testament sera ouvert, envoyez appeler et prier mon cousin (Louis de Sales, prévôt du chapitre), et lui en conférez, disant que vous aurez besoin de son aide, afin que si le testament a lieu, le peu de bien qui en arrivera à la Congrégation arrive en paix et tranquillement*. Ce testament souleva des oppositions. Un compromis fut signé le 30 juin, les Visitandines reçurent la maison de M^{me} de Miribel à Annecy et près de 5500 florins abandonnant tous leurs autres droits.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-10 janvier 1613 : *Je vous veux un peu donner le bonjour pour contenter mon cœur partout ; car encore le faut-il aimer, ce pauvre cœur, puisque, tout infirme qu'il est, il veut aimer son Dieu de toute l'étendue de ses forces, en sincérité et pureté.*

Or je désire, mais je n'ose me promettre que je vous aille voir aujourd'hui. Entre autres causes de ma défiance, c'est que voici arriver M. l'Aumônier de Belleville qui est celui qui m'a écrit pour Mme des Gouffiers, et la raison veut, que venant exprès pour me voir, je lui en donne le plus de commodité que je pourrai.

Note : M^{me} Élisabeth Arnault des Gouffiers († décembre 1621). Originaire d'une noble famille de Saintonge, elle était devenue par « le bon plaisir de sa mère » religieuse du Paraclet. Ce monastère avait été fondé par Abélard en 1123 près de Nogent-sur-Seine, dont la célèbre Héloïse fut la 1^{ère} Abbessse. M^{me} des Gouffiers y vivait de ses rentes, dans une maison à part, sans règle et sans clôture, sous le régime libéral de M^{me} l'Abbessse Marie de la Rochefoucauld. À la lecture de l'IVD, ayant appris que son auteur avait fondé un Institut où fleurissait une si belle dévotion, elle voulut en être. Elle ne sera jamais visitandine, mais elle procurera financièrement les fondations de Lyon, Moulins et Paris. C'était vraiment un « terrible esprit » selon le mot de notre s^{te} Mère. Les deux Saints l'aimèrent grandement, mais que de fois ils furent partagés entre l'amour de la paix, le devoir de la gratitude pour les services rendus et l'obligation de défendre leurs Maisons contre ses exigences et ses ingérences inacceptables. On ne peut dire combien cette pauvre âme servit d'exercice à leur héroïque mansuétude. Au mois d'août 1621, elle avait même quitté la proximité de la Visitation pour « demeurer à la merci du monde ». Mais vint la maladie qui sans doute lui ouvrit les yeux car au dire de la Mère de Chantal elle alla « à Dieu fort heureusement, après avoir souffert avec grande douceur, patience et résignation » (Lettre n°426).

Je crois qu'il (M. l'Aumônier de l'Abbaye de Belleville, diocèse de Lyon, Claude de Sevelinges, dès février 1615 il sera le confesseur ordinaire de la Visitation de Lyon, il séjournera à Annecy du 21.05 au 6.06.1616) vous ira voir aussi, et je désire que ce soit à sa consolation et édification, même qu'il a quelque sorte d'inclination à vouloir être de notre future Congrégation, si Dieu nous fait la grâce que nous l'érigions.

Note : *Notre future Congrégation*. C'est ici que nous voyons apparaître pour la 1^{ère} fois, le dessein du B^x à l'égard de cette Congrégation. En 1617, il disait à ses filles son désir de voir imprimer les Règles et Constitutions ajoutant (Entretien XVII p.372) : *Plût à Dieu qu'il se trouvât beaucoup de gens qui les voulussent pratiquer, voire même des hommes !* Le 7.12.1621 notre ste Mère écrira à notre bx Père : *M. Nicelin me vint prier dernièrement de savoir de vous s'il n'y aurait moyen que vous voulussiez établir une congrégation d'hommes, tout ainsi qu'est la nôtre. Il voudrait observer nos mêmes Règles et Constitutions, et être religieux. Je lui dis que je croyais que volontiers vous vous emploieriez à cela, mais que la grande difficulté était votre éloignement. Je proposai que l'on vous envoyât des hommes les mieux disposés pour être dressés. Il me dit que plutôt il faudrait quelqu'un de votre part, qui eût été élevé avec vous et qui fût capable de gouverner les autres.* Bien que ce projet n'ait pas été réalisé par st François de Sales, plusieurs congrégations d'hommes se fondèrent ensuite en s'inspirant des Constitutions de la Visitation. Vers 1632, un prêtre du Languedoc, M. Bonal, essaya de reprendre le projet, très encouragé par la Mère de Chantal. En 1652, au dire de la Mère de Chaugy, il avait établi 3 maisons de la Congrégation.

Il (M. l'Aumônier de l'Abbaye de Belleville, diocèse de Lyon, Claude de Sevelinges) voudra aussi peut-être voir notre fille Bellot, parce qu'il est beau-frère de M. l'élu Bellot (Antoine Bellot).

Note : *Notre fille Bellot*. D'une famille fort honorable, nièce d'un ancien secrétaire d'État et proche parente d'Antoine Bellot, *cette pauvre misérable Bellot*, - le Saint la désigne ainsi dans une de ses lettres, - remplit de ses aventures et de ses désordres Chambéry et Annecy. Touchés de compassion, les deux Fondateurs la reçurent au monastère pour qu'elle prît de sérieuses résolutions. Pendant le Carême de 1613, elle se comporta fort bien, mais en sortant de la Visitation, la pécheresse retomba dans son inconduite. S^t François de Sales n'épargna rien pour l'en retirer.

L'étude approfondie de plusieurs documents permet de croire que la malheureuse dévoyée répondit à tant de miséricorde en se faisant l'artificieuse complice d'une calomnie sans nom. C'est qu'on (les historiens P. Lajeunie et M^{sr} Trochu) la soupçonne, à bon droit, d'avoir combiné, avec 'quelques courtisans ennemis jurés' de l'évêque une odieuse campagne de calomnie : ils 'supposèrent une lettre amoureuse, dépose Foras, qu'il écrivait à une femme de mauvaise réputation et la firent courir de main en main par la ville d'Annecy'. Ces libertins voulaient se venger du prélat qui 'détournait les femmes d'honneur de consentir à leurs volontés mauvaises', ce qui leur 'fit vomir mille calomnies et injures atroces contre son honneur'.

Voici quelques détails sur cette fameuse lettre d'après le récit qu'en donne M. Henry-Couannier (*S^t Fr.de S. et ses amitiés* p. 264) : « En l'année 1614, le duc de Nemours, que ses sujets voyaient rarement, vint passer l'été dans son château d'Annecy. Un des gentilshommes de sa suite était l'amant de M^{elle} Bellot, et celle-ci osa l'y rejoindre. Alors, dans cette petite ville, le scandale devint si grand que l'évêque dut élever la voix : il parla en chaire contre cette femme. Désolation de la Bellot, colère de son protecteur, projets de vengeance. Ce gentilhomme, dont le nom est inconnu, se procura des lettres de l'évêque, et écrivit du même caractère un billet adressé à M^{elle} Bellot. On lui faisait des excuses, on se plaignait qu'un rôle officiel obligeât à une sévérité outrée, enfin on lui demandait une heure pour pouvoir lui dire en secret ses véritables sentiments. Le faussaire montrait en confiance la lettre et soufflait le nom de l'auteur. Chacun tombait des nues. Le duc de Nemours finit par apprendre l'incroyable rumeur, il voulut voir la lettre. Il compara avec les lettres de l'évêque qu'il avait reçues. A M. de Foras, grand ami de François, il montra cette lettre. M. de Foras refusa net de croire à ce papier, il le porta à l'évêque, qui le lut tranquillement et n'en parut guère étonné. Il déclara qu'il n'était pas l'auteur de cette lettre ; il admira qu'on eût si bien contrefait sa main, et rendit ce billet à son ami. M. de Foras alla chez le faussaire, l'insulta, le provoqua en duel. François le sut ; il se fit amener son bouillant ami, ce fut alors qu'il s'indigna. Il déclara que Dieu, s'Il le voulait, saurait bien l'innocenter, que M. de Foras était bien téméraire de se donner ce rôle, et qu'enfin

lui, François, ne le reverrait plus si ce duel avait lieu. M. de Foras dut se soumettre, dans sa colère il détruisit la fameuse lettre.

Au Procès de canonisation, G. Rolland raconte en détail cette campagne : l'amant, coupable de faux, surpris par la mort dans un voyage à Paris, confessa publiquement sa tromperie et rétablit l'honneur du Saint qui n'avait rien fait pour se défendre. Tous les témoins au Procès assurent que personne ne crut cette calomnie parmi les honnêtes gens.

Quels qu'en soient les héros, ces jeunes mondains 'parmi leurs mascarades' firent plusieurs fois à leur évêque 'des injures notables' : chansons licencieuses, boue et ordure aux portes et fenêtres.

Enfin si l'occasion de la lettre du 10.01.1613 nous a appris tant de faits pour la plupart douloureux, elle porte aussi ces quelques mots qui nous révèlent l'extraordinaire capacité spirituelle de notre b^x Père : *J'ai déjà travaillé deux heures en l'Amour de Dieu.*

Au passage, une belle description de la Visitation :

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers-fin janvier 1613 : *Puisque vous ne respirez que l'imitation de la croix, de l'obéissance et humilité de notre Sauveur, venez à la bonne heure chez nos Sœurs de la Visitation. Mais vous vous représenterez que la maison en laquelle vous venez est une petite Congrégation encore mal logée, et en laquelle toutes choses sont basses, humbles et abjectes, hormis la prétention de celles qui y sont, qui n'est rien moins que de parvenir à la perfection de l'amour divin.*

Une lettre écrite la veille de l'oblation des S^{rs} CA Joly de la Roche et MA de Blonay s'achève ainsi :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-9 février 1613 : *Notre Seigneur soit à jamais le saint Amour de **notre unique cœur.***

Un billet cité par la Mère de Chaugy, nous dévoile un peu le tourment intérieur de notre s^{te} Mère :

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-Pâques 1613 : *Je crois que je ne vous verrai pas aujourd'hui, mon très cher Père, c'est pourquoi je vais vous demander ce que je dois faire ces fêtes. Il y a trois jours, c'est-à-dire vers le Jeudi-Saint, que je me vois seule de toutes les créatures, abandonnée et privée des mérites de la Passion de mon Sauveur ; et ma tentation me martyrise avec des tourments si cruels, que je n'ai point de termes pour les exprimer.*

Dans la lettre suivante, écrite dans le même temps, notre s^t Fondateur s'extasie d'abord d'une belle chape réalisée par notre s^{te} Mère.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-Pâques 7 avril 1613 : *Oh vraiment, elle est belle en extrémité, la chape que la plus chère mère qui vive envoie à son très cher père ; car elle est toute au nom de Jésus et de Marie, et représente parfaitement le ciel des bienheureux, où Jésus est le soleil et Marie la lune, luminaires présents à toutes les étoiles de cette sainte habitation ; car Jésus y est tout à tous, et n'y a point d'étoile en ce globe céleste en laquelle il ne soit représenté comme en un miroir. (...) Sur tout le Saint Esprit influe et fait paraître une grande variété de fleurs et de toute sorte de vertu.*

Bénite soit à jamais la chère main de ma Mère qui a si bien su faire ce bel ouvrage ! Que cette main soit propre à faire choses fortes, et tout également à manier le fuseau (cf. Pr 31,19). Qu'elle soit ornée de l'anneau de fidélité et son bras, du bracelet de charité ; que la dextre du Sauveur soit à jamais jointe à elle et qu'elle paraisse pleine au jour du jugement ; qu'à jamais le cœur qui l'anime soit revêtu de Jésus, de Marie (...) de sainteté, d'étoiles, (...) et de toute sorte de vertu fleurissante ; que le Saint Esprit la rayonne en tout temps. Bonsoir, ma très chère fille, ma Mère.

Mais il faut encore dire ceci. Il est écrit de la femme forte (Pr 31,21), que tous ses gens ont double vêtement ; l'un, je pense, pour les fêtes, l'autre pour les jours ouvriers. Et me voilà revêtu d'une chape admirable pour les fêtes, chape belle et de couleur de la résurrection ; et d'une robe encore pour tous les jours, de la couleur de la robe que Notre Seigneur porta sur le mont de la Passion. Dieu notre Seigneur vous habille et de sa passion et de sa gloire.

Note : Avant de partir pour Avignon (novembre 1622), le Saint laissa cette chape au Chapitre de sa cathédrale ; en 1752, elle servit pour les fêtes de la béatification de la Mère de Chantal. La lettre laisse à entendre qu'avec la chape, couleur de la résurrection, la Sainte avait envoyé une soutane à son B^x Père.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-8 avril 1613 : *Vous pourrez bien travailler dedans la maison, aujourd'hui et demain (lundi et mardi de Pâques étaient chômés), pourvu que personne n'y entre d'étranger, sinon M. Grandis (le médecin), M^{me} Roget (S^t Claude Françoise Roget s'alita le lundi de Pâques pour ne plus se relever), et la petite sœur (Marie-Aimée de Thorens) ; et bien que quelque autre entrât, vous pourriez néanmoins bien travailler en ces besognes qui sont pour l'église. (...) J'irai dire votre Messe samedi. Tous les après-dîners de ces trois jours sont assignés en appointements.*

P. Lajeunie II p.122 Le rôle social de l'évêque appointeur : « La situation économique était source de conflit. Une grande diversité de fortune régnait parmi la noblesse. Les seigneurs riches, ayant de grandes possessions territoriales, mais dispersées, ne pouvaient récupérer leurs revenus que par leurs châtelains ou officiers : outre que les dîmes, les mesures et les droits étaient mal définis, les seigneurs ne pouvaient contrôler leurs décimateurs et souvent n'en avaient cure. De là naissaient milles abus et conflits. Dans son ensemble d'ailleurs la noblesse était pauvre, beaucoup avaient des dettes. Cela créait, dans les familles nombreuses, des situations compliquées : pour doter les filles qu'on mariait, pour pensionner celles qu'on ne mariait pas, pour établir les cadets, pour assurer aux veuves leur douaire, pour permettre aux plus doués leurs études ; faute de capitaux, on devait recourir à des arrangements, à des promesses de rentes, à des pensions viagères, à des charges annuelles payables en denrées plus souvent qu'en espèces et tout cela, surtout quand les récoltes étaient déficitaires, était nid à disputes. Les créanciers réclamaient leur argent, les débiteurs ne pouvaient en donner ; les vendeurs reprenaient leurs terres et les acheteurs ne voulaient les rétrocéder. (...) Que pouvaient ici la justice rigide, la sentence brutale du juge, sinon accroître les frais et souvent les hargnes, puisque le vaincu ne pouvait qu'en vouloir au vainqueur et même au juge. Il fallait en ces litiges le désintéressement de l'amitié, le don de conseil, l'art de persuader plutôt que la science du droit. Tel fut le rôle social de l'évêque. »

Mon Dieu, ma chère fille, que je vous souhaite de perfections ! et que de courage et d'espérance j'ai maintenant en cette souveraine Bonté et en sa sainte Mère, que notre vie sera toute resserrée en Dieu avec Jésus-Christ, pour parler avec notre s^t Paul (Col 3,3). Bonjour, ma chère Mère mienne. Le bonjour à nos filles, toutes, et aux malades à part, y comprenant la grande chère fille (S^t MJ Favre), pâle au visage, mais, comme j'espère, vermeille de cœur en l'amour céleste. Bonjour derechef, ma très chère Mère, ma Fille vraiment mienne.

Notre s^t Fondateur n'a pas oublié son vœu à s^t Charles Borromée d'aller prier à son tombeau à la suite de la guérison de notre s^{te} Mère en mars 1612.

M^{gr} Trochu II p.566 : « M^{gr} de Genève avait hâte de remercier l'illustre thaumaturge ; mais les occupations, le manque de *finances requises* (Lettre du 25.09.1612) ; l'hiver survenant allaient renvoyer le pieux voyage au printemps 1613. L'évêque n'avait point caché qu'il aimerait gagner la ville de Milan, à pied, par petites étapes, avec un domestique seulement et quelqu'un de ses prêtres : accompli de la sorte, son pèlerinage serait pour lui une longue et agréable retraite spirituelle. Cependant tous ceux de son entourage l'en dissuadèrent.

Juste la veille de ce voyage, la jeune Madeleine de Mouxy était venue le consulter sur sa vocation qu'elle craignait de ne pouvoir suivre de si tôt, ayant tant d'affaires à démêler. *Ma fille, faites comme moi, lui avait-il répondu, je suis sur mon départ pour aller à Milan. J'ai tant d'affaires moi-même, et plus de 50 lettres à répondre ! Si je me voulais empresser parmi tout cela, je me perdrais, mais je ne veux ni m'empresser ni me troubler. Cette nuit, je ferai autant de réponses que je pourrai ; demain, je ferai de même et continuerai jusqu'à ce que j'aie achevé... Faites comme cela, ma fille, car le temps est nôtre.* Or ce jour-là, observe encore Madeleine de Mouxy, (au Procès de canonisation), la salle de son logis était pleine de gens qui étaient allés prendre congé de lui.

Il partit vers le 17.04.1613 à cheval accompagné de plusieurs prêtres, de deux domestiques, de son frère Bernard et de plusieurs autres qui le suivaient à cause de leur piété envers s^t Charles.

M^{gr} Trochu II p.566 : « Le voyage d'aller, qui dura 10 jours, constitua une retraite non seulement pour François, mais pour ses compagnons eux-mêmes. On ne vit peut-être jamais, rapporte l'Année Sainte manuscrite, des pèlerins plus saintement appliqués. Le silence et l'oraison étaient leur occupation ordinaire. Notre b^x Père leur donnait chaque jour le point de méditation, en les invitant à demander, par l'intercession de st Charles, le zèle qui lui était nécessaire pour la conduite de son diocèse ».

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-21 avril 1613 : *Ma très chère et très honorée Mère. Me voici en la 4^{ème} journée partant de s^t Jean de Maurienne, où Monsieur l'Évêque nous a logés très cordialement. Vivez joyeuse, ma Mère vraiment toute bonne, en Notre Seigneur, que je ne cesse point de supplier qu'il lui plaise remplir de plus en plus notre cœur unique de son très saint et pur amour.*

Je vous supplie de dire à M. Michel (Favre aumônier) qu'il fasse l'aumône aux Pères Capucins tout ainsi que si nous y étions, et que si les Dames de Sainte-Claire ont besoin de vin, même pour les malades, il leur en donne.

Oh ma très chère et vraie Mère, Dieu vous bénisse de ses plus profondes bénédictions, avec toute la chère troupe, spécialement la malade (Sr Claude-Françoise Roget). (...) Qu'à jamais soyons-nous à Dieu, vous comme moi-même, moi comme vous-même, puisqu'il a ainsi plu à sa divine bonté, à laquelle soit gloire es siècles des siècles. Amen.

À Turin, notre s^t Fondateur eut une audience avec le duc Charles-Emmanuel pour 4 sujets qui lui tenaient à cœur.

Disculper ses frères et M. de Charmoisy au sujet de la bastonnade de Berthelot, mais l'attitude défavorable du duc ne permit pas à notre s^t Fondateur de poursuivre.

Demander une protectrice pour son petit Institut, la propre fille du duc, Marguerite de Savoie-Gonzague, duchesse de Mantoue, ce qu'il lui accorda avec plaisir.

Autoriser un séjour à Paris pour prêcher le Carême 1614 en l'église Saint-Benoît où il avait été invité, mais le duc refusa qu'il s'absente de Savoie.

Faire part de la décadence du grand collège chapuysien d'Annecy. L'évêque avait sollicité les Jésuites mais ceux-ci s'étaient excusés. Le duc conseilla les Barnabites, fondés à Milan en 1534 par st Antoine-Marie Zaccaria.

Notre s^t Fondateur continua son voyage vers Milan, il y arriva le 25 avril. Il fut hébergé dans la maison généralice des Barnabites. Le général de l'Ordre accepta. Il prit la décision d'y envoyer notamment Dom Juste Guérin que Mgr de Genève venait de rencontrer à la cour et qui était confesseur des infantes Marie et Catherine, il avait admiré sa piété, sa simplicité et son intelligence. Dom Juste Guérin fera merveille au collège d'Annecy. C'est lui qui négociera à Rome en 1618 l'affaire de la transformation de la Visitation en Ordre religieux. Il sera le 1^{er} à s'occuper de la cause de canonisation de notre b^x Père. Après avoir refusé l'évêché de Mondovi et l'archevêché de Turin, il dut sur un ordre formel du Saint-Siège accepter l'évêché de Genève en 1639. Par la création de deux chaires de théologie au collège chapuysien, il prépara l'érection d'un séminaire diocésain tant souhaité par notre b^x Père. Après avoir obtenu pour coadjuteur, Charles-Auguste de Sales, il se retira chez les Capucins de Rumilly où il mourut en 1645.

OA XVI p.1 : « Quand l'Évêque de Genève arriva à Milan, le 25 avril, il fut reçu comme un saint. Le C^{al} Frédéric Borromée, cousin et successeur de s^t Charles, accompagné du gouverneur du milanais, alla à sa rencontre et voulu le loger dans son palais. Mais notre humble Prélat, le suppliant de laisser libre, en pauvre pèlerin, accepta avec toute la joie possible le modeste logement que lui offrit dans son monastère le Père Mazenta, général des Barnabites. Le souvenir de s^t Charles, qui se retirait dans cette chambre au temps de ses exercices spirituels, ne fit qu'aviver sa dévotion. Le 26 avril, le serviteur de Dieu eut grande peine d'achever la Messe au tombeau de s^t Charles tant il était ravi et hors de lui-même ».

M^{gr} Trochu II p.571 : « Au témoignage de son vicaire général, Pierre Magnin qui l'assista pendant la Messe, son visage devint si lumineux que les personnes présentes n'en pouvaient supporter la majesté et baissaient les yeux, n'osant le regarder. Il eut grande peine d'achever la Messe et après répandit une abondance de larmes, en sorte qu'il fut bien difficile de l'arracher d'auprès du tombeau de s^t Charles ; ce qui fit dire à l'assistance que le s^t archevêque de Milan avait intérieurement rendu la visite au s^t évêque de Genève. Or, dans son émouvante prière, François de Sales, le saint vivant, avait imploré de Charles Borromée, le saint dans la gloire, qu'il lui obtînt de Dieu les vertus qui l'avaient rendu si illustre lorsqu'il respirait le même air que nous ; qu'il lui enseignât la façon de bien régir le diocèse que Dieu lui avait commit, comme il avait si bien gouverné le sien ; il lui demandait enfin la force nécessaire en tant de traverses et d'angoisses, desquelles il se sentait si souvent presque accablé.

François gardera de sa visite à la tombe de son saint préféré une impression ineffaçable. Un autre souvenir de son pèlerinage survivra grâce au T.A.D (Livre V chap.11). Y voulant expliquer comment *la très Sainte Vierge d'un air incomparable loue et magnifie la Divinité plus hautement, plus saintement et plus délicieusement que tout le reste des créatures ensemble*, il amène ce trait inattendu qui nous révèle chez lui le goût affiné des pures et belles harmonies :

Étant il y a deux ans à Milan, ceci est donc écrit en 1615, nous ouïmes en diverses églises plusieurs sortes de musiques ; mais en un monastère de filles, nous ouïmes une religieuse de laquelle la voix était si admirablement délicieuse, qu'elle seule répandait incomparablement plus de suavité dans nos esprits que ne fit tout le reste ensemble, qui, quoique excellent, semblait néanmoins n'être fait que pour donner lustre et rehausser la perfection et l'éclat de cette voix unique.

Au bout de 4 jours, M^{gr} de Genève et sa suite reprirent la route de Turin. Le 4 mai, ce serait la fête du Saint-Suaire, et François ne voulait pas y manquer. De nombreux évêque s'étaient réunis et une foule venue de tout le Piémont avait envahi la cathédrale S-Jean-Baptiste et ses parvis. Le duc désigna M^{gr} François de Sales pour prendre la parole à la cérémonie, puis pour exposer la relique. Le chaleur était extrême en ces 1^{ers} jours de mai. Mgr de Genève, que son discours avait fait transpirer grandement, gravit l'escalier monumental qui accède au reliquaire ; ensuite avec le prince-cardinal Maurice de Savoie et quelques évêques, il se mit à déplier le Linceul. Il écrira à notre ste Mère, un an plus tard le 4 mai 1614 :

J'étais il y a un an à Turin, et montrant le Saint Suaire parmi un grand peuple, plusieurs gouttes de la sueur qui tombaient de mon visage rencontrèrent dedans le Saint Suaire même ; et notre cœur, sur cela, fit ce souhait : Hé, plaise-vous, Sauveur de ma vie, mêler mes indignes sueurs avec les vôtres, et détremper mon sang, ma vie, mes affections dedans les mérites de votre sacrée moiteur !

Ma très chère Mère, le prince-cardinal [Maurice de Savoie 1593-1657 4^{ème} fils de Charles-Emmanuel, il était cardinal-diacre à 14 ans, il ne sera pas prêtre et se maria en 1642] se cuyda [faillit se] fâcher de quoi ma sueur dégouttait sur le Saint Suaire de mon Sauveur ; mais il me vint au cœur de lui dire que Notre Seigneur n'était pas si délicat, et qu'il n'avait point répandu de sueur ni de sang que pour les mêler avec les nôtres, afin de leur donner le prix de la vie éternelle. Ainsi puissent nos soupirs s'allier aux siens, afin qu'ils montent en odeur de suavité devant le Père éternel.

Mais de quoi me vais-je souvenir ? J'ai vu que quand mes frères étaient malades en leur enfance, ma mère les faisait coucher dans la chemise de mon père, disant que les sueurs des pères étaient salutaires aux enfants. Oh que notre cœur se couche, en cette sainte journée, dans le Suaire de notre divin Père, enveloppé de ses sueurs et de son sang ; et que là, il soit, comme [à] la mort même de ce divin Sauveur, enseveli dans le sépulcre d'une invariable résolution de demeurer toujours mort en soi-même jusqu'à ce qu'il ressuscite en la gloire éternelle. Nous sommes ensevelis, avec Jésus-Christ en la mort d'iceluy afin que nous ne vivions plus de la vieille vie, mais de la nouvelle ! (Rm 6,4). Amen.

Note : « Le Saint-Suaire (dim. 4m38 x 1m10) fut donné en 1353 à l'Abbaye de Lirey, près de Troyes, par son fondateur, le comte Geoffroy I^{er} de Charny, gouverneur de Picardie. Il serait le même que celui conservé en 1203 à Constantinople, dans le monastère de Sainte-Marie des Blaquernes. Après le sac de la ville, on croit qu'il devint subrepticement la propriété d'un seigneur champenois apparenté avec un ascendant du compte de Charny. En 1418, les chanoines de Lirey confient le linceul à Humbert, comte de La Roche ; sa veuve, Marguerite de Charny, s'en dessaisit en 1452 au profit des ducs de Savoie. Le 11 juin 1502, on le déposa dans la Sainte-Chapelle de Chambéry ; là, il faillit être la proie des flammes qui dévorèrent en partie le sanctuaire (1532). Enfin, en 1578, il fut transporté à Turin. Humbert II de Savoie, l'a légué au Pape.

François de Sales avait en singulière vénération le Saint-Suaire de Turin : *C'est le bouclier de ce pays*, disait-il un jour à l'Évêque de Belley, *c'est notre grande relique... Certes, j'ai une raison particulière d'y être dévot, parce que ma mère me dédia à Notre Seigneur, lorsque j'étais dans ses entrailles, devant ce saint étendard de salut.* Et de fait, « c'était là son image favorite », ajoute M^{gr} Camus, « il la mettait à sa chambre, à sa chapelle, à son étude, en sa salle, en ses Heures, partout ».

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-Turin 6 mai 1613 : *Hier tout tard je reçus votre lettre, ma très chère fille, et tout à la hâte, je vous annonce notre retour de Milan, où, et tout le long du chemin, nous avons été extrêmement caressés. Avant-hier je fus l'un de ceux qui firent l'ostension fort solennelle du Saint Suaire, où Son Altesse me fit l'honneur de me témoigner beaucoup de bienveillances en diverses occasions. Je n'attends plus que d'avoir une bonne audience d'elle selon qu'elle me l'a promis et une autre de Mgr de Nemours ; et puis, me voilà derechef à cheval pour retourner en ma pauvre petite coquille, qui m'est plus chère que tous les palais des grands princes. (...) Dieu bénisse à jamais notre unique cœur, ma très chère Mère. Me voici visité ; partant, Dieu soit avec vous. Je suis en lui pour vous ce qu'il sait, et vraiment vous-même.*

Mgr Trochu II p.574 : « François eut à cœur d'essayer encore auprès du duc de réhabiliter ses deux frères ainsi que M. de Charmois. Cette fois le duc mieux disposé parla de Janus et de Bernard avec estime ; bien plus, il mit sous les yeux de l'évêque les lettres patentes qui érigeaient en baronnie les terre de Thorens et de Sales. Mais la réponse du souverain concernant M. de Charmois fut que son sort dépendait du duc de Nemours ».

Il faudra d'autres interventions de notre s^t Fondateur auprès du duc de Nemours pour obtenir la libération du mari de Philothée en octobre.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-Turin 14 mai 1613 : *Nous aurons la duchesse de Mantoue pour notre protectrice. (...) Dieu soit à jamais dedans notre cœur, pour y vivre et régner éternellement. C'est lui qui sait ce qu'il lui plaît que nous soyons, en la très parfaite union qu'il a faite en lui-même et par lui-même.*

Il serait mieux qu'on accommodât le procès en mon absence, à cause de ma trop grande condescendance.

Note : Il s'agit du procès intenté contre la Visitation par Antoine de Bellegarde, au sujet de l'héritage légué à la Communauté par M^{me} de Miribel. Le président Favre s'occupait activement de cette affaire.

Notre st Fondateur quitta Turin le 18 mai, il voulait être à Annecy pour la Pentecôte le 26 mai.

A son retour, il dut trouver cette lettre :

Du Père de Bonivard à notre s^t Fondateur 8 mai 1613 : Au sortir de votre cher Nussy, je ne suis qu'à ma 1^{ère} journée je me retourne vous dire que tirant vers Genève : Hé Seigneur, disais-je, restaurez ceux-ci, réparez ce nombre infini de Genevois qui sont chus en l'éternelle perdition. Il a plu à son infinie douceur de combler mon âme de consolation, m'ôtant du tout l'affliction de cette abominable cité de Genève : ce bon Dieu m'a fait voir que son bien-aimé (l'évêque de Genève) ne pouvant vaincre la dureté de ces babyloniens calvinistes, il a dressé une triomphante Jérusalem, une paisible et amoureuse Sion, une petite

Visitation, Visitation visitée à tout moment de l'Époux céleste. J'ai vu cette modeste et incomparable Judith, apporter glorieusement la tête de l'Holopherne infernal et mondain, et ai trouvé notre siècle aussi riche qu'aucun des siècles passés, qui ont fait gloire de triompher en la piété.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-Annecy 25 mai 1613 : *Et me voici donc auprès de ma très chère Mère, moi-même sans autre, avec témoignage de tous ceux qui me voient que je me porte bien. Demain, Dieu aidant, ma très chère Mère m'en dira de même et que je sois le bienvenu ; ce qu'attendant, je la salue très humblement de tout mon cœur, et toutes nos chères Sœurs aussi. Dieu vous donne le bonsoir, ma très chère Mère, à qui je suis de tout mon cœur en Notre Seigneur. Amen.*

Note : Le lendemain, la solennité de la Pentecôte rassembla sous les yeux de l'Évêque les Annéciens ravis de revoir leur Pasteur bien-aimé. Mais l'émotion des auditeurs dut être extrême lorsque le s^t Prélat monta en chaire. Nous avons l'exorde et le plan du sermon qu'il adressa à son cher peuple : *Lorsque les oiseaux n'ont pas de petits dans leur nid, ils voltigent d'arbre en arbre, s'y arrêtent et chantent merveilleusement tantôt ici, tantôt là ; mais ont-ils nid et couvée, c'est à peine s'ils chantent ailleurs que sur l'arbre où reposent ce nid et cette couvée. Si parfois ils s'en éloignent, c'est pour revenir aussitôt, le souvenir des petits qu'ils ont quittés leur permettant à peine de chanter ailleurs. Il faut dire vrai, l'amour du père pour les enfants est admirable, encore plus pour les fils selon la grâce que pour les fils selon la nature. Un père qui a des enfants, va, vient, court, mais son cœur ne bouge, il est toujours avec son trésor : vous êtes ma joie et ma couronne.*

C'est ce même jour, qu'au rapport des historiens, une colombe, figurative de la descente du Saint-Esprit, étant sortie d'une machine simulant les nues, après avoir longtemps volé deçà et delà par l'église, enfin alla choisir son repos sur la tête nue du s^t Évêque, qui était debout à l'autel ; et il ne se remua point, jusqu'à ce qu'elle s'envola d'elle-même.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-Annecy 27 mai 1613 : *J'ai été bien content de voir ces bonnes damoiselles ce matin, et particulièrement M^{me} des Gouffiers, que je vois toute telle que vous m'avez dit. Dieu agrandisse de plus en plus son saint amour en notre cœur.*

Note : Dès la fin de janvier 1613, M^{me} des Gouffiers ayant fait connaître son désir de venir au monastère d'Annecy, s^t François de Sales l'avait encouragée par la promesse de bon accueil. La Religieuse du Paraquet fit à Lyon l'heureuse rencontre de M^{me} d'Auxerre (Marie-Renée Trunel) qui nourrissait le même espoir, bientôt, la demoiselle de compagnie de celle-ci M^{me} Chaudon (Anne-Marie Bellet) et M^{me} Isabeau Colin (Jacqueline-Élisabeth Daniel) se joignirent à elles. « Ces 4 fidèles servantes de Dieu se transportèrent à Annecy (27 mai-10 juin environ) pour épier saintement si c'était la terre qu'Il voulait leur donner ». « Dès leur 1^{ère} entrevue » avec les s^{ts} Fondateurs, dit une annaliste, « les voyageuses furent saisies d'admiration ». On leur permit d'entrer dans le monastère, et elles prirent plusieurs repas en la compagnie des Sœurs.

Marie-Renée Trunel veuve de Jean d'Auxerre procura l'établissement de la Visitation à Lyon, où elle prit l'habit (1615) et mourut la même année.

Anne-Marie Bellet, épouse de M. Chaudon ; lorsque son mari entre chez les capucins, elle prend l'habit à Lyon (1615) et en sort quand son mari quitte l'Ordre des Capucins (1618). Sa sœur Marie-Françoise entra à la Visitation d'Annecy en 1618.

Jacqueline-Élisabeth Daniel, veuve de Laurent Colin, prit l'habit à la Visitation de Lyon en 1617 et fit profession le 9.09.1618. Leur fille Anne-Claude Colin prit l'habit à Lyon en 1617 et fit profession le 25.12.1618.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-6 juin 1613 (Fête-Dieu) : *Que je suis consolé, ma très chère Mère, de la bonne nouvelle de votre santé ! Le grand Dieu, que ma pauvre âme et la vôtre veut à jamais servir, soit béni et loué, et veuille de plus en plus fortifier cette chère santé que nous avons dédiée à sa sainteté infinie.*

Mais cependant, notre cher cœur comme se porte-t-il en vous ? Hélas, ma très chère Mère, que je lui désire de bénédictions ! Quand sera-ce que l'amour, triomphant entre toutes nos affections et pensées, nous rendra tous unis au Cœur souverain de notre Sauveur, auquel le nôtre aspire incessamment ? Oui, ma très chère Mère, il y aspire incessamment, quoique insensiblement pour la plupart du temps.

Certes, j'ai été bien marri ce matin, qu'il m'ait fallu quitter ma besogne sur le point qu'il m'était arrivé une certaine affluence du sentiment que nous aurons pour la vue de Dieu en Paradis, car je devais écrire cela en notre livret (TAD) ; mais maintenant je ne l'ai plus. Néanmoins, puisque je me suis diverti seulement pour aller prendre les arrhes de cette même vue en la sainte Messe (cette même pensée, que la sainte Messe offre les arrhes de la vue de Dieu se trouve développée avec ampleur à la fin du chap.11, livre III), j'espère qu'il me reviendra quand il en sera temps.

Ô Dieu, ma très chère Mère, aimons parfaitement ce divin Objet qui nous prépare tant de douceur au ciel ; soyons bien tout à lui, et cheminons nuit et jour entre les épines et les roses, pour arriver à cette céleste Jérusalem.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Valbonne-7.8 juin 1613 : *La femme de laquelle vous m'écrivez (M^{elle} Bellot), m'a donné un déplaisir extrêmement sensible, d'être allée en un lieu où elle ne pouvait être sans donner un très grand scandale. Pendant le Carême, elle s'était fort bien comportée et je commençais à prendre de la consolation en son bonheur. (...)*

Le monde a tort de prendre à contrepoil l'office en charité que les Dames de la Visitation ont fait en son endroit. Dieu a caché le secret des choses à venir aux hommes, et si nous ne devons servir sinon les âmes qui doivent persévérer, nous serions bien en peine comme les discerner d'avec les autres. Il faut, quand ce ne serait que pour une heure, empêcher le mal du prochain. Et plutôt à Dieu que cette pauvre femme fût demeurée dans les résolutions qu'elle avait prises à la Visitation ! Elle eût été bienheureuse et de bonne odeur à tous les bons. Je dis ceci afin que vous sachiez répondre doucement à ceux qui murmurent.

Une lettre qu'on ne peut dater avec certitude et qui fait mention de Celse-Bénigne dont on va bientôt parler peut être insérée ici.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 1613-1614 : *J'ai pensé que peut-être auriez-vous plaisir d'écrire à votre cher enfant. Et n'était que je sais que vous avez peur que l'amour naturel ne soit trop refroidi et presque tout éteint, je n'oserais pas vous donner cette atteinte pour le réveiller (on retrouvera ce ton dans une lettre suivante). Et Dieu vous bénisse, ma très vraie, très aimée et très aimable Mère. Je salue nos filles, notamment la malade (peut-être S^t Claude Françoise Roget).*

Le 14 juin 1613, S^t Claude-Françoise Roget *rendit sa bénite âme avec un seul petit soupir*. Notre s^t Fondateur dit qu'elle est la 1^{ère} de mes filles qui est allée voir au ciel ce que Dieu réserve et prépare aux autres. Nous avons vu au début de 1612 que le P. Jacques, prieur des dominicains, ne goûtait nullement l'installation de la Visitation près de leur couvent. Il mourut le 18.05.1612. Le P. Dubouloz lui succéda. Le nouveau prieur, ami de l'évêque, accueillit fraternellement nos Sœurs. Il les favorisa même de plusieurs saintes exhortations en leur oratoire. C'est sous son priorat que décéda Sr CF Roget. Comme le monastère n'était pas encore bâti, « les Pères dominicains vinrent quérir le corps avec beaucoup de solennité et l'inhumèrent dans leur église, du côté droit du grand autel, assurant par après avoir senti en la portant en terre et après son enterrement, une odeur très suave et délicieuse » (d'après la vie manuscrite de Sr CF Roget par la Mère de Chaugy). Dans le courant de l'année 1613, le P. Dubouloz sera remplacé par le P. Bernardin de Charpenne qui sera hostile à la Visitation.

Notre s^t Fondateur à notre ste Mère-23.24 juin 1613 ou 1614-fragment : *Je prie Notre Seigneur, qui est l'Agneau que notre grand saint Jean nous montra, qu'il vous revête toute de la très sainte laine de ses mérites, ma très chère Mère, ma Fille. Ô Dieu, quelle admirable pureté de cœur, quelle indifférence à toutes choses en cet admirable ange humain ou homme angélique, qui semble n'aimer quasi pas son Maître pour l'aimer davantage et plus purement. Je ne sais comme il eut le courage de demeurer en son désert après qu'il y eût vu son Sauveur et qu'il l'eût vu s'en aller de là. Il continue néanmoins ses prédications, et, d'une sainte dureté, il ne se laisse point vaincre à la tendreté et suavité de l'amour de la présence de son souverain Bien ; mais, avec un amour austère, constant et fort, il le sert en absence pour son amour.*
Dieu et le grand saint Jean vous veuillent visiter en la douceur de leurs consolations, avec toutes nos filles.

À la fin de juin 1613, mourut Guy de Chantal, beau-père de notre ste Mère. La nouvelle lui fut apportée par Celse-Bénigne, qui venait chercher sa mère pour régler les affaires laissées en suspens par le décès du baron.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère : *Ce sera moi, si je puis, qui le premier vous annoncerai, ma très chère Fille, l'arrivée du bien-aimé Celse-Bénigne. Il vint hier soir tout tard, et nous eûmes de la peine à le retenir de vous aller voir dans le lit, où vous étiez toutes indubitablement.*
Que je suis marri de ne pouvoir être témoin des caresses qu'il recevra d'une mère insensible à tout ce qui est de l'amour naturel, car je crois que ce seront des caresses terriblement mortifiées. Ah ! non, ma chère Fille, ne soyez pas si cruelle. Témoignez-lui du gré de sa venue, à ce pauvre jeune Celse-Bénigne (il a 17 ans, il avait été engagé à la cour) ; il ne faut pas faire ainsi tout à coup, des si grands signes de cette mort de notre naturelle passion.
Or sus, je vous irai voir, si je puis, mais sobrement ; car auprès d'un objet si aimable, nous ne saurions pas bonnement être visibles.
Dieu soit notre tout, car l'amitié descend plus qu'elle ne monte. Je me contenterai de ne cesser point de vous chérir autant comme ma fille, que vous le chérirez comme votre fils ; et si, je vous défie de faire mieux que moi ce métier.

Notre s^{te} Mère partit pour la Bourgogne le 16 juillet (sa fille Françoise resterait à Thorens près de Marie-Aimée). S^t Péronne-Marie de Châtel l'accompagnait ainsi que Bernard, Baron de Thorens et Celse-Bénigne.

F. Bouchard p.217 : « Accueillie au château [de Monthelon] par la servante-maîtresse, elle eut à cœur de lui témoigner son pardon le plus sincère pour tout le mal qu'elle lui avait fait. Elle l'embrassa, la fit manger à sa table, s'informa auprès d'elle des derniers jours du baron. Elle apprit qu'il était mort dans de bons sentiments de repentir, soutenu, jusqu'à son dernier soupir, par le capucin auquel elle l'avait confié à son départ.

Mère FM de Chaugy I p.174 : « Comme les affaires du défunt avaient été extrêmement mal conduites, l'on avait laissé échoir les rentes de plusieurs années, sans faire payer ces rentes aux sujets, et ceux qui avaient payé, on ne l'avait pas mis en écrit, ce qui ne donna pas peu de besogne à notre b^{se} Mère pour laisser des comptes nets et équitables. Dès le matin, après ses exercices spirituels, elle ne bougeait d'une salle, entourée de papiers et de paysans ; elle demeurait dans sa dévote gravité et douce force sans se troubler, sans se passionner et sans élever sa parole ».

F. Bouchard p.217 : « Comme elle l'avait fait naguère à Bourbilly, Jeanne mit toutes les affaires familiales en ordre et se montra d'une grande générosité envers la servante et ses enfants. Deux dépositions au procès de canonisation attestent qu'elle emmena une de ses filles à Annecy où elle lui procura un mariage convenable. Six semaines après son arrivée, tout était parfaitement réglé et des régisseurs compétents et honnêtes étaient placés à la tête de chaque domaine pour les gérer, sous sa surveillance, jusqu'à ce que ses enfants les prennent en main [Françoise et Celse-Bénigne, car Marie-Aimée mariée à l'étranger avait perdu ses droits à des terres]. Celse-Bénigne, rappelé à la Cour, avait quitté Monthelon bien avant la fin du séjour de sa mère.

Pendant cette absence de 6 semaines de notre s^{te} Mère, notre s^t Fondateur dut se rendre à Gex en passant par S^t-Claude, du 20 au 31 juillet. Il y rencontra le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, Bresse et Gex. Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde (1563-1646) était pair et grand écuyer de France. Un grand personnage de la cour de Henri III, Henri IV et Louis XIII. C'était l'une des âmes les plus mondaines et les plus hautaines de la cour de France. Dans ces derniers jours de juillet 1613, le duc de Bellegarde fit sa confession générale à notre s^t Fondateur qui devint son directeur spirituel. Il sera vraiment le « fils » spirituel de notre bx Père qui lui dédia le Mémorial pour la confession le 24.08.1613 (XXVI p.244).

Notre s^t Fondateur au duc de Bellegarde-24.08.1613 : *Vous êtes indubitablement appelé à une dévotion mâle, courageuse, vaillante, invariable, pour servir de miroir à plusieurs en faveur de la vérité de l'amour céleste ; digne réparation des fautes passées.* Notre b^x Père lui recommande l'IVD.

Deux semaines après l'impression du TAD, il lui en enverra un exemplaire voici en quels termes :

Notre s^t Fondateur au duc de Bellegarde-15.08.1616 : *Il est vrai, Monsieur mon Fils, que vos lettres m'apportent toujours une délectation extrême, y voyant les traits de votre bonté naturelle et de la sainte charité de votre âme, qui produit et nourrit la douceur de votre dilection filiale que vous répandez sur moi et qui me remplit de suavité. Faites donc, Monsieur mon Fils, faites souvent, je vous supplie, cette grâce à mon esprit, mais seulement pourtant, quand vous pourrez bonnement sans vous incommoder (...)*
Et moi cependant, Monsieur mon Fils, afin de suppléer en quelque sorte les défauts que le manquement de commodités me pourrait faire faire de vous écrire souvent, je vous envoie le livre de l'Amour de Dieu ; et vous supplie que si quelquefois l'affection que vous avez pour moi, vous donnait quelque désir d'avoir de mes lettres,

vous preniez ce Traité et en lisiez un chapitre. Vous êtes celui entre tous les hommes, qui est mon plus cher Théotime.

La direction spirituelle fut interrompue par la mort de l'Évêque. Bellegarde lui survécut plus de 20 ans encore, mais l'influence du Saint persista et fut décisive sur ses dernières années ; le vieux gentilhomme les passa dans la pratique d'une dévotion intime envers la Sainte Eucharistie et la glorieuse Vierge.

Un autre fait se rattache au séjour de notre s^t Fondateur à Gex dans les dix derniers jours de juillet 1613. Un charmant récit est donné dans l'Année Sainte :

Année Sainte XII p.280 : « Notre Père s^t François étant allé en pèlerinage à St-Claude, l'année 1613, cette bonne fille (**MARIE-PHILIBERTE CHRISTIN 1592-1655**), ayant ouï la Messe de cet homme de Dieu, lui alla dire avec une simplicité remarquable : « M^{gr}, je viens me donner à vous ». Ce s^t Prêlat l'envisageant lui répondit : *Ma fille, je le veux bien. Je m'en vais vous donner à Dieu.* Il se remit à genoux devant le corps de s^t Claude, et, après un peu d'oraison, il lui dit en se relevant : *Venez à Annecy, et nous vous ferons fille de la très Sainte Vierge.* Elle prit cela tellement à la lettre qu'elle épia le temps que ce Prêlat monta à cheval pour retourner à Annecy et se mit à sa suite. Il admira sa simplicité, tout en la corrigeant, et lui dit : *Ma fille, nous ne sommes plus au temps des Apôtres, où les sœurs charitables étaient dans les voyages et du train de ces hommes célestes.* Elle attendit 2 jours avant de partir, et fut quasi aussitôt à Annecy que le s^t Prêlat, qui la fit recevoir la 2nde Sœur tourière de l'Institut (elle fit son oblation le 25.03.1620. Il lui donna son livre de l'Introduction à la vie dévote avec des instructions particulières écrites de sa propre main :

au commencement du volume qui est de l'édition de 1620 : *Donné de la main et du cœur de la... à ma Sœur Marie-Philiberte, de la Visitation, à laquelle Dieu veuille donner l'esprit de la vraie dévotion, qui consiste en l'humilité, douceur et simplicité. Le VIII mars 1621. Franç^s, E. de Genève.*

À la fin : *Jésus, Sauveur du monde, si nous aimons bien votre Croix, que nous serons humbles, doux, gracieux, patients ! L'amour de la Mort et Passion de Notre Seigneur donne la mort à toutes nos passions, et en la mort de nos passions consiste la vie de notre cœur. Vive Jésus. Amen. (OA XXVI p.338)*

Année Sainte (suite) : « Il prenait un soin particulier de lui enseigner à bien faire son office, et il l'instruisait à dresser ses intentions, à réparer ses défauts par de fréquents actes de contrition et par plusieurs pratiques de vertus opposées. C'était pour lui un singulier plaisir de la voir travailler pour le bâtiment et autres services du Monastère, et il lui disait : *Ma fille, rendez-vous familière avec votre bon Ange et vous expérimenterez qu'il fera visiblement tout le plus pénible de votre besogne.*

« La veille du départ du B^x pour son dernier voyage de France, l'année 1622, il prit le loisir de confesser cette bonne Sœur pour sa revue annuelle, et lui prédit qu'après sa mort elle serait employée dans une autre province, qu'on lui changerait de rang, mais qu'il la pria de ne jamais changer de cœur, et d'être toujours dévote envers Dieu, fidèle au travail pour la religion, et très humble en elle-même. Elle écrivit en son cœur et en son livre ces trois pratiques et les accomplit d'une manière très édifiante (elle dut travailler sur son caractère difficile, notre s^{te} Mère parle de ses 'mauvaises humeurs' dans sa lettre de 1640). L'année 1632 environ, elle fut mise au rang des Sœurs associées, et puis envoyée à la fondation de Pignerol, où nos Sœurs ne cessèrent de parler des bons exemples et utiles services qu'elle y rendit jusqu'à l'âge de 67 ans (ou plutôt 63), ne voulant autre occupation que celle de travailler au jardin, faire les souliers, le pain, les lessives et autres œuvres pénibles, disant souvent que c'était l'intention de notre b^x Père que cela fût ainsi. Elle n'avait point de plus grande récréation que de raconter les vertus qu'elle avait vu pratiquer à ce B^x durant les 10 ans qu'elle était demeurée sous sa sainte conduite. Elle décéda (le 5.12.1655), dans des dispositions si religieuses, qu'elle parut en la mort comme elle avait fait en sa vie, la vraie fille d'un si s^t Père ».

Notre s^t Fondateur à notre ste Mère-12.08.1613 : *Haussons notre cœur, ma très chère Mère, voyons celui de Dieu, tout bon, tout amiable pour nous, adorons et bénissons toutes ses volontés : qu'elles tranchent, qu'elles taillent sur nous partout où il lui plaira, car nous sommes siens éternellement. Vous verrez bien que, parmi tant de détours, nous ferons prou et que Notre Seigneur nous conduira par les déserts à sa sainte terre de promesse, et que de temps en temps il nous donnera de quoi priser les déserts plus que les fertiles campagnes, dans lesquelles les blés croissent en leurs saisons, mais la manne pourtant n'y tombe pas.*

Quand vous m'écrivîtes que vous étiez une pauvre abeille, je pensai que je ne le voudrais pas tandis que vos afflictions intérieures durent ; car ce petit animal, qui en santé est si diligent et pressant, perd le cœur et demeure sans rien faire tout aussitôt qu'il est malade. Mais depuis je changeai de souhait et dis : Ah oui, je le veux bien que ma Mère soit abeille, même quand elle sera en travail spirituel, car ce petit animal n'a point d'autre remède en ses maladies, que de s'exposer au soleil et attendre la guérison de sa lumière. Mettons-nous ainsi devant notre Soleil crucifié, et puis disons-lui : Ô beau Soleil des cœurs, vous vivifiez tout par les rayons de votre bonté ; nous voici mi-morts devant vous, d'où nous ne bougerons point que votre chaleur ne nous avive, Seigneur Jésus.

Ma chère fille, la mort est une vie quand elle se fait devant Dieu. Appuyez votre esprit sur la pierre qui était représentée par celle que Jacob avait sous la tête quand il vit sa belle échelle (Gn 28,11-13), car c'est celle même sur laquelle s^t Jean se reposa au jour de l'excès de la charité de son Maître Jésus. Notre cœur, et le Cœur de notre cœur veillera amoureusement sur vous. Demeurez en paix. Dieu soit à jamais au milieu de notre cœur ; qu'à jamais il le rende plus uniquement sien. Vive Jésus !

Du Père Mathias de Dôle (gardien des Capucins d'Autun, c'est lui qui prépara sans doute le Baron de Chantal à une mort chrétienne, il écrit peu avant le départ de notre ste Mère de Bourgogne) à notre s^t Fondateur vers mi août 1613 : Ce n'est plus une Judith que votre M^{me} de Chantal, c'est une s^{te} Paule ; toutes ses actions font voir l'opération de Dieu en son âme et les traces de votre direction. Ce n'est plus une Baronne, c'est une Sulamite ; toute cette contrée reste pleine de la douce odeur de ses célestes vertus ; nos Religieuses de Dijon, comme les filles de Sion, l'annoncent bienheureuse, et toutes nos dames la louent hautement.

Notre s^t Fondateur à notre ste Mère-15.09.1613 : *Quand ma mauvaise jambe me le permettra, j'irai voir la bonne santé et le bon cœur de notre chère cadette. (...)*

Note : S^r MA de Blonay fut malade 8 mois après son oblation. Dans un songe elle vit les 7 pauvres qu'elle avait logés et soignés chez son père. Chacun lui adressa une des paroles que s^t Jean écrivait aux évêques d'Asie mineure, et à son réveil, elle se trouva parfaitement guérie.

Dites à cette chère fille qu'elle n'examine point curieusement le songe qu'elle a fait, mais qu'elle profite soigneusement et humblement de sa santé de cœur et de corps pour le service et la gloire de Dieu. L'humilité et la fidélité intérieure, jointes à la vraie charité et constance au bien, sont les marques des véritables grâces surnaturelles.

En septembre 1613, notre s^t Fondateur était immobilisé en raison d'une plaie à une jambe. C'est à cette occasion que les S^{rs} MJ Favre et MA Fichet l'avaient visité. C'est en date des 27 ou 28.09 que se situe la lettre déjà mentionnée plus haut à S^r JC de Brécard dans laquelle notre b^x Père refuse délicatement ses services à domicile en raison des médisances.

Entre juillet et septembre 1613, notre st Fondateur rédige une nouvelle fois les Constitutions de la Visitation. Une copie se trouve chez les Sœurs de la Congrégation de la Croix du diocèse de Tréguier. Leur fondatrice Mme de Villeneuve l'avait demandé, sans doute, à notre ste Mère, lorsqu'elle établit sa Congrégation. Les Constitutions de 1613 reprennent exactement de nombreux articles des Constitutions précédentes. On trouve aussi des nouveautés :

- article 1^{er} une addition sur les congrégations instituées par st Charles Borromée donne à penser que notre st Fondateur avait profité de son pèlerinage à Milan pour en acquérir une connaissance plus particulière.
- du retranchement des sorties (pour les grandes villes).
- en cas de grave maladie, entrée des parents (comme ce fut le cas pour S^r CF Roget) ou des enfants (notre ste Mère)
- la visite des malades riches (à la suite de la demande de Mme de Miribel)

Il est conservé à Annecy deux autres manuscrits des constitutions l'un d'août-novembre 1615 corrigé en mars 1616, un autre d'août 1616-janvier 1617. Tout cela prépare les Constitutions de la Visitation érigée en Ordre religieux en 1618.

Retour en 1613, voici quelques nouvelles de l'Institut qui se développe :

Notre s^t Fondateur à Mme de la Fléchère-8.11.1613 : *Tout va extrêmement bien en cette petite Congrégation. On a envoyé prendre les Constitutions de Lyon, où on projette d'en ériger une, et de Paris, pour voir si on en pourra destiner une autre.*

Note sur Paris : Cette particularité n'a pas été mentionnée dans l'histoire de la fondation du 1^{er} monastère de Paris en 1619.

À la fin de novembre 1613, notre b^x Père écrit à la duchesse de Mantoue, Marguerite de Savoie pour lui demander de prendre officiellement la Visitation sous sa protection.

Notre s^t Fondateur à Marguerite de Savoie-fin nov.1613 : *...Or, parce que la Congrégation espère bâtir bientôt son oratoire, ce lui serait un honneur et une consolation très grande si la 1^{ère} pierre pouvait être posée au nom de Votre Altesse. (...) Votre Altesse aura par ce moyen toujours droit à la meilleur part de toutes les bonnes œuvres qui se pratiqueront dans la Congrégation et l'oratoire, mais particulièrement aux prières de ces Dames qui, jour et nuit, invoqueront l'Esprit Saint pour l'éternelle consolation de Votre Altesse.*

La Duchesse (1589-1655) répond favorablement le 22.12.1613 et engage les Sœurs à prier 'la divine Majesté de regarder de son œil de pitié nos afflictions publiques'. Marguerite de Savoie était la fierté de son père Charles-Emmanuel. Mais elle connut de grandes épreuves : son mari François de Gonzague était mort l'année précédente, de ses 3 enfants il lui restait une fille Marie (âgée de 2 ou 3 ans) dont les droits furent contestés par son beau-frère le cardinal Ferdinand de Gonzague. Celui-ci s'empara de la tutelle de l'enfant, et sa mère se réfugia près de son père Charles-Emmanuel. Le duché fut revendiqué par le cardinal de Mantoue et le Montferrat par Charles-Emmanuel. Celui-ci envahit le Montferrat en avril-mai 1613. Peu après une épidémie de peste éclatait dans le Faucigny et le Chablais.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-7.12.1613 : *Je ferai pour votre fille de Ste-Catherine tout ce qu'il me sera possible ; et croyez-moi, je le ferai encore plus doucement parce que vous le désirez, car j'ai une extrême suavité à faire votre volonté. Hélas ! quel cœur devrions-nous avoir à faire celle du Créateur très aimé, puisque nous en avons tant pour la créature aimée et unie en lui.*

Oui, ma très chère Mère, remettez bien votre cœur entre les mains de notre chère Maîtresse, qui sera conçue ce soir en la commémoration que nous en ferons, et je le lui demanderai ; car je suis bien résolu de ne vouloir plus de cœur que celui qu'elle me donnera, cette douce Mère des cœurs, cette Mère du saint amour, cette Mère du Cœur des cœurs. Ah Dieu, que j'ai grand désir de tenir les yeux sur cette belle étoile en notre navigation !

Bonjour, ma très chère Mère, soyez toute joyeuse sur l'occasion de cette fête venante. Jésus soit notre cœur. Amen.

Notre s^t Fondateur à s^r Marie-Jacqueline Favre-18.12.1613 : *Quel contentement au cœur d'un père très aimant, d'ouïr celui de sa fille très aimée protester qu'elle a été envieuse et maligne ! Que bienheureuse est cette envie, puisqu'elle est suivie d'une si naïve confession ! Votre main, écrivant votre lettre, faisait un trait plus vaillant que ne fit jamais celle d'Alexandre. Oh, faites donc bien, ma Fille, ce que votre cœur a projeté. Ne vous étonnez point de ce qui s'est passé, mais simplement, humblement, amoureusement, confidemment, réunissez votre esprit à celui de cette bien aimable âme, qui, je m'assure, en recevra mille et mille consolations (peut-être M^{me} des Gouffiers qui résidait alors au Monastère, entourée par les Fondateurs d'égards et d'affection). Hélas, ma Fille, c'est une grande partie de notre perfection que de nous supporter les uns les autres en nos imperfections ; car, en quoi pouvons-nous exercer l'amour du prochain, sinon en ce support ? Ma Fille, elle vous aimera et vous l'aimerez, et Dieu vous aimera toutes. Et moi, ma chère Fille, vous m'aimerez aussi, puisque Dieu le veut et, en suite de cela, me donne un parfait amour de votre âme, que je conjure d'aller de bien en mieux et de mieux en mieux au pourchas des vertus. Allez courageuse et relevée. Vive Jésus ! Amen.*

Jusqu'à ce mois de décembre 1613, nous n'avions encore, en ce qui concerne les Sermons de notre b^x Père que les sommaires de ses prédications. Mais pour le 24.12.1613, voici que nous disposons non seulement du plan autographe de sa prédication (fac simulé au début du tome IX+ texte dans le tome VIII p.124) mais encore du texte recueilli par les Sœurs (IX p.1).

OA IX-avant propos des Sermons recueillis-p.VIII : « Les *Sermons* qui composeront ce volume et le suivant nous ont été conservés presque en totalité par les 2 Religieuses auxquelles déjà nous sommes redevables des *Entretiens* : les S^{rs} Claude-Agnès Joly de La Roche et Marie-Marguerite Michel. Douées l'une et l'autre d'une mémoire exceptionnellement heureuse, elles reproduisirent avec une fidélité remarquable les enseignements de leur b^x Père. Néanmoins, chacune a laissé dans sa rédaction une empreinte personnelle assez marquée pour qu'il soit facile de distinguer ce qui doit être attribué à l'une ou à l'autre.

La diction de S^r Claude-Agnès est coulante et rapide ; cette âme d'élite se meut à l'aise dans les sujets les plus sublimes, et rend avec clarté les définitions théologiques et des argumentations parfois un peu ardues. Elle sait à propos laisser de côté des détails d'un intérêt secondaire pour mettre en relief les grandes lignes de la prédication.

La rédaction de S^r Marie-Marguerite présente un caractère tout différent. Les applications pratiques, les anecdotes familières sont reproduites avec plus de fidélité ; mais par contre sa plume s'embarrasse facilement dans les considérations quelque peu abstraites. Ses phrases lourdes et traînantes manquent de clarté et de précision, et ne sont pas toujours d'une correction irréprochable.

D'après le genre de rédaction, les Sermons qui furent donnés à Annecy, se divisent en 2 groupes : ceux qu'a recueillis S^r Claude-Agnès dès les 1^{ères} années de l'Institut jusqu'à son départ pour Orléans (décembre 1613-juillet 1620), et ceux que nous a conservés S^r Marie-Marguerite Michel (août 1620-avril 1622).

Outre les Sermons prêchés à Annecy, nous en possédons quelques uns de ceux qui furent prononcés par le s^t Fondateur dans différents Monastères : 1 à Bourges (27.09.1619), 5 à Lyon (21 & 25.03.1621 ; 8, 21, 25.12.1622, 1 à Belley (2.10.1622).

Quelque riche que soit notre collection, il est certain qu'une grande partie des sermons de st François de Sales n'ont pas été recueillis, ainsi que le prouvent les documents contemporains. Si la bonne volonté ne manquait jamais, souvent le loisir faisait défaut, et les Religieuses devaient se contenter de conserver dans leur cœur les enseignements reçus.

Les *Sermons recueillis* sont la continuation, le développement des *Entretiens spirituels* ; une même sève y circule, un même esprit les inspire. Comme toujours, le s^t Évêque remonte ici des conséquences au principe. S'il recommande instamment la pratique des vertus, il insiste plus encore sur la cause génératrice qui les produit. Sa grande prétention est d'obtenir que l'âme soit vraiment fondée et enracinée dans la charité, afin que de là elle puisse, comme sans effort, s'élever à tous les dévouements et à tous les sacrifices. Mais cette charité, le Docteur nous la montre dans son radieux foyer, le Cœur adorable de Jésus-Christ. Toujours il semble préoccupé de tourner les regards et de faire converger les affections de ses auditeurs vers ce centre unique de toute sainteté ».

Sermon pour la veille de Noël-24.12.1613 : *C'est la grâce que je vous désire, mes chères âmes, que de vous tenir bien proches de ce sacré Sauveur qui vient pour nous ramasser tout autour de lui, afin de nous tenir toujours sous l'étendard de sa très sainte protection, soit comme le pasteur a soin de ses brebis et de son troupeau, soit comme le roi des abeilles, qui en a un tel soin que l'on dit qu'il ne sort jamais de sa ruche sans être entouré de tout son petit peuple.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-25.12.1613 : *Le grand petit Enfant de Bethléem soit à jamais les délices et les amours de notre cœur, ma très chère Mère, ma Fille. Hélas, comme il est beau, ce pauvre petit Poupon. (...) J'aime cent fois mieux voir le cher petit Enfançon en la crèche que de voir tous les rois en leurs trônes.*

Mais si je le vois sur les genoux de sa sacrée Mère, ou entre ses bras, ayant sa petite bouchette, comme un bouton de rose attachée au lis des saintes mamelles, ô Dieu, je le trouve plus magnifique en ce trône, non seulement que Salomon dans le sien d'ivoire, mais que jamais même ce Fils éternel du Père ne fut au ciel. (...) Le grand st Joseph nous fasse part de sa consolation ; la souveraine Mère, de son amour ; et l'Enfant veuille à jamais répandre dans notre cœur ses mérites.

Je vous prie, reposez le plus doucement que vous pourrez auprès du petit céleste Enfant ; il ne laissera pas d'aimer notre cœur bien aimé tel que vous l'avez, sans tendreté et sans sentiment. Ne voyez-vous pas qu'il reçoit l'haleine de ce gros bœuf et de cet âne, qui n'ont ni sentiment ni mouvement quelconque ? Comme ne recevra-t-il pas les aspirations de notre pauvre cœur, lequel, quoique non tendrement pour le présent, solidement néanmoins et fermement, se sacrifie à ses pieds, pour être à jamais serviteur inviolable du Sien et de celui de sa sainte Mère et du grand gouverneur du petit Roi ?

Ma très chère Mère, c'est la vérité : j'ai une lumière toute particulière qui me fait voir que l'unité de notre cœur est ouvrage de ce grand Unisseur, et partant, je veux désormais non seulement aimer, mais chérir et honorer cette unité comme sacrée. La joie et consolation du Fils et de la Mère soit à jamais l'allégresse de notre âme.

Je viens de prêcher tout revêtu de la main de ma tant aimable Mère (la chape brodée par notre s^{te} Mère pour Pâques), et j'en ai été bien aise. Ma très chère Mère m'a fait tout couvrir de JESUS, MARIA. Que ce doux Jésus et cette sacrée Marie me la conservent longuement et soient le vêtement nuptial de son cœur.

Dès le 31 décembre 1611, lors du chapitre annuel on avait pratiqué les changements d'emplois, de chapelets et images. Notre s^t Fondateur avait appris d'un Père Feuillant, que certaines religieuses auraient mieux aimé sortir de leur couvent que de quitter leurs chapelets, images et étuis ou choses semblables, tant elles y étaient attachées. *C'est pourquoi, disait-il un jour à ses filles (Histoire de la Galerie), j'ai pensé qu'il faudrait changer toutes ces choses entre vous, afin de ne s'attacher qu'à Dieu.*

Dans l'Année Sainte, au 31 décembre, il est écrit : « Voici la raison qu'il en donna à notre v^{ble} Mère de Chantal ce dernier jour de l'an 1613, par un billet de sa propre main » :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-31.12.1613 : *Oui, ma très chère Fille, ma Mère, il faut aimer la très sainte volonté de Dieu aux petites et grandes rencontres. Celle qui m'empêche d'aller vous dire la Messe aujourd'hui est petite et grande ; je vous la dirai à notre première vue.*

Cependant, faites vos petits et grands changements avec le plus de perfection qu'il vous sera possible. Après y avoir bien pensé devant Dieu, je me suis résolu qu'il faut affermir notre Congrégation à faire ses changements ce jour auquel Dieu fait les siens, nous faisant tous passer d'une année à l'autre, donnant une leçon annuelle de notre instabilité, de notre changement, du renversement et de l'anéantissement des années qui nous mènent à l'éternité.

Voici un billet sans date adressé à notre s^{te} Mère que les OA datent de 1613, car une pensée analogue se trouve dans un passage du TAD (Livre V, chap.11)

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1613 : *Que vous dirai-je ? La grâce et paix du Saint-Esprit soit toujours au milieu de votre cœur. Mettez-le, ce cher cœur, dans le Côté percé du Sauveur, et l'unissez à ce Roi des cœurs, qui y est comme à son trône royal pour recevoir l'hommage et l'obéissance de tous les autres cœurs, et tient ainsi sa porte ouverte afin que chacun le puisse aborder et avoir audience. Et quand le vôtre lui parlera, n'oubliez pas, ma chère Mère, de lui faire parler encore en faveur du mien, afin que sa divine et cordiale Majesté le rende bon, obéissant et fidèle.*

Le fragment ci-dessous est tiré des *Mémoires de la Mère de Chaugy*, il fait allusion au TAD, les OA le date de 1612-1614 :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère : *Je travaille à votre Livre 9^{ème} de l'Amour de Dieu, et aujourd'hui, priant devant mon Crucifix, Dieu m'a fait voir votre âme et votre état par la comparaison d'un excellent musicien, né sujet d'un prince qui l'aimait parfaitement, et qui lui avait témoigné se plaire passionnément à la douce mélodie de son luth et de sa voix. Ce pauvre chantré devint, comme vous, sourd, et n'oyait plus sa mélodie ; son maître s'absentait souvent, et il ne laissait pas de chanter, parce qu'il savait que son maître l'avait pris pour chanter.*

Note : *votre livre 9^{ème}. On sait que dans ce livre, le s^t Docteur a eu principalement en vue les dispositions intérieures de la Mère de Chantal. Il aurait pu aussi bien l'appeler « notre livre », puisque la Sainte, en parlant de son b^x Père, écrivait en 1623 à Dom Jean de S^t-François : Si votre Révérence veut voir clairement l'état de cette très sainte âme sur son acquiescement à la volonté de Dieu, qu'elle lise... les 3 ou 4 derniers chapitres du 9^{ème} livre de l'Amour Divin.*

Les OA nous présentent encore une lettre de 1613 ou 1614 :

Notre s^t Fondateur à une Religieuse de la Visitation : *Oh plût à Dieu, ma très chère Fille, que ce fût le Traité de l'Amour céleste qui me tint occupé toutes les matinées ! Il serait bientôt achevé, et je serais bienheureux d'appliquer mon esprit à de si douces considérations. Mais ce sont des infinités de petites niaiseries, que le monde par force m'apporte tous les jours, qui me font de la peine et de la fâcherie et rendent mes heures inutiles. Néanmoins, tant que je m'en puis échapper, je mets toujours quelque petite ligne en faveur de ce saint amour qui est le lien de notre mutuelle dilection.*

Or, venons à votre lettre. L'amour-propre peut être mortifié en nous, mais il ne meurt pourtant jamais ; ains à diverses occasions, il produit des rejetons en nous, qui témoignent qu'encore qu'il soit coupé par le pied, si n'est-il pas déraciné. (...)

Sachez que ce que vous avez ne sont que des sentiments de la portion inférieure de votre âme ; car je m'assure que votre supérieure portion désavoue tout cela. C'est le seul remède qu'il y a, de désavouer les sentiments, invoquant l'obéissance et protestant de la vouloir aimer nonobstant toute répugnance, plus que non pas la propre élection, louant Dieu par force du bien que l'on voit en autrui et le suppliant de la continuer, et ainsi des autres.

Notre s^t Fondateur-Sacré cartel de défi à mes chères filles de la Visitation Sainte Marie en bonne étrenne pour cette année 1614-1^{er}.01.1614 : XXV p.491-Il y a une difficulté pour la date de 1614, car S^t CF Roget est mentionné, alors qu'elle est décédée en juin 1613, il se pourrait que le défi ait été complété plus tard. Il existe deux versions de ce Défi, l'un est de la main de M. Michel Favre, ne contient que les défis pour l'examen particulier, il est conservé à la Visitation de Turin (Montcalieri) ; le 2nd est plus complet, il fut imprimé et envoyé aux Monastères par Mère FM de Chaugy avec cette lettre : Mes très honorées Sœurs. Entre les précieux papiers que notre digne Prélat (CA de Sales évêque de Genève de 1645 à 1660), trouva le mois de mai de cette année 1658 dans une vieille archive du château de la Thuille, ce Défi s'est trouvé écrit mot à mot de la propre main de notre B^x Père. C'est le 1^{er} Défi de l'Ordre, auquel nous remarquons tant de lumières pour faire nos défis et pratiques des vertus, que je croirais d'être larronnesse d'un trésor à notre cher Institut si je n'en faisais part à vos Charités, estimant qu'il est autant à vous qu'à nous, puisque toute la Visitation était enclose dans cette petite racine d'Annecy quand ce B^x la cultivait et arrosait avec tant de soin. Nous avons la grâce d'avoir encore parmi nous, deux des Sœurs qui ont reçu de la bouche et de la plume de ce B^x le Défi que vous donne en bonne étrenne, votre indigne Sœur etc...

Préface : *La vie de l'homme est une continuelle bataille sur la terre (cf Jb 7,1). Notre ennemi est toujours aux aguets pour nous surprendre, et il dresse ordinairement sa batterie contre la citadelle de notre cœur à l'endroit le plus faible et où il connaît, par nos fréquentes chutes, le penchant de notre inclination perverse ou passion mignonne qui nous fait le plus de mal, et que nous pensons le moins de détruire parce qu'elle nous est agréable et que nous nous flattons dans la croyance que nos pertes y sont petites ; et c'est par là néanmoins que notre ennemi fait ses avances et tâche de nous surprendre et prendre s'il peut. Il faut donc que chacune fasse bonne garde en cet endroit le plus faible de son âme. Et pour commencer à vous donner quelque jour (= lumière) en cette guerre spirituelle, mes très chères filles, je vais marquer à chacune en particulier, selon ma connaissance, le défaut sur lequel vous devez veiller, et l'amende que vous devez payer quand vous aurez failli. Mais je désire qu'ayant payé cette amende, vous preniez un nouveau courage pour batailler plus généreusement au premier choc, et que jamais vous ne perdiez le cœur de batailler, ni l'espérance de vaincre.*

Le Desfy général : *La fréquente pensée de la parole que Dieu dit à Abraham (Gn 17,1) : 'Marche devant moi et sois parfait'. Et afin que l'action extérieure ne dérobe l'attention intérieure, mes chères filles, feront six retours à Dieu dans le temps non occupé aux méditations, Offices, lectures, ou l'attention doit être actuellement appliquée. L'amende pour chaque faute sera le verset : Et beata viscera Mariae Virginis, quae portaverunt etc... et les protecteurs du Défi, saint Antoine, saint Bruno et saint François de Paule.*

Desfy pour l'examen particulier : *L'amour universel au culte de Dieu, spécialement la préparation et attention à l'Office divin, prière vocales et mentales, lectures, sermons et discours de dévotion ; contre les souvenirs du monde et les attentions temporelles. L'amende à chaque manquement, le Psaume Laudate Dominum (ps 116) pour le rétablissement de la perfection ecclésiastique. Avec notre Mère – Notre Dame, l'Ange gardien et saint François.*

Il y a ensuite chacune des Sœurs, jusqu'à S^r AF Chardon et même la S^r des Gouffiers (présente de mai 1613 à septembre 1614). Voir le Tome XXV p. 491

Notre s^t Fondateur est obligé de refuser des demandes pour continuer son TAD :

Notre s^t Fondateur au Père Nicolas de Souffour, oratorien, qui obtint de Rome (10 mai 1613) la Bulle d'érection de l'Oratoire de France fondé par Pierre de Bérulle-10.01.1614 : *Mgr de Bazas me propose un petit travail, que je ferais dès maintenant de bon cœur, recevant comme inspiration son désir ; mais je suis encore un peu attaché à un Traité de l'Amour de Dieu, lequel j'estimerai piaculum (un crime) de laisser maintenant imparfait, puisqu'il ne me faut plus que je ne sais combien de mois pour l'envoyer au monde (il sera achevé d'imprimer fin juillet 1616). Faites-lui donc, je vous supplie, trouver bon l'avis que je lui présente, mais dont je ne l'ose presser, que quelque autre fasse cette besogne. Hélas, je vous assure, mon bon Monsieur, que je suis tellement accablé d'affaires, ou plutôt d'empêchements, qu'à peine puis-je dérober çà et là des quarts d'heure, pour employer à ces écritures spirituelles.*

Notre s^t Fondateur se sent pressé d'activer la rédaction de son grand ouvrage :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-11.01.1614 : *Notre intérieur n'a plus de résistance ; il faut que la crainte et la paresse de l'homme extérieur cède à la volonté victorieuse de notre Maître qui veut que, tout froid et tout glacé que je suis, j'écrive de son saint amour. Comptez ce jour pour celui auquel je commence d'y employer tous les moments que je pourrai tirer de la presse de mes autres devoirs, et invoquez incessamment sur moi l'amour du divin Amant.*

Notre s^t Fondateur ménage à l'Institut la bienveillance du Conseil de ville :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-mi janvier 1614 : *Il faut écrire à M^{me} la comtesse de Tournon (au service de la duchesse de Mantoue pour la Visitation) et lui faire un article par lequel vous lui direz qu'elle fasse prier M^{sr} (le duc) de Nemours, au nom de la duchesse de Mantoue, d'écrire à messieurs du Conseil de cette ville qu'en toutes occurrences, ils aient votre congrégation en spéciale recommandation.*

Si vous n'avez pas du beau papier pour écrire, envoyez en prendre vers M. Rolland, mais à votre nom, car si c'était au mien il se courroucerait, parce que j'en ai trop dépensé la semaine passée. Ma très chère Mère, que Dieu fasse toute sainte, je vous donne mille fois le bonjour. Amen. Et vais travailler tant que je pourrai sur le livre (TAD).

Note sur **M. Rolland**. Franc et fidèle, Georges Rolland fut pendant plus de 25 ans l'intendant de la maison du st Évêque, tranchant, coupant et ordonnant de tout sans contradiction. Il était de ces serviteurs qui se font pardonner l'importunité de leurs ingérences par la sincérité même de leur dévouement. Plus d'un, parmi ses domestiques, murmurait des libéralités du Saint, mais, de tous, Georges Rolland se montrait le plus regardant et le plus parcimonieux.

Unité d'âme de nos s^{ts} Fondateurs :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-20 janvier 1614 : *Quel contentement à ma pauvre âme de vous saluer encore un peu par cette occasion ! Vous, dis-je, ma très chère Mère, que mon âme chérit comme elle-même. Dieu soit à jamais l'unique âme de notre unique vie et l'unique vie de notre unique âme.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-22 janvier 1614 : *Demain, c'est le jour de la naissance de ma Mère ; Dieu ne permettra pas que je sois retenu, car même j'ai à conférer avec elle de choses qui sont pour son Amour divin et assurer la partie. Il faut aller dire la Messe pour cette Mère auprès d'elle, et elle l'ouïra cordialement depuis sa chambre, afin qu'elle et moi, d'un cœur, d'un esprit et d'une âme, offrons à la divine Majesté la suite de notre vie, pour consacrer à son service tous les instants qui nous restent. (...) Bonsoir, ma très chère Mère, reposez bien notre cœur sur la poitrine de notre Sauveur. Amen.*

Les mentions de l'unité d'âme de nos s^{ts} Fondateurs et de la santé de notre s^{te} Mère incitent à placer ces deux billets ici :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1612-1614 : *Je vous surprend, ma chère Mère, en manquement de fidélité, sans aucun prétexte de prudence et de sagesse. Dites-moi comme vous vous portez, pour Dieu et pour moi, qui suis, comme vous savez vous-même, plus vôtre que vous-même.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1612-1614 : *Dites donc un peu bien, ma très chère Mère, comme vous vous êtes portée, car le cœur de votre fils, qui est le fils de votre cœur, désire un peu de certitude de cela. Pour moi, je me porte fort bien, grâce à Dieu, et suis autant vôtre que vous-même, tout en vérité.*

Voici quelques sermons de notre s^t Fondateur à ses chères filles :

Sermon pour la fête de s^t Blaise sur le mystère de la Purification et le renoncement évangélique 8.02.1614 : *Nous célébrons aujourd'hui la fête du glorieux s^t Blaise, et en cette maison l'on fait l'octave de la Purification de Notre Dame. Il y a une telle conformité entre les Évangiles de ces deux fêtes, que j'ai bien voulu des deux en tirer la petite exhortation que je m'en vais faire. Nous trouvons en celui d'aujourd'hui que Notre Seigneur dit ces trois mots auxquels sont comprises toute la doctrine et perfection chrétienne : 'Qui voudra venir après moi, qu'il renonce à soi-même, prenne sa croix et qu'il me suive'. (...) Renoncez à soi-même n'est autre que se purifier de tout ce qui se fait par l'instinct de notre amour propre, lequel produira toujours, tandis que nous serons en cette vie, des rejets qu'il faudra retrancher. Il faut avoir bon courage pour ne se laisser jamais abattre ni étonner de nos imperfections. (...) Passons au 2nd point qui est qu'il faut prendre sa croix. C'est autant dire : Prenez et recevez de bon cœur toutes les peines, contradictions, afflictions et mortifications qui vous arriveront en cette vie. Au renoncement de nous-mêmes, nous faisons encore quelque chose qui nous contente, parce que c'est nous-mêmes qui agissons, mais ici il faut prendre la croix telle qu'on nous l'impose. (...) Notre-Seigneur ajoute : 'qu'il me suive'. Il y a différence entre aller après Notre-Seigneur et le suivre. Tous les chrétiens qui aspirent au ciel vont après le Sauveur, car c'est par ses mérites qu'on en espère la possession, en observant néanmoins ses commandements ; mais suivre Notre-Seigneur c'est marcher sur ses pas, imiter ses vertus, faire ses volontés et n'avoir qu'une même prétention avec lui. Vous voudriez peut-être savoir quelle récompense vous aurez de le suivre. C'est que, si vous persévérez le long de*

voire vie, à la fin il vous mettra devant lui ; là vous jouirez de la claire vue de sa face, il s'entretiendra familièrement avec vous comme l'ami avec son ami, et cet entretien durera éternellement.

Fragment d'un sermon pour le 1^{er} Dimanche de Carême 16.02.1614 : *Notre Seigneur a voulu être tenté afin de nous montrer comme il nous faut comporter en toutes sortes de tentations et comme nous y devons résister. (...) Il faut regarder l'intention de la divine Majesté au temps de la tentation ; non pas que nous puissions penser que c'est Dieu qui nous tente, oh non, car il ne se peut, ains il permet que nous soyons tentés. Et pourquoi, sinon pour nous fortifier et rendre vaillants et courageux en son service pour la conquête des vraies et solides vertus ? C'est un abus de croire de les pouvoir acquérir et parvenir à la perfection sans être tenté des vices contraires. (...) Il y en a plusieurs qui ayant un grand désir de perfection, veulent se précipiter pour y parvenir. (...) Il ne faut donc pas faire ce que vous dites, que vous aimez mieux employer à votre sanctification 40 jours de jeûne que de traîner tant à vous perfectionner. Oh non, cela ne vous rendra pas saintes, mais oui bien une longue persévérance à vous bien mortifier, et à endurer amoureusement les mortifications, tentations, aridités et afflictions qui vous surviendront en cette vie, résistant aux tentations et appliquant les remèdes à vos peines, avec beaucoup de patience et d'humilité, avec résignation à souffrir autant et aussi longuement qu'il plaira à la divine Majesté, sans jamais vous laisser aller à aucun désir d'en être affranchie.*

Sermon pour le 2^{ème} Dimanche de Carême 23.02.1614 : *Nous ferons aujourd'hui quelques petites considérations par lesquelles nous montrerons qu'il y a 4 degré en l'oraison. (...) Plusieurs âmes dévotes demanderont peut-être comment est-ce que nous connaissons que nous nous avançons à l'oraison, et par le moyen de l'oraison, à la perfection. C'est vraiment par le moyen de l'oraison que l'on parvient à la perfection, et s^t Bernard, après en avoir marqué d'autres, dit que celui-ci les surpasse tous. Les 4 considérations que je m'en vais déduire vous montreront assez si vous faites de l'avancement, puisque ce sont des excellents degrés de perfection.*

La 1^{ère} est celle-ci : si lorsque nous sortons de l'oraison, nous avons à l'imitation de Notre Seigneur, la face reluisante et nos habits blancs, je veux dire si notre face reluit de charité et notre corps de chasteté.

La 2nde est sur ce que les Apôtres virent Moïse et Élie qui parlaient à Notre Seigneur de la Passion. On doit par conséquent emmi la consolation se ressouvenir de la Passion.

Le 3^{ème} degré de l'oraison, voire même de la perfection, est d'obéir au Père en écoutant son Fils. Mais il ne servirait de rien de l'écouter si nous ne faisons ce qu'il nous dit, observant fidèlement ses commandements et volontés.

La 4^{ème} considération est que les Apôtres s'étant relevés ne virent plus que Jésus seul. Ceci est le souverain degré de la perfection de ne voir plus que Notre Seigneur en quoi que nous fassions. Les âmes qui sont parvenues à ce degré de perfection ont un soin tout particulier de se tenir auprès de Notre Seigneur crucifié sur le Calvaire, parce qu'elles l'y trouvent plus seul qu'en nul autre lieu. Amen.

Sermon pour le Dimanche des Rameaux 23.03.1614 :

1°. L'ânesse a une grande simplicité : elle est sans artifice, sans détour et sans fiel ; c'est pour cela que Notre-Seigneur l'a choisie, car il n'y a point de vertu que Dieu aime tant et qui l'attire davantage dans une âme que la simplicité (...) Ceci est la parfaite simplicité, de n'avoir en tout ce que l'on fait qu'une seule et unique prétention de plaire à Dieu.

2°. Déliver l'ânesse et l'ânon, c'est délier l'âme et l'amour. Qu'est-ce que délier l'âme, c'est la détacher du péché par une bonne confession. Nul ne peut comprendre le bonheur d'une âme qui est déliée et conduite à Notre Seigneur par le moyen de la grâce ; mais, ô Dieu, combien plus grand est le bonheur de celle de qui l'on délie encore l'amour ! Et pourquoi, délier l'âme et l'amour, parce que le Seigneur en a besoin : de l'âme pour la sauver, et de l'amour pour lui être réservé.

3°. Notre-Seigneur s'acheminant en Jérusalem, ceux de la ville coupaient des rameaux d'oliviers et de palmiers pour parer le chemin. Chacun sait que la palme est donnée aux martyrs en signe de la victoire qu'ils ont remportée sur tous leurs ennemis ; mais l'olivier représente les confesseurs qui ont beaucoup fait pour la gloire de Dieu en temps de paix. Mais la palme appartient aussi aux confesseurs, car la vie des justes est un continuel martyre.

4° Le Peuple jetait ses habits par les rues où passait Notre Seigneur. Si nous voulons crier véritablement Vive le Roi, il faut que nous nous dépouillions de tout, voire même que nous anéantissions toutes nos passions, les soumettant avec tout notre être aux pieds de la divine Majesté pour être parfaitement sujets à sa sainte volonté ; car l'on ne peut dire Vive le Roi, pendant qu'il y a des rebelles en son royaume.

Sermon pour le Vendredi saint 28.03.1614 :

Notre Seigneur a choisi la mort de la croix pour nous témoigner son amour, d'autant que l'amour qu'il avait pour nous ne pouvait se satisfaire en choisissant une mort plus douce. (...) Puisqu'il est certain qu'il est mort d'amour pour nous, le moins que nous devons faire pour lui c'est de vivre d'amour. À l'amour rien n'est impossible ; il détruira tout ce qui en nous est désagréable à la divine Majesté.

L'autre raison pour laquelle Notre Seigneur a choisi la mort de la croix est pour nous enseigner la pratique de l'humilité, étant bien convenable que notre orgueil fût confondu par la vertu contraire. (...) Que ceci est admirable, que le Verbe éternel s'anéantisse et se démette de sa propre gloire pour des créatures qui correspondent si peu à son amour. Il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix, il est bien raisonnable que nous lui soyons obéissants jusqu'à la mort, voire à la mort de la croix, pour lui témoigner notre amour. Il faut l'accepter de bon cœur telle qu'elle nous arrivera selon le divin bon plaisir, je ne dis pas seulement la mort, mais encore toutes sortes de peines et abjections.

La 3^{ème} raison pour laquelle notre Maître choisit la mort de la croix fut pour nous affermir en la constance, voyant qu'il a souffert longuement et tant d'ignominies. (...) Il faut agrandir nos courages et imiter celui de notre Capitaine, ne nous rendre jamais, ains combattre vaillamment jusqu'à la mort, sans nous étonner de la quantité de nos ennemis ; (...) et dire à l'imitation de l'Apôtre : Je suis plus fort lorsque je me sens plus faible.

Notre Seigneur voulut être nu sur la croix. Il montrait par sa nudité qu'il était la pureté même, et de plus, qu'il remettait les hommes en état d'innocence. Mais la principale raison fut pour nous enseigner comment il faut, si

nous voulons lui plaire, nous dépouiller et réduire notre cœur en la même nudité qu'était son sacré corps, le dépouillant de toutes sortes d'affections et prétentions, afin qu'il n'aime ni désire autre que lui.

Notre Maître voulut qu'on lui laissât sa couronne pour nous montrer qu'il faut que nous ayons nos têtes couronnées d'épines par une entière mortification de notre propre jugement.

Que reste-t-il plus à ajouter, sinon à vous convier d'écouter ce que s^t Paul (Ph 2,5) nous recommande aujourd'hui, qui est que nous tâchions de ressentir en nous ce que notre Maître a ressenti en ce jour pour nous ? Veut-il que nous pleurions de compassion ? Oh non. C'est l'amour effectif que Notre Seigneur demande. Mais voulez-vous savoir ce qu'il a ressenti et ce que st Paul veut que nous ressentions avec lui ? C'est cet anéantissement : Il s'est vidé de lui-même. Il faut que nous le fassions aussi, nous anéantissant jusqu'à notre rien, et nous vidant de nos passions, inclinations, aversions, répugnances au bien.

De plus il faut que nos esprits soient en continuel regret de la mort de notre Maître, puisque c'est la mort de notre amour. (...) Les Religieuses ont été épousées par le Fils de Dieu. Le voile noir qu'elles portent les doit faire ressouvenir qu'elles sont épouses d'un homme trépassé. (...) Allez donc, et aimez tellement Celui qui est mort pour nous unir à lui et pour nous témoigner son amour, que rien ne puisse vivre en vous que lui. L'amour a fait mourir notre Maître, il ne reste plus sinon que nous vivions d'amour pour lui, mais non pas d'un amour tel quel, ains d'un amour semblable au sien, fort et courageux qui croisse emmi les contradictions, sans se laisser jamais de combattre pour ce divin Amant.

Notre B^x Père a pu prêcher à ses filles, parce qu'il avait laissé sa chaire au Père Jean de Villars s.j. pour le Carême, c'est lui qui avait été le confesseur de notre s^{te} Mère à Dijon. Après ce survol des prédications du Carême par notre st Fondateur à la Visitation, nous reprenons l'ordre chronologique pour revenir à janvier 1614. Il faut encore présenter une douloureuse affaire pour notre b^x Père. L'affaire de la réforme de Talloires, qui faillit ruiner son amitié pour Philippe de Quoex, l'un des 1^{ers} prêtres qu'il ordonna en 1602, et qu'il avait nommé à la Sainte Maison de Thonon. Il se trouvait alors à Rome et y traitait entre autres de l'annulation des vœux de M^{me} des Gouffiers au Paracllet.

Pour comprendre la divergence qui existait entre st François de Sales et Philippe de Quoex, il faut savoir que, de très bonne heure dès 1603, l'Évêque de Genève avait eu le souci de réformer le prieuré bénédictin de Talloires qui dépendait de l'abbaye de Savigny. Le Saint aura longtemps cette réforme sur les bras. Muni des pouvoirs de Rome, avec l'agrément de l'abbé de Savigny, il fit procéder en 1609 à l'élection régulière du prieur, Dom Claude-Louis-Nicolas de Quoex, malgré l'opposition du puissant parti des moines scandaleux (parmi eux son oncle Dom Jean de Sales). Mais de nouveau désordre firent échouer ce 1^{er} essai de restauration monastique. Les mauvais moines excitèrent une sédition et le prieur dû se réfugier dans une maison voisine, trois de ces « moines » tirèrent contre lui des coups de pistolets, mais deux d'entre eux revinrent lui demander pardon. Il parût nécessaire de recourir aux Feuillants comme pour l'abbaye d'Abondance. Ces religieux étaient désirés par notre st Fondateur, par l'abbé commendataire Charles de la tour (l'auteur de la bastonnade de Berthelot), par le Saint-Siège et par le duc de Savoie, qui leur délivrèrent en 1612 des lettres d'introduction pour le monastère. Mais les bénédictions de Savigny et de Talloires, leur prieur (CLN de Quoex) en tête s'opposèrent à ce plan. L'abbé de Savigny porta l'affaire à Rome. L'évêque fut récusé par les bénédictins devant le Sénat de Savoie, et ce litige manqua de le brouiller avec ses amis de Quoex, que de peines ! Cependant les scandales continuaient : *J'ai su que les sieurs N. et N. (moines de Talloires) donnent tant de mauvaïse odeur de leur jeunesse, que la puanteur en est arrivée jusqu'au Sénat.* Le procès entre les Feuillants et les Bénédictins se prolongeait à Rome. Le Nonce avait commandé à notre st Fondateur de lui dire au vrai l'état présent du monastère de Talloires et il l'avait fait et, en janvier 1614 il écrivait à Philippe de Quoex : *C'est maintenant à la Providence de Dieu de décréter, et à nous d'attendre en paix et révérence ce qu'il lui plaira de faire réussir, avec résignation de notre volonté à la sienne très sainte.*

Les Bénédictins restèrent à Talloires, mais les dissensions continuèrent. Notre st Fondateur écrivit le 16.05.1617 à Philippe de Quoex, frère du prieur : *J'ai été vivement touché d'apprendre qu'au prieuré de Talloires l'on n'y voit plus la sacrée dilection et union, sans laquelle la Religion n'est qu'une véritable illusion. Le pire est que la dissension est entre les bons, dont elle est plus dangereuse.*

La sollicitude de notre B^x Père pour ses filles, et d'abord son zèle pour le chant en latin !

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-19 mars 1614 : *Voilà les Litanies du glorieux Père de notre Vie et de notre Amour. Je croyais de vous les envoyer écrites de ma main ; mais, comme vous savez, je ne suis pas à moi. J'ai néanmoins pris le loisir de les revoir, de les corriger et d'y mettre les accents, afin que notre fille de Châtel ait plus de facilité à les chanter sans y faire des fautes.*

et ses désirs pour la future église :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-vers le 14 avril 1614 : *L'église serait plus belle dehors, le chœur étant sur la rivière, avec le presbytère (= sanctuaire) (...) Pour moi j'aimerais mieux une petite églisette bien façonnée. Toutefois il n'est pas raisonnable que mon opinion soit suivie, car je n'entends rien en tout cela ; oui bien à chérir précieusement ma très chère et très bonne Mère comme moi-même.*

Note : Nous savons par les Délibérations municipales d'Annecy que le 14.04.1614, notre s^{te} Mère fit demander à la Ville l'autorisation de construire l'église du Monastère sur le canal du Thiou. Cette demande concorde avec la proposition de notre B^x Père. Des travaux de démolition et transformation commencent le 24 avril.

Lettres patentes de Charles-Emmanuel 1^{er}, Duc de Savoie au Souverain Sénat 17 mai 1614 : L'Infante Duchesse de Mantoue, ma fille, ayant pris en particulière protection la Congrégation de Dames nouvellement érigée à Annecy à l'imitation de celles que st Charles a établies à Milan, à savoir de veuves et de filles vierges, pour vivre ensemble en perpétuelle chasteté, sous l'obéissance d'une Supérieure ; les jeunes sans sortir jamais, comme es autres Monastères les plus réformés, et les autres pour secourir les pauvres malades de ce lieu-là, où il n'y a qu'un pauvre hôpital lequel n'a le moyen d'exercer la charité qui serait nécessaire aux malades ; sans qu'elles prétendent vivre d'aumône, (...) se contentant de recevoir les veuves qui sont sans incommodité d'enfants, et les filles qui voudront entrer en cette Congrégation, moyennant seulement une pension annuelle leur vie durant : ce que Nous a été fort agréable, pour l'honneur et gloire qu'en doit résulter à sa divine Majesté et

pour le bien et fruit qu'en recevront nos bien aimés sujets. Et partant, vous avons voulu dire, qu'avez à les aider, favoriser et assister en tout ce qui vous sera possible pour l'effet que dessus. Et sur ce, prions Dieu vous avoir en sa sainte garde.

Mais il y avait un nouveau Prieur au Couvent des Dominicains tout proche, le Père Bernardin de Charpenne, originaire de Nantes, il gouverna de 1613 à 1630. Il fera continuellement des difficultés à la Visitation. Pourtant c'est lui qui signera l'approbation pour la biographie de notre B^x Père par le Père de la Rivière en 1624. Dès le projet de construction en 1614, il trouva que le monastère n'était pas à la distance exigée par la constitution de Clément VI, et « s'il vous plaît me donner votre avis là-dessus, écrivait-il le 23.04.1614 au Père Achato (très accrédité à la Cour de Turin), je m'opposerai à la construction de leur église et du couvent des dites dames lorsqu'on sera sur le point de bâtir ». C'est ce qu'il fit.

Le Père Charpenne va aussi s'opposer aux Barnabites qui viendront s'installer au Collège Chappuisien de l'autre côté du Couvent des Dominicains. Les deux Pères Barnabites (l'un d'eux est Dom Juste Guérin) furent accueillis à Annecy le 5 juillet, mais leur maison ne sera prête à les accueillir que le 6.10. Les classes du Collège Chappuisien ouvriront le 2.11.

Le Couvent des Dominicains était donc, d'un côté, mitoyen du collège Chappuisien confié aux Barnabites et de l'autre, de la Visitation. Celle-ci demandait aux Frères Prêcheurs de lui céder une part de son terrain, en compensation, ils auraient reçu une pièce du jardin des Barnabites, et la Ville, en retour d'un dédommagement offert par les Visitandines, consentait à faire à ces derniers la concession d'une place qui lui appartenait. Cet accommodement ayant soulevé bien des difficultés, l'affaire traîna sans pouvoir être conclue, jusqu'au 5.01.1618. A cette date, les Barnabites semblent disposés à céder la pièce de leur jardin aux Dominicains, mais ceux-ci ne voulurent jamais consentir à l'échange. Il y eut jusqu'à 3 procès avec la Visitation, lesquels se terminèrent par une transaction, passée le 15.09.1618. Le Père de Charpenne reprochera au monastère construit par les Visitandines l'obstruction partielle du cours d'eau, le trop proche voisinage des deux monastères, et l'ombre projetée sur le jardin des Pères. Par l'accommodement de 1618, la Visitation s'obligera à payer 10000 florins et deux chandeliers d'argent qui en valaient bien 500 aux Pères Dominicains.

Après une absence de 14 ans, le Duc de Nemours est revenu à Annecy le 29.06.1614 presque incognito. Le 14 août il autorise les Visitandines à bâtir le long du canal du Thiou. Cependant notre s^t Fondateur s'abstient prudemment de le fréquenter. C'est pendant ce séjour d'Henri de Nemours à Annecy, que semble se situer, au dire de Charles-Auguste de Sales, la calomnie contre notre s^t Fondateur dont M^{elle} Bellot fut l'occasion ou l'inspiratrice. Le Duc de Nemours nourrissait contre le Duc de Savoie de sourdes rancunes, et se préparait à la rébellion ouverte contre lui, il quitta Annecy à la fin d'octobre 1614. Le Duc de Savoie avait de nouveau pris les armes contre l'Espagne qui menaçait d'envahir le Piémont.

Parlant du Duc de Nemours, c'est peut-être durant son séjour à Annecy qu'il faut situer sa demande de recevoir la petite Jeanne-Marguerite de la Chavanne (née en 1604) fille du concierge de son château d'Annecy. On lit dans les Constitutions de 1613, article 24 Des jeunes filles : « On ne pourra recevoir que trois à la fois, et de celles qui ont quelque inclination, ou au moins auxquelles les parents désirent qu'on donne inclination d'être religieuses ».

Voici quelques détails savoureux dans Les deux filles de ste Chantal par la C^{esse} de Menthon p. 201 : « La 1^{ère} qui porta le petit habit fut Jeanne-Marguerite de la Chavanne. Elle entra à la Visitation à l'âge de 9 ans en 1614, et elle devint l'inséparable compagne de Françoise (fille de notre ste Mère). Cette petite Jeanne-Marguerite était très pieuse ; elle souhaitait se faire religieuse, et tâchait déjà d'imiter les vertus des novices. On raconte qu'elle 'rendait une particulière obéissance à celle qui était sa compagne, laquelle, n'ayant pas envie d'être religieuse, prenait un grand plaisir à la mortifier, et à lui faire des petites contradictions pour éprouver sa vertu ; en quoi cette chère petite se comportait très bien, faisant entre elles deux la plupart des exercices que l'on fait dans le noviciat, voulant toujours que sa compagne eût sur elle la charge de directrice, et qu'elle lui donnât des pénitences, lesquelles elle accomplissait avec autant de soin que si c'eût été sa supérieure' (Manuscrit de la Visitation). Ces jeux nous montrent que Françoise était constamment préoccupée de l'idée de la vie religieuse, et que, faute de goût pour être novice, elle s'exerçait à être supérieure ».

Vers l'âge de 16 ans en 1615, Françoise commença à paraître dans le monde. Jeanne-Marguerite de la Chavanne eut bientôt une compagne, Françoise-Christine Austrain originaire de Lyon que notre ste Mère ramena avec elle lors de son retour à Annecy en octobre 1615. Jeanne-Marguerite supporta pendant deux ans « avec une précoce vertu l'humeur impétueuse de cette petite indomptée dont les saillies étonnaient la Mère de Chantal, elle-même.

A force d'instances, Jeanne-Marguerite obtint en 1619 de revêtir l'habit religieux, mais sans avoir la qualité de novice ; déjà elle était atteinte de la maladie qui l'emporta le 26.05.1620. Elle rendit le dernier soupir pendant que, sur sa demande, on lui lisait la Passion de Notre-Seigneur, et sa fin fut si prompte qu'on ne put lui faire prononcer les Vœux de religion comme Fondateur l'y avait autorisée » (d'après sa vie manuscrite par la Mère de Chaugy).

Dans les Normes Juridiques de nos Constitutions actuelles (p.254), voici quelques précisions : « Cette forme de vie (éducation de jeunes filles dans l'enceinte du monastère) s'applique largement à partir du supérieurat de la Mère de Chaugy (après 1656), même pour des pensionnaires.

Le nombre des « petites pensionnaires » va beaucoup augmenter, chez nous à Nantes, elles seront 44 à la veille de la Révolution. Comme on le voit dans les Livres de comptes, leurs pensions étaient un revenu régulier pour la Communauté au XVIII^e s particulièrement en raison des crises économiques. Le but premier était cependant de leur « donner inclination d'être religieuses ». Notre plus jeune professe est l'une de ces petites pensionnaires : Anne Fougier qui fit ses vœux conditionnels et mourut à l'âge de 14 ans (+ 26.09.1658).

Le 2 juillet 1614, il y a 3 Vêtures à la Visitation : Claude-Simplicienne Fardel, Marie-Françoise de Livron, Françoise-Gabrielle Bally.

Sœur Claude-Simplicienne Fardel (1594-1629)

Claude Fardel était née en un petit village du Bugey. Orpheline fort jeune, elle était restée à charge d'un oncle. Celui-ci vint la présenter au monastère, mais elle fut trouvée trop « grossière » pour mener la vie intérieure. L'oncle supplia notre s^{te} Mère de la recevoir, jusqu'à son retour d'un prétendu voyage qu'il devait faire. Notre s^{te} Mère accepta.

Claude Fardel admirait les Sœurs qui menaient à ses yeux une vie angélique. Les voyant se retirer en leur chambre pour se reposer, ou manger au réfectoire, elle croyait que c'était par compassion pour elle. Pour l'occuper durant les jours de fête on lui donna l'*Imitation de Notre-Dame*, qu'elle reçut simplement sans dire qu'elle ne savait pas lire, seulement une

bergère de son village lui avait autrefois montré les lettres de son catéchisme. Elle alla devant le Saint-Sacrement demandant la grâce de faire bon usage de sa lecture, et ouvrant le livre, elle commença de lire assez facilement. À la lecture de ce livre son esprit se fortifia dans le désir de vivre et mourir religieuse. Quand on lui disait qu'elle devait se disposer à partir bientôt, elle répondait que la Sainte Vierge la voulait dans sa maison.

Un trait de simplicité acheva de gagner notre s^{te} Mère. On démolissait alors un vieux bâtiment en vue de la construction du monastère. Il n'y avait pas de clôture et des enfants venaient s'offrir pour aider à transporter les matériaux. Notre Claude Fardel ramassait des tuiles dans les débris quand un de ces enfants lui ôta son panier. Elle ne résista point et s'en fût dire à notre s^{te} Mère : « Un petit enfant m'a ôté le panier ». Simplicité qui agrée si fort à notre s^{te} Mère, qu'elle dit dès lors dans son cœur : *Vraiment, ma fille, tu as gagné ta cause.* Et notre s^t Fondateur à qui on raconta ce fait, conclut qu'il ne fallait pas l'éloigner de la maison de Celui qui a dit « Laissez venir à moi les petits enfants ».

Elle commença son noviciat le 2.07.1614, au rang des sœurs domestiques. Elle faisait les gros travaux de lessive, de transport du bois ou de la terre (en raison des constructions) avec grand recueillement, ensuite elle fut nommée au jardin. Chacun remarqua comment les produits du jardin étaient abondants pour nourrir les sœurs et les pauvres. Les sœurs aimaient travailler avec elle parce qu'elle ne les entretenait que de Dieu.

Notre s^t Fondateur prenait de la consolation à s'entretenir avec elle. Une fois elle lui déclara qu'elle voulait tenir sa place dans le monastère. Ce fut l'occasion de l'entretien que nous connaissons. *Ce petit entretien*, disait notre s^{te} Mère, *contient un abrégé de presque toute la perfection que notre Institut requiert de nous.*

S^r Claude-Simplicienne fit sa profession le 6.08.1615. Elle est la 1^{ère} avec S^r Françoise-Gabrielle Bally à faire les vœux simples avec l'oblation.

« Dieu qui révèle ses secrets aux petits, combla si bien cette âme de ses lumières, qu'on la jugea capable d'en éclairer les autres. Elle exerça la charge de Directrice au monastère de Belley dont elle fut l'une des fondatrices le 20.08.1622. Notre s^{te} Mère peu auparavant l'avait fait passer du rang des S^{rs} domestiques à celui des S^{rs} associées.

Quand notre s^t Fondateur passa à Belley au mois d'octobre 1622, elle vint à sa rencontre et pleura. Il lui demanda pourquoi : « C'est que, Monseigneur, vous mourrez cette année ». – *Que dites-vous, ma fille Simplicienne, que je mourrai cette année ?* – « Oui, mais je vous prie de demander à Notre Seigneur et à la Sainte Vierge que cela ne soit pas. – *Oh ma fille, je ne ferai point* - « Et moi, je prierai tant Notre Seigneur qu'il différera de quelques années de vous prendre. – *Gardez-vous en bien, ne serez-vous pas bien aise que je m'en aille reposer ? Je suis déjà si pesant et si abattu, que mes jambes ont peine de me porter. Ne vous affligez point de ma mort, vous faites assez sans moi : vous avez vos constitutions où toutes choses sont si bien établies, et puis je vous laisse notre Mère de Chantal qui vous suffira. Après tout, vous savez qu'il ne faut point mettre ses espérances aux hommes, qui sont tous mortels, mais au Dieu vivant.*

Une lettre de notre s^{te} Mère de 1623 : *Soyez, je vous prie, une bonne nourrice et donnez bien le lait pur de notre Institut à vos chères novices. Rendez-les fort généreuses à la mortification et fort amoureuses de la sainte oraison et recueillement. (...) Écrivez-moi souvent, ma très chère fille, et comme tout va chez vous. Vous savez combien vous m'êtes chère.*

En 1624, c'est Mère Marie-Marguerite Michel qui devient supérieure à la Visitation de Belley. Une lettre que notre s^{te} Mère lui adresse en 1634 laisse deviner les souffrances morales endurées par S^r Claude-Simplicienne : *Les choses principales que l'on m'a écrites de vous c'est que vous faisiez souffrir de grands tourments à celles que vous n'aimiez pas ; que vous disiez des paroles si dures aux sœurs pour leur fermer la bouche contre ce que vous vouliez faire et étiez si absolue que personne n'osait grouiller. Cela me fit souvenir de ce qui se passa à Dijon (où elle fut supérieure de 1626 à 1630), à Belley (1624-1626) contre la feu pauvre Simplicienne, et encore céans. Je connais très bien votre esprit qui est bon, subtil, mais sensible et absolu. Dieu vous a donné un grand talent pour le gouvernement et la conduite des esprits, mais il est vrai, ma très chère fille, que sans dire beaucoup, vous faites bien souffrir les filles que vous n'agréez pas par votre silence et froideur envers elles. Je crois que vous devez prendre garde. (...) Croyez, ma très chère fille, que de toutes ces choses, j'ai eu plus de sentiment d'affection pour vous, que je n'avais jamais eu et n'en déclinerai pas.*

En 1625, S^r Claude-Simplicienne est rappelée à Annecy. Notre s^{te} Mère demande le retour à la Sainte Source de Mère Péronne-Marie de Châtel afin qu'elle soit Assistante. En route pour la fondation de Pont-à-Mousson en Lorraine (départ le 16 avril), elle fait une présentation de la Communauté d'Annecy le 20 avril 1626 où elle écrit : *La Sœur Claude-Simplicienne est toute bonne et toute à ses supérieures, mais un peu sèche, quoique malgré elle.* Pendant une absence de notre s^{te} Mère en 1625 (août à octobre) ou au début de 1626 (quelques jours) la sœur assistante d'Annecy dit un jour à S^r Claude-Simplicienne : « Prenez garde, ma S^r Simplicienne, que vous ne soyez une hypocrite, et que l'on ne vous estime plus vertueuse que vous n'êtes ». Elle le crut. La pensée d'avoir trompé notre B^x Père et notre S^{te} Mère lui faisait souffrir un supplice continu. Comme elle surmontait bien des répugnances pour faire l'obéissance, elle crut qu'elle était une hypocrite. Dès lors, elle se mit à manifester ses répugnances, et répondait sèchement aux Sœurs. Leur peine et le trouble de la communauté la faisait encore souffrir. À l'élection de fin mai 1626, Mère Péronne-Marie de Châtel succède à notre s^{te} Mère. Mère Péronne-Marie fut affligée du changement de conduite de S^r Claude-Simplicienne, et le lui en demanda la raison. S^r Claude-Simplicienne demeura quelque temps sans répondre, enfin elle lui dit qu'elle était une hypocrite. Mère Péronne-Marie remédia bientôt au mal.

Lors de l'entretien du mois, le dernier de sa vie, elle se trouva seule, chaque sœur ayant pris sa compagne. Elle s'en alla près du tombeau de notre s^t Fondateur. Elle lui raconta ses défauts, et il lui semblait que son B^x Père lui répondait intérieurement. Puis elle demeura quatre heures (!) en oraison, dans une douceur si suave que le temps lui parut bien court. L'impression de cette faveur lui demeura si profondément gravée au fond du cœur, que plusieurs semaines le sentiment et la douceur en parurent sur son visage (Mère de Chaugy).

Notre s^{te} Mère écrit Mère MA de Blonay le 15.09.1629 : *Notre pauvre chère sœur Claude-Simplicienne mourut avant-hier. Elle nous a laissées pleines d'une édification non pareille. C'était une âme vraiment religieuse, droite, innocente, humble et pauvre. Oh ! que ce départ a touché mon cœur ! C'était elle qui m'assistait en mes petits besoins ; vous savez comme j'aimais sa pure simplicité et candeur ; je la crois bienheureuse, mais avertissez partout, afin qu'on prie pour elle.*

Sœur Marie-Françoise de Livron (1595-1645)

Elle était cousine de S^r Marie-Aimée de Blonay. Elle fera profession le 24.05.1616. Elle sera élue supérieure de Grenoble en 1624 et 1627 puis de Sisteron en 1633 et 1636.

S^r Marie-Françoise est parmi les sœurs fondatrices de Grenoble en 1618 ; notre s^{te} Mère écrit Mère MJ Favre le 20.04.1618 : *Nous laisserons pour supérieure ma S^r Péronne-Marie, la petite et tout aimable S^r Marie-Françoise, et la grosse fille Marie-Marguerite, avec ma S^r Marie-Antoine pour la cuisine.* S^r Marie-Françoise est Maîtresse des novices en 1622, elle succède à Mère PM de Châtel à la tête de la Communauté de Grenoble en 1624.

Celle-ci part pour la fondation de la Visitation d'Aix en Provence (2.08.1624), notre s^{te} Mère doit rassurer Mère Marie-Françoise le 4.12.1624 : *Pour Dieu, ne laissez pas alarmer votre cœur ; fortifiez-le contre ces croix et contradictions. Regardez en cela la très sainte volonté de Dieu, remettez entre les bras de sa Providence et votre personne et toutes les choses que vous appréhendez, et tout ce qu'Il vous a donné en charge, et vous confiez pleinement qu'Il conduira tout à sa plus grande gloire et à votre profit. Oui, je vois bien que vous aurez très grandes attaques, mais ne vous amusez point à les regarder ; allez toujours votre train, regardant le sacré visage de Dieu qui est tourné de votre côté, et lequel prend plaisir à vous voir faire et souffrir ce qu'il lui plaît.*

S^r Marie-Françoise est à Annecy en mars 1630. Quand notre s^{te} Mère la propose à Crémieu pour succéder à Mère AM Rosset elle écrit à son sujet en 1632 : *Vous pourrez proposer sur le catalogue ma S^r Marie-Françoise de Livron qui est une fille fort vertueuse et bien expérimentée au gouvernement spirituel et temporel.* Elle ne sera pas élue à Crémieu mais à Sisteron. A la fin de ses 6 ans elle est sans doute rentrée définitivement à Annecy.

Pour conclure car les renseignements nous manquent, voici un bel éloge par notre s^{te} Mère: *Nous avons ici notre S^r Marie-Françoise de Livron qui est une règle vivante en humilité, douceur et pureté toute candide.*

Sœur Françoise-Gabrielle Bally (1574 - 21.03.1634)

Fille de M. Bally magistrat à Ornans et de N. Clément, on ignore la date de sa naissance. Le frère de Françoise-Gabrielle devint bénédictin à Besançon (son Abbaye entra dans la réforme de Saint-Vanne de Verdun en 1621, Dom Placide en fut Doyen en 1653). M^{me} Bally décéda bientôt, et M. Bally devint très infirme, il demeura 12 ans alité, couvert de plaies. Françoise-Gabrielle le soigna avec piété, elle était continuellement près de lui pour le servir, la nuit elle lui faisait la lecture spirituelle. Elle eut beaucoup d'humiliations à supporter de la part de sa belle-sœur qui demeurerait au logis. Dans toutes ses peines, elle trouva une immense consolation dans le livre de l'Introduction à la vie dévote, elle le nomma son directeur, elle en parlait dans toutes les compagnies. Après la mort de son père, elle se rendit à Dôle auprès de M^{me} d'Escrilles (la future Sœur Marie-Madeleine de Mouxy). Elles reçurent l'habit l'une et l'autre en juillet 1614.

Notre s^r Fondateur écrit Dom Placide Bally le 18.12.1614 : *Je vous assure que notre chère Sœur Françoise-Gabrielle, votre sœur, m'est aussi chère que si c'était la mienne propre, sa piété m'y ayant convié, et loue Dieu de ce qu'elle reçoit et donne beaucoup de consolation en la Congrégation de nos chères Sœurs. Notre Mère d'ici l'aime parfaitement, et nous voyons que c'est un vase bien poli, vide, ouvert pour recevoir de grandes grâces célestes ; car c'est une âme droite, un esprit vide et dénué de toutes les choses de ce monde, et qui n'a pensée ni dessein que pour son Dieu. Oh qu'elle est heureuse en cet état ! car peu importe le temps passager à une âme qui aspire à l'éternité, et qui ne regarde ces moments périssables que pour aller en la vie immortelle. (...) Vous me demandez quelque instruction pour commencer une bonne vie religieuse. Ah, vrai Dieu, mon cher Père, moi qui ne fus jamais seulement bon clerc, m'appartient-il d'instruire les saints religieux ? Portez doucement et amoureuxment votre croix, laquelle, à ce que j'entends, est assez grande pour vous combler de bénédictions, si vous l'aimez. (...)*

C'est aujourd'hui le jour que je fus consacré à Dieu pour le service des âmes ; je solennise tous les ans ce jour avec le plus d'affection que je peux, me consacrant de nouveau à mon Dieu. Enflammez mon sacrifice de l'ardeur de votre charité, et croyez que je suis...

Elle fit profession le 6.08.1615 ; moins d'un plus tard, elle fut choisie pour la fondation de Moulins. Voici le billet que notre s^r Fondateur lui écrit à cette occasion le 22.07.1616 : *Vous êtes bienheureuse, certes, d'aller servir à la fondation d'une nouvelle Congrégation de servantes de Dieu, car c'est un office angélique. Contribuez-y donc de bon cœur votre personne et tout ce qui en dépend ; joignez l'humilité à la sainte confiance et allégresse d'esprit, vous ressouvénant qu'en l'ancienne Loi on recevait au Tabernacle l'offrande de ceux qui, n'ayant autre chose, présentaient de bon cœur des poils de chèvre (Ex 35,26 ; 36,14) pour faire le cilice duquel le Tabernacle était couvert. Allez joyeusement donc, et, telle que vous êtes, offrez vous humblement à ce saint service de Notre Seigneur. Aimez persévéramment votre propre abjection ; chérissez le mépris et caressez les croix que Dieu peut-être permettra vous arriver. Tenez-vous ferme en la sainte douceur, et Dieu vous bénisse à jamais, ma très chère fille, comme en son nom je vous bénis.*

À Moulins elle partagea les épreuves de Mère JC de Bréhard, et eut l'occasion de faire briller sa délicate prudence et son humilité ; ces vertus lui furent encore plus nécessaires à Bourges, où les Fondateurs l'envoyèrent en mars 1619 pour seconder dans l'administration du temporel Mère AM Rosset.

Notre s^{te} Mère lui écrit en 1620 : *Nous désirons que vous ayez la charge des novices avec celle d'assistante : elles sont très compatibles ensemble, car l'une se fait dans l'autre. Or je vous supplie, ma très chère fille, d'entreprendre cette charge avec un esprit de profonde humilité et confiance en Dieu. Croyez qu'il vous donnera tout ce qui vous est nécessaire et requis pour cela, mais je vous conjure de vous résoudre fermement de faire toutes les actions appartenant à la charge de maîtresse des novices, les traitant cordialement, suavement et avec prières et conjurations, leur témoignant un grand zèle de leur perfection. Ayez un soin tout maternel de leur corps et de leur esprit. Que rien ne leur manque. Enfin montrez-vous une mère très soigneuse et tendre nourrice. Tenez leur esprit joyeux et content, vous y gagnerez plus par là que par quelque autre voie. Agrandissez-leur le courage, faites qu'elles aient une extrême douceur ensemble, bannissez toutes picoteries, qu'il ne se voit rien que suavité. Faites-leur fort lire les Entretiens de Monseigneur et observer leur Directoire. Il faut fonder nos sœurs en la vraie humilité, simplicité et observance, c'est l'assuré ; le reste est suspect et trompeur.*

En 1622, elle succéda dans la charge de Supérieure à cette vertueuse Mère, et, pendant 6 ans, fit la joie et l'édification de sa Communauté. C'est durant son 1^{er} triennat qu'eut lieu la guérison de S^r Anne-Marie Tillier dont il est parlé dans le 15^{ème} entretien (p.301) et qui fut reçue grâce à notre s^t Fondateur. Elle fut guérie par l'intercession de notre b^x Père 'd'une fâcheuse incommodité' dans la nuit de Pâques après sa mort (16.04.1623). Notre s^{te} Mère rapporte ainsi le témoignage de Mère Françoise-Gabrielle : *Elle m'en écrivit qu'un jour entrant dans la chambre de cette sœur, elle la trouva toute pleine et parfumée de suaves odeurs, au lieu des puanteurs qu'elle avait accoutumé d'y sentir.*

Cette fondation de la Visitation à Bourges connut durant de longues années un dénuement total. Notre s^{te} Mère écrit à Mère FG Bally en 1622-1623 : *Oh mon Dieu, ma très chère fille, que vos lettres me donnent de consolation ! leur style ressent du tout l'esprit de notre vénérable fondateur et père* (cet éloge revient plusieurs fois dans ses lettres à Mère FG Bally). *Persévérez en cette voie et en cette confiance ; ne sortez jamais de cet esprit qui est celui de Jésus souffrant et s'offrant à la volonté de son Père : c'est lui qui conduit votre cœur, laissez-le faire. En quelque extrémité que vous puissiez tomber pour le temporel, je vous conjure de demeurer ferme en la foi de la Parole de Dieu. Imitez Abraham dans son délaissement, qui crut en l'espérance contre l'espérance. Si Dieu semble tarder un peu à vous assister, ce n'est que pour vous rendre plus affirmées en votre fidélité et pour vous donner son secours plus à propos. (...)*

Et quand pour sa plus grande gloire en nous, il Lui plairait de retirer de nous tout secours temporel, ne serions-nous pas trop heureuses de mourir de faim, de soif et de nudité, pour révéler la faim qu'Il endura pour nous dans le désert, et la soif et la nudité du Calvaire ? Quel bonheur de pouvoir être martyres de la sainte pauvreté, puisque les tyrans ne nous donnent plus d'occasions de pouvoir l'être pour la foi ! Courage donc, ma fille, la pauvreté est la première fille de l'Évangile et la première béatitude que la foi nous enseigne. Demeurez dans cette confiance et sachez que le Sauveur convertira tout à sa gloire et à l'avantage spirituel de votre cher Monastère. Nous devons nous réjouir que cette fondation commence avec tant de marques de pauvreté, puisque le Fils de Dieu a voulu commencer sa vie temporelle et souffrante dans une pauvre étable, dans une pauvre crèche et sur de la paille.

Dénuement matériel mais bénédictions spirituelles : notre s^{te} Mère lui écrit le 1.09.1624 : *L'insatisfaction que vous avez de tout ce que vous faites est un sujet précieux pour nourrir en vous la très sainte humilité. Faites, ma très chère fille, le mieux que vous pourrez et retranchez absolument tous regards et réflexions car elles pourraient vous donner de l'abattement, de quoi vous n'avez pas besoin parmi la pauvreté où est votre maison. Demeurez en paix de votre cher intérieur, il y a longtemps que Dieu m'en a donné connaissance. Votre chemin est très bon et vous êtes fort obligée à l'Auteur de tous les biens. Cheminez fermement. Les grâces que sa douce Miséricorde vous départ, et à la plupart de nos chères sœurs vos filles, ce sont des trésors de prix inestimable. Oh quel bonheur, ma fille, d'être pauvre des biens temporels et riche des biens spirituels !*

Cette religieuse mérite d'être mentionnée parmi les premières de l'Institut qui ouvrirent la voie à la dévotion au Sacré-Cœur ; elle reçut de Dieu, assurait notre s^{te} Mère, des grâces semblables à celles qui furent départies à s^{te} Catherine de Gênes (elle vécut durant 20 années proche du Cœur du Christ). Parmi ses invocations préférées rapportées par la Mère de Chaugy (Vie des 1^{ères} religieuses de la Visitation Sainte-Marie II p.136) : « Mon doux Jésus, qu'il n'y ait jamais de séparation entre votre Cœur et le mien ! Soyez tout mien, et que je sois toute vôtre ! » Elle mourut saintement à Bourges après s'être fait lire le chapitre XVII de l'Évangile selon s^t Jean : la Prière de Jésus pour ses disciples.

Le 29 juillet 1614, c'est au tour de S^r Marie-Madeleine de Mouxy de recevoir l'habit.

Sœur Marie-Madeleine de Mouxy (1582-1645)

Née en 1582, Marie de Mouxy épousa en 1591 le seigneur d'Escrilles. Elle devint veuve à l'âge de 18 ans. Son fils Antoine-Balthazard, né après la mort de son père, fit choix de bonne heure de l'Ordre des Capucins. Il y reçut le nom de Père Georges, fit sa profession le 18.09.1621.

En 1609, dans une lettre du 11.12, notre s^t Fondateur annonce des vocations pour la future Congrégation, il écrit probablement au sujet de Marie de Mouxy : *J'en vis une autre à Dôle, damoiselle de fort bon lieu et qui a extrêmement bonne mine, un peu ma parente, car elle est de ce pays, et qui vous vit à Dijon où elle était allée conduire une religieuse Carméline. Enfin, nous n'aurons que trop de gens, c'est-à-dire, plus que nous ne pourrons en recevoir.*

Le 13.10.1612, notre s^t Fondateur lui écrit : *Il me tardait, certes, d'avoir quelque assurée commodité de vous écrire, ma très chère Fille, ne doutant point que mes lettres ne vous soient à consolation, selon la sainte dilection que Dieu a créée entre nous. (...) Je m'assure qu'elle (notre s^{te} Mère) vous répondra selon votre désir, et la pensée qui vous est venue au contraire est une vaine pensée ; car vraiment ces bonnes filles ont des cœurs pleins de très saint et ferme amour pour vous, de qui elles reçoivent une grande consolation en la sorte avec laquelle vous fîtes votre demande. (...) Que si Dieu voulait que vous eussiez un peu de difficultés au démêlement de vos affaires (il y en aura beaucoup), il faudrait recevoir cela de sa main, laquelle vous ayant saisie, ne vous abandonnera point qu'elle ne vous ait réduite au point de votre perfection.*

Marie de Mouxy vint frapper aux portes de la Visitation en juin 1614. Elle était jeune et belle, et poursuivie par un prétendant qu'on ne nomme pas. Ce cavalier vint d'abord décharger sa colère contre l'Évêque et lui crier son indignation : il le menaça de rompre les portes du monastère, d'en retirer cette dame et de brûler ensuite la maison : *Monsieur*, lui répondit-il, *vous dites trop et vous n'en ferez rien.* Il revint pourtant avec ses gens faire une terrible sérénade aux sœurs depuis 11 h. du soir jusqu'à 2 h. du matin. Ils ne cessèrent de jeter des pierres et de crier des insolences contre ce monastère. Les sœurs tinrent constamment leurs chandelles allumées dans leurs chambres et leurs volets clos.

C'est peut-être à la même dame que ce rapporte une autre incartade, celle d'un beau-père lésé dans ses intérêts par sa belle-fille entrée à la Visitation. Ce beau-père soupçonnait l'Évêque d'être pour quelque chose dans le testament qui le dépossédait. Il vint plein de mépris et d'insolence dans le logis du B^x et lui dit mille paroles injurieuses d'outrages et de menaces, ce que celui-ci écouta avec patience et douceur. Il lui dit simplement que faute de savoir la vérité, il s'était porté à une grande et injuste colère. Cette patience et sans doute la prière du saint eurent la victoire : *Ô le bon homme,*

dit l'Évêque, il ne passera pas la nuit qu'il ne se repente. Le bon homme vint le lendemain lui demander pardon. (P. Lajeunie II p.110)

Elle est entrée au Monastère « encombrée d'une multitude de petits vœux, de cordons, de ceintures de confréries, de scapulaires, d'esclavages et d'assujettissements aux prières des dites confréries ». Notre s^t Fondateur la réduisit « au train commun en toutes choses, l'assurant que ces dévotions, elle les trouverait toutes, et mieux encore, dans sa vocation visitandine » (Annales Annecy I).

Un aperçu du noviciat de S^r Marie-Madeleine (pour notre instruction) grâce à une lettre de notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère qui est à Lyon du 1.03.1615 : *Je vis les pleurs de ma pauvre Sœur Marie-Madeleine, et il me semble que toutes nos enfances ne procèdent d'autre défaut que de celui-ci : c'est que nous oublions la maxime des saints, qui nous ont avertis que tous les jours nous devons estimer de commencer notre avancement ou perfection ; et si nous pensions bien à cela, nous ne nous trouverions point étonnés de rencontrer de la misère en nous, ni de quoi retrancher. Il n'est jamais fait ; il faut toujours recommencer de bon cœur. Ce que nous avons fait jusqu'à présent est bon, mais ce que nous allons commencer sera meilleur ; et quand nous l'aurons achevé, nous recommencerons une autre chose qui sera encore meilleure, et puis une autre, jusqu'à ce que nous sortirons de ce monde pour commencer une autre vie qui n'aura point de fin, parce que rien de mieux ne nous pourra arriver.*

Elle fit sa profession le 27.12.1615.

Une lettre (n°352 I p.538) de notre s^{te} Mère (alors à Paris) à S^r Françoise-Marguerite Favrot, assistante-commise au Monastère d'Annecy de novembre 1620 : *Hélas ! il est vrai, ma très chère sœur, ma mie, notre pauvre sœur Marie-Madeleine se termine toute en pensées de réflexions, d'imaginations et de paroles ; elle m'a fait compassion, parce que je ne vois guère de remède en son mal. C'est dommage pourtant, car elle a bien je ne sais quoi de bon qui pourrait servir utilement Notre Seigneur. Oh, patience !*

En août 1622, est fondé la Visitation de Belley, c'est Mère Marie-Madeleine de Mouxy qui en est la 1^{ère} supérieure, voici une lettre de notre s^{te} Mère (19.09.1622-n°486 II p.103) : *Or sus, Dieu soit éternellement béni, ma très chère sœur, vous voilà maintenant Mère. Je supplie sa divine Bonté de vous en donner l'esprit, mais je dis l'esprit propre aux mères spirituelles qui ont un amour si tendre et si cordial, si vigilant à l'avancement des âmes, et nullement empressé surtout pour les choses temporelles ; car la confiance qu'elles ont en la Providence et Amour de leur Époux leur ôte toutes sortes de soucis et les fait assurer qu'Il les pourvoira de toutes les choses nécessaires, pourvu qu'elles aient soin de lui plaire par une parfaite observance et confiance en sa Bonté.*

Le Monastère de Rumilly fut sous sa direction de 1627 à 1634 ; celui de Bourg-en-Bresse de 1635 à 1638. L'Année Sainte (Tome V p.196) mentionne sa belle conduite durant la peste qui désola ces deux villes ainsi que plusieurs traits significatifs de sa confiance en la Sainte Vierge.

En 1638, elle fut rappelée à Annecy, elle vécut encore 7 ans dans la prière continuelle. Le Livre du Couvent d'Annecy dit : « Toute sa vie elle a pratiqué une dévotion si tendre et amoureuse, que notre B^x Père disait que ce don de piété la conduirait bien avant dans le ciel ».

Le 29.07.1614 mourut Gallois de Sales, il avait fait une confession générale à S^t François de Sales. Celui-ci le chérissait grandement et le considérait comme un saint. Il fut un homme de grande piété et d'un solide jugement dans les affaires. Il eut 12 enfants, l'un de ses fils entra chez les Barnabites, une fille sera clarisse et l'autre visitandine et deviendra S^r Jeanne-Françoise de Sales (elle donnera bien des peines à nos s^{ts} Fondateurs et aux Sœurs d'Annecy).

Voici quelques citations d'une lettre à une parente de S^r Marie-Aimée de Blonay Abbessse du monastère des Clarisses d'Évian qui se réformait où l'on voit l'esprit et les vertus que notre s^t Fondateur considérait comme essentiels dans la vie monastique :

Notre s^t Fondateur à Mère Claudine de Blonay-18.08.1614 : *Vous et vos filles êtes très heureuses d'avoir enfin rencontré la veine de cette eau vivante qui rejaillit en vie éternelle (cf. Jn 4,10,14), et de vouloir en boire de la main de Notre-Seigneur. Qu'à jamais cette Bonté divine soit louée, qui lui-même s'est rendu une source d'eau vive (cf. Jn 4,15) au milieu de votre compagnie ; car à ceux qui s'adonnent à la très sainte oraison, Notre-Seigneur est une fontaine en laquelle on puise par l'oraison l'eau de lavement, de réfrigère, de fertilité et de suavité.*

Dieu sait ma très chère sœur, quels sont les monastères esquels ce saint exercice n'est point pratiqué ; Dieu sait quelle obéissance, quelle pauvreté et quelle chasteté y est observée devant les yeux de sa divine Providence, et si les assemblées des filles ne sont pas plutôt des compagnies de prisonnières que de vraies amoureuses de Jésus-Christ. (...) Surtout faites régner entre vous la dilection mutuelle, franche, spirituelle ; la communauté parfaite, tant aimable et si peu aimée en ce siècle, même es monastères que le monde admire ; la sainte simplicité, la douceur de cœur et l'amour de la propre abjection. Mais ce soin, ma très chère sœur, il faut qu'il soit diligent et ferme, et non point empressé, ni à secousses.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur- 1614 : *M. Ruphy me vient de mander qu'il avait appris de bonne part que l'on avait résolu de ne nous laisser que le tiers du canal. Si cela est leur plaisir, il nous sera à charge et nous servira de fort peu, car au moins que nous nous saurions passer, c'est de dix pieds et demi, et si Monsieur (le duc de Nemours) ne nous fait cette charité-là, il nous incommodera pour jamais, et nous le serons déjà grandement de nous réduire aux susdits dix pieds et demi.*

Au bout de là, notre bon Dieu nous aidera, s'il lui plaît, et après que vous aurez fait votre pouvoir, nous demeurerons contentes de sa sainte volonté, mon très cher Père et certes, moyennant sa grâce, plus humbles et plus fidèles à son très saint amour, duquel je supplie sa bonté vouloir remplir notre seul, unique cœur.

N'oubliez l'église, car ne sachant où employer promptement nos ouvriers, nous les y ferons travailler.

Note : les patentes pour construire sur le Thiou sont données le 20 août.

La 1^{ère} pierre de l'église de la Visitation fut bénie par notre b^x Père le 18.09.1614. Ce fut Mme de Murat de la Croix qui représenta la duchesse de Mantoue (Marguerite de Savoie fille du duc Charles Emmanuel protectrice de la Visitation) et qui posa en son nom cette 1^{ère} pierre.

Dans les Opuscules (XXVI p.40-89) se trouvent des *Fragments sur les vertus cardinales et morales*. Dans la 1^{ère} pensée de notre s^t Fondateur, ce travail devait faire partie du TAD : c'est un brouillon du chapitre VIII du livre XI. La date de 1614 assignée à cet écrit est certaine. Dans ce texte un passage touchant les vœux de religion et la simple oblation rappelle la *Préface pour l'instruction des âmes dévotes* dont nous allons parler maintenant.

Durant l'automne 1614 notre s^t Fondateur commence à rédiger un long document : « *Préface pour l'instruction des âmes dévotes sur la dignité, antiquité, utilité et variété des Congrégations ou collèges de femmes et filles dédiées à Dieu* » (30 pages dans le tome XXV p.291ss). Ce document inachevé dut coûter à notre s^t Fondateur de minutieuses recherches et de longues études, les détails précis concernant les Congrégations qui fleurissaient en Lombardie révèlent que la rédaction est postérieure à son voyage à Milan-Turin (fin avril-mai 1613).

Deux rédactions de ce document ont été conservées, l'une autographe faite de fragments (12 pages), l'autre écrite par M. Michel Favre avec des retouches de notre s^t Fondateur (28 pages). C'est le texte long qui sera cité plus loin. Cependant le texte autographe possède une introduction intéressante sur les motifs de la rédaction de ce document :

La présomption et importune arrogance de plusieurs enfants de ce siècle, qui font profession de blâmer tout ce qui n'est pas selon leur esprit, blasphémant, comme dit un Apôtre (Jude v.10), tout ce qu'ils ignorent, me donne occasion, ains me force de faire cette Préface, mes très chères Sœurs, pour armer et mettre en défense votre sainte vocation contre la pointe de leurs langues empestées ; afin que les bonnes et pieuses âmes, qui sans doute affectionneront votre tant aimable et honorable Institut, trouve ici de quoi repousser ces traits et flèches de la témérité de ces insolents censeurs...

Notre s^t Fondateur montre (manuscrit long) que des femmes furent consacrées à Dieu dès les origines de l'Église (soit chez leurs parents, soit en Congrégation). Depuis ces Congrégations se sont rendues différentes : les unes ont été réduites en Religion formelle au moyen de la Profession des vœux solennels, les autres sont restées en titre de simples Congrégation, à la façon des anciennes. Toutes néanmoins sont en état de perfection, mais il y a divers degrés en l'état de perfection. Il poursuit ainsi :

Presque toutes les Religions, depuis plusieurs centaines d'années, prétendent de se pouvoir étendre en toute l'Église, sous l'obéissance d'un Général qui gouverne partout leurs Congrégations, sans dépendance de la juridiction ordinaire des Évêques : ce qui ne se peut faire que par la puissance générale du Saint-Siège, étant raisonnable qu'un Ordre qui se répand sur tout le corps de l'Église en ait le congé du directeur universel d'icelle. (...) Mais quant aux simples Congrégations, elles demeurent avec le reste du peuple en l'obéissance des Évêques des lieux où elles sont établies. L'Église les a toujours tenues pour suffisamment autorisées quand elles ont été érigées et approuvées par l'autorité des Évêques des lieux où elles se trouvent.

L'oblation ou offrande n'oblige pas si fort que le vœu, quoiqu'elle oblige grandement. En l'offrande ou oblation on ne promet rien expressément ains seulement on déclare et assure l'affection que l'on a de servir Dieu. Qui contrevient à l'oblation qu'il a fait de soi-même à Dieu pour le servir en quelque Congrégation, il pèche contre la fermeté que l'on doit avoir en ses bonnes résolutions et contre le respect que l'on doit à l'infinie bonté de Dieu à laquelle il s'était offert. Que si l'oblation est faite en public, il viole encore la charité par le scandale qui s'en suit ; si que le lien de l'oblation est de grande importance et suffit pour mettre la personne en quelque degré de l'état de perfection.

Or, quant aux Congrégations de femmes et filles, l'un des principaux moyens de leur acheminement à la perfection a toujours été la clôture.

Certes, la clôture absolue, perpétuelle, rigoureuse et si étroite, que plusieurs estiment être la seule vraie clôture, ne fut jamais guère en usage parmi les anciens, desquels la bienheureuse simplicité ne requerrait pas une si exacte rigueur ; ains ils se contentaient d'une clôture modérée, qui avait pour bornes la bienséance de la vocation religieuse : en sorte que les hommes n'entrassent jamais es lieux des Religieuses sans cause très urgente, et avec une circonspection qui ôtât le juste sujet de tout sinistre soupçon, et que d'ailleurs les Religieuses ne sortissent non plus jamais que pour des bonnes et saintes occasions, avec tant de bienséance que nul ne pût avec raison les blâmer. Mais quant au reste, les femmes et filles séculières avaient accès aux monastères, y étant même reçues par hospitalité ; et les Religieuses sortaient sans difficulté, pour plusieurs causes ordinaires, qui, pour lors, étaient estimées convenables.

Que si la clôture modérée et terminée par la sainte bienséance de la vocation religieuse a été suffisante et suffit encore pour maintenir en discipline régulière plusieurs Congrégations, et que le Concile de Trente étant sainement entendu n'oblige pas à la plus rigoureuse, certes, à plus forte raison les pieuses et dévotes Congrégations, qui ne sont point érigées en titre de Religion, seront très suffisamment acheminées à la perfection de la vie chrétienne si elles observent fidèlement une moyenne clôture, une chacune selon sa vocation. Car il faut considérer qu'à mesure que les Religions et Congrégations des femmes sont dédiées aux exercices de la vie contemplative, elles ont aussi besoin d'une plus étroite clôture.

Mais les simples Congrégations n'étant pas instituées pour les seuls exercices de l'oraison, ains encore pour plusieurs autres, et étant introduites en l'Église pour des louables et sacrées retraites esquelles on ne solennise point les vœux, certes il leur suffit de garder la clôture nécessaire pour la bienséance de leur vocation. (...) Mais elles (les Sœurs) peuvent donner entrée aux filles et femmes séculières pour plusieurs saintes et bonnes occasions, approuvées néanmoins par leurs Supérieurs ; comme aussi elles peuvent sortir pour plus d'occasions que celles qui servent à Dieu en titre de Religion, pourvu toujours que ce soient occasions pieuses, graves et jugées convenables par les mêmes Supérieurs.

À la vérité, tout ainsi qu'il faut exalter la clôture rigoureuse comme clôture plus parfaite, aussi est-ce une tentation extrême de n'en vouloir aucune autre en l'Église ; car si bien il semble que par cette rigueur on favorise fort la retraite des servantes de Dieu, toutefois en effet on la diminue extrêmement, en leur ôtant la commodité des retraites modérées et faciles que l'antiquité et l'expérience a témoigné être fort utiles au salut et perfection de plusieurs âmes.

Dieu a disposé plusieurs étages en sa maison, et la hauteur et dignité des uns n'empêche pas l'utilité des autres. Dieu a donné l'instinct aux oisillons de nicher dans les buissons et sur les arbres des vallées, aussi bien qu'aux aigles de faire leurs retraites es cimes des inaccessibles rochers. Les petites simples Congrégations ne doivent jamais entrer en

comparaison d'égalité avec les Religions, ni aussi les Religions en préférence de mépris sur ces petites assemblées qui, selon leur condition, s'essaient de servir Dieu dévotement.

Il n'y a point de genre de vie en ce monde auquel il ne survienne des inconvénients. La solitude tire souvent après soi la mélancolie, et la conversation attire la dissolution ; la doctrine est ordinairement suivie de vanité, et l'ignorance de rusticité et opiniâtreté. À changer les Supérieurs et Supérieures des Religions tous les trois ans, il y a du danger d'amoindrir leur autorité ; de les avoir à perpétuels, il y a du péril de leur donner sujet d'audace et de fierté. Les abeilles en hiver, observant l'étroite clôture, sont sujettes à la sédition et à s'entretuer les unes les autres ; mais l'été qu'elles prennent l'air, elles sont sujettes à s'égarer.

En somme, si l'esprit de dévotion règne dans les Congrégations, une médiocre clôture suffira pour y faire des bonnes servantes de Dieu ; s'il n'y règne pas, la plus étroite clôture du monde ne suffira pas. Or, l'esprit de piété y règnera toujours si les Supérieurs en ont le soin paternel qu'ils en doivent avoir. La seule vie éternelle est exempte d'inconvénients.

Mais enfin, combien ces Congrégations sont désirables, s' Grégoire le Grand, le témoigne suffisamment, qui, ayant dit que de son temps il y avait à Rome bien 3000 femmes et filles dédiées à Dieu, il ajoute : 'Or leur vie est telle, que nous croyons que si elles n'étaient point, nul de nous tous, il y a longtemps, n'eut pu durer en ce lieu parmi les épées des Lombards'. S' Grégoire de Nazianze estimait tant les servantes de Dieu, soit qu'elles fussent en Congrégations, soit qu'elles fussent es maisons de leurs parents, qu'il ne fait point de difficulté de les appeler son grand honneur (...) Il proteste, qu'il se glorifie plus d'avoir quantité de gens dédiés à Dieu, qu'il ne ferait de toutes les grandeurs du monde, et dit que sa petite Nazianze était appelée Bethléem (allusion sans doute aux monastères de s' Jérôme et s^{te} Paule) pour les amis de Dieu qui y étaient.

Le texte s'arrête là.

Note des OA p. 291 : Ne serait-ce pas volontairement qu'il aurait été laissé inachevé ? Peut-être devait-il servir de Préface aux Constitutions de la Congrégation, si un jour elles s'imprimaient ; mais bientôt la fondation de la Visitation de Lyon se décida, et bientôt aussi surgirent les difficultés avec M^{sr} de Marquemont, les propositions de changements, les pourparlers. Il est donc assez probable qu'au lieu d'y mettre la dernière main, le Saint l'a laissé de côté, en attendant la décision finale. Celle-ci ayant été de transformer la Congrégation en Ordre religieux, il n'était plus besoin de faire des apologies et éclaircissements pour la Visitation. Ce travail fut dès lors abandonné, mais les matériaux recueillis furent utilisés pour la Préface des Règles de 1618.

La copie de M. Michel Favre (amplement citée plus haut) dut être communiquée à Mgr de Marquemont, on peut s'en convaincre en comparant avec elle certains passages du *Mémoire* de l'Archevêque de Lyon et de la *Réponse* de s' François de Sales (1616). Vraisemblablement, c'est pendant le séjour du premier à Annecy (30 octobre-5 novembre 1615) que la pièce en question lui fut présentée ; il l'avait sans doute sous les yeux quand les 18 et 19 janvier 1616, il se mit à *brouillasser* son écrit.

Il faut donc parler maintenant des **préliminaires de la Fondation de la 2^{ème} maison de l'Ordre**. Nous avons vu comment M^{me} des Gouffiers avait fait la connaissance à Lyon de 3 Dames qui nourrissait le même espoir qu'elle de se mettre sous la direction de l'évêque de Genève c'étaient : M^{me} d'Auxerre (Marie-Renée Trunel), M^{me} Chaudon (Anne-Marie Bellet) et M^{me} Colin (Jacqueline-Élisabeth Daniel). « Ces 4 fidèles servantes de Dieu se transportèrent à Annecy (27 mai-10 juin environ), il leur fut permis d'entrer au monastère. Les Dames s'en retournèrent à Lyon, tandis que M^{me} des Gouffiers restait à Annecy.

OA *La Fondation de la Visitation de Lyon XVI p.423* : « Une fois à Lyon, ces âmes ferventes n'eurent plus qu'une pensée : obtenir une place à la Visitation d'Annecy. Mais M^{me} d'Auxerre avait un fils qui avait encore besoin de sa conduite. Dans cette perplexité elle consulta le Père Grangier s.j. qui lui conseilla la fondation d'un nouveau monastère de la Visitation à Lyon même. Lui-même en écrivit à s' François de Sales et celui-ci répondit qu'il agréait singulièrement et qu'il en favoriserait la bonne issue par toutes sortes d'assistances (Vie de S^r Marie-Renée Trunel).

Restait à obtenir l'assentiment de l'autorité ecclésiastique. M^{sr} de Marquemont non seulement accorda les permissions mais donna mille écus pour faciliter l'acquisition de la maison. On accommoda celle-ci au mieux qu'il fut possible sur le modèle d'Annecy. Vers le 8.11.1613, s' François de Sales écrivait à M^{me} de la Fléchère : Tout va extrêmement bien en cette petite Congrégation. On a envoyé prendre les Constitutions de Lyon, où on projette d'en ériger une. Et de fait, l'organisation de la nouvelle Communauté allait bon train.

Pour la diriger, l'Ordinaire désigna M. Lourdelot. Les Chroniques nous parlent de sa grande piété, mais toutes aussi laissent comprendre que sa prudence n'égalait pas son esprit d'initiative. Il introduisit une 4^{ème} prétendante, Jeanne Chapuis, veuve Valence. Tous deux s'accordèrent bientôt à donner de nouveaux avis. Innover leur paraissant chose aussi facile, et en tout cas plus honorable que d'imiter, ils s'éprirent du dessein d'établir une Congrégation indépendante toute nouvelle. M^{sr} de Marquemont se laissa persuader ; on décida que l'Institut serait fondé sous le titre de la *Présentation Notre-Dame* et que les 4 prétendantes en seraient les 1^{ères} novices. M^{me} d'Auxerre se voyant pressée par une autorité supérieure se soumit, mais ce ne fut pas sans un grand déplaisir intérieur de devoir renoncer à son cher projet.

On demanda la permission du Roi pour l'établissement de cette Congrégation de la Présentation. L'inauguration se fit en grande pompe. M^{sr} de Marquemont donna aux 4 fondatrices l'habit religieux : il consistait en une robe gris Minime, une ceinture de corde et un voile blanc, costume qui ressemblait à celui des Clarisses. Elles reçurent de M. Lourdelot des règlements provisoires, en attendant de pouvoir choisir l'une des 4 Règles approuvées par l'Église.

La nouvelle de cet événement, raconte la Mère de Chaugy, fut apportée à Annecy, lorsqu'on croyait que l'on venait prendre des Sœurs pour aller fonder à Lyon. Notre b^{se} Mère ne se fâcha aucunement de ce changement ; au contraire, elle en bénit Dieu, disant à nos Sœurs que cela devait apprendre à toutes qu'il faut jeter de profondes racines en la très sainte humilité.

L'esprit humain, remarque la judicieuse Annaliste, avait commencé la Congrégation de la Présentation, l'esprit humain la détruisit. La confusion des langues se jeta parmi ces congrégées ; quoiqu'elles fussent toutes de très bonnes âmes ; « il leur arriva tant de petites mésintelligences et entre elles et entre leur conducteur », qu'elles ne purent vivre 6 semaines ensemble et résolurent de se séparer. »

La Communauté naissante venait de se débander, elle était dans le plus profond désarroi, lorsque M^{me} des Gouffiers, allant au Paraquet pour s'y faire délier de ses vœux, arriva à Lyon à la fin de septembre 1614. M^{me} d'Auxerre lui confia ses peines et son désir toujours vivace qui la portait invariablement vers Annecy. M^{me} des Gouffiers se met aussitôt en campagne avec

son ardeur et promptitude habituelles. Elle va trouver le P. Grangier, le supplie de s'intéresser à la reprise du 1^{er} projet, et, en même temps envoie à François de Sales un rapport de tout ce qui se pouvait faire ou espérer pour la réussite ».

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers-15.10.1614 : *cette lettre semble répondre au rapport mentionné ci-dessus : Si la Providence divine vous emploie, ma très chère fille, vous devez vous humilier grandement et vous réjouir en cette Bonté souveraine (...) Selon votre désir, j'écris au Père Grangier (...) Vous faites extrêmement bien de témoigner une très absolue indifférence, car aussi est-ce le vrai esprit de notre pauvre Visitation, de se tenir fort abjecte et petite, et de ne rien s'estimer sinon en tant qu'il plaira à Dieu de voir son abjection ; et partant, que toutes autres formes de vivre en Dieu lui soient en estime et en honneur, et, comme je vous ai dit, qu'elle se tienne entre les Congrégations comme les violettes entre les fleurs, basse, petite, de couleur moins éclatante, et lui suffise que Dieu l'a créée pour son service et afin qu'elle donnât un peu de bonne odeur en l'Église. (...) C'est sans doute la plus grande gloire de Dieu qu'il y ait une Congrégation de la Visitation au monde, car elle est utile à quelques particuliers effets qui lui sont propres ; c'est pourquoi, ma très chère fille, nous la devons aimer. Mais s'il se trouve des personnes plus relevées qui aient aussi des prétentions plus grandes, nous devons les servir et révéler très cordialement, quand l'occasion s'en présentera. J'attendrai donc de vos nouvelles plus particulières sur le service que vous pourrez rendre à cette nouvelle plante, laquelle, si Dieu veut être une plante de la Visitation et une seconde Visitation, sa Bonté en soit à jamais glorifiée.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers-30.10.1614 : *Oui da, ma très chère fille, nous donnerons de bon cœur de nos Sœurs de la Visitation pour augmenter la gloire de Dieu. Mais, qui pourrait assez admirer non plus qu'assez louer sa Providence ? Cette Bonté paternelle aura regardé de l'œil de son amour une quantité de filles et de femmes qui, pour diverses raisons, demeureraient entre les hasards des flots de la mer mondaine, s'il ne leur dressait un port aisé auquel elles puissent surgir, nonobstant que leurs barques soient un peu faibles. La médiocrité de notre Visitation est propre pour être grandement étendue et multipliée ; les hautes et relevées religions ne peuvent pas être montées si aisément.*

Au reste, ma chère fille, celui (M. Lourdelot) qui a détourné, ramène maintenant ses congrégées à leur premier dessein. Il m'écrit un trait de la Providence divine qui me plaît fort ; car en la patente de permission que Leurs Majestés ont donnée pour l'érection de cette Maison, on la nommait 'de la Congrégation de la Visitation', comme si Notre Seigneur se fût voulu déclarer par la voix royale. Et le glorieux saint Jean Baptiste, patron de l'Église lyonnaise, aura donné son suffrage à ce choix, comme ayant si bonne part au mystère de la Visitation, en laquelle il fut rendu serviteur de son Maître et filleul de la sacrée Vierge.

OA La Fondation de la Visitation de Lyon XVI p.424 : « M. Lourdelot lui-même, qui naguère avait contrecarré si passionnément la sainte œuvre, reconnaissait, avec une très méritoire franchise, l'insuccès de sa tentative, et voici qu'il employait ce qui lui restait de crédit pour favoriser le dessein auquel tout d'abord, avec tant d'éclat, il avait fait échec. Voici le trait de la Providence divine, trait qui fut grandement admiré des amis de la Visitation et même de ceux qui y étaient contraires, et qui toucha vivement les deux fondateurs. Dans l'histoire de la Fondation par la Mère de Chaugy, est cité ce récit de notre ste Mère : *Nous avons appris de ma Sœur Colin,... que M. Fijeau, à qui feu M^{sr} de Marquemont remit les lettres (patentes) pour les porter au Roi afin qu'il les signât, ayant obtenu de Sa Majesté la permission que l'on demandait, comme il les présenta à M^{sr} de Marquemont, l'on trouva le nom de Visitation au lieu de Présentation ; de quoi, Mgr l'Archevêque demeura fort surpris, et beaucoup plus, lorsqu'après avoir ouï de M. Fijeau qu'il avait présenté les lettres en la même forme qu'il les lui avait remises, et ne savait point la cause de ce changement, il voulut revoir celles qu'il avait écrites de sa main, et trouva le même mot de Présentation changé en celui de Visitation, sans qu'il apparût changement de caractère ni effaçure.*

Il est à remarquer que, dans cette lettre patente de septembre 1614, l'autorisation de fonder la Congrégation de « la Visitation » était donnée selon la demande des Dames de Lyon c'est-à-dire vivre sous les Constitutions données par l'Archevêque de Lyon et demeurer en perpétuelle clôture (cf. XVI p.428).

Retour à Annecy...

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-début novembre 1614 : *Je ne sais certes plus que faire avec ces gens, ma très chère et très honorée Mère, car ils me tyrannisent et, comme si c'était par conjuration, m'empêchent à vive force le bien que j'estime plus que tout, de vous aller au moins un peu voir de mes yeux. Il n'y a moyen quelconque de faire autrement, et l'importance est, que je ne vous saurais pas seulement dire un mot de tout ce que j'ai fait aujourd'hui, sinon que j'ai pourtant un peu écrit dans le livre (TAD), que j'achève. (...) Je suis marri de n'avoir rien fait aujourd'hui pour les jardins (échanges avec les dominicains et les barnabites), mais je ne sais pas même si j'ai vécu. Ces dames de Chambéry m'ont demandé permission (sans doute la sénatrice de Monthoux et sa cousine qui allait entrer à la Visitation. Elles étaient vraisemblablement accompagnées d'autres étrangères curieuses de visiter le couvent) ; je leur ai dit que oui, pourvu qu'elles ne traînaient pas leur grande queue. (...) Un peu de dévotion caresse les édifiera. Elles sont bien bonnes femmes, la vanité sauve. Ma très chère Mère, bonsoir de tout le cœur de votre fils très aimé et très aimant de sa très aimable Mère ; un peu de bonsoir à nos filles. Amen. Vive Jésus !*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur n°21-1614 : *Je prie Notre-Seigneur qu'Il vive à jamais glorieux au milieu de votre cœur parmi ces fâcheuses affaires (sans doute les jardins), ce que je crois qu'Il fera sans doute et qu'Il vous portera à une excellente sainteté. Mon Dieu ! que nous avons d'occasions de mériter ! Je suis puissamment mortifiée quand je sais que l'on vous détourne d'écrire au livre de l'amour divin, amour que mon cœur désire toujours plus ardemment. Je suis tout accablée d'affaires, mais je crois que tout ira bien. J'ai un grand désir d'accomplir la volonté de Dieu, c'est pourquoi je vous prie derechef de me marquer tout ce qu'il faut que je fasse pour cela, car j'ai des mouvements que je ne puis exprimer, et certaine joie qui dit à mon âme que ce grand Dieu me conduira et rendra capable de son amour, encore que je voie l'inhabileté de mon âme. Priez-le qu'Il m' e donne la force de faire ce qu'il requiert de moi.*

Quelques bonnes nouvelles :

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère-7 novembre 1614 : *Hier, M^{elle} de Monthoux (S^r Paule-Jéronyme) entra à la Visitation pour faire le 1^{er} essai. (...) La fille est certes brave, bien résolue et de bon esprit. Dieu lui fasse la grâce de persévérer. Notre Mère et les deux autres partent après la S^t-Martin pour Lyon (le départ ne s'effectua que le 26.01.1615, et aux Sœurs MJ Favre et PM de Châtel sera ajoutée S^r MA de Blonay), d'où l'on les enverra prendre par des honorables ecclésiastiques (l'Archevêque prêtera son carrosse, payera les frais et députera M. Ménard vicaire général, le chanoine de Médio avec M^{mes} des Gouffiers et Colin). Et moi, ma très chère fille, je m'en vais aussi en Valais pour consacrer M^{sr} l'Évêque de Sion (Hildebrand Jost), qui sera un voyage de 3 semaines pour le moins (s^t François de Sales partit le 1^{er} décembre et quitta Sion le 12). Le livre de l'Amour de Dieu est achevé, mais il le faut transcrire plusieurs fois avant qu'on l'envoie (ce travail de transcription devait prendre de longs mois, il fut confié à M. Michel Favre. Rigaud, l'imprimeur lyonnais, ne reçut le manuscrit des mains du copiste que vers mai 1616).*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-8 ou 9 novembre 1614 : *Quel remède, ma très chère Mère, à cette invincible sujétion de recevoir des gens lorsque j'ai plus le désir de me revoir moi-même auprès de vous ! Il n'y a eu moyen quelconque de m'en échapper. Ce sera demain, Dieu aidant, malgré bon gré toutes aventures. Et cependant, Dieu bénisse notre cher cœur et le rende de plus en plus tout sien éternellement.*

Notre s^t Fondateur à M^{sr} Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier-mi nov.1614 : *Pour le regard du livre de l'Amour de Dieu, je le revois et fais transcrire, pour l'envoyer, Dieu aidant, ce Carême à l'imprimeur, qui aura charge de vous faire présenter des premières copies. Je vous confesse à vous que cette petite besogne ne me déplaît pas beaucoup ; mais j'ai grand peur quelle ne réussisse pas si heureusement que l'autre précédente (IVD), pour être, à mon avis, un peu plus nerveuse et forte, quoique j'ai tâché de l'adoucir et fuir les traits difficiles. J'attendrai l'oracle de votre jugement pour le corriger avant qu'il vieillisse, si vous me faites l'honneur de le voir et de me faire savoir les défauts que j'y aurai commis, avec autant de liberté comme avec une véritable soumission je souhaite votre censure.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-novembre 1614 : *Voici, ma chère Mère, ma nièce de la Croix, qui vient des Dames de Bonlieu, à dessein de se faire religieuse auprès de vous.*

Sœur Jeanne-Marie Vincent de la Croix de Fésigny avait été élevée à l'abbaye des Cisterciennes de Bonlieu auprès de sa tante et de sa sœur. Voulant être religieuse et ne trouvant pas à l'abbaye la solitude qu'elle désirait, la jeune fille s'était adressé à s^t François de Sales avec beaucoup d'humilité et lui avait découvert son cœur en le suppliant de l'agréer pour sa fille.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-2 décembre 1614 de Polinge : *Je commence dès ici, ma très chère Mère, à vous rendre compte de notre voyage, duquel cette première journée nous donne bon augure. Je suis, Dieu merci, tout guéri et brave. Et ce bon gentilhomme suisse m'a commencé à dire que M. l'Évêque son frère n'avait pas désiré ma présence à sa consécration seulement pour l'action, mais pour conférer avec moi de plusieurs choses d'importance pour l'entier rétablissement de la sainte religion en ce pays-là. Voilà pourquoi je vais encore plus joyeusement voir si Dieu se servira de moi en quelque chose pour sa gloire...*

Note : L'espérance du Saint ne fut pas vaine : la solennité du sacre lui ayant fourni l'occasion de faire le sermon au peuple valaisan, dont une partie était hérétique, il traita de la sainteté, de l'unité, de la succession apostolique, comme étant les marques distinctives qui appartiennent exclusivement à la vraie Église. Le renom de l'Évêque de Genève et la curiosité avaient attiré un grand nombre d'auditeurs. Il fallait quelque courage pour exhorter les dissidents à se réunir à la communion romaine, car depuis de longues années les prédicateurs catholiques avaient défendu à Sion d'aborder en chaire les points de controverse. La tentative du B^x confirma les uns dans la vraie foi et remua les autres. C'est pourquoi François de Sales se demanda s'il n'y aurait pas moyen de ramener au catholicisme tant de villes et d'États, jusqu'alors inaccessibles à la prédication de la vraie foi. Ses réflexions aboutirent à la composition à la fin de 1615 d'un *Mémoire* (cf. XXII p.302), contenant un projet pacifique de réunion des hérétiques à l'Église romaine ; il l'envoya au Nonce de la cour de Savoie le 27.04.1616.

...car sachez, ma très chère Mère, que j'ai eu en chemin, et ce matin encore plus, des grands sentiments de la grâce que Dieu fait à ceux qu'il emploie à son service et auxquels il donne le vrai goût des vertus, ayant eu cette pensée sur les paroles que l'Église inculque et qui donnèrent le dernier coup à la conversion de s^t Augustin : Non point es banquet et ivrogneries, non point es couches et impudicités, mais revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus-Christ (Rm 13,13-14 Sans orgies, ni beuveries, sans luxure ni débauches, mais revêtez-vous du Seigneur Jésus Christ). Qu'à jamais ce Sauveur soit notre robe royale qui nous couvre et défende du froid de l'iniquité, et nous échauffe en ce divin amour que notre unique cœur cherche. Bonsoir, ma très chère Mère, conservez votre âme et mienne en sainte consolation.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-mi décembre 1614 :

Note : Avant d'entrer à la Visitation, S^r Paule-Jéronyme de Monthoux avait été envoyée à l'Abbaye de Neuville, où sa tante était prieure. Celle-ci alla jusqu'à s'engager à se démettre de sa charge en faveur de sa nièce, si elle voulait choisir l'abbaye pour s'y consacrer à Dieu. La jeune fille insensible à toutes ces promesses, suivit l'inclination qui lui vint au cœur d'être présentée à s^t François de Sales. Reçue au monastère d'Annecy le 6 novembre, elle eut à se défendre contre les vives oppositions de sa tante qui multipliait ses lettres à sa nièce, essayant, par tous les moyens, de la faire revenir à Neuville. La Mère de Chantal préoccupée de ces instances, dut consulter le Saint.

Je lui répondrai que la vocation de cette fille n'est pas mon œuvre, ains de Dieu, comme je pense ; que je n'oserais contribuer une seule parole pour la ruiner. Qu'elle s'en adresse donc à Notre Seigneur, qui tient les cœurs des siens en ses mains pour les tirer où bon lui semble. Mais vous, ma très chère Mère, écrivez-lui fort doucement que vous n'avez rien contribué à la vocation et que vous craindriez trop d'offenser Dieu en la dissuadant ; qu'elle est en sa liberté, de laquelle elle peut user à son gré, et que si Dieu la veut en notre Congrégation, ce vous serait une grande charge de conscience à l'heure de votre mort de la repousser ; que vous la suppliez de s'en accommoder à ce que Dieu en disposera. Et quelque chose de votre esprit et du mien. Bonsoir, ma très chère Mère, toute mienne, moi-même.

Notre s^{te} Mère à M^{me} des Gouffiers n°18-décembre 1614 : (le début de cette lettre manque) *...que nous ne lui rendions la même fidélité que nous devons au service de sa gloire, autant à Lyon et en tout autre lieu qu'il lui plaira nous commander que nous faisons ici, n'ayant, par sa grâce point d'autre prétention. Tâchez donc, ma très chère fille, d'empêcher que les esprits se préoccupent de désirs ni de craintes inutiles et, tant qu'il vous sera possible, disposez à la sainte humilité et résignation celles qui se proposent de servir la divine Majesté en cette petite congrégation, car c'est de ces vertus dont nous avons uniquement besoin, afin qu'elles servent d'aimant à la grâce et conduite du Saint-Esprit. (...) Vous êtes donc été en la solitude ? Hé ! je supplie la divine Bonté vous y avoir fait sentir la douceur de*

son amour envers votre cœur, lequel ne lui est pas moins agréable parmi ces troubles et ces travaux que s'il fondait en douceurs, voire même je m'assure qu'il vous assiste d'une plus spéciale présence et qu'il vous fera sortir de cette fournaise plus pure que l'or. Ainsi je l'en supplie et conjure de toute mon âme, et vous, ma très chère fille, de tenir tant qu'il vous sera possible votre esprit en courage parmi ces assauts. Efforcez-vous de vivre sans joie et vous divertissez le plus fortement que vous pourrez.

Notre s^{te} Mère pouvait parler d'expérience, voici un extrait de lettre qui fut inséré par la Mère de Chaugy dans ses *Mémoires* et qui peut être datée de 1614 :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1614 : *Ne craignez point, la foi réside toujours en la cime et pointe de votre esprit, et cela vous assure que ces troubles finiront et que vous jouirez du repos désiré au sein de Dieu ; mais la grandeur du bruit et des cris que l'ennemi fait dans le reste de l'âme et raison inférieure, empêche que les avis et remontrances de la foi sont presque point entendus. Mais de tout cela, ma chère Mère, je ne m'en mets nullement en peine ; au contraire, je bénis Dieu dans la nuit de votre souffrance, et rends grâce à Celui qui vous montre combien il faut 'souffrir pour son nom' (cf. Ac 9,16).*

Deux billets :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1612-1614 : *Je vous surprend, ma chère Mère, en manquement de fidélité, sans aucun prétexte de prudence et de sagesse. Dites-moi comme vous vous portez, pour Dieu et pour moi, qui suis, comme vous savez vous-mêmes, plus vôtre que vous-même.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1612-1614 : *Mais dites donc bien, ma très chère Mère, comme vous vous êtes portée, car le cœur de votre fils, qui est le fils de votre cœur, désire un peu de certitude de cela. Pour moi, je me porte fort bien, grâce à Dieu, et suis autant vôtre que vous-même, tout en vérité.*

Dans le tome VII p.159, voici le plan d'un sermon pour la veille de Noël 1614 « pour la Congrégation des Oblates de la Visitation ». Il y a quelques traits savoureux :

Quatre sortes d'hommes. Les uns ne veulent pas venir (à la Crèche), ce sont les hérétiques et les infidèles. D'autres viennent en cherchant autre chose, ce sont les mauvais chrétiens. D'autres pour adorer, comme les bergers et les rois. D'autres pour demeurer, comme la B^{se} Vierge et s^t Joseph. D'autres enfin comme les Anges, qui en s'éloignant ne s'éloignent pas, semblables aux excellents prédicateurs, ils se retirent pour prêcher à d'autres, sans toutefois s'éloigner parce qu'ils demeurent en esprit.

Cette grotte de Bethléem est une congrégation d'oblats. Admirable forme de vie religieuse ! Le vœu de chasteté : Il se repaît parmi les lys et en même temps une grande fécondité : Ton sein est comme un monceau de froment. Obéissance admirable, le supérieur dans cette religion est le moindre de tous, l'Ange cependant s'adresse toujours à lui. Extrême pauvreté, personne n'a du mien ou du tien.

Dans cette famille sont représentées les trois classes de personnes qui composent une communauté : supérieur, Joseph ; professe, Marie ; novice, le Christ. Infirmière, Marie qui donnait son lait au faible petit Enfant comme un tonique bienfaisant. Il n'y avait pas de portière parce qu'on était en plein air. L'Enfant entonnait de tristes mais aimables antiennes. Mais voyons ce novice, comme il se renonce bien lui-même...

Le 27.12.1614 il y a deux Prises d'habit. C'est à cette occasion que notre s^t Fondateur donna la forme définitive de la robe :

Notre s^{te} Mère au Père de la Rivière n°643-début janv. 1624 : *Au bout de l'an (1^{ère} année depuis la fondation), nous fûmes coiffées et vêtues tout ainsi que nous sommes, excepté que nos robes étaient jointes au corps et les manches étroites ; et environ la 3^{ème} année notre B^x Père nous recommanda de faire nos robes à sac et nos manches larges, comme nous les portons.*

Sœur Paule-Jéronyme Guillet de Monthoux (1594-1661)

Elle fait profession à Annecy le 27.12.1615. Elle est supérieure à Nevers en 1620 et 1623, puis à Blois (1625, 1629, 1641, 1644, 1650, 1653), où elle meurt.

Elle est née le 5.04.1594, au milieu des épreuves que son père, Janus Guillet de Monthoux, eut à endurer de la part des calvinistes (son château situé non loin de Genève fut brûlé deux fois pendant les guerres de religion). Paule fut placée à 12 ans chez une de ses tantes, abbesse du monastère de Neuville où l'on n'observait pas la clôture, M^{lle} de Monthoux s'y conduisit avec la plus exacte modestie, sa tante aspirait à lui faire passer sa charge. Mais la jeune fille déclara que sa ferme intention était de se retirer dans un monastère réformé. Enfin elle entra à l'âge de 20 ans à la Visitation. La 1^{ère}, avec sa compagne de Prise d'habit, elle reçut le voile blanc, les novices ayant porté jusqu'alors des coiffes de soie pendant leur année de probation (voir XXV p.404).

Notre s^{te} Mère confia la Baronne de Thorens à la sainte amitié et au zèle de S^r Paule-Jéronyme qui était de 2 ans son aînée. Marie-Aimée était enceinte, de plus Bernard son mari nommé colonel allait courir de nouveaux dangers. S^r Paule-Jéronyme attira peu à peu son amie à la dévotion avec les conseils si persuasifs de notre s^{te} Mère. C'est alors que Marie-Aimée se mit sous la direction de notre s^t Fondateur après lui avoir fait une confession générale malgré la grande répugnance qu'elle y sentait. Cette victoire fut suivie de tant de grâces, que Marie-Aimée prit la résolution d'être à Dieu pour toujours.

S^r Paule-Jéronyme fit sa Profession le 27.12.1615. Elle avait fait preuve de tant de sagesse, de tact et de prudence, au service de Marie-Aimée, que dès les premiers mois de 1618 elle fut nommée directrice du noviciat, où elle fit merveille au dire de notre b^x Père.

Elle fera partie de l'essaim qui sortit d'Annecy en juillet 1620, elle était destinée comme supérieure de Moulins. À ce moment-là se préparait activement la fondation de Nevers. Apprenant le projet de fondation à Nevers par le monastère de Moulins, M^{me} du Tertre s'était constituée fondatrice temporelle de la nouvelle maison, en promettant 30000 francs à M. Bonsidat, avec facilité d'en toucher le 1/3 sans retard. Elle comptait que Mère Jeanne-Charlotte de Bréhard y serait supérieure. Pendant ce temps à Nevers M. Bonsidat, avec les 10000 francs de M^{me} du Tertre, et 3000 mille avancés par le

Monastère de Moulins avait acheté au mois de juin 1620, des maisons et jardins, faisait faire les réparations nécessaires pour recevoir les Sœurs.

Ce fut alors que s'éleva un terrible orage. Quand on sut à Moulins la fondation qui se préparait à Nevers, il y eut une clameur générale. Le gouverneur et sa femme, M. et M^{me} de Saint-Géran, le trésorier M. de Palierne, s'en mêlèrent. Ils protestaient qu'ils ne laisseraient jamais sortir de la ville ni la Mère de Brécharde, ni M^{me} du Tertre. L'estime universelle vouée à la 1^{ère}, la convoitise des biens de la 2^{nde} qu'on voulait conserver au Monastère de Moulins, excitaient ces troubles.

C'est dans ces conditions que S^r Paule-Jérôme de Monthoux avec sa compagne S^r Françoise-Jacqueline de Musy parvinrent à Moulins. Leur arrivée ne fit qu'envenimer les choses.

Les Fondateurs résolurent ainsi les difficultés : que M^{me} du Tertre demeure à Moulins avec ses 20000 francs, tandis que les 10000 francs déjà employés resteraient au monastère de Nevers. Restait à décider du choix de la supérieure, finalement notre s^t Fondateur consentit que Mère Jeanne-Charlotte de Brécharde demeurât à Moulins. Sur le conseil du P. Recteur des Jésuites et du Supérieur de Moulins, S^r Paule-Jérôme part secrètement pour Nevers, avec les Sœurs Marie-Hélène de Chastellux, Françoise-Jacqueline de Musy, et 3 autres sœurs de Moulins. Elles arrivèrent à Nevers le 22.07.

Dès la fin de juillet 1620, notre s^{te} Mère lui écrit : *Courage, ma très chère fille, n'appréhendez rien, jetez tout votre souci en Dieu, ayez seulement celui de Lui plaire, conduisant ses chères épouses avec un extrême amour, respect, douceur et support dans la voie de la sainte observance, et que l'humilité soit profonde et la confiance parfaite. Ne déclinez ni à droite ni à gauche de vos Règles et coutumes anciennes et vous verrez comme Dieu vous bénira largement.*

Les 2 Mères de Brécharde et de Monthoux payèrent cher leur abnégation. La 1^{ère}, blâmée par ceux de Nevers comme leur ayant manqué de parole, se voyait à Moulins en butte aux calomnies. La 2^{nde} que l'on n'attendait pas à Nevers, fut accueillie très froidement par Messieurs de la ville. Elle leur paraissait si jeune (elle était de petite taille semble-t-il car notre s^{te} Mère dit parfois dans ses lettres 'ma petite') qu'ils disaient hautement qu'on leur envoyait un enfant, ils lui demandaient son âge (26 ans) et combien il y avait qu'elle était religieuse (6 ans), et plusieurs choses de cette nature qui marquaient le peu de succès qu'ils se promettaient de sa conduite.

Le 9.08.1620 lettre n°324, notre s^{te} Mère la reconforte : *Ma très chère fille, pourquoi vous étonnez-vous de toutes ces petites contradictions ? N'en ayez pas la moindre émotion du monde. Nous sommes à Dieu, rien ne nous arrivera que selon son bon plaisir. Eh bien ! quand l'on nous renverrait d'où nous sommes venues, s'en faudrait-il troubler ? Nullement, ma fille. Faites donc en paix vos petites affaires et ne vous troublez de rien, quand tout renverserait.*

Le 21.09.1620 lettre n°337, notre s^{te} Mère lui écrit : *Il faut travailler fidèlement en cette nouvelle vigne, n'y admettre que de bons sujets et bien cultiver ceux qui y sont déjà. Certes, c'est là le grand bien à quoi il faut s'appliquer, sans regarder ailleurs ni s'ennuyer pour les contradictions. Vous regardez trop ce qui vous arrive, regardez fort à Dieu ; tâchez de croître sa gloire en vous et en vos filles par une fidèle observance, et ne vous amusez qu'à cela, je vous prie.*

Au reste, ma très chère fille, pour l'amour de Dieu, tenez votre esprit reposé dans le sein de la divine Providence. Ne désirez point si ardemment d'avoir des filles. Cultivez avec douceur et amour celles que vous avez ; ne vous plaignez point de ce qu'il ne vous en vient pas ; attendez en patience celles que Dieu vous a destinées et autant de temps que sa Providence voudra. (...)

Soyez toute bonne, ma très chère fille, soyez douce et suave, et vous ferez prou parmi vos filles qui sont de si bonne affection, mais soyez joyeuse aussi dans vos infirmités.

Avril 1621 lettre n°378, notre s^{te} Mère : *Quand elles feront des manquements, il faut plutôt user d'une douce et cordiale remontrance en particulier que non pas de réprimandes et d'avertissements secs ; et, véritablement, il faut ainsi traiter tant qu'il se pourra avec toutes. Que nos remontrances soient suaves, fermes et graves, mais accompagnées d'humilité, de douceur, et non jamais de sentiment ni d'esprit tranchant. (...) Je sais que vous avez le naturel un peu sec ; combattez cela surtout, ma fille, et, pour Dieu, faites votre gouvernement avec une extrême douceur et suavité. Vous verrez que toutes les filles en iront plus gaiement et fidèlement.*

24 juillet 1621 lettre n°402, notre s^{te} Mère : *Ce mot, n'est que vous dire, ma très chère fille, que M. le Doyen et un autre chanoine de Moulins nous ont fait savoir les grandes plaintes que vous leur fîtes contre nos sœurs de Moulins pour ces 1000 écus, disant que cette maison traitait cruellement la vôtre de lui vouloir faire payer cela, que vous étiez tant pauvres que vous n'aviez pas de quoi vivre, et mille autres choses semblables. (...) Oh ma fille, je vous dis donc que jamais il ne faut faire des plaintes de nos pauvretés, car cela sent la quémante, est contraire à l'esprit de notre père, mais surtout, mon cher enfant, il ne faut, sous quelque prétexte que ce soit, se plaindre de celles du même Institut. Quel préjudice cela apporterait, et à nos âmes qui doivent n'être qu'une seule et très unique ainsi que dit la Règle, et à la bonne odeur de l'Institut qui sans doute recevrait tare de voir ce signe de division. Au nom de Dieu donc, ma très chère fille, que cela n'arrive jamais !*

Un an plus tard, les deux supérieures s'obstinent quelle souffrance pour nos s^{ts} Fondateurs !

30.08.1622, notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère : *Je suis bien scandalisé des contestes qui sont entre nos Sœurs Supérieures de Moulins et de Nevers pour certains mille écus que je voudrais plutôt être au fond de la mer qu'en l'esprit de ces filles. Est-il possible que des filles nourries en l'école de la folie de la Croix soient tellement affectionnées à la prudence du monde que ni l'une ni l'autre ne veuille point céder et que chacune sache tant alléguer de termes de justice. (...) Celle de Nevers ne m'en a point écrit, mais les plaintes de celle de Moulins témoignent que l'opinion du bon droit est grandement enracinée dans l'esprit de l'une et de l'autre.*

Début sept. 1622, notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère : *Je suis capable de souffrir toute autre sorte de déplaisir, mais celui-là (désunion entre les Monastères) est au-dessus de mes forces (phrase insérée par notre s^{te} Mère dans le Coutumier article XXVIII). Pour qui travaille-t-on sinon pour Dieu ? Et si c'est pour Dieu, pourquoi dispute-t-on ? Je hais cette sorte de sagesse et de prudence. Qu'importe-t-il que l'argent soit d'un côté ou d'autre, pourvu qu'il soit pour Dieu ? Et néanmoins, ma chère Mère, il faudra dire ou à l'une ou à l'autre (à la Mère de Brécharde ou à la Mère de Monthoux) qu'elle a tort, quand nous aurons ouï l'une et l'autre. Celle qui aura le tort aura grand tort, en non un petit tort ; car il n'y a rien de petit en ces opiniâtretés du mien et du tien.*

Dans une lettre (n°548) à Mère Marie-Hélène de Chastellux qui a succédé à Mère JC de Brécharde à Moulins en 1622, notre s^{te} Mère écrit en avril 1623 : *Dieu soit béni, ma très chère fille, de votre accommodement avec nos Sœurs de Nevers (Mère*

PJ de Monthoux y est toujours supérieure); *je le savais, il y a longtemps. Je vous conjure, que dorénavant vous viviez ensemble avec une parfaite union et douceur cordiale : c'était le désir de notre B^x Père.*

fin juillet 1621, notre s^{te} Mère : *Dieu raccommoiera l'affaire des Carmélites ; il n'en faut point parler, ni craindre qu'elles vous divertissent les filles que Dieu vous a destinées, et il n'en faut point vouloir d'autres.*

Les adversaires de la Visitation ne s'étaient pas contentés, en effet, de semer des calomnies contre les Sœurs ; ils poussaient l'animosité jusqu'à persuader aux religieux de se servir de leur influence pour détourner les jeunes filles d'entrer au nouveau monastère ; les amis du Carmel surtout se montraient ardents à cette poursuite (*Histoire de la fondation de Nevers*).

25.07.1621, notre s^t Fondateur : *Oh si nous pouvons avoir un esprit d'une entière dépendance du soin paternel de notre Dieu en notre Congrégation, nous verrons multiplier avec suavité les fleurs des autres jardins, et en bénirons Dieu comme si c'était es nôtres. Qu'importe-t-il à une âme véritablement amante, que le céleste Époux soit servi par ce moyen ou par un autre ? Qui ne cherche que le contentement du Bien Aimé, il est content de tout ce qui le contente. (...) Servons bien Dieu et ne disons point : d'où nous viendront les Sœurs ? C'est au Maître de la maison d'avoir cette sollicitude et à la Dame de nos logis de les meubler ; et nos maisons sont à Dieu et à sa sainte Mère.*

Fin août-début sept. 1622, notre s^t Fondateur : *Gardez-vous bien de correspondre en sorte quelconque à ces bonnes Sœurs ni à leur fondatrice (les Carmélites et M^{me} Gascoing), sinon par une très invariable humilité, douceur et naïveté de cœur. (...) Si ces bonnes âmes méprisent notre Institut parce qu'il leur semble moindre que le leur, elles contreviennent à la charité, en laquelle les forts ne méprisent point les faibles, ni les grands les petits. (...) Aimez bien Dieu, et pour l'amour de Dieu toutes créatures, notamment celles qui vous mépriseront, et ne vous mettez point en peine.*

Le malin esprit fait des efforts parce qu'il voit que ce petit Institut est utile au service et à la gloire de Dieu, et il le hait particulièrement parce qu'il est petit et le moindre de tous ; car ces esprit est arrogant et hait la petitesse parce qu'elle sert à l'humilité, lui qui a toujours aimé la hauteur, la fierté et l'arrogance, et qui, pour n'avoir pas voulu demeurer en sa petitesse, a perdu sa grandeur. Travaillez en l'humilité, en l'abjection ; laissez dire et faire. Si Dieu ne bâtit la maison, en vain travailleront ceux qui l'édifient ; et si Dieu la bâtit, en vain travailleront ceux qui la veulent détruire. Dieu sait quand et de quelles âmes il remplira votre monastère. Demeurez en paix.

Fin septembre 1621 lettre n°418, notre s^{te} Mère : *Croyez, ma très chère fille, que, si nous rendons bien notre devoir à Dieu et à notre cher Institut que Dieu nous donnera de grandes bénédictions. Faites que nos sœurs aient une tendre dévotion à Notre-Dame et qu'elles prient avec soin pour l'Église.*

Mère Paule-Jéronyme fonde la Visitation à Blois en 1625, la pauvreté y sera longtemps sa compagne, ainsi que les contradictions. En 1628, la peste ravage la France. Dans une lettre n°1157 à Mère Paule-Jéronyme à Blois, notre s^{te} Mère indomptable voyageuse pour le bien de l'Institut, écrit : *Nous voici proche de Belley en santé, ayant couru des risques ; mais Dieu nous a préservés. Qu'Il soit béni !*

Janvier 1629 lettre n°1179, notre s^{te} Mère : *Ô ma très chère et bien-aimée fille, je loue la divine Bonté qui vous fait ressentir ses célestes faveurs ! Il fallait que les douceurs abondassent où ces afflictions et peines intérieures avaient quasi tout desséché. Oui, nous servons un bon et riche Maître, tout sage et puissant pour nous donner secours à point nommé ; aimons-Le, servons-Le de tout notre cœur, et nous reposons en Lui pour toutes choses, Lui laissant faire de nous tout ce qu'il Lui plaira. (...) Recommandez bien à la directrice de les conduire (les novices) avec amour et douceur à une grande générosité, leur faisant beaucoup plus aimer les vertus que craindre les mortifications, afin qu'elles agissent et travaillent à leur acquisition par le motif de l'amour et estime qu'elles en feront, et non par la crainte. **Qu'elle les fonde surtout à l'oraison et mortification** ; car tous les jours je connais mieux que, qui défaut en l'un de ces deux exercices, n'est qu'une ombre et une idole en la religion.*

1630 lettre n°1378, notre s^{te} Mère : *Ma chère fille, pourquoi laissez-vous affliger votre cœur de peines intérieures sur une ombre de soupçon que je n'ai pensé que vous ayez manqué de simplicité envers moi ? Car, ma fille, je ne vous disais pas que vous l'eussiez fait, mais seulement qu'étant avertie de plusieurs de nos monastères que vous étiez retournée aux bains, je ne le voulais pas croire, que je n'en susse la vérité de vous. Or, je sais bien que c'est l'extrême amour que vous avez pour moi qui vous a causé cette douleur ; mais, ma chère fille, demeurez en paix de ce côté-là. Car je sais bien que vous êtes ma fille de cœur et que je vous suis mère de même, et mère véritablement des plus cordialement affectionnées que je pense qu'il se puisse guère trouver ; ne doutez jamais de cela, ma très chère fille, je vous en prie. Il est vrai que notre congrégation a été fort touchée de ce voyage des bains, mais j'espère que cela ne prendra point de suite. J'ai écrit à presque tous nos monastères qu'il n'y avait point du tout de votre faute, et que vous aviez été contrainte d'obéir au commandement exprès que vous en avait fait votre prélat d'y aller, quoique ce soit avec une extrême répugnance et violence que vous vous êtes faite pour obéir en cela ; mais n'en parlons plus, ma très chère fille. (Notre s^{te} Mère dit dans une lettre à Mère MA de Blonay : je sais qu'il n'y a point de sa faute, mais oui bien de ses filles, lesquelles à force de persuasions forcent leurs supérieurs à faire des commandements absolus. Dieu, par sa bonté, nous garde de tels amours humains, qui étouffent tout à fait l'esprit et la révérence que nous devons à la sainteté de notre vocation et de ses ordonnances.)*

Certes, mon cœur est touché de vous savoir en l'état que vous dites que vous êtes (décès de S^t Françoise-Marguerite Favrot, et maladies graves des S^{ss} Françoise-Gabrielle Bally et Claude-Agnès Jolly de la Roche). Et puis, si vous suiviez tout cela, pensez un peu quelle sera mon affliction. Voilà donc comme N.S. me va dépouillant de mes plus chères filles. Oh, je vous prie pourtant, que tandis que vous avez encore un peu de vie, vous fassiez ce que vous pourrez pour la conserver, afin de servir plus longtemps Dieu et la sainte religion. Et pendant que vous vivrez, vous tachiez, tant qu'il vous sera possible, de bien établir en nos sœurs le vrai esprit de leur vocation, de douceur, suavité, respect les unes envers les autres, et le cordial support et charité envers les infirmes et âgées. Et que celles qui gouvernent sous vous le fassent avec esprit d'humilité et de douceur, en non impérieusement et avec maîtrise.

Je crois qu'il est expédient que vous graviez fort dans l'esprit de vos sœurs l'importance qu'il y a, que jamais pas une n'ait espérance de pouvoir user de ce remède des bains, et que vous leur fassiez entendre que toute notre congrégation est résolue de plutôt mourir que d'y aller, puisqu'elle sait que notre b^x Père ne le voulait pas. Certes, je vous puis dire pour votre consolation, que tous les prélats témoignent une très spéciale dévotion et révérence à notre b^x Père et à toutes ses institutions et intentions, qu'ils protestent de vouloir maintenir dans les maisons de leur obéissance sans y rien innover, et tous nous aiment fort.

Dans une lettre de notre s^{te} Mère d'août 1631 n°1447 nous voyons que celle-ci regrette d'apprendre que Mère Paule-Jéronyme de Monthoux était en froid avec les Pères Jésuites de Blois.

De Blois sortiront les fondations de Mamers en 1633 et de Loudun en 1648, la communauté contribuera aussi à la réforme des religieuses de l'hôpital de Blois. Tout l'Institut sera édifié par l'inflexibilité de Mère Paule Jéronyme à maintenir la Règle et à s'opposer à tout changement. Elle mourut le 3.09.1661 dans le monastère de Blois ; sur son lit d'agonie, elle a pu se rendre ce témoignage d'avoir aimé par-dessus tout « la vie cachée en Dieu et le mépris général de toutes les choses de la terre ».

Sœur Jeanne-Marie Vincent de la Croix (31.05.1600-3.11.1668)

Elle a à peine 15 ans quand elle reçoit l'habit le 27.12.1614. Elle fait partie du groupe des fondatrices de Moulins qui partirent le 22.07.1616 (Mère Jeanne-Charlotte de Brécard, S^{rs} Françoise-Gabrielle Bally, Marie-Avoye Humbert). Dans le livre du Couvent d'Annecy, la date de sa profession est marquée du 24.07, à 2 jours près il y a sans doute une erreur de date. Sa vie est racontée dans l'Année Sainte XI p.155.

Notre s^t Fondateur 22.07.1616 : *Vous êtes employée bien jeune à de grandes œuvres : cela vous doit faire humilier profondément, et vous faire résoudre à fidèlement obéir aux Règles et à votre Supérieure ; car c'est pour ce service qu'on vous a choisie, afin que, comme d'autres serviront de bon exemple aux filles plus avancées en âge qui se rangeront à la Congrégation, vous serviez aussi de patron aux plus jeunes ; ce qui est extrêmement important, car Dieu aime très particulièrement les prémices des années et désire qu'elles lui soient consacrées. Allez donc bien sagement, ma chère fille ; faites que votre humilité, obéissance, douceur et modestie serve de miroir aux jeunes et de consolation aux autres. Dieu soit à jamais avec vous et vous veuille bénir de sa dextre. Amen. Vive Jésus !*

L'Année Sainte raconte : « Notre bonne petite Sœur mit si soigneusement ces saints conseils en pratique qu'elle fut le soutien et la consolation de sa digne Supérieure, et un modèle constant d'humilité, de douceur, de modestie, de simplicité, d'amour de l'observance, de charité et de dévouement dans les emplois bas et abjects. La pauvreté du Monastère étant extrême elle eut à souffrir de la faim et du froid.

Notre s^{te} Mère déplore à son sujet son esprit enfantin et son désir de changer de maison :

- 8.01.1619 *Notre cher Père n'est point content du désir de notre sœur Jeanne-Marie de changer de lieu.*

- 22.02.1619 *sœur Jeanne-Marie m'a écrit une lettre de 4 pages toutes pleines du bonheur qu'elle a avec vous et en votre maison, mais enfin elle ne peut s'empêcher le désir d'en sortir et de venir quelque temps auprès de nous, esprit enfantin. Je la conjure d'apporter ici une façon et conduite qui soient modestes, graves et ne ressentent point l'enfant (dans l'Année Sainte il est dit que c'est parce qu'elle se sentait trop attachée à Mère Jeanne-Charlotte de Brécard, elle accepta en silence la mauvaise impression que notre s^{te} Mère conserva de cette demande).*

Elle coopère à la fondation de Paris le 1.05.1619. Ce monastère fonde une 2nde Visitation dans la capitale en 1626, sous la direction de Mère Anne-Catherine de Beaumont, S^r Jeanne-Marie Vincent de la Croix fait partie du groupe des Sœurs fondatrices.

En 1635, elle revient à la Sainte Source son monastère de profession, mais quelques mois plus tard elle est envoyée tout près à la 2nde Visitation d'Annecy (fondée en 1634).

L'Année Sainte : « Là, comme ailleurs, cette chère âme embrassa tous les travaux d'un établissement naissant, et ne parut jamais regretter les douceurs, applaudissements et commodités temporelles dont elle avait fini par être comblée dans nos Monastères de Paris ».

C'est au 2nd Monastère d'Annecy qu'elle mourut le 10^{ème} jour de sa solitude annuelle en 1668.

Notre s^t Fondateur à Claude de Blonay-2 janvier 1615 : *Dieu nous visite en sa douceur, et veut que la Visitation soit invitée par notre très bon M^{sr} de Lyon de l'aller visiter en son diocèse, pour y établir une Maison de Notre-Dame comme la nôtre d'Annecy. Or, d'autant que l'entreprise est grande et que c'est la première production de notre Maison (que je désire qui ne produise rien que de bon), nous voulons y envoyer la crème de notre Congrégation ; et parce que notre chère fille Marie-Aimée est un de nos plus précieux sujets, je désire de la poser aux fondements de ce nouvel édifice.*

Tome VII p.161, plan d'un sermon pour la fête de l'Épiphanie « aux Sœurs de la Visitation » 1615, de l'adoration du Christ par les mages :

Adorer le Christ est le plus ancien des préceptes ; lui refuser l'adoration, la plus ancienne des hérésies. Déjà ce commandement avait été fait aux Anges, sa violation fut cause de leur chute. Aussi, les Anges sont-ils les premiers à adorer le Christ : Gloire à Dieu au plus haut des cieux. De même, les Anges montent et descendent l'échelle de Jacob, et, sous une forme humaine, ils conversent très volontiers avec les hommes. Ensuite, viennent les bergers qui représentent les fidèles. Maintenant, c'est le tour des païens. L'Église célèbre cette dernière adoration par une fête des plus solennelles, car dans ces prémices de la gentilité, elle-même adora le Seigneur.

Notre s^{te} Mère à M^{me} des Gouffiers n°23 - 7 janvier 1615 : *J'approuve fort que l'on pourvoit en telle sorte pour les choses temporelles qu'il n'y ait point de nécessité au commencement, car cela est requis, mais, croyez-moi, que les choses de Dieu se doivent commencer par les richesses spirituelles plutôt que par les temporelles et ne doutons jamais que, si nous avons la vraie piété, que Notre-Seigneur ne nous donne ce qui sera nécessaire pour l'entretien de cette vie. J'en ai une expérience si proche et signalée de la maison de céans que jamais je ne saurais craindre que la Providence de Notre-Seigneur manque à ceux qui, tout de bon, s'emploieront à son divin service. Nous commençâmes par l'extrême pauvreté et en un pays le plus infertile et ruiné d'argent que je pense qui soit au monde, néanmoins rien ne nous a jamais manqué de ce qui nous était justement nécessaire. Si donc sa divine Bonté a paru ainsi sur nous, il ne faut nullement douter qu'elle ne nous continue ce soin paternel. Enfin, ma fille, je ne puis appréhender la nécessité ni la pauvreté, surtout quand je vois mon Sauveur dans la crèche qu'il a tant aimée.*

OA La Fondation de la Visitation de Lyon XVI p.426 : « Pour marquer l'estime particulière qu'il faisait de la Fondatrice, M^{sr} de Marquemont envoya son carrosse et voulut payer tous les frais du voyage. Il députa, pour aller chercher les religieuses, M. Ménard vicaire général, chanoine et sacristain de l'église St-Nizier, et le chanoine de Médio avec M^{mes} des Gouffiers et Colin.

Toute cette belle compagnie fut très bien reçue à Annecy, tant par le s^t Prêlat que par notre b^{se} Mère de Chantal, à qui on donna pour coopératrices nos Mères MJ Favre, assistante et directrice ; PM de Châtel, économe, dépensière, surveillante et robière ; MA de Blonay conseillère, sacristine, portière et lingère.

Le 25.01.1615, François de Sales écrivait à M^{me} de la Fléchère : *Notre bonne M^{me} de Chantal part demain pour aller coucher à Clermont (en Genevois), ces messieurs et ces dames de Lyon étant venus la prendre.* Les haltes du voyage étaient prévues, puisque le Bx confia à Sr MA de Blonay 7 billets écrits de sa main, pour qu'elle en remît un tous les soirs à chaque gîte à la Fondatrice (voir XVI p.295ss). Celle-ci emportait aussi les Constitutions écrites de la propre main du Fondateur, c'est-à-dire la législation toute céleste qui devait donner l'âme et la vie aux Monastères de l'avenir.

La pieuse troupe arriva à Lyon le 1^{er} février. Aux approches de la ville, la Sainte, selon une promesse de son b^x Père, eut la certitude que les bons Anges du royaume de France lui faisaient l'accueil. Le lendemain, fête de la Purification, l'établissement du Monastère fut l'occasion d'une grande solennité. M^{sr} l'Archevêque lui-même présida la cérémonie, M. Lourdelot donna l'exhortation ; M. Ménard et M. de Sévelinges (celui-là même qui désirait être membre de la Congrégation, comme nous l'avions vu dans la note de la lettre du 10.01.1613) furent nommés, à la demande de la Mère de Chantal, l'un Père spirituel, et l'autre, confesseur de la Communauté. M^{me} d'Auxerre reçut le 3.02, l'habit de la Visitation et le nom de S^r Marie-Renée. M^{mes} Valence (= Jeanne Chappuis) et Boivin ne s'engagèrent pas à la Visitation mais devinrent religieuses du Tiers-Ordre de S^{te} Élisabeth où elles réussirent fort bien.

La petite maison, qui abrita dès leur arrivée les fondatrices, avait été achetée, avec le concours de Mgr de Marquemont, par Mme d'Auxerre et ses compagnes, après leur voyage à Annecy en 1613. Elle était situé dans le quartier des Terreaux et appartenait au Sieur Olier, marchand épicier à Lyon (La famille de JJ Olier ne s'établira à Lyon qu'en 1617). L'inauguration du Monastère de la Visitation eut lieu le lundi 2.02.

Bientôt, le Monastère marcha avec le même ordre que celui d'Annecy, notre s^{te} Mère y demeura jusqu'au début d'octobre. Elle avait apporté une image en canivet représentant au centre le Cœur de Jésus.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-4 février 1615 : *Voici ma 2^{nde} lettre qui vous porterait mille nouvelles du cœur que vous avez ici, si j'avais autant de loisir qu'il en faudrait. Les deux premiers jours qu'il ne se vit plus soi-même, il demeura en une douce tendreté et quelques larmes (...) Mais tout cela ne touche point la pointe de l'esprit qui, assuré de plus en plus de l'indissoluble et invariable unité que Dieu a faite de ce que nous sommes, demeure aussi impénétrable à toute sorte d'appréhension. (...) Ne suffit-il pas que Dieu nous ayant rendus une même chose, nous soyons partout nous-mêmes tout siens ?*

Dimanche, je fus voir ma S^r de Brécharde et je la trouvai plus joyeuse. (...) Elle me dit que notre fille de Rabutin s'attristait et pleurait pour n'avoir pas de quoi se faire brave ; et je lui dis qu'il fallait lui faire faire un beau collet pour les fêtes, et cela suffirait au village, en attendant mieux à votre retour. Je crois que cette fille croit que ce soit grand contentement d'avoir ces dentelles et ces collets montants, et il la faut charger de cela ; quand elle verra que cela n'est pas si grande fête, elle reviendra à soi.

Note : On dirait que, loin de sa mère, François comptait davantage sur l'éloquence de ses larmes pour obtenir de quoi se parer. Le s^t Évêque, toujours si débonnaire, ne pouvait que compatir au chagrin de l'adolescente et condescendre, cette fois au moins, à son frivole désir. De Lyon, la Mère de Chantal envoya les dentelles tant souhaitées, le 5 avril elle écrit : *j'en enverrai à Françoise quand le sire Pierre reviendra.* (Sire Pierre, Pierre Richard marchand de soie, il faisait de fréquents déplacements d'Annecy à Lyon).

Mais notre fille de Thorens se confessa et s'en alla bien brave ; et elle m'a prié de lui faire une oraison qu'elle dise tous les jours tandis qu'elle sera grosse. (...)

Que j'ai d'envie, ma très chère Mère, de savoir votre abord et quel commencement. Tout ira bien, je m'en assure, et la très sainte Vierge Notre Dame tiendra vos cierges allumés, afin que vous éclairiez ces bonnes âmes qu'elle a marquées de sa bonté pour être ses servantes. Je l'en supplie continuellement, étant perpétuellement à Lyon, non seulement en vous comme vous-même, mais aussi en votre petite maison, où je suis présent, ce me semble, en esprit à tout ce petit ménage spirituel que Dieu y fait naître. (...)

Seigneur, bénissez de votre sainte main le cœur de ma très aimable Mère, afin qu'il soit béni en la plénitude de votre suavité, et qu'il soit comme une source féconde qui vous produise plusieurs cœurs qui soient de votre famille et génération sacrées. (...)

Ma très chère Mère, que bénédiction sur bénédiction et jusqu'au comble de toute bénédiction soit ajouté à votre cœur. Que vous puissiez voir votre fille aînée (MJ Favre) toujours recommençante par des nouvelles ardeurs, la 2^{nde} (PM de Châtel) toujours croissante en vertu, la 3^{ème} (MA de Blonay toujours aimante, la dernière (M^{me} des Gouffiers) toujours bénite ; afin que la bénédiction du saint amour croisse et recommence à jamais en votre petite assemblée. Et surtout, que le cœur de ma très chère Mère, comme le mien propre, soit à jamais tout détrempe au très saint amour de Jésus qui vive et règne es siècles des siècles. Amen. Dieu soit béni.

Je salue de tout mon cœur nos Sœurs de delà et leur souhaite un cœur doux, maniable, amiable, c'est-à-dire qu'elles aient un cœur d'enfant, afin qu'elles entrent au Royaume des cieux.

Note : les Sœurs de delà sont celles que les fondatrices avaient trouvées à Lyon, c'est-à-dire : Mme d'Auxerre qui venait de recevoir l'habit et le nom de S^r Marie-Renée, M^{me} Chaudon qui n'obtint la même faveur que le 1.04.1617 mais devra ressortir car son mari ne resta pas chez les Capucins, M^{me} Colin (S^r Jacqueline-Élisabeth Daniel) ne put entrer qu'en 1617, et fera sa Profession le 9.09.1618. Dès les 1ers jours sa fille Claude Colin est admise toute jeune au Monastère, jusqu'à sa Prise d'Habit en 1617 devenue S^r Anne-Claude elle fera Profession le 25.12.1618.

Notre s^{te} Mère à S^r JC de Brécharde-n°24-février 1615 : *Notre Seigneur vous comble de sa très sainte bénédiction, avec toutes nos très chères sœurs que je salue étroitement et très amoureusement aux entrailles de notre doux Sauveur (...)*

Seigneur Jésus, faites-nous croître en simplicité, douceur, humilité et cordiale charité les unes envers les autres ! J'ai oublié de dire à notre très cher seigneur (notre b^x Père) qu'il recommandât à M. Mingon que les matériaux ne manquent aux maçons que je salue (notre s^{te} Mère toute occupée à Lyon suit cependant comme si elle était sur place les travaux de l'église est en construction). (...) Sollicitez ceux qui doivent, car les maçons détruiront beaucoup d'argent et il ne faut pas qu'il manque.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1^{er} mars 1615 : *Croyez-moi, ma chère Mère, comme vous-même : Dieu veut je ne sais quoi de grand de nous. (pleurs de S^r MM de Mouxy : il n'est jamais fait, il faut toujours recommencer, et recommencer de bon cœur). Allez*

voir donc, ma chère Mère, s'il faut pleurer quand on trouve de la besogne en son âme, et s'il faut avoir du courage pour toujours aller plus avant, puisqu'il ne faut jamais s'arrêter, et s'il faut avoir de la résolution pour retrancher, puisqu'il faut mettre le rasoir jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des nerfs et des tendons (He 4,12).

Observez donc bien le précepte des saints, qui tous ont averti ceux qui le veulent devenir, de parler ou peu ou point de soi-même et des choses qui sont nôtres. Ne pensez pas que pour être à Lyon vous soyez dispensée du pacte que nous avons fait, que vous seriez sobre à parler de moi, comme de vous-même.

Je suis bien aise qu'en votre ruche et au milieu de cet essaim nouveau, vous ayez votre Roi, votre miel et votre Tout. La présence de cette sacrée Humanité remplira toute votre maison de suavité, et c'est une grande consolation aux âmes qui sont attentives à la foi, d'avoir ce trésor de vie si proche (le Saint-Sacrement).

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-5 mars 1615 : *Je vous écrivis allant à Sales (pour y passer les jours du carnaval), ma très chère Mère ; et maintenant je vous écris à mon retour. J'y ai eu trois consolations.*

Premièrement, ma chère petite sœur (la baronne de Thorens) que je trouve toujours plus aimable et désireuse de devenir brave et dévote.

Secondement, que hier, jour des Cendres, je fis ma matinée tout seul à la galerie et en la chapelle, où j'eus une douce mémoire de nos aimables et désirables entretiens lors de votre confession générale (allusion à la confession générale que fit la Baronne de Chantal à son bx Père lors de son 1^{er} voyage en Savoie, dans la dernière semaine de mai 1605).

Troisièmement, il avait fort neigé, et la cour était couverte de neige. Jean (serviteur du château) vint au milieu et balaya certaine petite place emmi la neige, et jeta là de la graine pour les pigeons, qui vinrent tous ensemble en ce réfectoire-là, prendre leur réfection avec une paix et respect admirable ; et je m'amusai à les regarder. Vous ne sauriez croire la grande édification que ces petits animaux me donnèrent. (...) Quand ils eurent vidé la moitié de la place, une quantité d'oisillons qui regardaient vinrent là autour d'eux ; et tous les pigeons qui mangeaient encore se retirèrent en un coin, pour laisser la plus grande part de la place aux petits oiseaux, qui vinrent aussi se mettre à table et manger, sans que jamais les pigeons les troublassent.

J'admire cette charité ; car les pauvres pigeons avaient si grand peur de fâcher ces petits oiseaux auxquels ils donnaient l'aumône, qu'ils se tenaient tous ramassés en un bout de la table. J'admire la discrétion de ces mendiants, qui ne vinrent à l'aumône que quand ils virent que les pigeons étaient sur la fin du repas et qu'il y avait encore des restes à suffisance. En somme, je ne sus m'empêcher de venir aux larmes, de voir la charitable simplicité des colombes, et la confiance des petits oiseaux en leur charité. Je ne sais si un prédicateur m'eût touché si vivement. Cette image de vertu me fit grand bien tout le jour.

Mais voilà qu'on me vient presser, ma très chère Mère. Mon cœur vous entretient de ses pensées et mes pensées s'entretiennent le plus souvent de votre cœur, qui est, certes, un même cœur avec le mien (La suite est peut-être une interpolation, passage d'une autre lettre inséré ici par les éditeurs de 1626).

Dieu me favorise de beaucoup de consolations et saintes affections, par des clartés et sentiments qu'il répand en la supérieure partie de mon âme ; la partie inférieure n'y a point de part. Il en soit béni éternellement. Dieu, qui est l'âme de notre cœur, ma très chère Mère, nous veuille à jamais remplir de son saint amour. Amen.

Je fais ce que je puis pour le livre (TAD). Croyez que ce m'est un martyre bien grand de ne pouvoir gagner le temps requis ; néanmoins j'avance fort, et crois que je tiendrai parole à ma très chère Mère.

OA IV Introduction au TAD p.XIII : Tandis que le Saint perfectionnait son travail dans une dernière révision, de nouvelles flammes embrasaient son cœur ; à mesure que sa plume décrivait les merveilleux transports de l'amour divin, il en faisait lui-même l'heureuse expérience. En relisant son admirable livre il ne pouvait contenir les sentiments qui débordaient de son âme. C'était en versant d'abondantes larmes qu'il parcourait ces pages toutes parfumées de la plus intime dévotion, ainsi qu'il l'avoua plus tard à s^t Vincent de Paul. Claude-Nicolas de Coex, René Favre de la Valbonne et François Favre déposeront au procès de canonisation que ce fut en la fête de l'Annonciation de cette année 1615 qu'un globe de feu descendit sur la tête de s^t François de Sales, tandis qu'il rédigeait un de ses plus beaux chapitres sur le mystère de l'Incarnation.

Que c'est beau un cœur de saint, impénétrable aux méchancetés humaines ! Dans des lettres datées des 7 et 9 mars, la dernière adressée au Duc de Nemours, on voit notre s^t Fondateur prendre la défense de son frère Janus contre des soupçons du Duc au sujet des insolences faites de nuit envers ses serviteurs, peut-être l'affaire de la bastonnade de Berthelot de 1613 qui rebondit. De plus M^{elle} Bellot avait été en juillet-octobre 1614 l'occasion sinon l'inspiratrice d'une abominable machination contre le s^t Évêque. Toutes ces persécutions venaient de l'envie au dire de Charles-Auguste de Sales. Voici une lettre du même jour 9 mars à son ami Guillaume de Bernard de Foras. Celui-ci dans sa déposition au procès de canonisation déclare : « Je vis ce B^x furieusement persécuté en sa personne propre et en messieurs ses frères ».

Notre s^t Fondateur à M. de Foras-9 mars 1615 : *Étant de retour de Sales, où j'étais allé passer les jours de carnaval, j'ai trouvé le retour de nos déjà trop vieilles tribulations, par la calomnie faite contre mes frères. (...) Mon très cher Frère, est-il possible que Sa Grandeur (Duc de Nemours) m'aime, qui, ce semble, prend plaisir aux rapports qu'on lui fait de mes frères, puisqu'il a déjà trouvé que c'était ordinairement des impostures, et néanmoins il les reçoit, il les croit, il fait des démonstrations de très particulière indignation ?*

C'est crime par tout le monde de haïr le prochain ; ici, c'est crime de l'aimer. Messieurs les Collatéraux (magistrats), gens hors de reproche, sont reprochés par autorité extraordinaire, seulement par qu'ils m'aiment de l'amour qui est du à tous ceux de ma sorte. Certes, mon cher Frère, j'ai de la gloire d'être aimé par vous ; mais puisque mon malheur est si grand, pour Dieu, ne disons plus mot désormais. Dieu et nos cœurs le sachent seulement, et quelques uns dignes d'un secret d'amour. (...) Je ne veux plus que vous couriez fortune d'être disgracié. Un jour viendra que de m'aimer ne sera plus reproché à personne, comme personne de ceux qui m'aiment particulièrement ne mérita jamais reproche.

Notre s^{te} Mère à S^r JC de Brécard-n°25-mars 1615 : *Que nous sommes heureuses, ma très chère fille, de nous savoir si bien aimer en Dieu ! (...) Vous m'attendrissez quand vous me parlez de me revoir en notre pauvre petite retraite d'Annecy qui est mon lieu de suavité et de repos, puisqu'il possède l'unique trésor de mon cœur, voire, et je le puis dire à vous, tout mon bien spirituel en Jésus-Christ, en la personne de notre t.h. seigneur et père. Néanmoins, je*

suis très contente de demeurer ici, autant qu'il plaira à la divine Majesté, trop heureuse et honorée de pouvoir, par le moyen de sa sainte grâce, pâtir la privation d'un bien qui m'est précieux, comme lui seul sait, et pour le seul amour de sa très sainte volonté, qui sera à jamais, s'il lui plaît, le grand et souverain amour de notre amour. (...)
Notre s^{te} Mère encourage ensuite S^r JC de Brécharde à faire ce qu'elle désire une confession générale à notre b^x Père. Quand notre unique Père aura suffisamment parlé à toutes nos chères sœurs en particulier, je vous prie, quand il vous viendra voir avec un peu de loisir, que vous le fassiez parler en commun, si toutefois il l'a agréable, afin que nous puissions avoir quelques miettes de l'abondance de vos consolations.

Notre s^r Fondateur à notre s^{te} Mère-19 mars 1615 : il donne quelques nouvelles des Sœurs puis : *J'ai aussi vu la petite S^r Paule Jéronyme qui a reçu une joie incroyable de votre salutation et a dit qu'elle était notre Eustochium. Notre Assistante fait bien aussi. En somme, je me contente bien de toute cette chère troupe, que j'irai entretenir en commun l'un des jours de la semaine prochaine, puisque ma Mère me l'a ordonné, au rapport de ma S^r Jeanne Charlotte.*

Notre s^{te} Mère à S^r JC de Brécharde-n°26-mars 1615 : *Que je suis consolée de la plénitude de votre consolation ! Vous avez trouvé que le cœur de mon père est un cœur qui n'a point d'égal que soi-même en amour plus que paternel. Ne vous l'avais-je pas dit que vous en sortiriez plus que consolée ? De vrai, ce seigneur est tout admirable en sa bonté, en son humilité, en sa confiance, mais, comme vous me dites, l'on ne peut écrire de ce sujet. Pensez, ma chère fille, combien il me doit tarder d'en parler avec vous, qui m'êtes infiniment plus chère maintenant que vous n'étiez auparavant, et vous savez quelque chose de ce qui ne se peut savoir ni comprendre, de l'union que Dieu a faite entre ce saint cœur et le mien chétif. Notre Sauveur qui nous favorise d'une si spéciale et désirable grâce et miséricorde soit à jamais béni, honoré, servi et glorifié de cette unité incomparable ! Je vous dis ceci, mon unique et très aimée fille, de l'abondance de mon cœur. (...) Il me mande ce cher père, qu'il fera **quatre sermons de l'oraison** (cette lettre ne nous est pas parvenue) : vous êtes bienheureuse d'entendre les conceptions et affections de cet esprit rempli de l'Esprit très saint et de voir cet homme tout plein de Dieu.*

Notre s^{te} Mère est à la fois une Maîtresse spirituelle qui donne à chacune un mot pour son âme et en même temps avec s^r JC de Brécharde elle est l'architecte qui donne des conseils pour la pose de la chaire, du confessionnal de l'église et de sa petite fenêtre (avec ses mesures et son treillis de fer).

Sermon pour le 3^{ème} dimanche de Carême 22.03.1615 :

... Il nous faut donc parler de la cause finale de l'oraison. Nous devons savoir premièrement que toutes choses sont créées pour l'oraison, et que lorsque Dieu créa l'ange et l'homme il le fit afin qu'ils le louassent éternellement là-haut au ciel, bien que ce soit la dernière chose que nous ferons, si dernière se peut appeler ce qui est éternel. (...) Par exemple, si nous faisons bâtir une église et que l'on nous demande pourquoi nous la faisons faire, nous répondrons que c'est pour nous y retirer, et là-dedans chanter les louanges de Dieu ; néanmoins ce sera la dernière chose que nous ferons. Une autre similitude : si vous entrez en la chambre d'un prince, vous y verrez une volière de divers petits oiseaux ; et si vous voulez savoir la fin pour laquelle on les y a mis, c'est pour donner du plaisir à leur maître. (...) Par ces petits oiselets on représente les religieux et religieuses qui se sont volontairement renfermés es monastères pour chanter les louanges de Dieu ; aussi leur principal exercice doit être l'oraison et d'obéir à cette parole que Notre Seigneur dit en (Lc 18,1) : Priez sans cesser.

L'oraison, suivant la plupart des Pères (s^r Augustin, s^r Jean de Damas), n'est autre chose qu'une élévation d'esprit aux choses célestes ; d'autres disent que c'est une demande ; mais les deux opinions ne se contrarient point, car en élevant notre esprit à Dieu, nous lui pouvons demander ce qui nous semble être nécessaire.

La principale demande que nous devons faire à Dieu c'est l'union de nos volontés à la sienne, et la cause finale de l'oraison consiste à ne vouloir que Dieu.

Sermon pour le 4^{ème} dimanche de Carême 29.03.1615 :

*Nous avons maintenant à parler de la cause efficiente de l'oraison ; il nous faut donc savoir **qui peut et qui doit prier**. La question serait bientôt résolue si nous disions que tous les hommes peuvent prier et que tous le doivent faire (...) Il est vrai que les grands pécheurs ont beaucoup de difficultés (...) Néanmoins, en tant qu'ils sont capables de la grâce, ils peuvent faire oraison.*

*Il nous reste maintenant à déclarer quelles sont **les conditions qu'il faut avoir pour bien faire l'oraison**. (...) Je n'en dirai que trois. La 1^{ère} est qu'il faut être petit en **humilité** ; la 2^{nde}, grand en **espérance** ; et la 3^{ème}, qu'il faut être enté sur **Jésus Christ crucifié**.*

La 1^{ère} n'est autre que cette mendicité spirituelle. Quand nous voulons que notre prière aille au ciel, il faut que nous approfondissions par la connaissance de notre rien.

Passons maintenant à l'espérance. L'encens est proprement le symbole de l'espérance, parce qu'étant mis dessus le feu il jette toujours sa fumée en haut, aussi faut-il que l'espérance soit posée dessus la charité.

Venons à la 3^{ème} condition. L'épouse est appuyée sur son Bien-Aimé, aussi il faut être enté sur Jésus Christ crucifié. Demeurons donc au pied de cette Croix, et n'en partons point que nous ne soyons tout détremés du sang qui en découle (comparaison avec Jacob revêtu de la robe d'Esau).

Sermon pour le 5^{ème} dimanche de Carême 5.04.1615 :

Nous avons montré que la fin de l'oraison est notre union avec Dieu et que tous les hommes qui sont en la voie de salut peuvent et doivent prier ; mais il nous demeura un scrupule en notre dernière exhortation, à savoir si les pécheurs peuvent être exaucés. Il faut donc savoir qu'il y a trois sortes de pécheurs : les pécheurs impénitents, les pécheurs pénitents et les pécheurs justifiés. Les pécheurs impénitents ne sont point exaucés, d'autant qu'ils veulent croupir en leurs péchés ; aussi leurs oraisons sont-elles en abomination devant Dieu. Venons au pécheur pénitent. Sans doute, on lui fait tort de l'appeler pécheur, car il ne l'est plus, puisqu'il déteste déjà son péché ; et si bien, le Saint-Esprit n'est pas encore en son cœur par résidence, il y est néanmoins par assistance. Je me contenterai de vous rapporter l'exemple du publicain lequel monta au Temple pécheur et en sortit justifié par le mérite de l'humble prière qu'il fit.

*Passons maintenant à la matière de l'oraison. Je ne dirai rien de son objet, car j'en parlerai dimanche. **La matière de l'oraison est de demander à Dieu tout ce qui est bien** ; mais il y a les biens spirituels et les biens corporels.*

Entre les biens spirituels, les uns sont nécessaires pour notre salut, et ceux-ci nous les devons demander à Dieu simplement et sans condition, car il nous les veut donner (la foi, l'espérance, la charité et les autres vertus qui nous conduisent à celles-là) ; les autres biens quoique spirituels nous les devons demander sous les mêmes conditions que les biens corporels, savoir, si c'est la volonté de Dieu et pour sa plus grande gloire (extases, ravissements, douceurs et consolations qui ne sont aucunement nécessaires pour notre salut). La perfection ne consiste pas à avoir de ces goûts et tendretés, ains à avoir notre volonté unie à celle de Dieu. C'est ce que nous pouvons et devons demander à la divine Majesté sans condition pourvu que nous lui demandions toujours au nom et par les mérites de Notre Seigneur. (...) Ceux qui prient avec perfection demandent fort peu de biens temporels, ains demeurent devant Dieu comme des enfants devant leur père, remettant en lui toute leur confiance. Cela soit dit quant à la matière de l'oraison.

Les anciens Pères remarquent qu'il y a trois sortes d'oraisons, **l'oraison vitale**, l'oraison mentale et **l'oraison vocale**. Nous ne parlerons pas maintenant de la mentale, ains seulement de la vitale et vocale. **Toutes les actions de ceux qui vivent en la crainte de Dieu sont des continuelles prières**, et cela se nomme oraison vitale. Venons maintenant à l'oraison vocale. Ce n'est pas faire oraison que de marmotter quelque chose entre les lèvres si l'attention du cœur n'y est jointe ; car pour parler il faut avoir premièrement conçu en son intérieur ce qu'on veut dire. Il y a la parole intérieure et la parole vocale, laquelle fait entendre ce que l'intérieure a premièrement prononcé. La prière n'est autre chose que parler à Dieu ; or il est certain que parler à Dieu sans être attentif à Lui et à ce qu'on Lui dit, est une chose qui lui est fort désagréable. Dieu regarde plus au cœur de celui qui prie que non pas aux paroles qu'il dit. Les oraisons vocales sont de trois sortes : les unes sont commandées (Pater, Credo, Offices divins, Messes), les autres recommandées (par l'Église comme les rosaires), les autres libres et de bonne volonté. Bien que les prières que l'on fait volontairement soient fort bonnes, les [prières] recommandées sont de beaucoup meilleures. C'est comme si nous disions : Vous désirez, ma bonne Mère l'Église, que je fasse cela ; et encore que vous ne me le commandiez pas, je suis bien aise de la faire pour vous contenter. Il y a déjà un peu d'obéissance. Mais les prières qui sont de commandement ont un prix tout autre, à cause de l'obéissance qui y est attachée, et c'est sans doute qu'il y a aussi plus de charité.

Ô Dieu, que nous devrions venir avec beaucoup de révérence à ces Offices, tout autrement préparés que pour les prières particulières, parce qu'aux prières communes nous prions pour tous en général. Plusieurs assurent qu'ils ont vu venir les anges troupes à troupes pour assister aux Offices divins. Avec quelle attention n'y devrions-nous pas assister, puisque les anges sont présents et répètent là-haut en l'Église triomphante ce que nous disons ça bas. Nous ne devrions jamais venir aux Offices, principalement nous autres qui les disons en chant, sans faire des actes de contrition, et sans demander l'assistance du Saint-Esprit, [avant] que de les commencer. Oh que nous sommes heureux de commencer à faire ça bas ce que nous ferons éternellement au ciel !

Sermon pour le Dimanche des Rameaux 12.04.1615 :

J'ai désir d'ajouter encore un mot au discours que je fis l'autre jour de la révérence extérieure que nous devons avoir en faisant oraison. (...) La révérence extérieure aide beaucoup à l'intérieure. (...) La posture qui nous apporte le plus d'attention est la meilleure. (...)

Parlons maintenant de l'oraison mentale, et je vous montrerai par la comparaison du Temple de Salomon, comme en l'âme il y a quatre étages. En ce Temple il y avait premièrement un porche destiné pour les gentils ; le 2nd était destiné pour les Juifs, tant hommes que femmes ; ensuite allant toujours remontant, il y avait une autre place pour les prêtres ; et puis enfin l'étage où résidait l'Arche d'alliance, et celui-ci s'appelait le Sancta sanctorum.

En nos âmes il y a le 1^{er} étage, lequel est une certaine connaissance que nous avons par le moyen des sens. Après il y a un étage un peu plus haut, à savoir, une connaissance que nous avons par le moyen de la considération. Le 3^{ème} étage est la connaissance que nous avons par la foi. Le 4^{ème} c'est la fine pointe de notre âme que nous appelons esprit et pourvu que cette fine pointe regarde toujours à Dieu, nous ne nous devons point troubler. Les personnes les plus avancées ont [parfois] de si grandes tentations, même de la foi, qu'il leur semble que toute l'âme consent, tellement elle est troublée ; elles n'ont que cette fine pointe qui résiste, et c'est cette partie de nous-mêmes qui fait l'oraison mentale.

Or en l'oraison mentale il y a quatre parties, dont la 1^{ère} est la méditation, la 2^{nde} la contemplation, la 3^{ème} les élancements et la 4^{ème} une simple présence de Dieu.

La 1^{ère} se fait par voie de méditation en cette sorte : nous prenons un mystère, par exemple Notre Seigneur crucifié, et puis nous l'étant ainsi représenté, nous considérons ses vertus. (...) Ayant ainsi considéré toutes ces choses, nous venons à avoir notre affection émue d'un ardent désir de l'imiter en ses vertus ; puis, nous passons à prier le Père éternel qu'il nous rende conformes à son Fils. La méditation se fait comme les abeilles font et cueillent leur miel (...), ains nous allons picorant les vertus de Notre Seigneur l'une après l'autre, pour en tirer l'affection d'imitation. Ensuite nous les considérons toutes ensemble d'un seul regard par la contemplation.

L'épouse (Ct 5,9-16), après avoir loué son Bien-Aimé pour la beauté de ses yeux, de ses membres l'un après l'autre, conclut : Oh que mon Bien-Aimé est beau, oh que je l'aime, il est mon très cher ! (...) Vous avez assez médité que je suis bon, semble dire l'Époux divin à sa bien-aimée, regardez-moi, et vous délectez à voir que je le suis.

Venons à la 3^{ème} partie de l'oraison mentale qui se fait par voie d'élancements. De celle-ci personne ne s'en peut excuser, parce qu'elle se peut faire en allant et venant en ses affaires. (...) Qui vous empêche de lui (à Dieu) parler au fond de votre cœur ? Dites des paroles courtes mais ferventes. Un bon moyen pour nous accoutumer à faire ces élancements est de prendre le Pater, choisissant une sentence pour chaque jour. Par exemple, vous avez pris aujourd'hui : Pater noster qui es in caelis ; vous direz donc la 1^{ère} fois : Mon Père qui êtes au ciel ; et ¼ d'heure après vous direz : Si vous êtes mon Père, quand serai-je parfaitement votre fille ? Ains vous irez continuant de ¼ d'heure à autre votre oraison. L'Époux (Ct 4,9) dit que sa bien-aimée lui a ravi le cœur par un de ses yeux et par un de ses cheveux qui pend dessus son col. Cet Époux veut dire : Quoique ma bien-aimée soit fort occupée, si ne laisse-t-elle pas de me regarder d'un œil, me protestant par ce regard qu'elle est toute mienne. Elle m'a ravi le cœur par un de ses cheveux qui pend sur son col, c'est-à-dire par une pensée qui descend du côté de son cœur.

Nous ne parlerons pas pour maintenant de la 4^{ème} partie de l'oraison mentale. Oh que nous serons heureux si nous parvenons au ciel ; car nous y méditerons, regardant et considérant toutes les œuvres de Dieu par le menu, et nous

les trouverons toutes bonnes ; nous contemplerons, les voyant toutes ensemble très bonnes, et nous nous élancerons éternellement en lui.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-fin mars début avril 1615 : *Je vous écris sans loisir et avec empressement, car sachez que je ne pensais pas qu'il partît si tôt (le porteur de la lettre) ; et outre cela, je suis tellement embesogné du livre (TAD), que tout le temps que je puis gagner bonnement, je l'emploie là. (...)*
Certes en ces grandes villes, je ne voudrais pas ouvrir la porte aux visites des parents malades, pour en faire des sorties ordinaires ; et si elles sont extraordinaires au moins faut-il que le Père spirituel sache la nécessité qu'il y a.

Notre s^{te} Mère à S^r JC de Brécharde-n°33-5 avril 1615 : *Je suis si pressée que, si votre lettre n'eût requis réponse, je ne vous écrirais pas. Je le fais pourtant de tout mon cœur qui chérit le vôtre uniquement, et toutes mes chères sœurs que je salue de toute mon âme. Premièrement, je vous vais dire – c'est un souvenir – de faire faire une petite porte en la nef de l'église, du côté du lac, pour faire sortir les processions. Sachez de M^{sr} s'il est utile. (...)*
Je n'ai pas le loisir de penser à ce que je voudrais vous dire, encore que ma S^r Péronne-Marie soit en mon oreille qui m'en dit prou, mais je ne puis. O bon Sauveur ! remplissez de vous-même les cœurs de ces très chères filles que vous avez assemblées et nous rendez uniquement une en vous, mon Dieu, notre vraie espérance et amour.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-9 avril 1615 : *Vous ne me dites toujours rien de votre santé. Et pour mon pauvre cher esprit, qui est un peu travaillé de distractions en l'oraison, que lui dirai-je, sinon qu'il se garde bien des empressements, qu'il se tienne fort en la confiance de son Dieu, qu'il se repose en sa Providence pour toutes choses, acquiesçant doucement aux événements ; et puis, si les distractions nous tracassent, ce sera l'un des événements qu'il faudra decevoir, non pour le nourrir, mais pour le souffrir doucement. Ma très chère Mère, aimez toujours bien votre pauvre chère âme que j'ai, car j'aime sans mesure, sans fin, hors de toute comparaison et au-dessus de tout ce qui s'en peut dire, ma très chère âme que vous avez : c'est-à-dire, aimons bien cette très unique âme et vie qu'il a plu à Dieu de nous donner pour son service.*

Notre s^{te} Mère à S^r JC de Brécharde-n°34-14 avril 1615 : *Enfin il n'est pas croyable combien j'aime tendrement et fortement le cœur de cette pauvre Jeanne-Charlotte. (...) Hé mon doux Sauveur, faites que toutes ces chères affections que j'ai pour cette fille et pour toutes ses chères sœurs soient conservées dans le sein de votre paternelle dilection ! Que ces cœurs que vous avez assemblés soient des lis en pureté, afin, mon Dieu, que vous y preniez vos délices et qu'aidées de votre divine présence, nous puissions toutes ensemble et tous les moments de notre vie, vous offrir les sacrés parfums d'une sainte humilité, mortification et parfaite obéissance ! Ma très chère bien aimée sœur, toutes mes chères sœurs, (...) recevez le salut très cordial que vous offre votre pauvre très indigne mère, laquelle en vraie vérité vous chérit, aime et honore plus que maternellement et vous conjure de persévérer saintement, voire, de croître tant qu'il vous sera possible au très saint amour de Celui qui nous a aimés jusqu'à donner sa propre vie afin que nous l'aimassions. Ô Sauveur ! faites-nous un peu goûter quelque chose de cette tant profonde et incompréhensible charité et nous faites vivre et mourir en elle, pour elle et par elle : que nous serions heureuses ! (...) Le doux Jésus soit l'honneur, l'amour et le Cœur de notre cœur !*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-18 avril 1615 : *M^{sr} l'Archevêque venant, humiliez-vous fort cordialement pour moi comme moi-même, et l'assurez fort de l'estime, amour et révérence que j'ai à sa personne.*

Notre s^t Fondateur donne une nouvelle fois ses intentions au sujet des sorties, on perçoit que cela commence à faire problème du côté de l'Archevêque.

Prenez garde à retenir la liberté des sorties extraordinaires : entre lesquelles, les Jubilés, la visite des proches malades, oui même de quelques signalés bienfaiteurs ou grand ami de la Maison, et même de quelque sermon, comme celui de la Passion, doivent, ce me semble, être réservées, et toutes autres occasions esquelles la communauté des Sœurs, avec l'avis du Père spirituel, trouveront que ce serait à propos ; car il faut réduire la pratique des sorties à la seule bienséance et modestie que la religion, jointe à la condition du sujet, requiert, car ainsi en fait-on es congrégation d'Italie. (...)

Ma très chère Mère, j'ai tant prié Dieu pour vous, et le ferai encore ; tout m'annonce le bien de notre indivisible unité. Ô Seigneur Jésus, vivez à jamais, régnez à jamais, soyez béni dans notre unique cœur.

Il existe encore un fragment de lettre avec ces mots *Je disais, quant aux sorties extraordinaires etc...* et reprend ce qui est dit ci-dessus. Décidément notre b^x Père est obligé d'insister....

Dans une lettre du 18.04, notre s^{te} Mère dit qu'elle envoie les mesures pour l'autel et la crédence de l'église. Cependant c'est surtout la construction spirituelle qui la passionne :

Notre s^{te} Mère à S^r JC de Brécharde-n°38-mai 1615 : *J'aimerais autant à ouïr parler de votre avancement spirituel que de nos bâtiments, pour le moins, car, mon Dieu, j'aime ces très chères filles incroyablement. Je souhaite que leurs cœurs soient comme des lis en pureté, des roses en charité, et des petites violettes de mars en humilité.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-10 mai 1615 : *Je vous salue mille fois. Mon âme s'élance dans votre esprit, si toutefois il faut user du mon et du vôtre entre vous et moi, qui ne sommes rien du tout de séparé, mais une seule même chose. J'écrirai par la première commodité, mais c'est plutôt un échantillon de commodité que j'emploie pour saluer un cœur maternel, de toute mon affection filiale. Dieu, qui est notre unité, soit à jamais béni. Je salue nos chères Sœurs, mes filles. Vivez joyeuse en ce divin Jésus, qui est le Roi des anges et des hommes. Je suis très parfaitement en lui, ma très chère Mère, ce que nul ne sait que lui-même qui l'a fait. À lui aussi en soit l'honneur, gloire et louange.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-13 mai 1615 : *Il faut cultiver la très sainte indifférence à laquelle Notre Seigneur nous appelle. Que vous soyez là ou ici, hélas, qui nous peut séparer de l'unité qui est en Notre Seigneur Jésus Christ ? Enfin, c'est chose désormais, ce me semble, qui n'ajoute plus rien pour notre esprit, que nous soyons en un ou deux lieux, puisque notre très aimable unité subsiste partout, grâce à Celui qui l'a faite. Combien de fois vous ai-je dit,*

ma très chère Mère, que le ciel et la terre ne sont point en assez grande distance pour éloigner les cœurs que Notre-Seigneur a joints ! Demeurons en paix sous cette assurance.

J'aime bien mieux que l'on se fie tout en vous de la Maison (note : Il s'agissait très probablement des affaires temporelles du Monastère de Lyon et dont la Fondatrice promettait de s'occuper même après son retour à Annecy), car cela se fera fort doucement et suavement, pourvu que l'on vous laisse votre liberté et qu'on se repose sur votre foi. Mais je crains qu'on ne veuille vous arrêter-là. (...)

Il faut garder comme la prunelle de l'œil la sainte liberté que l'Institut donne pour les communications et conférences spirituelles. L'expérience me fait voir que rien n'est si utile aux servantes de Dieu, quand elle sera pratiquée selon nos Règles.

Je répons que la vivacité de ces esprits nourris en leur propre jugement ne m'étonnerait point, pourvu qu'on leur eût proposé les maximes générales de la douceur, charité et simplicité, et le dépouillement des humeurs, inclinations et aversions naturelles, qui doivent régner en la Congrégation ; car enfin, qui ne voudrait recevoir que des esprits avec lesquels il n'y eût point de peine, les religions ne serviraient guère au prochain, puisque ces esprits-là feraient presque bien partout.

Oh ma très chère Mère, vivez joyeuse, toute brave, toute douce, toute jointe au Sauveur, et plaise à sa Bonté de bénir la très sainte unité qu'il a fait de nous et la sanctifier de plus en plus. Je salue nos chères Sœurs ; hélas, que je leur souhaite de perfection !

Ce 13 mai, auquel je commence la 23^e année de ma vie en l'état ecclésiastique (le 13.05.1593 il revêtit la soutane préparée longtemps à l'avance par sa mère), plein de confusion d'avoir fait si peu d'état de vivre en la perfection de cet état.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-14 mai 1615 : *Oh que mon âme, dès plusieurs jours déjà, est pleine de nouveaux et puissants désirs de servir le très saint amour de Dieu avec tout le zèle qu'il me sera possible ! La vôtre, ma très chère Mère, qui n'est qu'une même chose, en fera de même ; car, comme pourrait-elle avoir diverses affections, n'ayant qu'une même vie et une même âme ?*

Nos Sœurs (d'Annecy) font, certes, merveilles et incitent mon cœur à beaucoup de reconnaissance envers la bonté de Dieu, de laquelle je vois de si clairs effets en leurs âmes. J'espère que celles de delà vous donnent aussi des pareils sentiments, et que cette douceur céleste verse ainsi son Esprit sur toute cette petite assemblée de créatures unies pour sa gloire.

Hélas, ma très chère Mère, que d'obligations que nous avons à Notre Seigneur, et combien de confiance nous devons avoir que ce que sa miséricorde a commencé en nous, elle le parachèvera, et donnera tel accroissement à ce peu d'huile de bonne volonté que nous avons, que tous nos vaisseaux s'en rempliront et plusieurs autres de ceux de nos voisins (2 R 4,3-6). Il ne faut que bien fermer la chambre sur nous, c'est-à-dire, retirer de plus en plus tout notre cœur en cette divine Bonté.

Notre s^t Fondateur à s^t MJ Favre-14 mai 1615 : *Votre lettre m'a certes un peu étonné ; mais j'ai, grâce à Dieu, les yeux sur cette infinie Providence, de laquelle les décrets seront à jamais les lois de mon cœur. Hélas, vous pouvez penser ce que mon âme est à ma Mère et ce que l'âme de ma Mère est à la mienne. J'espère que la divine Bonté, en considération de notre pauvre petite Congrégation faite en son nom et pour sa gloire, nous laissera cette Mère tant utile. (...)*

L'homme qui accompagne M. Grandis (médecin d'Annecy) reviendra soudain avec avis nouveau ; je vous en prie, et que ce soit bien distinctement. Tout ce que Dieu ordonnera sera reçu, moyennant sa grâce, avec résignation ; l'unité de mon âme avec celle de cette Mère n'est pas pour cette vie seulement, mais principalement pour l'autre.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-14 mai 1615 : *Nous avons été huit jours sans commodité d'écrire et voici maintenant, coup sur coup, qu'on nous donne occasion. (...)*

Cependant, que vous dirai-je de votre cœur de deça, sinon que Dieu lui donne tous les jours des nouvelles affections pour son service. Ce matin, étant un peu en solitude, il a fait un exercice de résignation non pareil, mais que je puis écrire. (...) Oh que bienheureuses sont les âmes qui vivent de la seule volonté de Dieu. Hélas si pour en savourer seulement un bien peu par une considération passagère, on a tant de suavité spirituelle au fond du cœur qui accepte cette sainte volonté avec toutes les croix qu'elle présente, que sera-ce des âmes toutes détrempées en l'union de cette volonté ?

Une autre lettre des 16-18 mai 1615, redit l'union de l'âme de notre s^t Fondateur à la volonté de Dieu et à celle de notre s^{te} Mère.

Notre s^t Fondateur à s^t MJ Favre-31 mai 1615 : *Je ne saurais vous dire combien mon âme se sent obligée à la vôtre pour le soin que vous avez eu de me tenir averti de l'état de la santé de notre Mère. Et Dieu soit loué de quoi il lui a plus nous la conserver ! Je veux espérer que ce sera plus longuement que la faiblesse de sa complexion ne nous permet d'espérer ; car cette Bonté qui a commencé à nous gratifier, ne s'en lassera point, si nous sommes fidèles.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère-1^{er} juin 1615 : *... Au reste, notre Mère est guérie, avec une grande consolation de voir arriver quantité de demoiselles et dames veuves bien qualifiées, qui demandent place en la Congrégation. (Note : Après la vêtue de M^{me} d'Auxerre = S^t Marie-Renée Trunel, vinrent les réceptions au saint habit de Jéronyme de Villette 2.07.1615 ; Jeanne-Françoise Etienne 15.08 ; Catherine et Louise de Villars, Claude de la Martinière et Isabeau Chevalier 23.08).*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-14 juin 1615 : *À même que la très souveraine bonté de la divine Trinité renvoie l'Esprit de son adoration en la sainte Église, elle renouvelle, ce me semble, celui de la sacrée vocation de ma très chère Mère, laquelle sortant de son pays sans savoir où elle allait, mais croyant à Dieu qui lui avait dit : Sors de ta terre et de ton parentage (cf. Gn 12,1), elle vint en la montagne qui avait pour nom : Dieu la verra ; et Dieu l'a vue, multipliant sa race spirituelle comme les étoiles du ciel (cf. Gn 22,14.17).*

Dieu soit à jamais glorifié, ma très chère Mère, avec laquelle je me réjouis, ains au cœur de laquelle mon cœur se réjouit comme en soi-même. Oh qu'il soit, ce cœur de ma Mère, éternellement fiché au ciel comme une belle étoile qui en ait une grande troupe autour. Est-il possible que nous chantions éternellement le cantique de gloire au Père,

au Fils, au Saint-Esprit ? Oui, l'âme de ma Mère le chantera es siècles des siècles. Amen. Et Dieu en sera béni en l'éternité des éternités. Amen. Vive Jésus !

Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, de l'assemblée qu'il a faite de tous ces cœurs pour son honneur ; mais, quelle confusion pour le mien qui a si peu fidèlement coopéré à une si sainte besogne ! Or sus, cette même très sainte Trinité, qui est une très souveraine bonté, nous sera propice, et nous ferons désormais sa volonté. Amen.

Les OA situe en juin 1615 le texte que notre s^{te} Mère cite (éd. Plon II p.186) lorsqu'elle dit : *Je me souviens que le C^{al} de Marquemont ayant demandé un jour à notre glorieux Père quelle intention il avait en fondant une nouvelle religion de filles, puisque déjà on en comptait un si grand nombre, notre aimable saint lui répondit promptement : C'est pour donner à Dieu, etc...*

Sur l'invitation de M^{gr} de Marquemont, notre s^t François de Sales partit d'Annecy le 25.06 et arriva à Lyon le 28. Il fut reçu magnifiquement par l'Archevêque. Au dire de CA de Sales il prêcha le jour de s^t Pierre et s^t Paul, conféra avec les dames et demoiselles qui désiraient d'embrasser l'Institut de la Visitation. Il séjourna à Lyon jusqu'aux 1^{ers} jours de juillet et jura une très sainte et très étroite amitié avec ce grand prélat. Ils discutèrent certains points des constitutions de la Visitation.

Approbation et confirmation des Constitutions de la Visitation par l'Archevêque de Lyon et l'Évêque de Genève-1^{er} juillet 1615 : *Nous avons vu et, en raison de notre charge pastorale, attentivement examiné tout ce qui avait trait aux débuts, aux progrès et aux fruits des Congrégations des Sœurs de la Visitation de la Bse Vierge Mère de Dieu, établies dans nos diocèses. N'y ayant absolument rien remarqué qui n'exhalât le parfum et n'eût la saveur de très saintes mœurs, des pratiques approuvées et la mise à exécution des saintes instructions de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, notre Mère ; autant que nous l'avons pu avec l'aide du Seigneur, nous avons très volontiers employé notre soin et notre autorité pastorale à favoriser, encourager et promouvoir les très saints efforts de ces Sœurs, assurés dans le Saint-Esprit que ces Congrégations fourniront un port de salut à de nombreuses vierges et veuves que le même Esprit daignera arracher aux flots tempétueux du siècle.*

Et comme il est arrivé que ces Communautés, sous l'inspiration et avec l'aide de Dieu, augmentent tous les jours d'une manière sensible en mérite et en nombre, pour qu'un Institut si pieux et digne de louange se conserve fixe et stable, nous lui avons unanimement destiné et assigné ces Règles et Constitutions qui, à l'instar de murailles très solides, serviront de rempart et de fondement à son genre de vie, voulant mettre avec un amour puisé dans les entrailles du Christ, sous notre garde pastorale et sollicitude et celle de nos successeurs, les Congrégations susdites établies dans nos diocèses.

Afin que ceci soit attesté et manifesté pour l'avenir, autant que cela peut l'être de notre part, nous avons rédigé et signé ces lettres.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-2 juillet 1615 : *Pour Dieu, ma très chère Mère, tenons notre cœur en suavité, toujours inséparablement présent à soi-même, puisque l'extraordinaire unité dont Dieu l'a doué peut bien faire ce coup, et que la nécessité du service de sa gloire requiert que nous employons cette grâce à cela. Ô Seigneur, à qui tout est présent, donnez à notre esprit une telle présence de soi-même comme vous lui avez donné une unité, afin qu'il vive autant consolé qu'il est requis pour vous servir en votre présence, Seigneur, et en la sienne de soi-même. Vive Jésus.*

Notre s^{te} Mère à S^r JC de Brécard-n°41-9 juillet 1615 : *Vous jouissez maintenant de la consolation de cette chère présence de mon t.h. seigneur, voilà donc votre peine levée. Il s'en est allé avec beaucoup de désir de travailler pour nos Règles qu'il rendra fort courtes selon le désir de Mgr l'archevêque. Je crois qu'il passera encore à Annecy ces mois de juillet et d'août, car il dit qu'aux grandes chaleurs il a plus de loisir pour être moins visité. J'en serai bien aise, afin qu'il achevât ce béni livre tant désiré et attendu. (...) M^{gr} a jugé plus utile, pour la satisfaction de certains esprits, que je demeurasse le temps susdit ici (jusqu'en septembre).*

Je retournerai, Dieu aidant, en la vraie saison où il y aura plus d'affaires pour les nécessités de la maison et alors je déchargerai de tout mon pouvoir ma pauvre petite sœur qu'elle n'aura plus rien à faire qu'à animer le cœur de ses chères novices au saint amour de leur Époux et à caresser sa pauvre mère qui l'aime tant. Mais cependant, n'oubliez pas les confitures pour les pauvres, les fruits secs en quantité tant qu'il se pourra, la provision de beurre et de fromage au mois de septembre. Je suis un peu étonnée de ce que vous me mandez qu'il n'y aura du blé que jusqu'à la fin de ce mois car la provision allait jusqu'en septembre.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-14 juillet 1615 : *Par cette première commodité, je vous rends compte de notre voyage, ma très chère Mère. Certes, quand M. l'Archevêque me laissa, il me témoigna beaucoup d'amitié. Or, je cultiverai la faveur que ce grand Prélat me fait, le plus soigneusement qu'il me sera possible. (...) Vivez toute généreusement et noblement joyeuse en Celui qui est notre unique joie.*

Le 6.08.1615 : S^r Françoise Gabrielle Bally et S^r Claude-Simplicienne Fardel font des **vœux simples avec l'oblation**. Un rappel au sujet de l'oblation que pratiquaient nos 1^{ères} Sœurs depuis 1611 :

6.06.1611 Les 1^{ères} Mères font une oblation et un vœu de chasteté simple avec l'oblation (voir XIV p. 330 « Après leur noviciat on les reçoit solennellement, non point aux vœux, car on n'en fait point de solennels, mais à l'établissement et dédicace, à la forme que le bx C^{al} Borromée a dressée pour les Ursulines, peu de choses changées. Néanmoins elles font le vœu de chasteté simple (= temporaire), par l'avis du confesseur et de la supérieure. En leur établissement, elles offrent leur âme, leurs corps et l'usage de leurs biens à Dieu et à Notre Dame, pour être le tout employé à son honneur, selon les règles de la Congrégation, mais cela se fait par une belle cérémonie ». Elles renouvellent le vœu de chasteté et l'oblation le 2^{ème} dimanche de janvier (octave de l'Épiphanie). De même toutes les sœurs qui suivent jusqu'en 1615.

Lettre de Dom Bruno d'Affringues - Général des Chartreux 14.08.1615 XVI p.398 : Je ne puis m'empêcher de vous dire que, passant par Lyon, tout faible que je suis, j'ai, comme un autre Samson, goûté, odoré et loué la suavité, douceur et piété du ménage et du miel de vos chères abeilles, qui ont jeté leur premier essaim dans cette fameuse ville, où elles sont en très grande estime. J'en loue Dieu, M^{gr}, et le bénis de ce qu'Il a fait, par vous et la très digne Baronne de Chantal, une œuvre si sainte et digne de

la main, de la peine, du travail des saints ; car tels ouvrages ne se peuvent jeter au moule que par des âmes singulièrement élues. Le progrès fera voir de plus en plus que la douceur de la Providence de Dieu sur plusieurs âmes se manifeste en nos jours. Persévérez, M^{sr}, à faire tel présent à notre France, et plutôt à Dieu que notre Grenoble possédât déjà un couvent de vos chère filles (ce sera en 1618), comme une relique de votre esprit que l'on voit beaucoup reluire en elles. Je le demanderai à Dieu, pour le bonheur de cette ville, avec la même passion que je suis, etc...

Lettre d'Etienne Binet 1615 XVI p. 399 - Jésuite (1569-1639), recteur à Rouen (1614-1617) supérieur de la maison de Paris (1618-1611), provincial de Champagne (1614-1626), de Lyon (1628-1630), et de France (1634-1639). Condisciple de François de Sales au collège de Clermont à qui il devait sa vocation religieuse, conseiller très apprécié de la Mère de Chantal :

Il n'y a remède, si faut-il que je fasse un péché véniel, vous allant distraire de vos grandes occupations pour lire mes égratignures, vous, dis-je, que je vois occupé, et non empressé, à cultiver votre petit paradis terrestre.

Je loue Dieu d'un cœur joyeux que vous ayez transplanté la racine et des branches en notre France, où elles rendent déjà une odeur de piété et de dévotion qui restaurera la dévotion et rallumera le feu du saint amour en plusieurs cœurs de glace. Le R.P. Maillan qui, comme vous savez, est à Lyon (recteur des Jésuites), m'écrit qu'il trouve en M^{me} de Chantal tout ce qu'on loue es saintes veuves qui l'on devancée, et qu'il lui semble, quand il lui va parler, qu'il va dans l'oratoire de la dévote et généreuse Judith, tellement tout y respire le ciel et l'esprit d'oraison. Il appartient à votre digne main d'avoir mis dans cette sainte Congrégation une si profonde loi d'humilité, que jamais aucune n'aie la hardiesse de lever ses yeux pour manger le fruit défendu de la désobéissance. Aussi en fais-je prière à Dieu, et me semble que je vois tout le ciel rire de contentement, et tout l'enfer frémir de rage contre cette nouvelle façon de suivre Jésus Christ, où tant de bonnes âmes trouveront le chemin du beau Paradis.

Si j'étais utile en quelque chose à leur service, voilà ma chétive personne que j'offre à votre Seigneurie...

Dans une lettre du 16 ou 17.08.1615, notre s^t Fondateur déconseille d'employer ses filles pour aider le monastère des filles du Tiers Ordre de St-François de Toulouse, celles-ci se tourneront finalement vers le Carmel. M^{me} des Gouffiers proposait aussi d'aider un petit groupe de dames dévotes à Billom. *Si donc on ne veut pas prendre l'expédient d'envoyer ici les filles (deux de Toulouse et deux de Billom) à l'apprentissage, et qu'on ne veuille pas attendre au moins un an et demi, il est mieux de refuser humblement ce qu'on ne peut pas bonnement entreprendre, que de l'entreprendre témérairement. Et puis, en tous cas, il faut attendre que nos Règles soient bien approuvées et la Maison de Lyon bien établie par l'autorité de M^{sr} l'Archevêque. Et se faut bien garder de vouloir s'établir en aucun diocèse que l'Évêque n'ait donné telle résolution qu'il n'y ait plus rien à dire de son côté.*

Le 19.08.1615, s^t François de Sales partit pour l'Abbaye d'Abondance dans le Chablais en passant par Thonon. Il écrit à notre s^{te} Mère : *Le bon frère Adrien part d'ici avec moi : mais lui, ma très chère Mère, pour aller où vous êtes, et moi pour aller en Abondance, où vous n'êtes pas encore, mais où vous serez quand j'y serai, puisque Dieu a voulu que nous ne fussions qu'une même chose en lui.*

(Adrien des Echelles, frère lai Capucin se rendit agréable en Cour de Rome et à l'Évêque de Genève par un apostolat d'un nouveau genre. Pendant que les Prêtres de son Ordre prêchaient aux hérétiques et les détachaient de l'erreur, il prenait soin des intérêts temporels des convertis en leur fournissant du travail. À cet effet, il avait introduit aux environs de Thonon des métiers à soie).

Notre b^x Père il revint ensuite à Thonon où il prépara l'établissement des Barnabites. La peste qui avait sévi dans le Chablais et le Faucigny en 1613, reparut en 1615 vers la fin d'août dans cette dernière région. En septembre, le fléau faisait de nombreuses victimes à Genève.

Notre s^t Fondateur à s^r JC de Bréchar-d-fin août début sept. 1615 : *Si quelques unes désirent de se confesser à quelque confesseur autre que l'ordinaire, elles le peuvent sans difficulté et sans que les autres qui n'ont pas ce goût-là soient obligées à changer de confesseur. Ô Dieu, qu'il est vrai que la ferveur ne dépend pas de la bouche des confesseurs différents, mais de la grâce de Dieu et de la simplicité et humilité du cœur ! Mais les Constitutions sont claires, qu'on peut appeler des confesseurs outre les quatre fois, pour la consolation de celles qui le désirent. Vous pourrez donc appeler quelque Père Barnabite.*

À Thonon, notre s^t Fondateur apprend le décès de son vicaire général Jean Favre. Il écrit le 8.09 à son frère le chanoine Jean-François de Sales qu'il le choisit pour cette charge. *Ce seul motif vous suffira pour l'accepter et à tout le monde pour l'approuver : que de cette charge dépend une grande partie du bien de ce diocèse et de mon honneur, dont notre proximité vous pressera d'avoir plus de soin et de jalousie que nul autre n'en saurait prendre.* Notre s^t Fondateur rentra à Annecy le 14.09.

Pendant le séjour de notre s^{te} Mère à Lyon, Sr Jeanne-Charlotte de Bréchar-d avait été chargée de la conduite de la Communauté d'Annecy comme Assistante et Maîtresse des novices. Vers le milieu de septembre, raconte la Mère de Chaugy, « Notre Seigneur, qui voulait aussi bien tirer des preuves de sa fidélité dans les souffrances que de sa prudence et dextérité dans ses actions, lui envoya une grande maladie qui la mit à l'extrémité, et lui donna lieu de pratiquer les vertus de patience et de soumission à la volonté de Dieu » dont elle donna de très beaux exemples.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère-24 septembre 1615 : *La pauvre Sœur de Bréchar-d ne guérit point, nous tenant toujours entre l'espérance et la crainte. Elle est bien résignée, et les Sœurs font merveilles à la servir tendrement, nul remède n'ayant été oublié. Dieu donc fasse sa très sainte volonté.* (une lettre du 8.10 de notre b^x Père à notre s^{te} Mère dit qu'elle est maintenant hors de danger).

Notre s^{te} Mère quitta Lyon début octobre et fit un voyage en Bourgogne pour ses affaires, avant de rentrer à Annecy aux environs du 24.10.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-4 octobre 1615 : *Or sus, ma très chère fille, puisque vous voilà sous la charge avec un peu d'appréhension, oyez ce que Notre-Seigneur dit en l'évangile d'aujourd'hui : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez du repos en vos âmes ; car mon joug est suave et mon fardeau léger. Ma très chère fille, moyennant l'aide de Dieu, nous ferons prou ; mais il faut, avec une courageuse humilité, rejeter toutes les tentations de défiance en la très sainte confiance que nous avons en Dieu. Certes, vous devez croire que cette*

charge vous ayant été imposée par le choix de ceux à qui vous devez obéir, Dieu se mettra à votre dextre et la portera avec vous, ains la portera, et vous aussi.

Mais ne vous étonnez point, faites cet office pour l'amour de ce Sauveur qui vous y a appelée ; vous en serez déchargée quand il lui plaira, vous nous reviendrez voir quand il en sera temps.

Pour moi, il y a longtemps que je prie Dieu pour vous fort particulièrement, estimant que sa divine Providence se servirait de vous pour l'acheminement de l'édifice spirituel de cette petite Congrégation. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur.

Note : Le B^x dut plus d'une fois encore encourager sa chère fille, dont les grandes qualités et les rares aptitudes pour le gouvernement n'étaient cachées qu'à elle-même.

Nouvelle lettre d'encouragement, citée juste pour le passage d'introduction :

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-12 octobre 1615 : *Que fait le cœur de ma très chère fille, que le mien aime en vérité très parfaitement ? Je pense, certes, qu'il est toujours fort uni à Celui de Notre-Seigneur...*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-n°46-fin octobre 1615 : *Nous voici arrivées très heureusement (notre s^{te} Mère est de retour de Bourgogne où elle avait été accompagnée de M^{me} des Gouffiers) grâce à Dieu, et me porte fort bien. Ma sœur des Gouffiers vous dira toutes nos nouvelles. Caressez-la joyeusement : elle ne fait que passer et s'en va absolument mettre fin à ses affaires. Oh mon Dieu, que j'ai de consolation et que j'en ai donné à notre très digne père, quand je lui ai dit votre conduite et l'espérance que j'ai du grand service que vous rendrez à Notre-Seigneur. Je ne vous souhaite rien que la persévérance, et que surtout vous teniez votre esprit en douceur, force et joie. Faites-le, je vous en conjure, rendez votre service fidèlement et joyeusement, notre Sauveur a besoin de cela.*

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-fin octobre début nov. 1615 : *Les filles que l'on marie renoncent bien à la présence des pères, mères et leur pays pour se soumettre à des maris bien souvent inconnus, ou au moins d'humeurs inconnues ; afin de leur faire des enfants pour ce monde. Il faut bien que les filles de Dieu aient un courage encore plus grand que cela, pour former en sainteté et pureté de vie des enfants à sa divine Majesté.*

Mais ma très chère fille, jamais nous ne nous pouvons quitter, nous que le propre sang de Notre Seigneur, je veux dire son amour par le mérite de son sang, tient collés et unis ensemble. (...) Vous serez la première auprès de notre Mère en mes prières et en mes soucis : soucis pourtant bien doux, pour l'extrême confiance que j'ai en ce soin céleste de la divine Providence sur votre âme.

Or sus, ma chère fille, tenez vos yeux haut élevés en ce Dieu ; agrandissez votre courage en la très sainte humilité, fortifiez-le en la douceur, confirmez-le en l'égalité, rendez votre esprit perpétuellement maître de vos inclinations et humeurs, ne permettez point aux appréhensions d'appréhender votre cœur ; un jour vous donnera la science de ce que vous aurez à faire le jour suivant. Vous avez ci-devant franchi plusieurs passages, et cela a été par la grâce de Dieu ; la même grâce vous sera présente en toutes les occasions suivantes, et vous délivrera des difficultés et mauvais chemins l'un après l'autre. (...)

Ne retournez point vos yeux devers vos infirmités et insuffisance sinon pour vous humilier, et non jamais pour vous décourager. Voyez souvent Dieu à votre dextre et les deux Anges qu'il vous a destinés, l'un pour votre personne, l'autre pour la direction de votre petite famille. Dites-leur souvent, à ces saints Anges : Seigneurs, comme ferons-nous ? Suppliez-les qu'ils vous fournissent ordinairement les connaissances du vouloir divin qu'ils contemplent, et les inspirations que Notre Dame veut que vous receviez de ses propres mamelles d'amour. Ne regardez point cette variété d'imperfections qui vivent en vous et en toutes les filles que Notre Seigneur et Notre Dame vous ont confiées, sinon pour vous tenir en la sainte crainte d'offenser Dieu, mais non jamais pour vous étonner ; car il ne se faut ébahir si chaque herbe et chaque fleur requiert son particulier soin en un jardin.

J'ai su quelqu'une des grâces que Dieu fit à notre très chère Sœur Marie Renée sur son trépas. Elle était fort ma fille ; car lorsque je fus là, elle fit une revue de toute sa vie, pour me donner connaissance de ce qu'elle avait été, avec une humilité et confiance incroyable et sans grande nécessité, avec une extrême consolation pour moi.

Note : M^{me} d'Auxerre, la vertueuse fondatrice du 1^{er} Monastère de Lyon, portait le voile de la Visitation et le nom de Sœur Marie-Renée depuis le 3 février. Elle était très humble, et se réputait la moindre de la maison, disant à ses compagnes (Vie de 8 vénérables veuves p.41) : « Avancez vous, mes chères Sœurs, autant qu'il vous plaira dans le Cœur du Sauveur, recevez les baisers de ses mains et de sa bouche, cela est dû à la grandeur de votre amour ; pour moi, comme une misérable et pécheresse, je serai trop heureuse d'être admise au baiser de ses pieds sacrés et d'avoir le privilège de les arroser des larmes d'une parfaite contrition et pénitence ». Le 14 octobre, Notre Seigneur la rappelait à lui, après avoir comblé de grâces ses derniers jours. À un état de peines intérieures très intense, succéda pour cette âme une joie extraordinaire d'aller voir son souverain Bien. Une extase de ¾ d'heure suivit la réception du saint Viatique, et M^{gr} l'Archevêque de Lyon, qui daigna la visiter, dit qu'il n'avait vu personne aller à la mort avec tant d'allégresse, et qu'elle recevait bien à cette heure finale de sa vie la récompense de tout ce qu'elle avait fait au long d'icelle pour la gloire de Dieu... À l'instant de son trépas, l'on eût plutôt jugé qu'elle tombait en un grand ravissement que dans la mort ; car, levant les yeux au ciel avec un visage doux et riant, par un amoureux soupir, son âme fut délivrée et alla dans l'éternelle liberté des enfants de Dieu. (cf. Vie manuscrite de Sœur Marie-Renée Trunel)

M^{gr} de Marquemont, à l'occasion d'une visite de son diocèse, séjourna à Annecy du 30 octobre au 5 novembre 1615. Le lendemain de son départ notre b^x Père écrira : *Il ne se peut dire combien M^{gr} de Lyon nous a rempli d'honneur, de dévotion et de consolation. Et dans une autre lettre : M^{gr} l'Archevêque de Lyon m'a fait l'honneur de me visiter et demeurer 6 ou 7 jours céans pendant lesquels il a fait deux sermons et une petite exhortation avec tant de piété, que ce bon peuple en sera longuement consolé.* Notre s^t Fondateur, par une lettre au marquis de Lans gouverneur de Savoie, doit se justifier au sujet des soupçons éveillés par la visite de l'Archevêque de Lyon et protester de son attachement inviolable à son souverain...

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-n°48-4 novembre 1615 : *Nous avons eu l'honneur et la consolation de posséder ici notre très digne M^{gr} l'Archevêque. (...)*

Mon Dieu, que vous êtes heureuse de servir Notre-Seigneur et sa sainte Mère ! Mais faites-le, ma très chère amie, le plus joyeusement et courageusement qu'il vous sera possible. Notre tant bon père, que je n'ai quasi point vu encore, vous écrivit l'autre jour une bonne et belle lettre. Qu'heureuses sont les âmes qui se sont retirées dans le Sein sacré du Sauveur et qui prennent là toutes leurs délices. (...)

Tenez ferme au même langage que vous avez commencé à dire à M. de Saint-Nizier (M. Ménard curé de Saint-Nizier, nommé Père spirituel de la Visitation de Lyon). Il ne s'en est rien dit ici. (...)

Je voudrais que vous et M. l'aumônier (Claude de Sévelinges) écrivissiez la maladie et la mort de notre pauvre défunte et nous l'envoyassiez.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-n°49-12 novembre 1615 : *Je ne répondrai pas à la vôtre dernière, car je ne l'ai pas : notre très bon père l'a emportée. Je me souviens pourtant de la représentation que vous m'y faites de l'esprit de ma bonne sœur des Gouffiers : elle est toujours excessive et admirable à exagérer. Mon Dieu, quelle fille ! je l'admire ! (...)*
Mille saluts à ma pauvre chère Jéronyme (Françoise-Jéronyme de Villette), certes, je l'aime très bien, et la pauvre Catin (Marie-Catherine de Villars).

Sœur Françoise-Jéronyme de Chevron-Villette (1595-1665)

Parente de s^t François de Sales et de Mère Marie-Jacqueline Favre, elle n'avait que trois ans quand son père, envoyé en Suisse comme ambassadeur du Duc de Savoie, fut empoisonné par les hérétiques. Plus tard, au moment où le monde allait l'entraîner, l'Introduction à la vie dévote tomba entre les mains de la jeune fille, et lui inspira, avec une solide piété, le désir de la vie religieuse. Sa mère s'étant établie à Lyon, M^{lle} de Villette fut des premières à visiter les Sœurs fondatrices de la Visitation, des premières aussi à se joindre à elles. Le 2.07.1615, M^{gr} de Marquemont, en présence de s^t François de Sales, lui donna le voile de la Visitation. Elle ne prononce ses vœux que le 18.06.1617 avec 5 compagnes, car M^{gr} de Marquemont voulait qu'on attendît la décision de Rome.

Douée d'un esprit très vif, naturellement hautain et indépendant, S^r Françoise-Jéronyme de Villette eut plus d'une lutte à soutenir au début de son noviciat, l'Année Sainte dit qu' « elle avait besoin d'humiliation pour acquérir l'humilité, et que Mère Marie-Jacqueline Favre l'exerçait à la pratique de cette vertu. Voici une lettre de notre b^x Père qu'on peut dater de mars 1616 dont la destinataire n'est pas précisée mais qui dépeint si bien son caractère que, vraisemblablement, elle lui a été adressée :

Je me représente votre lettre, ma très chère fille, en laquelle avec tant de sincérité vous me décrivez vos imperfections et vos peines. (...) La plupart de ce que vous me marquez n'a point d'autre remède ordinaire que la suite du temps et des exercices de la Règle en laquelle vous vivez.

L'amour-propre, l'estime de nous-mêmes, la fausse liberté de l'esprit, ce sont des racines qu'on ne peut bonnement arracher du cœur humain, mais seulement on peut empêcher la production de leurs fruits, qui sont les péchés ; car leurs premières secousses on ne les peut empêcher tout à fait tandis qu'on est en cette vie mortelle, bien qu'on puisse les modérer, et diminuer leur quantité et leur ardeur par la pratique des vertus contraires, et surtout de l'amour de Dieu. Il faut donc avoir patience, et petit à petit amender et retrancher nos mauvaises habitudes, dompter nos aversions et surmonter nos inclinations et humeurs ; car cette vie est une guerre continuelle. Le repos est réservé pour le ciel. En terre, il faut toujours combattre entre la crainte et l'espérance, à la charge que l'espérance soit toujours plus forte, en considération de la toute-puissance de Celui qui nous secourt.

Jetiez maintes fois la journée tout votre cœur, votre esprit et votre souci en Dieu avec une grande confiance, et lui dites : Je suis vôtre, Seigneur, sauvez-moi (Ps 118,94). Traitez votre cœur avec un grand désir de le perfectionner ; ayez un soin infatigable pour doucement et charitablement le redresser quand il bronchera. Ne soyez point tendre sur vous-mêmes. Ne vous étonnez point de ces importunités et violences que vous sentez. Dieu les permet pour vous rendre humble de la vraie humilité, abjecte et vile en vos yeux. Cela ne doit point être combattu que par des élans en Dieu, des diversions d'esprit de la créature au Créateur, et avec de continuelles affections à la très sainte humilité et simplicité de cœur.

Soyez bonne au prochain, et nonobstant les soulèvements et saillies de la colère, prononcez es occurrences fort souvent ces divines paroles du Sauveur : Je les aime, Seigneur, Père éternel, ces prochains, parce que vous les aimez, et vous me les avez donnés pour frères et sœurs, et vous voulez que, comme vous les aimez, je les aime aussi. Surtout, aimez ces chères Sœurs avec lesquelles la propre main de la Providence divine vous a associée et liée d'un lien céleste, supportez-les, caressez-les et les mettez dans votre propre cœur.

Dans une lettre du 21.02.1617 (Archives Visitation Annecy), à s^t François de Sales, Mère MJ Favre parle ouvertement des imperfections de S^r Françoise-Jéronyme : « Elle a des petites humeurs de jalousie et de grandes sécheresses » contre la Mère Favre, croyant être moins aimé d'elle que les autres, et aussi contre la Mère de Chantal et la S^r de Blonay sa maîtresse, « elle veut être préférée en affection ».

Notre s^{te} Mère écrit à S^r MA de Blonay à Lyon le 16.05.1620 : *Vous me dépeignez fort bien notre Sr F.J. Je crois que ces esprits-là se purifient et s'humilient dans les charges, et, pourvu qu'elle ait reconnaissance de ses défauts et volonté bonne avec désir de rendre quelque service à Dieu, je penserais qu'il lui serait utile de la relever sous une bonne et judicieuse mère.* Elle est envoyée à Moulins au mois de juillet 1620, où elle fait la charge d'Assistante et de Directrice, notre s^{te} Mère écrit à Mère JC de Brécharde : *Je suis bien aise que notre chère S^r F.J. vous contente, c'est un bon et brave cœur.* Elle écrit à Mgr de Marquemont son désir de retourner à Lyon, n'étant pas contente à Moulins (il est vrai que ce n'était pas facile avec la présence de S^r Marie-Aimée de Morville). Elle revient à Lyon, et quelques mois plus tard le 1.10.1622, elle est supérieure à la fondation du monastère de Saint-Etienne. À peine y a-t-elle terminé ses six ans de gouvernement qu'elle succède à Dijon à Mère Marie-Marguerite Michel (1630, 1633). Elle établit deux nouveaux monastères : Beaune en 1632 et Semur en 1633. Ensuite elle est élue supérieure à Chalon-sur-Saône (1636, 1639), Rouen (1643, 1647), Melun (1650, 1653), Chalon sur Saône (1657, 1660).

Voici encore une lettre de notre s^t Fondateur datée du 2.11.1622. Mère Françoise-Jéronyme (âgée de 27 ans) est alors supérieure à S^t-Etienne : *Je bénis de tout mon cœur le sacré nom de Notre-Seigneur de la consolation que sa divine Providence donne à votre âme au lieu où vous êtes et de la constance qu'elle établit en votre affection. Certes, qui ne veut agréer qu'à ce céleste Amant, il est partout très bien, car il a ce qu'il veut. Oh que vous êtes heureuse, et que vous le deviendrez toujours davantage si vous persévérez à marcher en ce chemin ! Et combien vous rendrez-vous parfaitement agréable à l'Époux de ces âmes qu'il attire sur votre giron, pour les rendre ses épouses, si vous*

leur apprenez à regarder seulement les yeux de ce Sauveur, à perdre petit à petit les pensées que la nature leur suggérera d'elles-mêmes, pour les faire penser tout à fait en Lui.

Que de bénédictions pour votre esprit que Dieu a destiné pour cultiver et gouverner sa sacrée pépinière ! Vous êtes la mère, la nourrice et la dame d'atours de ces filles et épouses du Roi : quelle dignité ! Quelle récompense si vous faites cela avec l'amour et les mamelles de mère ! Tenez votre courage fort et ferme en cette poursuite.

Mère Françoise-Jéronyme de Villette a une physionomie à part au milieu des 1^{ères} Supérieures de l'Institut. Faite pour l'action, soucieuse de garder intact le dépôt des Règles, rigide dans son zèle pour l'observance, elle sut se faire toujours estimer et respecter de ses Sœurs. Elle a eu parfois à rétablir l'union des cœurs dans les communautés où elle était envoyée, et y a bien réussi.

Notre s^{te} Mère écrit à son sujet à Mère MJ Favre le 8.12.1622 : *À St-Etienne, on traîne (au chant de l'office divin) insupportablement. À propos, la supérieure de là est admirée ; elle fait sa charge avec grande retenue : vous savez combien elle est exacte. Elle se porte fort bien. Je lui dis qu'elle était dans son centre. Certes, cette maison va bien : il y a de bonnes professes et 6 ou 7 novices de bon esprit et de bon cœur, elles me plurent fort.* (Mère FJ de Villette était très vigilante dans le discernement des vocations).

Notre s^{te} Mère écrit à son sujet à l'évêque de Langres le 29.04.1630 : *J'espère en la bonté de N.S. que celle qui est élue (à Dijon) donnera satisfaction. Elle a bien et utilement gouverné notre maison de St-Etienne six ans durant, et, en deux fois que je l'ai vue dans l'exercice de son gouvernement, je n'y trouve rien à redire, sinon qu'elle tenait les esprits un peu trop serrés.*

Mais peut-être rappela-t-elle un peu sévèrement à l'ordre les vénérables Supérieures (Mères JC de Bréchar, MA de Blonay, MM Michel et FM de Chaugy) dont elle ne pouvait, de loin, apprécier exactement la conduite. Lorsqu'on lui faisait remarquer qu'elle était trop rigide, elle répondait : « J'aime mieux qu'on m'estime sévère que relâchée ». Ou bien encore quand elle avait écrit des avis que sa conscience lui faisaient juger nécessaires et que la Sœur secrétaire lui demandait : « Ma Mère, croyez-vous qu'on suivra vos conseils ? » « On fera ce qu'on voudra, répondait-elle ; quand j'ai dit ce que je crois devoir dire, je demeure en repos » et quand ce qu'elle avait écrit était désapprouvé : « Grâce à Dieu, ma conscience ne me reproche rien ».

L'Année Sainte (VIII p. 142) termine ainsi le récit de sa vie : « Citons, à la louange de cette méritante Mère, le témoignage de notre Bse Fondatrice consigné dans une lettre de Mère Marie-Aimée de Rabutin : *Mère FJ de Villette est un des bons sujets et plus fermes soutiens de notre petit Institut, vu que son zèle pour nos saintes observances est incomparable* ».

Après plus de 36 ans de supériorité, « cette grande ouvrière du Père de famille entra en 1665 dans le repos éternel qu'elle avait si bien mérité » (OA XVII p.160).

Le 20.11.1615 : S^t François de Sales fait faire les vœux simples à toutes les sœurs qui avaient déjà fait l'oblation (XXV p. 344 : « Ce fut seulement le 20.11.1615 que les Sœurs établies firent entre les mains de leur Fondateur le vœu perpétuel de chasteté, avec celui de vivre à jamais en la Congrégation selon les règles et constitutions d'icelle » Pour plus de précisions voir plus haut p.59).

Le 21.11.1615 : Les Sœurs confirment et écrivent dans le livre des vœux : « J'ai confirmé mes vœux que j'ai fait hier en la présence de M^{br} ». À Lyon la rénovation des vœux n'eut pas lieu en 1615, le 21 novembre, mais en janvier suivant. Les dispositions furent prises trop tard à Annecy pour que la Supérieure de Lyon en pût être avertie à temps. S^t François de Sales avait choisi ce jour et ce mystère de la sacrée Vierge présentée au temple pour être celui de leurs renouvellement à la suite de la Reine des épouses de Jésus (Ancien manuscrit de l'Année sainte).

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-fin novembre 1615 : *Notre Mère et moi qui ne sommes pas deux, vous chérissons comme notre grande première fille, laquelle maintenant, moyennant la grâce divine, en va faire d'autres pour l'éternité.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-n°54-3 décembre 1615 : *Nous ferons les professions de nos Sœurs Marie-Madeleine, Paule-Jéronyme et Marie-Françoise, le jour de la Saint-Jean comme nous espérons.*

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-13 décembre 1615 : *Je suis consolé de voir que vous chérissez ardemment votre vocation ; cela seul vous peut sanctifier, et rien sans cela. Grâce à Dieu, nous voyons que sa divine Providence s'en veut servir pour le bien de plusieurs âmes en divers endroits (Moulines, Grenoble, Bourges, Paris et de plus Toulouse, Billom et Riom), où l'on désire cette Congrégation, laquelle par miracle est féconde, se semble, au propre instant de sa naissance.*

J'ai vu votre tentation. (...) Surtout ne vous étonnez point, mais renouvelez souvent vos vœux, et, vous humiliant devant Dieu, promettez à votre cœur la victoire de la part de la Sainte Vierge.

Tenez bon, ma très chère fille, pour l'étroite observance des Règles, pour la bienséance de votre personne et de toute la maison ; faites observer un grand respect aux lieux et aux choses sacrées. Le soin que vous aurez en tout cela sera grandement agréable à Notre-Seigneur, surtout si vous le prenez avec humilité, douceur et tranquillité.

Nos Sœurs vous diront toutes nos nouvelles, et de la réception de la baronne du Châtelart (elle entra à la Visitation peu après la mort de son mari à la guerre, mais ne persévéra pas, elle se remarqua) et de M^{lle} d'Avise. Cela fait un peu mal au cœur des mondains, mais il n'y a remède, il faut que Notre-Seigneur soit servi.

Je dis à notre Sœur des Gouffiers (elle avait accompagné notre s^{te} Mère à Annecy) que je voulais désormais m'essayer de donner de la générosité à la dévotion de nos Sœurs, et en ôter la tendreté que l'on a souvent sur soi-même, cette petite douilletterie qui ôte le repos et nous fait désirer des particularités spirituelles et intérieures, nous fait excuser nos humeurs et flatter nos inclinations. Mais, ma très chère fille, ce n'est pas besogne faite, bien qu'en vérité toutes s'y acheminent. Or je ne doute point que Dieu ne vous donne les mêmes sentiments puisque vous êtes un seul esprit avec nous tous.

Saluez un peu M^{br} l'Archevêque quelquefois de ma part ; vous ne sauriez croire ce que je lui suis, et comme Dieu bénit sa petite visite qu'il fit ici. Je salue M. de S^t-Nizier du soin duquel vous vous louez tant. (...)

Note : Il s'appelait Nicolas Ménard, né à Angers en 1581. Quand Mgr de Marquemont devint en 1613 Archevêque de Lyon, il l'appela auprès de lui et le nomma chanoine de l'église S^t-Nizier. Placé si près de l'Archevêque, M. Ménard fut intimement mêlé aux diverses péripéties de l'établissement de la Visitation à Lyon, dont il devint le 1^{er} Père spirituel. Ce sera chez lui que le 26.12.1622 notre s^t Fondateur

dinera. Le surlendemain, M. Ménard sera auprès du lit de mort de s^t François de Sales. Enfin le 18.01.1623, suivi de son chapitre de S^t-Nizier, il accompagnera la sainte dépouille jusqu'aux portes de Lyon. Il mourra victime de son dévouement aux pestiférés en 1629.

Votre renouvellement n'ayant pas été fait le jour de la Présentation, vous le pourrez faire le jour de l'an ou des Rois, ou comme M^{sr} l'Archevêque voudra ; car je crois bien que vous voudrez que ce soit lui qui le reçoive. Nos Sœurs d'ici dirent avant la Messe, tandis que je m'habillais, le Veni Creator ; et après le renouvellement, Laudate Dominum omnes gentes, et prononcèrent bien gravement leur renouvellement.

Sœur Marie-Gasparde d'Avise (1593-1649)

Baptisée le 19.07.1593 à Chambéry, Gasparde d'Avise était fille d'un conseiller d'état et 1^{er} sénateur de Savoie. À une vertu solide, elle unissait beaucoup de charme, et fut extraordinairement recherchée par les mondains. Elle était insensible aux sollicitations du monde, et refusa l'alliance de Louis de Sales. Un jour, venant à Annecy, elle communia dans la chapelle de la Visitation de la main de notre b^x Père, aussitôt après la Messe, il heurta à la grille et dit à notre s^{te} Mère : *Notre-Seigneur m'a accordé, en communiant, notre chère Gasparde*. Elle-même au sortir de l'église s'en vint demander la grâce d'être reçue, elle fut admise et entrera quelques mois plus tard.

Notre s^t Fondateur dans sa lettre ci-dessus du 13.12.1615 avait confié que sa vocation faisait *un peu mal au cœur des mondains*. Voilà ce qui se passa (P. Lajeunie II p.112 citant CA de Sales) : « C'est vers ce temps qu'un gentilhomme de grande qualité et puissant dans le siècle, mais d'ailleurs très débauché et insolent ayant quelque teinture de lettres, composa des satires contre l'évêque et vomit partout le venin empesté de sa médisance. Voyant qu'il y perdait son temps et sa peine il mena, au plus fort de l'hiver une meute de chiens devant les fenêtres du prélat, quelques nuits de suite et leur fit tirer les oreilles par ses serviteurs et autres enfants perdus de la ville, afin qu'ils hurlassent comme des loups ; tous ces misérables criaient, clabaudaient et tiraient des coups de pistolet ; personne ne pouvait dormir, ni l'évêque, ni ses gens, ni les bourgeois de la rue Sainte-Claire et personne non plus n'osait réprimer ces insolences, tant ce seigneur était puissant. Les serviteurs de l'évêque mouraient d'envie de sortir avec des armes, mais il leur disait : *Non, laissez, laissez, ils endurent plus que nous, car à tout le moins nous sommes ici chauds et à couvert*. Quelquefois ils jetaient des pierres et cassaient les vitres ; ils emplâtrèrent même une fois la grande porte de l'évêché de boue et de fiente. Ces insolences n'en finissaient pas, quand enfin l'évêque ayant rencontré cet insolent, il l'embrassa très amoureusement. Le gentilhomme fut bouleversé et bredouilla des excuses ; il protesta souvent depuis que de cette façon de procéder, véritablement chrétienne, il avait fait plus de profit que d'avoir ouï cent prédicateurs ».

Cependant quelque temps avant son entrée en religion, en mai-juin 1616, Gasparde d'Avise eut une forte tentation contre sa vocation.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère sa tante 15.05.1616 : *Hélas, que je la regrette si elle se laisse emporter à cette bouffée de tentation ! Mais il ne se faut pas hâter, ains il lui faut, s'il se peut, laisser autant rouler dans son âme la tentation avant que de l'avouer, comme on lui a laissé ruminer l'inspiration avant que de la recevoir ; et faut en cela user de charité et de dextérité à ne faire pas semblant de se défier de sa persévérance. De plus grands courages que le sien ont été ébranlés en pareilles occasions ; je ne trouve nullement étrange cette petite atteinte.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère 11.06.1616 : *Quant à la chère fille (Gasparde d'Avise), je ne m'en mets pas fort en peine, quoique je lui désire fort le bonheur auquel elle a été appelée ; j'espère que Dieu lui redonnera le courage nécessaire à l'exécution de son inspiration, n'étant pas grande merveille que son âme se soit un peu ralentie parmi les tracasseries que les mondains lui ont donné, et qu'elle se soit ressentie de la commune condition de l'esprit humain, sujet à la tentation de varier et chanceler lorsqu'il donne loisir à l'ennemi de l'attaquer (...)*

Si les plus forts esprits, lorsqu'ils diffèrent beaucoup l'exécution de leurs bonnes résolutions, sont tentés de les quitter, il ne faut pas s'étonner que cette chère fille ait été touchée de cette attaque, à laquelle j'ai néanmoins bonne espérance qu'elle ne cèdera pas enfin, ains, ayant un peu repris haleine, elle viendra plus forte, plus résolue et plus ardente que jamais.

L'Année Sainte (I p.314) raconte : « Un jour, lui donnant la sainte communion, notre b^x Père se sentit inspiré de réciter à voix basse cette oraison de la Semaine Sainte : *Ô Dieu, regardez votre servante, pour laquelle Notre Seigneur Jésus Christ n'a point hésité à être livré entre les mains des méchants et à subir le tourment de la croix*. Il eut soudain une vue que l'esprit de persévérance était retourné à cette fille, qui sentit en même temps mouvoir sur elle la droite du Très-Haut qui la renforçait. Dès lors, le diable s'enfuit, et Sr Marie-Gasparde, semblable à l'aurore, ne cessa de croître jusqu'à la perfection du jour. » Elle entra au monastère au début de juillet 1616.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère 14.08.1616 : *La chère nièce est si grandement consolée, que son âme est comme une petite pouponne aux mamelles de la douceur céleste. Je ne lui ai point parlé qu'une fois il y a trois semaines, mais je n'ai pas laissé de connaître la bonté que Dieu exerce en elle. En somme, Dieu est bon, et bienheureux est le cœur qui l'aime.*

Sœur Marie-Gasparde reçut l'habit le 8.09.1616. Elle tomba gravement malade en juin 1617. Au point que notre b^x Père prend les dispositions pour ses funérailles.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Fléchère 24.06.1617 : *En vérité, ma très chère Mère et moi et tout suis grandement touché de la maladie de cette pauvre chère fille, digne certes d'être bien aimée. Il faut attendre ce que Dieu fera, et non seulement l'accepter, mais, autant que nous pourrons, il faudra l'accepter agréablement et amialement. J'espère qu'il nous la laissera (...)* Mais qu'elle vive ou qu'elle meure, je lui donnerai en la sainte Messe que je vais dire, la sacrée bénédiction de Dieu et de son Église.

Mon cœur, mon esprit et mon âme s'émeuvent en disant ceci, car j'aime toutes nos filles très cordialement, et celle-là avec une spéciale tendreté. Notre-Seigneur exauça la prière de son fidèle serviteur ; et notre chère Sœur ne tarda pas à guérir, ainsi que notre s^{te} Mère l'apprit à Mère MJ Favre le 3.07.1617 :

Grâce à N.S. toutes nos malades sont hors de péril de mort. Elles nous ont fait belle peur, mais surtout la pauvre sœur Marie-Gasparde, elle a pu bien compter pour une !

Elle fit profession le 29.09.1617 en la fête de s^t Michel. À cette occasion notre b^x Père commenta l'épisode de la Genèse dans lequel est relatée la visite de 3 anges à Abraham. Celui-ci leur offrit du pain cuit sous la cendre. *Le pain que nous devons*

donner à manger aux anges, c'est une résolution forte, généreuse et invincible de vouloir servir, honorer et aimer Dieu, non seulement toute notre vie, mais jusqu'à l'éternité. Cette résolution doit être cuite sous la cendre de l'humilité.

Notre s^t Fondateur envoya S^r Marie-Gasparde à Paris début juillet 1620 pour accompagner notre s^{te} Mère à son retour, elles quittèrent Paris le 21.02.1622 pour rentrer à Annecy en janvier 1623. Elle fut secrétaire de notre s^{te} Mère durant de nombreuses années. Notre s^{te} Mère la tenait pour une fille d'un grand et solide conseil. S^r Marie-Gasparde fut aussi assistante à Annecy.

Le 13.01.1624, elle fut choisie pour la fondation de Chambéry, qu'elle gouverna d'abord en qualité de commise dès le mois de juin suivant. Notre s^{te} Mère à Mère MA de Blonay 15.10.1624 : *Notre S^r Marie-Gasparde a donné grande satisfaction en mon absence et a fort bien fait ; si elle n'était si timide et si tendre, l'on en tirerait de bons services. Dieu accommodera cela.*

Elle gouverne la Communauté de Chambéry de septembre 1625-juin 1629. Notre s^{te} Mère écrit de Chambéry à Mère MA de Blonay 11.09.1625 : *Nous avons fait ici notre sœur Marie-Gasparde supérieure. Toutes l'ont élue avec témoignage de grand amour et satisfaction, elle est toute mortifiée, ayant répugnance aux charges ; mais j'espère en Dieu qu'elle fera fort bien.*

Parmi ses vertus, il convient de signaler son amour pour la vie commune, son aversion sincère pour les charges, sa simplicité et son ouverture de cœur à l'égard de ses Supérieures. Pendant les prières de la recommandation de l'âme, S^r Marie-Gasparde se fit soulever, « afin, dit-elle, que je puisse voir toutes nos chères Sœurs » Elle s'endormit dans le Seigneur le 13.01.1649.

Notre s^t Fondateur à S^r MA de Blonay, maîtresse des novices-13 décembre 1615 : *Dieu vous suggèrera, ma très chère fille, tout ce qu'il veut de vous, si en l'innocence et simplicité de votre cœur, avec une entière résignation de vos inclinations, vous lui demandez souvent en votre intérieur : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? (Ac 9,6) (...)*

À mesure que vous entreprendrez, sous la force de la sainte obéissance, beaucoup de choses pour Dieu, il vous secondera de son secours et fera votre besogne avec vous, si vous voulez faire la sienne avec lui. Or, la sienne est la sanctification et perfection des âmes. Travaillez humblement, simplement et confidemment à cela ; vous n'en recevrez jamais aucune distraction qui vous soit nuisible. La paix n'est pas juste, qui fuit le labeur requis à la glorification du nom de Dieu.

Notre s^t Fondateur au marquis de Lans, gouverneur de Savoie-15 décembre 1615 Quelle « affaire d'état » s'est traitée entre Mgr de Marquemont et l'Évêque de Genève : *Nos visites ont été, à la vérité, pour une affaire d'état : à savoir, pour l'état que nous devons constamment établir en la république de notre petite Congrégation de la Visitation.*

Par une lettre du même jour notre s^t Fondateur redit cette fois au duc Charles-Emmanuel le motif de la visite de l'Archevêque : *Ce bon Archevêque est tellement occupé en la piété, que quiconque le connaîtra bien, jugera facilement que ses pensées ne sont nullement tournées du côté du monde. Plût à Dieu, que l'Église eût plusieurs de tels pasteurs, car le nom de Notre Seigneur en serait bien mieux loué et sanctifié.*

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-18 décembre 1615 : *Je crois que Dieu vous tient de sa main, ma très chère fille. Tenez-vous donc bien à lui, et regardez deux ou trois fois le jour si votre main n'est pas toujours fermement attachée à la sienne.*

Voyez-vous, cette petite troupe de filles, c'est une couronne que Dieu vous prépare et dont vous jouirez en la félicité éternelle ; mais il veut que vous la portiez toute dans votre cœur en cette vie, et puis il la mettra sur votre tête en l'autre. (...)

Ne voyez-vous pas que notre petite Congrégation est comme une fontaine sacrée en laquelle plusieurs âmes puiseront les eaux de leur salut, et que déjà plusieurs, à l'imitation de la vôtre, veulent ériger d'autres pareilles Congrégations à la grande gloire de Dieu et à la grande facilité du salut pour plusieurs ? Ne vous laissez donc nullement d'être mère, quoique les travaux et soucis de maternité soient grands.

Oh ma fille très chère, que de bénédictions mon âme souhaite à la vôtre ! Je salue nos Sœurs professes (PM de Châtel et MA de Blonay) du cœur qu'elles savent, et nos Novices d'un cœur qu'elles ne savent pas. Hé Dieu, répandez sur elles l'esprit de douceur et de simplicité, l'esprit d'amour et d'humilité, l'esprit d'obéissance et de pureté, l'esprit de joie et de mortification !

Notre s^t Fondateur à S^r PM de Châtel-décembre 1615 ou janvier 1616 : *Demeurez bien en paix parmi vos sécheresses, et attendez en patience la rosée des consolations célestes. (...)*

Tâchez de rendre la bonne odeur parmi le prochain là où vous êtes, afin qu'on loue le Parfumeur céleste en la boutique duquel vous vivez. Ah quel bonheur est celui que, changeant de place, vous ne changez point de cœur ! Mon Dieu, ma fille, puisque notre cœur ne change point de Dieu, pourquoi changerait-il d'amour ? Aussi bien n'y a-t-il rien au monde pour notre cœur que Dieu, ni pour Dieu que notre cœur. Tenez-vous donc toujours bien ferme aux pieds du crucifix.

Vies des 4 premières Mères de la Visitation par la Mère de Chaugy : Elle (S^r Péronne-Marie de Châtel) fut économe et dépensière en ce nouveau monastère. Quoique son combat eût été fort rude jusqu'alors, néanmoins notre très digne Mère étant de retour à Annecy et l'ayant laissée à Lyon, elle crut que son affliction intérieure passerait toute mesure. (...) Se trouvant comme abattue, elle n'eut plus d'autre recours que de se jeter devant une image de la sainte Vierge à qui elle fit cette petite harangue : « Ma très sainte Mère, étant absente de mon doux Jésus, qui m'a laissée parce que je n'ai pas su chérir dignement l'honneur de sa divine présence, je n'ai su m'adresser qu'à vous pour le trouver. (...) Vous avez été dolente pour l'avoir perdu l'espace de trois jours, il y a si longtemps que je le cherche sans en apprendre de nouvelles ! Or, très sainte Vierge, vous tenez toujours ce cher Amour sur votre sein, mais il faut que je vous fasse éprouver en figure s'il fait bon en être séparé ». Sur cela, détachant l'image et prenant ses ciseaux, elle coupa l'image de l'Enfant Jésus, la mit sur son cœur. Et haranguant de nouveau la sainte Vierge : « Ma douce Mère, pardonnez-moi si je vous ai pris votre Fils, vous m'y avez contrainte, puisque vous ne vouliez pas me le donner ». Mais prise de compassion, elle recolla tout soudain l'image de

Jésus au lieu où elle l'avait coupée. Elle se mit en oraison, la Vierge lui remit en son cœur son cher Fils et lui dit cette parole : « Voilà mon Fils, fais ce qu'il te dira ». Et à l'instant elle ressentit la présence de son Bien-Aimé.

Notre s^t Fondateur à Mme de Vignod, de l'Abbaye de Sainte-Catherine-24 décembre 1615 : *Ces grandes fêtes nous imposent silence, d'autant que d'elles-mêmes elles retentissent et parlent divinement du mystère qu'elles nous représentent.*

Je ne sais certes que dire autour de ce divin Enfant, car il ne dit mot, et son Cœur, plein de faveur pour les nôtres, ne se déclare point qu'avec des plaintes, des larmes et des douces œillades ; sa sacrée Mère se tait presque toujours et admire ce qu'on lui dit. Mon Dieu que ce silence me dit des grandes choses ! Il m'apprend à faire la vraie oraison mentale ; il m'apprend la ferveur amoureuse d'un cœur qui est saisi d'affections que nourrissent ces douces pensées et qui a peur d'en perdre la suavité s'il les prononce.

Tenez-vous auprès de cette Mère, cependant, et ne l'abandonnez pas d'un seul moment tandis qu'elle part de Nazareth et qu'elle va en Bethléem ; tandis que, sans empressement, mais non pas sans des ardents mouvements, elle attend d'heure à autre de voir éclos de son sacré ventre le bel oiseau du Paradis. (...)

Je vous promets qu'en cette Messe de minuit, en laquelle il me semblera voir une crèche sur l'autel et le divin Poupon faisant ses doux yeux pleins de larmes plus précieuses que des perles, je l'offrirai à Dieu son Père avec le congé de sa Mère, et le demanderai pour vous, afin qu'il soit à jamais le Cœur de votre cœur et l'unique Époux de votre chère âme.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-25 décembre 1615 : *Il faut donc bien faire ainsi, ma très chère fille, écrire seulement au Père ou à la Mère amplement, et à l'autre un seul petit billet.*

La tentation de rire en l'église et à l'Office est mauvaise, quoiqu'elle ne semble que folâtre et badine, car, après la charité, la vertu de religion est la plus excellente ; car, comme la charité rend à Notre Seigneur l'amour qui lui est dû selon notre pouvoir, aussi la religion lui rend l'honneur et la révérence requise, et partant, les fautes qui se commettent contre elles sont grandement mauvaises. Il est vrai qu'en cela je ne vois pas grand péché, puisque c'est contre la volonté ; mais il ne faut pas pourtant laisser cela sans quelque pénitence (Mère MJ Favre commanda que durant 9 jours on ferait après Matines amende honorable la face contre terre). Mais voyez-vous chère fille de mon cœur, n'épouvantez pas ces bonnes filles ; car d'une extrémité, elles pourraient passer à l'autre, ce qu'il ne faut pas. (...)

C'est aujourd'hui Noël, jour auquel les anges viennent chercher le Paradis en terre, où certes aussi il est descendu en la petite spelonque de Bethléem, dans laquelle, ma très chère fille, je vous trouverai tous ces jours suivants avec toutes nos chères Sœurs, qui sans doute feront leur résidence, comme des sages abeilles, autour de leur petit Roi. Celles qui s'humilieront plus profondément le verront de plus près ; car il y est tout abîmé dans le fin fond de l'humilité, mais humilité courageuse, confiante et constante.